LE QUÉBEC ET
L'INTERDÉPENDANCE

LE MONDE POUR HORIZON

RÉSUMÉ

ÉLÉMENTS
D'UNE POLITIQUE
D'AFFAIRES
INTERNATIONALES

Québec

93-01148/

Préface du Premier ministre

DE tout temps, les Québécoises et les Québécois ont participé activement aux différents courants qui animent le monde, et ce, avec les moyens et selon les valeurs propres à chaque époque. Les milieux culturels, économiques, politiques et sociaux ont ainsi alimenté leur dynamisme à des sources diverses et l'ont partagé avec des intervenants de plus en plus nombreux.

Le Québec d'aujourd'hui porte les traces de cette évolution et de cette ouverture. Il se trouve donc particulièrement avantagé pour continuer à favoriser son développement en tirant parti des transformations qui s'effectuent sur la scène mondiale.

Construire le Québec de demain en assurant son progrès économique, social et culturel exigera de tous et toutes des efforts soutenus et une détermination constante.

Conscient de l'importance de ces enjeux et de la réalité de l'interdépendance, le gouvernement choisit de présenter sa politique d'affaires internationales comme l'un des piliers de l'essor et du rayonnement du Québec.

Je souhaite vivement que tous les milieux québécois y voient l'expression de la volonté du gouvernement de s'associer à eux pour faire du Québec un partenaire reconnu à travers le monde pour sa capacité de relever de grands défis.

Robert Bourassa

Robert Bourassa

Avant-propos du ministre

La fin du XX^e siècle passera sans doute à l'Histoire comme une époque marquée par l'ampleur et la profondeur des transformations qui se sont produites et se produisent encore partout dans le monde. Grâce aux moyens de communication modernes, des personnes de plus en plus nombreuses sont sensibilisées quotidiennement aux luttes, aux drames et aux espoirs des peuples de la terre. Elles réalisent ainsi que leur sort est lié à celui des autres, et ce dans tous les domaines d'activité.

La chute du Mur de Berlin, par exemple, aura non seulement retenu l'attention internationale pendant quelques semaines, mais elle aura produit une onde de choc dont l'effet se répercute encore aujourd'hui sur les cinq continents. De la Guerre froide aux bouleversements récents en Union Soviétique, en passant par la crise du pétrole et de celle l'endettement des pays en développement, le monde est entré dans une ère d'interdépendance généralisée. Plus personne aujourd'hui ne peut espérer établir des relations durables et enrichissantes de la même manière qu'il y a trente ou quarante ans. Le développement économique, social et culturel d'une société doit désormais être assuré en tenant compte des intérêts et des prises de position de la communauté internationale.

Depuis la révolution tranquille, le Québec a déployé des efforts considérables pour assurer la modernisation de ses structures

économiques, sociales et culturelles, en faisant largement appel aux idées et aux ressources de l'extérieur. À l'aube du XXIe siècle, il est bien préparé pour relever les nouveaux défis qui découlent de la mondialisation des échanges et de l'internationalisation de l'action des gouvernements. Ces phénomènes nous offrent l'opportunité d'identifier des objectifs et de proposer des orientations qui demandent la collaboration de tous les Québécois. Les affaires internationales peuvent ainsi contribuer à l'élaboration d'une approche plus ouverte et plus dynamique des rapports entre les individus et les différentes communautés au Québec même.

Le monde est engagé dans des changements dont l'importance est sans précédent et dont les effets se font sentir partout. Pour participer à cette évolution, le Québec doit définir ses intérêts en fonction des grandes tendances internationales. Devant les exigences accrues de la concurrence, il doit mobiliser ses forces, dépasser le court terme dans le choix de ses priorités et développer un véritable partenariat avec ses interlocuteurs étrangers.

Cette ambition ne peut être seulement celle du gouvernement. Ce doit aussi être celle des entrepreneurs et des universitaires, des artistes et des jeunes, des communautés culturelles comme des institutions sociales.

Avec la présente politique, le gouvernement espère favoriser une prise de conscience plus large des enjeux internationaux et une participation accrue de l'ensemble de la société québécoise aux diverses activités, au Québec comme à l'étranger, qui permettent d'intensifier et de mieux cibler nos échanges avec le reste du monde.

La publication de cette politique dans le contexte actuel au Canada témoigne de la détermination du gouvernement de continuer à agir pour relever les défis d'un monde qui ne vit pas seulement au rythme de nos débats internes. En distinguant les affaires internationales de la politique étrangère et en choisissant une approche centrée sur les intérêts du Québec, on s'est donné des assises qui ne sont guère susceptibles d'être mises en cause. En effet, dans un contexte moderne, aucun gouvernement ne

saurait exercer ses responsabilités internes de façon efficace sans prendre en compte la dimension internationale et sans agir dans ce cadre, selon ses moyens.

L'émergence d'un monde multipolaire, la croissance phénoménale du commerce et des échanges qui, dans tous les domaines, prennent une dimension mondiale, les défis que posent la protection de l'environnement et la santé, la diffusion toujours plus étendue des produits culturels, la modification des réseaux d'échanges, voilà autant de questions qui évoluent rapidement. Ces phénomènes offrent toutefois des possibilités nouvelles et doivent nous stimuler et nous inciter à puiser dans nos ressources pour choisir, tous ensemble et dès aujourd'hui, la voie de l'excellence.

Gérer cette interdépendance croissante constitue un défi des plus stimulants. Pour le Québec, cela est particulièrement vrai dans le cadre de la francophonie qui représente des enjeux vitaux pour son devenir. L'avenir du français dépend en effet non seulement du nombre de personnes qui parlent cette langue à travers le monde, mais surtout de leur capacité d'en faire une langue de création et de diffusion notamment dans les secteurs stratégiques que sont la science, la technologie et en particulier celle de l'information, des communications et de la culture. Voilà pourquoi le Québec attache une si haute priorité au développement des institutions francophones multilatérales dont il est membre à part entière, et qu'il souhaite voir davantage de Québécois s'intéresser et participer aux projets mobilisateurs conçus pour répondre aux principaux défis communs au sein de véritables réseaux.

Ce qui est vrai dans le cadre de la francophonie l'est également, sous des formes diverses, dans l'ensemble des relations internationales. Les enjeux sont de taille, les opportunités sont nombreuses, les actions stimulantes. Nos rapports avec les États-Unis, avec l'Europe, l'Asie, l'Amérique latine ou l'Afrique ne peuvent être épisodiques ou ponctuels : notre développement industriel, notre potentiel scientifique, notre dynamisme culturel comme notre développement social sont liés à notre capacité de nouer avec ces pays des alliances, d'assurer des collaborations,

d'offrir des conditions d'échanges où chacun trouve son avantage. On peut aussi penser à nos relations avec certains pays où nos échanges économiques, sociaux et culturels participent aussi à la consolidation des institutions démocratiques; aux échanges d'artistes ou de chercheurs qui leur permettent de participer aux courants les plus novateurs sur la scène internationale; aux échanges interuniversitaires qui donnent la chance aux jeunes d'approfondir leurs connaissances, de créer des réseaux d'échanges, de connaître et d'apprécier des cultures étrangères.

Pour connaître du succès sur une scène internationale où la concurrence est de plus en plus vive dans tous les domaines, le Québec doit savoir tirer avantage de ses forces. À cet égard, nous sommes convaincus que la première force du Québec est sa population. Combien d'autres endroits au monde peuvent bénéficier d'une culture, au sens large du terme, à la fois profondément nord-américaine et associée à l'Europe ? Où francophones et anglophones sont appelés à travailler ensemble quotidiennement ? Où des communautés culturelles provenant des quatre coins de la terre participent à l'enrichissement culturel et socio-économique de leur société d'accueil ? Cette rencontre de plusieurs cultures, qui fait du Québec un endroit unique, doit être mise à contribution pour relever le défi de l'ouverture sur le monde. Elle constitue un atout exceptionnel favorisant la participation du Québec aux courants internationaux les plus dynamiques. Il n'en tient qu'à nous d'en prendre davantage conscience et de mieux savoir intégrer cette dimension dans nos activités internationales.

C'est pour participer pleinement à ces tranformations à un moment où la dynamique internationale s'accélère que le gouvernement du Québec a voulu présenter une politique d'affaires internationales.

Cette politique présente le fruit d'une réflexion sur les grands enjeux internationaux. Elle propose une vision d'avenir où tous ont un rôle à tenir et une contribution à apporter. Elle nourrit l'ambition de rechercher dans l'ouverture sur le monde les moyens de faire du Québec un acteur moderne, dynamique, à la

pointe du progrès économique et socio-culturel. Elle veut enfin susciter une volontée partagée d'assurer le développement du Québec de demain dans un contexte d'interdépendance généralisée, en prenant le monde pour horizon.

En terminant, j'aimerais remercier ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de cette politique. La collaboration empressée que nous ont apportée des représentants de divers milieux publics et privés, et d'une façon toute particulière les membres de mon comité consultatif, ont permis d'enrichir la réflexion et de rendre de plus en plus évidente la nécessité de conjuguer les efforts autour d'objectifs communs : c'est l'un des acquis précieux de la politique.

Cette collaboration m'a convaincu que notre réussite commune passe par le renforcement de la concertation suivie pour faire des affaires internationales l'un des leviers les plus importants pour le développement et le rayonnement du Québec. Je suis déterminé à y consacrer, avec tous les Québécois, mes meilleurs efforts.

John Ciaccia
Ministre des Affaires internationales

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DU PREMIER MINISTRE III

AVANT-PROPOS DU MINISTRE V

INTRODUCTION 1

Première partie

LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AFFAIRES INTERNATIONALES 5

1 L'OBJET DES AFFAIRES INTERNATIONALES 7
2 LE CHAMP DES AFFAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC 8
3 L'APPROCHE ADOPTÉE 9
4 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS 10

Deuxième partie

LES DOMAINES D'INTERVENTION 19

Chapitre 1
L'ÉCONOMIE 21

Chapitre 2
LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE 26

Chapitre 3
LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS 27

Chapitre 4
LES RESSOURCES HUMAINES 30

Chapitre 5
LES AFFAIRES SOCIALES ET L'ENVIRONNEMENT 33

Chapitre 6
LE RAYONNEMENT 34

Chapitre 7
LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES 36

Troisième partie
LES PARTENAIRES 39

Chapitre 8
LES PARTENAIRES ÉTRANGERS 41

Les affaires bilatérales 41
L'Amérique *41*
L'Europe *43*
L'Asie *45*
L'Afrique et le Moyen-Orient *46*

Les affaires multilatérales : la francophonie et les organisations internationales 47

Chapitre 9
LES PARTENAIRES QUÉBÉCOIS 49
L'Assemblée nationale 49
Les ministères, les institutions et les organismes publics 49
Les institutions locales 50
Le secteur privé 52
Les associations et les regroupements professionnels 53
Les communautés culturelles 53

Chapitre 10
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 54

Quatrième partie

LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE 55

1 L'ANALYSE STRATÉGIQUE ET LA CONCERTATION 57
2 LA MISE AU POINT DE STRATÉGIES D'ACTION ET L'APPUI À LEUR MISE EN ŒUVRE 57

INTRODUCTION

Les événements récents illustrent de façon éloquente le fait que, partout à travers le monde, le développement d'une société est conditionné, à divers degrés, par la conjoncture mondiale, par l'opinion publique internationale, par les prises de position et par les décisions des divers membres de la communauté internationale.

Sous l'effet conjugué des changements politiques, du développement des moyens de communication, de l'évolution de la technique et de la libéralisation des échanges, le monde est entré dans une phase de mutation profonde. Les transformations que connaît la scène internationale entraînent des effets considérables aussi bien sur les plans économique, socio-culturel que géopolitique. À bien des égards, dans les sociétés industrialisées notamment, on en est arrivé à vivre quotidiennement dans un univers qui se construit désormais dans des réseaux d'interrelations constantes avec l'extérieur.

Des phénomènes d'une telle importance comportent pour toutes les sociétés des conséquences incontournables. Cela est particulièrement vrai pour le Québec que sa situation géographique, sa taille et ses besoins de développement ont constamment poussé à rechercher à l'extérieur une partie des moyens de conforter son dynamisme propre.

Le Québec a connu une évolution importante au cours des dernières années. Il se présente aujourd'hui comme une société majoritairement francophone qui compte une importante communauté anglophone, des communautés culturelles nombreuses et dynamiques ainsi que plusieurs nations autochtones. Profondément respectueux des droits de la personne et des minorités, soucieux d'assurer son développement économique,

social et culturel suivant les standards les plus élevés et en comptant sur des ressources humaines de plus en plus compétentes, il cherche à concilier ses propres intérêts avec ceux de ses divers partenaires. Son essor a été assuré en grande partie par son ouverture sur le monde grâce à laquelle il entend continuer de relever avec succès les défis des années qui viennent.

Pour assurer le développement du Québec dans le nouveau contexte international, il importe d'identifier ses intérêts, de déterminer ses orientations stratégiques et ses priorités autour de lignes de convergence qui faciliteront la synergie des efforts et l'utilisation efficace des ressources.

Conscient de l'importance de ces nouveaux enjeux, le gouvernement a décidé, par une loi adoptée à l'unanimité en 1988, de confier au ministère des Affaires internationales la responsabilité réelle de tous les volets de l'action du gouvernement du Québec à l'étranger.

La mission de ce ministère comporte deux volets. D'une part, il est chargé de suivre l'évolution de la réalité internationale, d'en identifier les incidences pour le Québec et de veiller à ce que cette dimension soit prise en compte dans les diverses politiques sectorielles québécoises; ce volet de ses responsabilités est appelé à prendre une importance croissante. D'autre part, le Ministère doit planifier, organiser et diriger l'action à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et organismes et appuyer celle des divers intervenants québécois sur la scène internationale.

Pour remplir ce mandat, le ministre est chargé notamment d'élaborer, en collaboration avec les autres ministres concernés, une politique en matière d'affaires internationales, de la proposer au gouvernement et de s'assurer de sa mise en œuvre.

La publication de cette politique répond au souci de fournir un instrument permettant d'adapter l'action internationale du gouvernement et de ses partenaires québécois aux nouvelles exigences découlant des transformations de la scène internationale.

Le document qui présente le résultat des travaux menés au cours des derniers mois et qui ont conduit à l'élaboration de cette politique comporte, tout comme le présent résumé, quatre parties : la première situe les principaux éléments du cadre de

la politique d'affaires internationales du Québec; la deuxième propose les orientations devant guider son action internationale dans les différents domaines d'intervention; la troisième précise, en fonction des intérêts sectoriels, les axes de ses rapports bilatéraux avec ses principaux partenaires étrangers et ceux de son action multilatérale, francophone notamment, et elle traite des rapports avec les principaux intervenants québécois dans les affaires internationales; enfin, la quatrième partie évoque les moyens envisagés pour traduire progressivement ces orientations dans l'action.

Première partie

LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AFFAIRES INTERNATIONALES

Avec l'élargissement des préoccupations internationales, tous les acteurs sont conduits à redéfinir le cadre de leur action à l'étranger, à en préciser le champ, à expliciter les orientations qui l'inspirent, la guident, lui assurent cohérence et efficacité et enfin à se fixer des objectifs qui la rendent prévisible pour leurs partenaires nationaux et étrangers.

Première partie

1 L'OBJET DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Traditionnellement, la politique étrangère a traité de questions telles que l'équilibre stratégique, la sécurité et la défense qui constituent ses préoccupations principales. Dans la pratique politique canadienne actuelle, ces responsabilités de politique étrangère sont exercées essentiellement par le gouvernement fédéral.

Au-delà de l'évolution du cadre formel de la politique étrangère, toute une série de questions sont devenues à proprement parler des affaires internationales. De sorte qu'en évoluant l'objet des affaires internationales a débordé le champ classique des affaires étrangères, ce qui explique l'apparition sur la scène internationale de nouveaux acteurs publics qui ne sont pas tous des États souverains.

En contribuant à l'intensification des échanges et à l'ouverture des frontières, la libéralisation des échanges a suscité le développement d'entreprises transnationales qui sont devenues la force motrice d'un phénomène de **mondialisation** caractérisé par des liens croissants et de plus en plus complexes entre consommateurs, fournisseurs et producteurs des divers pays. Ce phénomène qui déborde le domaine économique s'accompagne d'un processus d'**internationalisation** qui conduit les gouvernements à définir et à adapter leurs politiques nationales en fonction de ce nouvel environnement d'une part, et à agir, d'autre part, à la fois pour définir les règles qui encadrent ces échanges transfrontaliers et pour développer différentes formes bilatérales et multilatérales de collaboration.

Voilà pourquoi, dans un contexte où la conjonction de diverses logiques favorise l'émergence d'un monde multipolaire,

les gouvernements sont amenés à définir leurs politiques intérieures dans une perspective stratégique, en identifiant leurs forces et leurs faiblesses ainsi que les menaces et les possibilités que présente l'environnement international; ils doivent en même temps adopter une approche stratégique de leur action internationale aussi bien dans la détermination de leurs intérêts et de leurs priorités que dans le choix de leurs partenaires et l'adaptation de leurs moyens d'action.

Le monde est entré dans une ère d'interdépendance généralisée. La vie économique, culturelle et sociale s'organise aujourd'hui en réseaux et est tributaire d'un large partenariat qui déborde les frontières. Pour assurer son développement, il faut gérer l'interdépendance dans une perspective d'ouverture et de complémentarité.

Voilà pourquoi, en s'appuyant sur des acquis précieux, dans la continuité de l'action passée qui a cherché à répondre constamment aux besoins de l'heure, le gouvernement veut se donner les moyens, par la présente politique, d'adapter l'action internationale du Québec aux nouveaux enjeux; il choisit, avec réalisme et détermination, d'assurer une partie essentielle du développement du Québec en prenant le monde pour horizon.

2 LE CHAMP DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Les affaires internationales constituent désormais une composante des divers domaines d'activité relevant de la responsabilité du gouvernement, même si leur impact sur chacun n'est pas le même.

La conduite des affaires internationales exige un cadre adapté aux réalités du Québec qui permet d'articuler les divers volets de son action et d'en organiser l'interaction. Le cadre choisi à cette fin permet de regrouper et d'ordonner les diverses activités dans **sept domaines d'intervention** : l'économie; la science et la technologie; la culture, les communications et la langue; les ressources humaines; les affaires sociales et l'environnement; le rayonnement; les relations intergouvernementales et institutionnelles. Ce cadre sert en outre à définir les orientations, à fixer les objectifs, à établir les priorités et à gérer les activités.

3 L'APPROCHE ADOPTÉE

L'élaboration d'une politique d'affaires internationales est particulièrement complexe du fait qu'elle touche de nombreux champs d'intervention et qu'elle concerne de multiples partenaires québécois, canadiens et étrangers.

Sans en négliger l'aspect formel, c'est d'abord au contenu des affaires internationales que la politique s'intéresse. Ce point de départ se traduit dans une approche pragmatique en deux temps. On a d'abord cherché à définir, en concertation avec les divers partenaires intéressés, les intérêts du Québec en analysant pour chaque domaine d'intervention les données qui permettent de le situer dans l'environnement international; à la lumière des constats et en fonction des enjeux majeurs, on propose des orientations susceptibles d'assurer la synergie des efforts des divers intervenants autour de quelques objectifs partagés. Dans un deuxième temps, on cherche à conjuguer ces intérêts du Québec avec ceux de ses principaux partenaires tant sur la scène canadienne que sur la scène internationale.

Une politique d'affaires internationales représente un projet ambitieux. Face à l'ampleur des enjeux et tenant compte du fait que la conjoncture internationale mouvante comporte de nombreux facteurs dont l'évolution peut influencer grandement la capacité d'action, il convient à la fois d'engager une action résolue et de reconnaître qu'il faudra composer avec la durée. Voilà pourquoi le résultat de la présente démarche, qui couvre pratiquement l'ensemble du champ des affaires internationales du Québec, est présenté comme **éléments d'une politique d'affaires internationales**. Loin de vouloir en réduire la portée, on veut souligner par là que les données, les constats, les enjeux et les orientations devront être actualisés dans le cadre d'un processus continu qui fera appel aux divers intervenants québécois, notamment pour la préparation des plans d'action annuels.

4 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

La présente politique d'affaires internationales poursuit cinq grands objectifs.

PREMIER OBJECTIF

Conduire les affaires internationales comme un instrument important de rayonnement et de développement économique et socio-culturel.

Reconnaissant que le Québec doit évoluer dans un contexte d'internationalisation où son développement et son épanouissement sont de plus en plus étroitement liés à ceux des autres, résolu à assumer les avantages et les obligations de cette interdépendance, et choisissant l'ouverture au monde extérieur, le gouvernement considère que les affaires internationales constituent un instrument indispensable pour assurer le rayonnement du Québec et son développement, notamment sur les plans économique, commercial, culturel, politique et social, suivant les termes mêmes de la loi adoptée en 1988.

Tout en visant d'abord à assurer la promotion et la défense de ses intérêts dans la conduite des affaires internationales, il cherchera à les concilier avec les intérêts légitimes et les besoins fondamentaux de ses partenaires étrangers et ceux de la communauté internationale. Dans la continuité de l'attitude constante de la société québécoise, il se considère solidaire notamment avec les pays en développement.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement verra à :

1. **Développer la capacité d'analyse de l'évolution de la scène internationale et de son impact sur le Québec.**

   En renforçant notamment ce volet de la mission du ministère des Affaires internationales, on devra, d'une part, favoriser la prise en compte systématique de la dimension internationale dans la définition et l'adaptation des politiques sectorielles du Québec et, d'autre part, améliorer son rôle conseil auprès des entreprises et institutions québécoises.

2. **Faire connaître et valoir à l'étranger les principales caractéristiques économiques, socio-culturelles et institutionnelles du Québec actuel.**

   Partenaire d'avenir en Amérique, le Québec doit mieux faire connaître auprès de ses principaux interlocuteurs étrangers sa culture, ses institutions, ses entreprises, son expertise et son modèle de développement économique.

   Société majoritairement francophone, ouverte et tolérante, le Québec compte aussi une importante communauté anglophone dont la présence constitue un atout sur la scène internationale et de nombreuses communautés culturelles qui participent toutes à l'enrichissement socio-culturel et économique de la collectivité québécoise. La présence et la reconnaissance des nations autochtones sont aussi des éléments de la réalité québécoise à faire connaître.

3. **Favoriser la participation des Québécois aux débats sur les enjeux internationaux et encourager leur participation aux activités internationales qui permettent d'échanger sur les valeurs démocratiques, sociales et culturelles.**

   La population du Québec doit être sensibilisée aux grands débats internationaux touchant le développement social, la promotion de la culture et la protection de l'environnement. Déjà actifs au sein d'organismes de coopération internationale, d'organisations internationales et d'organismes non gouvernementaux, les Québécois doivent inscrire leurs actions dans les grands courants de pensée sur ces sujets. Le gouvernement peut tirer des enseignements de cette ouverture sur le monde et y apporter sa contribution, notamment en appuyant la diffusion de nouvelles connaissances.

   Le Québec a aussi des responsabilités internationales à assumer dans le sens où ses propres valeurs sont celles d'une société démocratique. Dans la mesure de ses moyens, le gouvernement s'inspirera de ces valeurs dans ses rapports avec les gouvernements étrangers.

4. Poursuivre, dans le cadre de la **francophonie multilatérale**, l'objectif central du **renforcement du potentiel commun** des

pays membres, en priorité dans les secteurs stratégiques pour l'avenir de ceux qui utilisent le français.

5. Établir, dans le cadre des **relations bilatérales** et en priorité avec les principaux interlocuteurs avec lesquels le Québec partage des intérêts géopolitiques, économiques et socio-culturels, **des rapports suivis centrés sur les principaux enjeux communs.**

DEUXIÈME OBJECTIF

Établir un ordre de priorité dans les activités internationales : le développement économique, la coopération scientifique et le développement technologique, le développement des ressources humaines et le développement culturel.

La prise en compte des divers intérêts n'exclut pas un ordre de priorité, bien au contraire.

- Les **enjeux économiques** occupent une place éminente dans les affaires internationales : sous leurs divers aspects, investissements et développement industriel, commerce de biens et de services, ils seront au premier plan des activités internationales du Québec.

Pour ce faire, le gouvernement voudra notamment :

1. **Accroître le nombre d'entreprises exportatrices**, notamment les PME, et soutenir plus **particulièrement celles susceptibles** d'assurer une présence **soutenue sur les marchés étrangers**.

   Ceci signifie notamment l'adaptation de mesures et de programmes au nouvel environnement mondial ainsi qu'une incitation, pour les entreprises de toutes tailles, à procéder à des fusions, à des acquisitions, à des alliances stratégiques et à des prises de participation.
2. **Accentuer les efforts de prospection d'investissements étrangers et favoriser ainsi le renforcement des grappes industrielles** et le **développement de filières spécialisées** où le Québec peut accroître ses avantages comparatifs.

- La technologie constitue de plus en plus l'un des éléments-clés de la concurrence internationale. Voilà pourquoi les activités internationales liées à la **coopération scientifique** et au **développement technologique** seront renforcées.

  À cette fin, le gouvernement voudra :

  3. **Accroître la coopération scientifique et technologique avec les pays avancés dans certains secteurs stratégiques**, notamment en encourageant une collaboration étroite entre les entreprises, les universités et les centres de recherche dans leurs relations internationales.

- Les **ressources humaines** jouent un rôle crucial dans la compétition internationale. Le gouvernement entend donc privilégier leur développement, aussi bien par des échanges qui favoriseront la formation et le perfectionnement qu'en recrutant des immigrants qui viendront contribuer au développement du Québec.

  À cet égard, le gouvernement verra notamment à :

  4. **Favoriser le développement des ressources humaines**, en encourageant particulièrement la formation avancée de Québécois à l'étranger dans des secteurs stratégiques, ainsi que les études sur les principaux partenaires étrangers du Québec.

- Le **développement culturel**, qui revêt une importance singulière pour le Québec, doit être assuré en tenant compte des nouveaux défis que présente le contexte de mondialisation des échanges. Le gouvernement entend promouvoir activement les intérêts culturels du Québec à l'étranger, notamment en favorisant les échanges qui contribueront à accroître le dynamisme des milieux culturels et le développement d'entreprises capables de s'engager dans des activités internationales soutenues.

Pour ce faire, le gouvernement voudra notamment :

5. **Encourager les industries de la culture et de la communication à développer des alliances avec des partenaires étrangers** en vue d'accroître leur capacité de production et leur présence sur les marchés extérieurs.

TROISIÈME OBJECTIF

Favoriser le partenariat comme mode d'action privilégié.

Dans un contexte de mondialisation des échanges qui voit dans tous les domaines de très nombreux intervenants privés appelés à étendre leurs activités à l'étranger, le gouvernement choisit le partenariat comme mode privilégié de son action internationale, aussi bien sur le plan interne qu'externe.

Sur le **plan interne**, le gouvernement verra à :

1. **Favoriser une concertation suivie entre le gouvernement, les institutions publiques et parapubliques** (sociétés d'État, municipalités), **les entreprises et les universités**.
2. **Associer de façon plus systématique les différentes institutions régionales** dans les activités internationales susceptibles de renforcer leurs avantages comparatifs.
3. **Stimuler la participation des communautés culturelles aux relations du Québec avec l'étranger**.

   Dans un Québec qui se doit d'être ouvert et sensible aux nouvelles réalités internationales, les communautés culturelles représentent un atout précieux : en participant aux activités internationales, elles peuvent lui apporter le fruit de leur connaissance de leur pays d'origine et jouer un rôle encore plus actif dans le développement socio-économique de leur milieu d'accueil.

Sur le plan externe, dans sa recherche du partenariat, le gouvernement voudra :

4. Au sein de la **francophonie multilatérale**, consacrer des efforts soutenus au **travail en commun au sein de réseaux de coopération** reliant les institutions des divers pays

membres, dans le cadre de quelques projets importants définis en fonction des principaux enjeux communs.

5. **Développer des rapports bilatéraux suivis**, centrés sur les principaux enjeux communs et favorisant la collaboration des divers intervenants, d'abord avec les deux pôles majeurs que sont **l'Amérique et l'Europe; des rapports plus substantiels et équilibrés avec certains pays d'Asie; des rapports axés sur le codéveloppement avec les pays en développement, notamment francophones.**

QUATRIÈME OBJECTIF

Développer une approche intégrée.

La généralisation des échanges internationaux s'est étendue pratiquement à tous les domaines d'activité.

Dans les rapports internationaux comme sur le plan interne, le développement économique, le développement culturel et le développement social entretiennent des liens étroits. Pour réussir, il importe non seulement de respecter la diversité, de connaître l'approche des affaires mais également le contexte socio-culturel et le cadre institutionnel de ses partenaires étrangers.

Le gouvernement entend intégrer dans la conduite de ses affaires internationales aussi bien les considérations économiques que culturelles, sociales et politiques.

À cette fin, il établira, sous la conduite du ministre des Affaires internationales, un **plan d'action annuel** intégrant notamment les activités internationales convenues avec les divers ministères et organismes.

CINQUIÈME OBJECTIF

Développer une stratégie axée sur la recherche de l'effet multiplicateur.

Les **cinq éléments-clés de la stratégie** d'affaires internationales axée sur la recherche de l'effet multiplicateur sont :

Respect de l'autonomie des intervenants

Identification d'objectifs partagés par les divers intervenants

Recherche de la synergie des efforts soutenus

Appui aux leaders, aux percées

Recherche d'un effet d'entraînement.

Dans un contexte où l'on voit partout, face à des enjeux aussi importants, nombreux et diversifiés, les gouvernements et les entreprises rechercher des alliances pour pouvoir affronter la concurrence, on ne peut plus espérer réussir si chacun affronte en solo les défis auxquels il est confronté.

Le rôle du gouvernement est sans doute irremplaçable en matière de stratégie. Grâce à une capacité d'analyse stratégique qu'il doit développer de façon plus poussée et par la voie d'une concertation suivie, il entend contribuer à la définition des principaux enjeux et des orientations puis encourager l'action autonome et indispensable de chacun, en synergie avec celle des autres.

Cela signifie que dans le domaine de l'économie, de la science ou de la culture, par exemple, on s'attachera principalement, autour des priorités et des objectifs communs, à identifier et à appuyer l'entreprise, le produit, le client, la filière ou la personne qui peut permettre une percée à l'étranger et exercer un effet d'entraînement structurant (contrat, vente, alliance, sous-traitance, etc.), grâce à la mobilisation d'autres partenaires dans ce sillage. À titre d'exemple, cette stratégie pourrait s'avérer fort utile pour développer la fonction du Grand Montréal comme centre international d'envergure mondiale, ou encore pour la constitution d'un véritable réseau francophone de l'audio-visuel autour de TV-5.

Dans la poursuite de cet objectif, le gouvernement verra notamment à :

1. **Privilégier les actions soutenues** sur la scène internationale et susceptibles d'entraîner des **effets durables**, en accroissant l'expertise et en renforçant les liens avec l'étranger.
2. **Soutenir le renforcement de l'action internationale des chefs de file québécois** capables d'affronter la concurrence et d'entraîner d'autres entreprises et institutions dans leur sillage.
3. **Renforcer le rôle international du Grand Montréal** en ciblant et coordonnant les efforts pour y attirer des organismes internationaux et pour consolider les secteurs où une masse critique existante permet d'envisager des développements d'envergure mondiale.

Deuxième partie

LES DOMAINES D'INTERVENTION

Les affaires internationales constituent un système dont les diverses composantes sont étroitement reliées. Pour être efficace, l'action internationale du gouvernement ne peut donc se limiter à l'un ou l'autre de ses volets. Elle doit les intégrer dans une vision cohérente de ses intérêts pour arriver à proposer les éléments de stratégie qui permettront d'en assurer la promotion suivant un ordre de priorités et des moyens adaptés au contexte présent.

Pour chacun des domaines d'intervention, il importe de situer le Québec de façon réaliste dans le contexte international actuel et de déterminer l'impact des tendances majeures qui se dessinent en vue d'arriver à convenir avec les divers intervenants québécois des enjeux communs ainsi que des orientations à privilégier pour promouvoir ses intérêts les plus importants.

Les ***enjeux économiques*** *sont au cœur de l'action internationale. Ils font l'objet d'une concurrence qui s'exerce véritablement aujourd'hui à l'échelle mondiale. Ils seront au centre des activités internationales du Québec.*

La ***technologie*** *constituera l'un des éléments-clés du nouvel ordre international. La maîtrise des connaissances et leur application au développement technologique constituent le champ où se préparent les avantages de demain. Aucun pays ne peut y parvenir seul.*

La qualité des ***ressources humaines*** *représente un facteur crucial dans la compétition internationale. La formation avancée des ressources humaines, la formation technique et le recrutement d'immigrants continueront de faire l'objet d'efforts soutenus et bien ciblés dans l'action internationale du Québec.*

*La **culture** et la **langue** sont des éléments-clés de l'identité de chaque société : il est donc naturel qu'elles se retrouvent au cœur des rapports entre les peuples tout au long de l'histoire. Elles constituent l'un des volets essentiels de l'action internationale du Québec.*

*Le **développement social** doit être assuré en tenant compte du contexte international, notamment quant aux normes reconnues et pour bénéficier des avancées réalisées dans certains pays. De même, l'environnement présente une problématique nouvelle qui déborde les frontières et qui, par son impact, nécessite des actions internationales aussi bien pour adopter les mesures qui s'imposent que pour favoriser les percées technologiques qui permettront d'assurer un développement durable.*

*Dans une conjoncture où les échanges internationaux de toute nature se sont multipliés, **être connu et apprécié** représente un enjeu de première importance pour tous ceux qui veulent agir en-dehors de leurs frontières. Voilà pourquoi il importe, pour un acteur international de la taille du Québec, d'utiliser les ressources dont il dispose pour veiller à ce que ses principaux partenaires étrangers aient la meilleure connaissance possible de sa réalité actuelle.*

*Enfin, l'un des mandats propres au gouvernement consiste à établir des **rapports institutionnels** suivis avec ses interlocuteurs publics étrangers, aussi bien dans le cadre bilatéral que multilatéral, afin de réunir les conditions qui favoriseront la collaboration entre les divers intervenants québécois et étrangers.*

Deuxième partie

Chapitre 1

L'ÉCONOMIE

Le développement accéléré des technologies et l'essor exceptionnel du commerce mondial sont en grande partie responsables des mutations de l'économie internationale caractérisées par une intégration croissante des économies et la mondialisation des entreprises, des produits et des marchés.

Sous l'impulsion des rondes successives de négociations du GATT, le commerce mondial, depuis les années 60, croît plus vite que la production. Au cours des dernières années, ce sont les produits manufacturés qui ont, plus que les produits agricoles ou minéraux, stimulé cette croissance. La domination des pays développés sur les échanges internationaux se confirme ainsi que l'émergence de quelques pays nouvellement industrialisés, surtout asiatiques. On voit apparaître également de grands blocs régionaux qui, de façons diverses, réalisent une certaine intégration qui dépasse le cadre commercial.

Les services représentent une part de plus en plus importante à toutes les étapes de la conception, de la production et de la distribution des produits. La mobilité accrue des capitaux à l'échelle mondiale a favorisé une vague de fusions et d'acquisitions qui ont renforcé le rôle des entreprises multinationales. Les progrès multiples, particulièrement dans les

technologies de l'information et les communications, ont d'ailleurs permis une véritable mondialisation de plusieurs de ces multinationales.

L'économie québécoise participe à cette évolution et en subit les conséquences. Traditionnellement ouverte, elle expédie près de la moitié de sa production de biens et services au Canada et dans le monde. Le Québec n'est plus seulement un exportateur important de matières premières. Si les produits à base de ressources naturelles (forêt et métaux de première transformation) constituent encore une part importante de ses exportations sur les marchés internationaux, celles-ci comprennent également une proportion croissante de produits finis ou de composants industriels surtout dans les domaines des équipements de transport et de télécommunication.

Les trois quarts des produits exportés hors Canada par le Québec sont destinés aux États-Unis. Alors que le solde commercial avec ce pays est excédentaire, il est déficitaire avec ses autres partenaires, principalement européens, asiatiques et latino-américains.

Le commerce extérieur québécois est très largement tributaire de grandes entreprises dont plusieurs à propriété non québécoise. La part des PME dans les exportations du Québec est faible, quoique ces entreprises soient appelées à jouer, comme les entreprises de services, un rôle important par elles-mêmes et en association avec les chefs de file.

Si le Québec a connu, comme d'autres, le phénomène des fusions et des acquisitions, il importe de souligner le rôle qu'y ont joué les sociétés financières, en particulier celles du secteur public. Malgré ces mouvements et des investissements importants ces dernières années, la productivité de l'industrie québécoise croît moins rapidement que celle de la plupart de ses concurrents, notamment à cause du retard technologique de nombre de ses entreprises.

En matière de relations économiques internationales, le gouvernement agit déjà à plusieurs égards : pour la prospection d'investissements ou le financement de la dette publique sur les marchés internationaux; pour faciliter les contacts, alliances ou transferts de technologie entre entreprises québécoises et étrangères; pour promouvoir le tourisme et les exportations. Ces

mesures et programmes sont conçus en tenant compte de l'action du gouvernement fédéral sur les marchés étrangers et des incidences de ses politiques économiques.

Face à l'intégration croissante des économies, à la mondialisation des entreprises et des marchés, au développement accéléré des procédés et des produits, le Québec doit situer clairement son action sur le plan de la compétitivité de ses entreprises, de l'insertion dans les réseaux internationaux de production et de distribution. Il doit renforcer les filières dans lesquelles il peut compter sur des avantages comparatifs et appuyer ses entreprises chefs de file, comptant sur les effets d'entraînement par la sous-traitance ou la prestation de services. Pour relever les défis internationaux, l'industrie québécoise devra investir dans ses capacités de production et d'innovation, ainsi que dans la formation de ses ressources humaines. Elle devra améliorer ses procédés de fabrication et sa gestion des ressources naturelles.

Pour bénéficier de l'émergence des ensembles commerciaux régionaux, le Québec doit se positionner en fonction des avantages comparatifs réciproques, des potentialités des marchés et de leur accessibilité en tirant parti des affinités culturelles. Le Québec, qui fait partie d'un ensemble régional important, le bloc nord-américain, doit ajuster en conséquence ses politiques commerciales, industrielles et éducatives.

Plus largement, c'est une véritable intégration de la dimension internationale dans l'ensemble de ses politiques et de ses stratégies de développement économique que le Québec devra réussir. La situation des entreprises québécoises à l'étranger, les possibilités de recherche scientifique et d'innovation technologique, la qualité de la main-d'œuvre locale et l'efficacité de l'infrastructure institutionnelle, éducationnelle, financière et de communication sont désormais les facteurs qui contribuent le plus à la richesse d'une société.

► Pour répondre à de tels enjeux, les **politiques internes doivent intégrer la dimension internationale et la réflexion sur l'évolution du contexte nord-américain et mondial doit servir à la définition de l'ensemble des politiques du gouvernement.**

Pour ce faire, le gouvernement verra à développer sa **capacité d'analyse de l'évolution internationale et de**

son impact sur le Québec de façon à alimenter la concertation entre intervenants privés et publics.

► Au chapitre du développement industriel et des investissements, **l'action internationale visera à contribuer à l'émergence et au renforcement d'entreprises qui, par leur taille ou leur niveau technologique, sont susceptibles de soutenir la concurrence internationale sur les marchés locaux et étrangers. Quant à l'économie québécoise dans son ensemble, l'action internationale visera le renforcement des grappes industrielles ou le développement des filières où le Québec peut espérer accroître ses avantages comparatifs**. Ces filières se retrouvent dans les industries à base de ressources naturelles, comme celles liées à la forêt, à la pétrochimie ou à l'hydro-électricité, de même que dans des secteurs de pointe, comme l'aéronautique ou la pharmacie, ou dans le tertiaire, comme le génie-conseil ou les services informatiques.

Pour ce faire, le gouvernement voudra accentuer et cibler ses efforts de **prospection des investissements** étrangers. Il veillera à maintenir des conditions favorables pour ce qui touche la fiscalité, la qualité des infrastructures, la qualification de la main-d'œuvre, l'état des services publics, la réglementation. Ainsi, le Québec continuera d'être perçu à l'étranger comme un lieu favorable aux investissements, aussi bien pour un immigrant investisseur, une entreprise déjà établie que pour un nouveau partenaire.

Le gouvernement continuera à favoriser l'implantation de nouveaux procédés et de technologies nouvelles, notamment en facilitant l'acquisition de technologies étrangères rapidement utilisables, par le biais d'accords industriels ou de licences.

► Pour assurer le développement du commerce extérieur québécois, **le gouvernement continuera à favoriser l'accroissement du nombre des entreprises exportatrices. Il soutiendra particulièrement celles qui exportent des produits à forte valeur ajoutée et qui sont en mesure d'assurer une présence soutenue sur les marchés étrangers.**

Pour ce faire, il appuiera les efforts des entreprises dans l'élaboration de stratégies fondées sur une bonne connaissance des marchés et des réseaux de distribution. Il soutiendra en particulier les actions sur des marchés difficiles, le développement de nouveaux marchés et la mise en place d'une grande société de commerce.

► Conscient de l'importance des entreprises de services, **il voudra accroître leur capacité d'agir à l'étranger et favoriser la complémentarité de son action avec celle des autres intervenants dans les relations économiques internationales.**

Dans le domaine du tourisme, le MAI appuiera les efforts du ministère du Tourisme pour accroître la part québécoise des marchés les plus dynamiques – aux États-Unis, en Europe et en Asie – et contribuera, par la prospection des investissements dans certains créneaux, à l'amélioration du produit touristique québécois.

► Pour assurer l'accès des produits québécois à un nombre croissant de marchés, **le gouvernement continuera à favoriser l'élimination graduelle et ordonnée des obstacles au commerce international, tout en veillant à ménager aux secteurs les plus vulnérables de l'économie québécoise les transitions et adaptations adéquates.**

Pour ce faire, le gouvernement poursuivra son action en vue de la conclusion satisfaisante, pour les intérêts du Québec, des négociations de l'Uruguay Round et du libre-échange nord-américain. Il poursuivra notamment l'analyse des impacts et des possibilités pouvant découler d'un élargissement de la zone de libre-échange au Mexique, organisera la réflexion avec les divers milieux intéressés et verra à la prise en considération des intérêts du Québec par les négociateurs canadiens.

Chapitre 2

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Les connaissances scientifiques et les innovations technologiques jouent un rôle croissant dans le développement des économies, surtout les plus avancées.

Si les États-Unis continuent de dominer la scène internationale, particulièrement en science, la présence du Japon, surtout en technologie, s'affirme aux côtés de l'Europe. La complexité croissante des programmes de recherche et leur coût incitent nombre de pays ou d'entreprises à s'associer dans des projets internationaux, et ce, malgré le fait que la concurrence pour l'innovation et la mise au point de procédés ou de nouveaux produits soit devenue mondiale.

Le Canada, et plus encore le Québec, se situent loin du peloton de tête en ce qui concerne l'effort de développement scientifique et technologique. Cette situation se reflète dans leur commerce, globalement déficitaire, des produits de haute technologie. La coopération internationale du Québec en science et technologie est peu développée, sauf avec la France grâce aux ententes de coopération. Des collaborations multiples se sont engagées avec les États-Unis, mais de façon peu structurée et sans grand soutien gouvernemental.

Le développement des capacités de R.-D. est l'une des conditions d'une économie compétitive à l'échelle internationale. Pour des économies de taille relativement modeste, comme celle du Québec, ce développement passe par des collaborations internationales multiples, principalement dans les domaines scientifiques qui revêtent un caractère stratégique, notamment en raison de leurs applications technologiques aux champs d'importance économique : les biotechnologies, les nouveaux matériaux, les technologies de l'information, la recherche spatiale et les sciences de l'environnement. Le défi d'une formation adéquate des ressources techniques et scientifiques se pose également à la société québécoise.

- Au-delà d'une **prise en compte plus systématique de la dimension internationale dans l'ensemble de ses politiques et programmes de portée scientifique et technologique**, le gouvernement voudra :
- **En matière de recherche scientifique**, encourager les équipes d'excellence à coopérer, avec des homologues de pays avancés, dans les secteurs stratégiques;
- En matière de **développement technologique**, favoriser les ponts technologiques et la participation des intervenants québécois aux grands programmes internationaux de développement technologique.

Pour ce faire, le gouvernement entend consacrer aux activités scientifiques et technologiques internationales des ressources budgétaires additionnelles et des ressources humaines spécialisées au Québec et dans le réseau. De plus, il entend tirer parti des instruments fédéraux destinés à favoriser les échanges internationaux en science et technologie.

Chapitre 3

LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS

La culture et la langue sont des éléments-clés de l'identité de chaque société. Il est donc naturel qu'elles représentent une composante essentielle de l'action internationale du Québec. Le développement culturel, l'un des acquis les plus précieux des sociétés modernes, doit désormais être assuré dans un contexte international. En favorisant les échanges culturels avec des partenaires étrangers, l'action internationale contribue à stimuler et à renforcer le dynamisme des créateurs québécois. En même temps, elle facilite la diffusion et la distribution de leur production sur des marchés plus larges que le seul marché québécois qui est à la fois restreint et largement ouvert aux productions étrangères.

Le contexte dans lequel s'inscrit cette action internationale a considérablement évolué au cours des dernières années. Le monde de la culture vit lui aussi à l'heure de la mondialisation.

Dans un tel contexte, la création et la diffusion culturelles ont de plus en plus tendance à se développer et à s'organiser autour de réseaux et d'événements majeurs à caractère international. L'accès à ces réseaux ou la participation à ces événements exige que l'on développe au Québec des productions et des produits pouvant être reconnus pour leur originalité et leur qualité au niveau international.

En outre, la production et la distribution des produits culturels dépendent de plus en plus du dynamisme et de la vitalité d'entreprises ou d'industries culturelles qui, pour continuer à se développer, doivent non seulement tirer profit des perspectives de marchés élargis qu'offre la mondialisation, mais également améliorer leur position face à la concurrence accrue qu'entraîne ce phénomène.

Cette concurrence, qui se manifeste dans les différents secteurs de l'activité culturelle, est particulièrement vive dans ceux reliés à l'audiovisuel. Dans ces secteurs, la mise au point de nouvelles technologies de production et de reproduction, autant que l'accroissement des possibilités de diffusion de masse offertes par les moyens modernes de communication, ont favorisé l'émergence de véritables industries mondiales des médias et du divertissement. Leurs activités croissantes sur les différents marchés influencent inévitablement le contexte dans lequel peut s'exprimer la spécificité culturelle des différentes sociétés.

Pour assurer le dynamisme culturel des sociétés, les politiques des gouvernements doivent créer les conditions permettant de stimuler la création et de développer des productions ainsi que des produits d'une qualité et d'une originalité répondant aux exigences de la concurrence internationale. Les échanges internationaux peuvent contribuer à assurer ce dynamisme, dans la mesure où, précisément, ils favorisent l'accès aux courants et réseaux les plus dynamiques en matière de création. Le véritable enjeu est toutefois de consolider et de développer des industries capables de fournir une production originale et de qualité qui, tout en contribuant à exprimer l'identité culturelle du Québec, est susceptible d'être reconnue au niveau international.

- C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique, le gouvernement entend développer son action internationale en faveur du développement culturel autour des **trois axes suivants** : **stimuler la création** en favorisant les échanges permettant aux créateurs québécois de s'inscrire dans les courants et réseaux les plus dynamiques et les plus novateurs; **accroître la diffusion à l'étranger** des œuvres et productions reconnues pour leur excellence ou leur caractère novateur dans les secteurs offrant le plus de potentiel en favorisant les échanges permettant aux créateurs, producteurs et artistes québécois de s'inscrire dans les réseaux internationaux les plus dynamiques; **encourager** d'une façon toute particulière **le développement d'industries culturelles** concurrentielles en aidant les entreprises qui ont une base solide au Québec à établir des alliances ou d'autres formes de partenariat qui leur permettront de diversifier et d'accroître le financement de leurs projets et productions ainsi que d'exploiter plus facilement de nouveaux débouchés pour leurs produits.
- Convaincu par ailleurs qu'il importe d'assurer à la production culturelle francophone l'accès à des marchés élargis, le gouvernement entend contribuer à **favoriser l'établissement progressif d'un espace culturel francophone**.

Le secteur de l'**audiovisuel**, notamment celui de la production télévisuelle, prend une importance croissante parmi les industries du divertissement; il offre des perspectives particulièrement intéressantes de développement international. Les entreprises québécoises de ce secteur ont acquis, au cours des années, des capacités réelles de production leur permettant de se positionner avantageusement sur le plan international.

- C'est pourquoi la politique prévoit des efforts particuliers pour permettre aux entreprises de ce secteur de **consolider et d'accroître** encore davantage **leur capacité de production** ainsi que d'**exploiter les nouveaux débouchés qu'offrent certains marchés étrangers en croissance**. En outre, elle entend **favoriser l'établissement progressif d'un espace audiovisuel francophone**.

Enfin, on ne saurait envisager un véritable développement culturel sans se soucier de celui de la **langue**, qui constitue un élément fondamental de l'identité d'une société et de sa culture.

Le développement du Québec comme société majoritairement francophone dans le contexte nord-américain et largement ouverte aux cultures étrangères réclame une action en faveur du français. Il importe de veiller à ce que cette langue évolue de façon à bien répondre aux exigences des réalités actuelles.

- La politique vise donc également à **favoriser la coopération**, plus particulièrement avec les partenaires francophones, d'une part **autour de questions reliées à l'évolution du français et à la généralisation de son usage** – notamment dans la vie scientifique et celle des entreprises – **et** d'autre part **autour d'activités et de projets reliés au développement des industries de la langue**.

Chapitre 4

LES RESSOURCES HUMAINES

Le développement économique, social et culturel du Québec dépendra de plus en plus à l'avenir de la qualité de ses ressources humaines. Dans un contexte de mondialisation des échanges, la formation de ressources humaines aptes à faire face aux défis que posent le développement et l'adaptation de nouvelles technologies dans le système de production constitue un enjeu d'une importance cruciale pour le développement du Québec. Il ne suffit cependant pas de former des ressources humaines aptes à répondre aux exigences de la compétitivité internationale; encore faut-il que cette formation les prépare et les habilite à travailler dans un environnement qui s'internationalise.

- C'est en tenant compte de ces exigences nouvelles que la politique d'affaires internationales en matière de ressources humaines vise à **favoriser une plus grande intégration de la dimension internationale à la formation des Québécois, l'apprentissage de langues étrangères ainsi que les études et les recherches sur certaines régions du monde qui**

offrent un intérêt particulier pour le Québec. De plus, elle entend **favoriser la formation avancée d'étudiants québécois à l'étranger**, dans des secteurs qui revêtent une importance stratégique pour le développement du Québec. Elle confirme enfin la volonté du Québec de **continuer à appuyer la formation avancée d'étudiants étrangers** dans les domaines où son expertise peut répondre aux intérêts des pays avec lesquels il a des relations soutenues et contribuer à renforcer ses liens avec ses principaux partenaires, y compris dans les pays industrialisés.

L'acquisition de nouvelles compétences et qualifications exigées par les changements technologiques est intimement liée à la formation initiale dispensée par les établissements d'enseignement. Toutefois, il faudra de plus en plus compter sur les travailleurs déjà en emploi pour répondre, d'ici l'an 2000, aux besoins en main-d'œuvre et aux exigences en matière de qualification professionnelle.

- C'est pourquoi la politique vise également à **favoriser les échanges susceptibles de renforcer l'expertise québécoise en matière d'adaptation de la main-d'œuvre**. Dans cette perspective, elle prévoit accorder le soutien approprié, notamment aux initiatives visant à développer une collaboration en matière d'adaptation de la main-d'œuvre entre entreprises québécoises et entreprises étrangères.

Les conséquences de la mondialisation et de l'internationalisation des échanges prennent une importance toute particulière pour les **jeunes**. Leur avenir – et par conséquent celui de la société québécoise – dépend en bonne partie de la capacité et de l'aptitude qu'ils auront développées à apprendre, penser et agir en fonction d'enjeux, d'opportunités autant que de contraintes, de mécanismes et de règles qui, désormais, se définissent à l'échelle internationale.

- C'est pourquoi la politique entend **inciter les organismes d'échanges de jeunes à mettre au point des activités qui permettront d'acquérir des connaissances et de l'expérience reliées à l'exercice actuel ou futur d'un métier ou d'une profession**, et ce tout particulièrement dans les secteurs à forte incidence internationale, tels que ceux du

commerce, du management et du droit international, du tourisme, de la culture, des communications ou encore de l'environnement.

Enfin, on ne saurait envisager la contribution de l'action internationale au développement des ressources humaines du Québec sans tenir compte du rôle important que l'**immigration** peut remplir à cet égard. Dans l'énoncé de politique qu'il a rendu public récemment, le gouvernement reconnaît que l'immigration est un facteur important pour le développement du Québec et son ouverture sur le monde. Le recrutement d'immigrants comporte, dans certains cas, des incidences sur les relations internationales du Québec. En outre, la présence de communautés culturelles dynamiques peut favoriser le renforcement des rapports entre le Québec et leur pays d'origine. La présente politique propose comme un objectif important la participation accrue des communautés culturelles aux affaires internationales.

- Dans cette perspective, la présente politique d'affaires internationales complète celle en matière d'immigration, puisqu'elle entend **favoriser le recrutement d'immigrants susceptibles de contribuer au développement du Québec et de s'intégrer à une société d'accueil majoritairement francophone**. De plus, le gouvernement cherchera à **faire participer davantage les communautés culturelles aux activités du Québec à l'étranger**. Enfin, compte tenu de l'intérêt que peuvent présenter pour le Québec certaines rencontres internationales de concertation entre pays d'émigration et pays d'accueil, le gouvernement cherchera à **participer de façon suivie aux programmes, aux activités et aux réunions des organisations internationales qui traitent des questions d'immigration et d'intégration les plus directement reliées aux objectifs de la politique du Québec en la matière.**

Chapitre 5

LES AFFAIRES SOCIALES ET L'ENVIRONNEMENT

Même si la contribution de l'action internationale au **développement social** du Québec n'est peut-être pas aussi déterminante, ni aussi significative, qu'elle peut l'être pour son développement économique, scientifique, technologique ou culturel, il demeure qu'on ne peut l'envisager sans le situer dans l'environnement international. Les politiques de développement social deviennent elles-mêmes sujettes à l'interdépendance.

Cette interdépendance entraîne des contraintes. Pour y faire face, il importe de procéder à une analyse constante et suivie de l'évolution internationale des approches et pratiques d'intervention en matière de développement social. Cette interdépendance offre en revanche de nouvelles opportunités : elle fournit l'occasion de renforcer notre expertise à travers les échanges et la coopération qui peuvent s'établir avec des partenaires faisant face à des problèmes semblables, en même temps qu'elle permet de faire la promotion de l'expertise déjà acquise dans le but de la partager dans un esprit de solidarité internationale.

- C'est pourquoi la politique vise à développer et articuler l'action internationale en matière de **développement social** autour des **trois orientations suivantes : favoriser la participation** de représentants et d'experts québécois **aux réunions, aux programmes et aux activités des organisations internationales** traitant de questions d'intérêt prioritaire pour le Québec en matière de santé, de sécurité sociale et de relations de travail; **poursuivre**, avec des partenaires étrangers choisis, **une coopération susceptible d'accroître au Québec l'expertise** scientifique, technique et organisationnelle **nécessaire au développement du secteur social; favoriser**, auprès de gouvernements étrangers et d'organisations internationales concernées, **la promotion de l'expertise québécoise en matière de développement social**.

Par ailleurs, en matière d'**environnement**, il est de plus en plus évident que l'action, sur le plan interne, doit être complétée

par une action internationale qui tienne compte des principaux enjeux reliés au développement durable.

Le développement durable est devenu une nécessité : il vise à assurer un développement économique et social qui puisse satisfaire les besoins actuels sans compromettre la capacité de développement des générations futures. Ce défi est d'autant plus grand que les réactions qu'il suppose doivent être compatibles avec les contraintes qu'impose une compétitivité mondiale et régionale accrue. Il exige donc une concertation internationale sur le plan politique et une mobilisation technologique et sociale qui peut entraîner, sur le plan économique, le développement d'industries propres.

- Pour relever ce défi, il importe de développer et de concentrer l'action internationale du Québec dans les champs d'intervention prioritaires que sont : **la qualité de l'air, la gestion de l'eau potable, la gestion des déchets, leur récupération et leur recyclage, ainsi que les mesures d'efficacité énergétique**.
- De plus, il y a lieu d'articuler cette action autour des trois orientations suivantes : **participer activement aux principaux forums** de concertation bilatérale et multilatérale; favoriser le développement d'échanges qui permettront d'**accélérer le développement technologique du Québec dans le domaine de l'environnement**; contribuer à **faire la promotion à l'étranger du savoir-faire, des techniques et des produits québécois en matière d'environnement**.

Chapitre 6

LE RAYONNEMENT

Dans un monde où les communications occupent une place croissante, l'information représente un facteur primordial pour l'action. Agir pour être connu et identifié des décideurs, dans un contexte où l'information est surabondante, devient un enjeu majeur de la compétition internationale, aussi bien pour les

acteurs publics que privés. Cette exigence se manifeste de façon particulière pour les acteurs de taille modeste qui n'attirent pas l'attention de façon soutenue et qui n'ont pas les moyens de se faire connaître partout.

Voilà pourquoi l'un des domaines d'intervention de l'action internationale du Québec regroupe l'ensemble des activités dont la finalité principale est de contribuer au rayonnement du Québec, c'est-à-dire à **faire connaître et valoir à l'étranger les éléments les plus importants de sa réalité**.

Faire connaître et valoir le Québec à l'étranger est le fait de divers intervenants. Chacun, suivant sa perception et ses intérêts, contribue à véhiculer des éléments plus ou moins importants et nombreux de la réalité québécoise. Agir en la matière suppose donc qu'en respectant l'autonomie de chaque intervenant l'on s'entende sur les principales caractéristiques du Québec – significatives pour l'étranger – et que l'on cherche, chacun à sa façon, à les véhiculer et à les mettre en évidence auprès des principaux partenaires étrangers.

- En se référant aux principales caractéristiques du Québec, le gouvernement propose, pour inspirer les diverses activités visant à faire connaître le Québec à l'étranger, le **fil conducteur** suivant : **Québec, partenaire d'avenir en Amérique**.
- Les activités visant à faire connaître le Québec viseront **en priorité les milieux décideurs** de ses principaux partenaires étrangers, en mettant l'accent d'abord sur l'aspect économique, puis socio-culturel et institutionnel.
- La **stratégie privilégiera l'action personnalisée** auprès des décideurs, des médias et des milieux multiplicateurs, universitaires par exemple. Cette préoccupation sera prise en compte dans l'organisation des missions ministérielles, dans l'accueil de visites, dans l'action des délégations, dans les relations avec les médias, dans le soutien aux événements ou manifestations qui illustrent le savoir-faire québécois et peuvent contribuer à lui assurer une plus grande notoriété, dans l'encouragement aux initiatives visant à accroître dans les milieux étrangers la connaissance du Québec actuel.

Le plan d'action annuel dans ce domaine d'activité fera l'objet d'une concertation avec des représentants des divers milieux concernés, à la fois pour adapter le positionnement, pour le choix des cibles, des actions et des moyens à mettre en place.

Chapitre 7

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES

Les relations avec les gouvernements étrangers, les organisations et les institutions internationales constituent l'un des instruments les plus importants dont dispose en propre le gouvernement pour défendre et promouvoir les intérêts de la société québécoise et ceux des divers intervenants sur la scène internationale.

La mondialisation des échanges a sans doute modifié l'action internationale des gouvernements, dans la mesure notamment où la circulation à travers les frontières des personnes, des biens et des capitaux a été largement libéralisée. Ce phénomène donne une importance accrue au rôle des gouvernements dans la définition d'un cadre qui favorise les échanges bilatéraux et dans l'établissement et l'adaptation des règles du jeu qui respectent les intérêts légitimes des divers pays.

- Dans cette perspective, le gouvernement du Québec entend **développer des rapports suivis avec les gouvernements des principaux pays** et favoriser ainsi des échanges économiques, scientifiques et culturels mutuellement profitables. À cette fin, il poursuivra l'échange de missions officielles ainsi que la conclusion d'ententes facilitant les échanges et assurera le développement de son réseau de représentations à l'étranger en fonction des orientations et priorités de son action internationale.

Les enjeux auxquels doivent faire face les francophones pour continuer à se développer en français nécessitent une action

commune résolue que seules des institutions multilatérales, où se retrouvent les gouvernements des pays francophones, peuvent concevoir et mettre en œuvre. Par ailleurs, l'importance croissante que revêtent les débats de certaines organisations internationales de même que le rôle important joué par certaines institutions internationales dans le financement de projets internationaux commandent le développement de rapports plus suivis avec certaines de ces organisations et institutions internationales.

- Dans cette perspective, le gouvernement entend œuvrer de façon soutenue pour **renforcer le rôle propre et l'action des institutions internationales dont il est membre**, notamment la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français et l'Agence de coopération culturelle et technique. De plus, il cherchera à participer régulièrement **aux réunions, programmes et activités des organisations internationales** œuvrant notamment dans les domaines de l'économie, de la science, de la culture et de l'environnement; il poursuivra systématiquement ses efforts pour s'assurer que le gouvernement fédéral prenne en considération et fasse valoir les positions québécoises dans ses négociations dans le cadre du GATT ou dans celles avec les État-Unis et le Mexique pour l'établissement d'une zone élargie de libre-échange. Il compte en outre **promouvoir l'expertise québécoise auprès des institutions internationales** participant au financement et à la réalisation de projets internationaux, particulièrement dans les pays en développement. Enfin, il continuera à **favoriser l'implantation au Québec d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales**.

La mondialisation des échanges présente un défi en apparence paradoxal. L'ouverture comporte des contraintes dont doivent tenir compte les politiques nationales. Elle offre par ailleurs des possibilités dont on ne pourra profiter qu'en adoptant une approche stratégique du développement économique, culturel et social. Cela suppose des mécanismes appropriés de concertation pour dégager les consensus sur les conditions et les priorités de développement, ainsi que sur la mobilisation des

ressources requises pour que l'action internationale contribue à ce développement.

- Le gouvernement recherchera la **concertation avec les divers acteurs institutionnels québécois** en vue de favoriser leur participation aux activités internationales en relation avec ses propres orientations et en tenant compte de leurs intérêts ainsi que de leurs possibilités.

Troisième partie

LES PARTENAIRES

Agir sur la scène internationale de façon efficace suppose qu'on définisse bien ses propres intérêts en tenant compte de la réalité extérieure. Cela suppose qu'on arrive à conjuguer ses intérêts avec ceux de nombreux partenaires étrangers qui poursuivent leurs objectifs propres et avec lesquels on veut établir des rapports concrets. Cela suppose que le cadre de ces rapports internationaux favorise la participation des divers intervenants nationaux concernés par l'action internationale.

Troisième partie

Chapitre 8

LES PARTENAIRES ÉTRANGERS

C'est en conjuguant ses divers intérêts avec les possibilités offertes par ses partenaires étrangers que le gouvernement définit **les polarités de son action internationale** :

- deux pôles majeurs : l'Amérique et l'Europe;
- des rapports plus substantiels et équilibrés avec certains pays d'Asie;
- avec les pays francophones, notamment dans le cadre des institutions intergouvernementales multilatérales, le renforcement du potentiel commun des pays membres, par des actions en réseau engagées en priorité dans les secteurs stratégiques pour l'avenir de ceux qui utilisent le français.

Les affaires bilatérales

L'Amérique

Avec l'**Amérique,** le Québec partage des intérêts de première importance.

Et, en premier lieu, avec les **États-Unis** qui représentent le **premier pôle** de ses rapports internationaux. En raison de sa situation géopolitique, le Québec a partie liée avec les États-Unis pour lesquels il représente le neuvième partenaire commercial

alors que ceux-ci viennent pour lui au premier rang. Il est donc important de faire connaître les principaux aspects de la réalité actuelle du Québec aussi bien auprès des milieux influents au plan national que dans les sphères financières, économiques, universitaires et culturelles.

La présence américaine dans la structure industrielle du Québec, l'importance des échanges commerciaux et touristiques et la présence marquée des produits culturels et audiovisuels américains ont habitué les Québécois à traiter avec la plus grande puissance mondiale, en étant conscients de la différence de taille mais avec la conviction qu'un même attachement à la démocratie, le respect des différences, une pratique des affaires largement partagée, des enjeux communs comme l'environnement et des rapports suivis à divers niveaux permettront à chacun d'exploiter des opportunités importantes et d'y trouver son compte.

L'Accord de libre-échange a permis une prise de conscience plus aiguë de l'importance des échanges du Québec avec son voisin du Sud; il ouvre des possibilités nouvelles et suscite une concurrence qui doit entraîner un changement d'habitudes pour adopter une approche intégrée des interventions dans les divers domaines tout en privilégiant certaines régions.

Pour en tirer le meilleur parti possible, le Québec adoptera une stratégie fondée sur l'identification des forces et des complémentarités qui se traduira par le développement de réseaux, d'accords industriels et d'alliances. Grâce aux liens existants et à une meilleure connaissance des États-Unis, le Québec poursuivra l'élaboration d'une approche régionale intégrant le commerce, le développement industriel et technologique, la coopération scientifique et la formation des ressources humaines. L'énergie et l'environnement présentent des enjeux particuliers qui feront l'objet d'une attention soutenue et d'une action auprès des divers milieux intéressés.

En science et technologie, le Québec verra à identifier les occasions, à contribuer à l'amélioration de la formation, à participer au processus d'échanges scientifiques et de transferts technologiques, en particulier en encourageant la coparticipation entre les entreprises.

L'action du Québec portera sur l'ensemble du territoire américain mais sera particulièrement concentrée dans les États du Nord-Est et du Midwest.

La négociation d'un éventuel accord de libre-échange avec le **Mexique** ouvre des perspectives nouvelles avec ce pays qui deviendra un **partenaire privilégié**, ainsi qu'avec certains pays d'**Amérique latine**, notamment ceux où le Québec est déjà implanté et qui sont appelés à devenir des **partenaires majeurs**. La situation géopolitique de même que les affinités culturelles devraient conduire à un accroissement substantiel des échanges avec ces pays, particulièrement en matière de développement industriel et technologique, de commerce, de coopération entre universités ainsi qu'entre industries de la culture et de la communication.

L'Europe

Le continent européen représente l'autre pôle international majeur pour le Québec.

En raison notamment de liens historiques, de courants d'échanges qui se sont élargis et renforcés au cours des dernières années, les pays européens représentent pour le Québec un potentiel exceptionnel d'alliances dans tous les domaines : pour les capitaux et la technologie, pour le développement de marchés, pour la coopération scientifique avancée, pour les échanges culturels, pour le développement des ressources humaines et pour le partenariat entre industries de la culture et de la communication.

Le Québec dispose d'atouts uniques pour jouer un rôle significatif dans l'établissement d'alliances entre l'Amérique et l'Europe dans plusieurs domaines, notamment en matière de recherche et de développement, par la participation québécoise aux grands programmes européens de recherche.

Sur cet échiquier, la **France** représente pour le Québec **le partenaire privilégié**, à la fois en raison de racines et d'une langue communes, d'une volonté politique partagée, d'un engagement constant qui mobilise de part et d'autre des ressources considérables au profit d'intérêts communs diversifiés ainsi que d'un choix réciproque de se considérer à bien des égards comme le pôle premier d'alliances dans ses rapports avec

l'autre continent. La promotion d'une francophonie multilatérale renforcée représente un enjeu de première importance, partagé d'ailleurs avec d'autres entités en Europe, notamment la Communauté française de Belgique, le Luxembourg, la Suisse et la Roumanie.

La France est l'un des principaux partenaires économiques du Québec, étant son cinquième client et son quatrième fournisseur en 1990; 25 % des investissements français au Canada sont effectués au Québec, même si cette proportion diminue; les Français constituent le deuxième groupe de touristes étrangers au Québec après les Américains : ils ont représenté le quart des visiteurs en 1990. Des relations institutionnelles exceptionnelles, qui commencent par des rencontres des Premiers ministres, des missions ministérielles régulières, une commission permanente de coopération, un groupe de coopération économique, des ententes diverses, favorisent des échanges scientifiques, technologiques, culturels, des maillages industriels concernant notamment les PME, des transferts de technologies, des échanges de jeunes qui préparent les réseaux de demain.

Le gouvernement entend développer des alliances avec la France en matière d'économie en donnant une importance accrue au développement industriel et à l'investissement, à la coopération scientifique et technologique, à la formation, à l'immigration, aux liens entre industries de la culture, de la communication et de la langue, grâce aux liens institutionnels dont il entend préserver le caractère direct et privilégié.

Le Royaume-Uni, avec lequel les liens historiques, économiques et culturels ont toujours été soutenus et qui constitue actuellement le premier partenaire commercial du Québec en Europe, et **l'Allemagne**, dont le rôle-pivot sur le continent ainsi que le potentiel financier, industriel et technologique font une puissance de premier ordre, commandent des efforts accrus et soutenus pour en faire des **partenaires de premier plan** en termes de développement industriel et d'échanges commerciaux, de coopération scientifique et technologique, de développement des ressources humaines et d'alliances entre industries de la culture et de la communication ainsi que pour la promotion touristique.

Les relations très étroites développées au cours des dernières années avec les **différents acteurs institutionnels de la Belgique**

devraient permettre d'envisager des actions encore plus significatives – notamment en matière de partenariats industriels, de coopération scientifique, et technologique – et le développement de rapports suivis entre nos industries de la culture et de la communication ainsi que pour la formation avancée des ressources humaines.

L'Italie connaît un dynamisme industriel, technologique et culturel qui ouvre des possibilités de rapports plus soutenus, grâce notamment à l'action de l'importante communauté italienne établie au Québec.

Avec **la Suède et les pays nordiques**, certains enjeux reliés à la nordicité et à l'environnement pourraient donner lieu à des partenariats industriels, cependant que certaines expériences relatives au développement technologique et social offrent des possibilités intéressantes de collaboration.

D'autres pays ouest-européens feront l'objet d'une attention particulière : les Pays-Bas en matière d'environnement, l'Espagne, par la production audiovisuelle, et la Suisse dans les secteurs financier et culturel.

L'Europe de l'Est vient d'ouvrir des perspectives nouvelles inédites qui ont déjà incité le gouvernement à agir dans cette direction. C'est en exploitant les possibilités offertes par les ententes signées avec la RSFSR, la République tchèque et slovaque, la Hongrie et la Pologne que devraient s'établir les bases de rapports économiques, technologiques et culturels suivis avec les pays de l'Est, dont il conviendra de suivre l'évolution avec attention.

L'Asie

L'Asie représente, grâce notamment au Japon, à la République populaire de Chine et aux nouveaux pays industrialisés, un pôle dont l'importance devrait devenir déterminante à bien des égards.

Le gouvernement orientera le développement de ses relations avec les pays d'Asie en favorisant le concept de **filières spécialisées**, axées autour d'intérêts communs. Ce concept, appliqué dans quelques secteurs, tels l'énergie, le transport urbain, les nouveaux matériaux, la gestion de l'information ou les biotechnologies de la santé, offre la possibilité d'engager des

échanges pouvant toucher à la fois le développement technologique, la coopération scientifique, le commerce, les investissements, les ressources humaines et la coopération institutionnelle.

Le Japon est une puissance financière, industrielle et technologique d'envergure mondiale. Exportateur largement excédentaire envers tous les pays, offrant un marché d'accès difficile, il représente un partenaire particulièrement exigeant. Le développement de rapports suivis et plus équilibrés passe peut-être par des **projets de haute technologie** dans certaines filières où l'on saura marier capitaux, expertise et partage des retombées.

Tout en continuant à promouvoir le commerce avec les nouveaux pays industrialisés et le Sud-Est asiatique, la République de Corée et Taiwan seront privilégiés pour la prospection des investissements et les alliances industrielles. Les liens déjà établis avec la République populaire de Chine et Hong Kong permettront une action soutenue en développement industriel, en commerce, en enseignement-formation et en immigration. Les relations avec l'Inde seront intensifiées, alors que le Québec participera au développement des pays en voie d'industrialisation en valorisant ses secteurs d'excellence et en tirant parti du financement canadien et international. L'évolution de la situation au Viêt-nam, un pays membre de la francophonie, pourrait ouvrir la voie à la coopération économique et technologique.

L'Afrique et le Moyen-Orient

Les dernières années ont vu se développer entre le Québec et plusieurs pays d'**Afrique** des relations étroites et diversifiées, notamment à la faveur de la réalisation de grands projets et de la présence dans les institutions québécoises d'un nombre important d'étudiants de ces pays, attirés par leur caractère francophone nord-américain. En prenant appui sur ces liens ainsi que sur un intérêt partagé de voir se conforter l'espace francophone, les pays de ce continent dont le potentiel de développement est à la mesure de la restructuration économique et de l'évolution politique positives des dernières années seront considérés comme des **partenaires en codéveloppement**. Puisque le développement repose très largement sur la compétence des ressources humaines, c'est en conjuguant les efforts pour

contribuer à leur formation, dans des secteurs où la complémentarité des intérêts peut permettre des collaborations effectives suivies, dont les grands projets, comme ceux du domaine hydro-électrique et de l'urbanisation, sont la meilleure expression que devraient se développer les rapports. Les ressources et la taille du Québec ne lui permettent pas de répondre seul aux immenses besoins de ces pays. C'est donc en collaboration avec les organismes fédéraux et internationaux de financement que se développera cette stratégie, en privilégiant la complémentarité avec l'action multilatérale mise de l'avant dans le cadre de la francophonie.

Le gouvernement verra à faire connaître et à proposer son savoir-faire aux organisations spécialisées en développement. Il entend poursuivre une collaboration fondée sur la réalisation de projets conjoints dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'énergie, de la forêt, de l'environnement, des télécommunications, de l'adaptation du français aux technologies de l'information, de la formation professionnelle, de la gestion des projets d'ingénierie et de systèmes de soins de santé et des services-conseils.

En raison de la position stratégique du Moyen-Orient et du potentiel de son marché, le gouvernement entend intensifier ses efforts pour y faire connaître les secteurs d'excellence du Québec. Il privilégiera les échanges dans les domaines du commerce, des services-conseils et de la technologie dans les secteurs reliés à l'informatique, l'énergie, la réfrigération, l'aérospatiale, les mines ainsi que les soins médicaux et le développement social.

Les affaires multilatérales : la francophonie et les organisations internationales

Plusieurs questions internationales débordent le cadre des rapports bilatéraux et doivent, de ce fait, être traitées au sein d'**organisations internationales** constituées à cette fin par les pays qui acceptent d'y adhérer. Ces organisations internationales se sont multipliées pour aborder des questions de plus en plus nombreuses et complexes de nature politique, militaire, économique, scientifique, culturelle ou sociale. En contribuant à

l'élaboration de nouvelles règles du jeu et en veillant à leur application, ces organisations exercent une action qui peut affecter les intérêts du Québec de façon importante.

Au cours des dernières années, les pays utilisant la langue française ont convenu de créer une organisation internationale qui leur permettrait de regrouper leurs ressources pour relever certains défis qui leur sont propres. Le Québec est membre de cette organisation internationale et il participe à la conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays qui ont en commun l'usage du français ainsi qu'à plusieurs conférences ministérielles.

Il suffit de penser aux enjeux auxquels doivent faire face les francophones, à l'impact des négociations multilatérales conduites dans le cadre du GATT, à l'ampleur des projets financés par la Banque mondiale et des travaux conduits par l'OCDE, à la portée des discussions dans les conférences internationales sur l'environnement ou les télécommunications pour réaliser l'importance des enjeux pour le Québec et donc d'une action résolue dans le cadre multilatéral.

Le développement de la **francophonie multilatérale** représente un **enjeu vital** pour le Québec comme pour tous ceux qui parlent français. L'avenir du français dépend non seulement du nombre de ses locuteurs, mais surtout de leur capacité d'en faire une langue de création et diffusion notamment dans les secteurs d'avenir que sont la science, la technologie et en particulier celles de l'information, des communications et de la culture. Aucun pays ne peut relever seul ce défi. Conscient de l'interdépendance particulièrement manifeste à cet égard, le Québec continuera d'accorder la plus haute priorité au développement des institutions francophones multilatérales dont il est membre à part entière, en même temps qu'il voudra inciter ses partenaires francophones à consacrer l'essentiel des ressources mises en commun dans le cadre de ces institutions à quelques projets mobilisateurs conçus pour répondre aux principaux défis communs et faisant appel, au sein de véritables réseaux, à la participation effective des divers membres de cette alliance.

Il cherchera par ailleurs une **participation suivie aux réunions, programmes et activités de certaines institutions multilatérales** œuvrant dans les champs de sa compétence et

notamment dans ceux de l'économie, de la science, de la culture et de l'environnement; il cherchera à développer des **rapports fonctionnels avec les institutions internationales et régionales de financement**; à **favoriser l'implantation d'organismes importants sur son territoire**.

Chapitre 9

LES PARTENAIRES QUÉBÉCOIS

Pour s'assurer que les affaires internationales contribuent au développement économique, culturel et social du Québec et conformément à l'approche stratégique adoptée, le gouvernement entend favoriser la concertation avec les divers intervenants publics et privés et appuyer leur action internationale.

L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale entretient et développe des relations institutionnelles avec d'autres assemblées parlementaires à l'étranger.

Le gouvernement souhaite qu'une synergie soit assurée entre ses activités internationales et celles de l'Assemblée nationale dans le plein respect de son autonomie.

Les ministères, les institutions et les organismes publics

La concertation fera une place de premier plan aux ministères et organismes publics qui doivent, d'une part, prendre en considération dans l'établissement de leurs politiques et de leurs programmes, les conséquences du phénomène d'internationalisation dans leur secteur d'activité et, d'autre part, participer activement à ce processus.

C'est dans cette perspective que le ministère des Affaires internationales entend les associer à la révision périodique de la politique en matière d'affaires internationales ainsi qu'à l'élaboration du plan d'action annuel et qu'il encouragera leur action

internationale en conformité avec les orientations et les priorités de la présente politique.

En matière économique, le gouvernement voudra favoriser l'action internationale des sociétés d'État et des grandes institutions publiques à caractère économique et plus particulièrement leur participation aux dossiers touchant le développement industriel ou technologique du Québec en partenariat avec l'étranger.

Par ailleurs, il encouragera les institutions publiques à établir des liens utiles à leur développement avec leurs homologues des principaux pays partenaires et les organisations internationales, notamment francophones.

Dans le cas des établissements d'enseignement post-secondaire, ces liens devraient favoriser les échanges qui contribuent à la formation avancée et à la participation aux réseaux de recherche.

Les institutions locales

Les centres urbains deviennent les pôles de croissance interne en regroupant une masse critique de compétences et de services dans tous les domaines; ces compétences et ces services prennent une importance grandissante dans la concurrence internationale.

Dans ce contexte, les villes sont appelées à jouer un rôle spécifique de plus en plus important dans les activités internationales, en relation avec leurs caractéristiques propres et en complément à l'action du gouvernement.

Tel est notamment le cas pour les aspects du développement économique qui concernent la recherche des investissements et en particulier ceux qui viennent en appui au développement des parcs industriels et technologiques; il en va de même pour la promotion du tourisme, le développement des industries de la culture et de la communication et le rayonnement international du Québec.

Dans cette optique, la région de la capitale (Québec) et celle de la métropole (Montréal) occupent une place particulière.

Québec, la capitale, sera encouragée à développer ses activités internationales autour de sa double fonction de capitale du

Québec – siège du gouvernement – et de principal foyer de la francophonie en Amérique.

Le gouvernement favorisera les initiatives visant à accueillir à Québec les représentations étrangères, les organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment francophones, ainsi que les événements internationaux et les conférences intergouvernementales (à l'instar du Sommet francophone de 1987). Québec est par ailleurs le lieu normal et habituel de l'accueil des visites officielles étrangères.

Sur le plan économique, le gouvernement encouragera les activités internationales des organismes municipaux en vue de renforcer les bases technologiques, le réseau de services financiers, la tenue de congrès ainsi que le tourisme étranger; il favorisera également la tenue d'événements culturels.

L'agglomération montréalaise réunit les caractéristiques d'une métropole moderne : une taille suffisante pour soutenir la gamme complète des fonctions d'une ville d'envergure mondiale, des infrastructures développées, une population où la majorité côtoie harmonieusement une communauté anglophone dynamique et plus de 80 communautés culturelles qui constituent autant de liens avec l'extérieur, un milieu sécuritaire, une vie internationale et une qualité de vie qui l'ont récemment fait classer parmi les cinq premières villes au monde où il est le plus agréable de vivre.

Sur le plan économique, Montréal dispose d'une base industrielle, technologique et financière enviable, largement tournée vers l'extérieur; les secteurs de l'aéronautique et de l'aérospatiale, de la chimie et de la pharmacie, de la mode et de l'habillement, l'implantation d'un centre financier international et d'un centre de commerce mondial témoignent d'un dynamisme remarquable.

Montréal est un important centre universitaire. Ses quatre universités, de langue française et de langue anglaise, attirent près de 6 000 étudiants étrangers et leurs centres d'excellence sont en rapport avec leurs homologues de nombreux pays étrangers.

Sur le plan culturel, l'agglomération de Montréal se distingue par le dynamisme et l'originalité de sa création et par sa capacité d'attirer et d'organiser des événements culturels de premier

plan; elle est un centre particulièrement actif dans la production audiovisuelle. Enfin, sur le plan institutionnel, Montréal est le siège d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, de consulats et d'organismes de coopération internationale. Cette présence contribue largement à l'organisation de conférences internationales et d'événements internationaux.

L'agglomération de Montréal constitue le principal pôle de développement du Québec. Elle représente de ce fait un attrait particulier et un potentiel unique, aussi bien pour l'implantation d'organisations et d'entreprises à vocation internationale, que pour le développement de centres d'excellence de calibre international, notamment en matières de finance, d'industrie (aéronautique et services entre autres), de science, de technologie, de télécommunication et de culture.

Le gouvernement entend donc amplifier ses efforts de concertation avec les diverses institutions municipales et régionales de l'agglomération montréalaise pour les associer à l'élaboration de son plan d'action annuel et les encourager à organiser des activités internationales qui contribueront à leur mise en valeur, notamment par l'accueil :

- d'organisations internationales et d'entreprises à vocation internationale;
- d'investissements qui renforcent son assise financière, technologique et industrielle;
- d'événements internationaux, de congrès, de touristes.

En outre, le gouvernement soutiendra les initiatives des organismes municipaux qui favorisent la projection de Montréal à l'étranger dans les domaines convenus et susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur son développement, que ce soit dans des relations avec d'autres grandes villes, dans des associations internationales ou dans le transfert, dans un sens ou dans l'autre, d'expertises municipales.

Le secteur privé

Les entreprises sont les acteurs principaux de relations économiques internationales du Québec. Reconnaissant l'importance de leur rôle, le gouvernement s'efforcera, dans le respect des

impératifs de la libre-concurrence, d'organiser la concertation des principaux intervenants – grandes entreprises, représentants de secteurs ou filières industrielles, organisations ou associations d'entreprises – sur la base d'un partage d'informations pour bien situer les enjeux internationaux et élaborer les perspectives ou projets favorisant les synergies.

Par ailleurs, dans son action internationale et, particulièrement l'organisation de sa présence officielle à l'étranger, le gouvernement facilitera aux intervenants privés l'accès aux interlocuteurs étrangers et appuiera au besoin leurs démarches. Il fournira, surtout pour les petites et les moyennes entreprises, un soutien technique et une aide financière pour leurs activités d'exportation, de recherche de technologies ou de partenaires étrangers.

Les associations et les regroupements professionnels

Les nombreuses associations et regroupements professionnels (chambres de commerce, syndicats, sociétés, etc.) constituent des interlocuteurs qui peuvent jouer un rôle dans la définition de certains enjeux et stimuler la participation de divers milieux aux activités internationales.

Certains de ces organismes se sont donné une vocation internationale spécifique. Tel est le cas de l'AQOCI qui regroupe plusieurs associations vouées à l'aide aux pays en développement. Le gouvernement maintiendra son appui à cet aspect de l'aide au développement et recherchera l'articulation de cette action avec les orientations de la présente politique.

Les communautés culturelles

Les nombreuses communautés culturelles établies au Québec représentent un atout considérable que le gouvernement entend valoriser dans son action internationale.

Elles peuvent en effet constituer un apport fort utile, notamment pour mieux comprendre les spécificités de leur pays d'origine et aider à établir des rapports fructueux avec l'étranger.

Le gouvernement recherchera, avec les organismes représentatifs de ces communautés culturelles, les moyens de les associer plus étroitement à son action internationale, notamment avec leur pays d'origine.

Chapitre 10

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Dans le cadre constitutionnel actuel, les Québécois versent des impôts et des taxes à Ottawa qui, de son côté, consacre quelque 3,8 milliards de dollars aux activités de ses ministères et organismes ayant une vocation internationale explicite (Affaires extérieures, ACDI, SEE, etc.), ce qui ne comprend pas les activités internationales des autres ministères et organismes fédéraux.

Compte tenu du rôle joué par les ministères et organismes du gouvernement fédéral spécialisés en matière internationale et de l'importance des ressources dont ils disposent, le gouvernement cherchera d'une part à **s'assurer que ses intérêts, tels qu'il les définit lui-même, sont dûment pris en compte dans les politiques et programmes de ces ministères et organismes** et lui assurent des retombées réelles appropriées et, d'autre part, qu'il est à même de jouer son rôle d'acteur international en pouvant compter sur la collaboration effective du gouvernement fédéral.

Quatrième partie

LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Un ensemble d'instruments et de moyens de mise en œuvre de la politique, comprenant l'analyse stratégique, les instruments institutionnels et diverses mesures de soutien, sera progressivement mis en place dans le cadre du processus de programmation intégrée des activités internationales du gouvernement du Québec. Ce processus annuel appelle une concertation active et directe avec les divers ministères et organismes concernés en fonction des orientations, objectifs et programmes, dans chacun des domaines d'intervention, pour convenir de l'affectation des ressources humaines et budgétaires requises, aussi bien au Québec qu'à l'étranger.

Quatrième partie

1 L'ANALYSE STRATÉGIQUE ET LA CONCERTATION

L'organisation d'une capacité d'analyse stratégique constitue l'un des moyens privilégiés pour répondre aux objectifs de la politique. Pour l'assurer, le ministère des Affaires internationales devra développer ses capacités propres de collecte et de traitement de l'information internationale pertinente et organiser la circulation de l'information auprès des divers partenaires québécois. Les autres ministères seront associés à ce processus, de même que le monde universitaire et le secteur privé.

Il faudra également gérer la concertation des partenaires québécois en vue de déterminer les enjeux majeurs pour le Québec. Au niveau gouvernemental, le Comité de coordination des affaires internationales, qui réunit sept ministres, fournit un cadre approprié. En plus du comité consultatif mis sur pied par le ministre, la collaboration des partenaires privés et institutionnels sera recherchée au sein de comités de concertation dans un certain nombre de domaines, tels que l'économie, la science et la technologie, la culture et les communications, le rayonnement.

2 LA MISE AU POINT DE STRATÉGIES D'ACTION ET L'APPUI À LEUR MISE EN ŒUVRE

L'élaboration d'un plan d'action annuel, dont certains volets comporteront des perspectives triennales, servira à mettre au point des stratégies d'action, à assurer leur intégration et à favoriser les synergies entre partenaires. Ce plan gouvernemental d'action tiendra compte des enjeux découlant de l'analyse stratégique et, en concertation avec les organismes et partenaires

privés, traduira en activités les priorités de la politique d'affaires internationales.

Par ailleurs, les différents instruments institutionnels ainsi que les mesures de soutien et programmes d'aide dont dispose le gouvernement seront adaptés et, dans certains cas, étendus, de manière à appuyer la mise en œuvre de ces stratégies d'action.

Les instruments institutionnels

De façon à assurer que les différents instruments institutionnels dont dispose le gouvernement pour développer des rapports suivis avec des partenaires étrangers contribuent au mieux à la mise en œuvre des orientations retenues par la politique, il est prévu de développer différentes mesures visant à : développer l'expertise en matière d'affaires internationales; renforcer la capacité d'intervention du réseau de représentations du Québec dans les secteurs prioritaires; renforcer la coordination interministérielle et développer des rapports suivis avec les gouvernements étrangers. Sur le plan multilatéral, on veillera à soutenir le développement des institutions francophones et à assurer une participation régulière aux réunions et activités des organisations internationales œuvrant notamment dans les domaines de l'économie, de la science, de la culture et de l'environnement.

De façon plus spécifique, afin de donner suite à la rationalisation des formes de représentation à l'étranger souhaitée par le gouvernement lors de l'adoption de la Loi 42, il est proposé :

- **D'élever au niveau de délégation générale**, avec mandat dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec (article 28.1), **les représentations du Québec en Allemagne et au Japon**;
- **de désigner comme délégations** les postes suivants qui exercent déjà un mandat couvrant plusieurs secteurs d'activités (article 28.2) : **Atlanta, Venezuela, Singapour, Suède, Colombie**;
- de désigner comme **autres formes de représentation** les postes exerçant une responsabilité sectorielle, établis de façon temporaire ou occupés par des conseillers affectés au sein d'une ambassade du Canada : Lafayette, Port-au-Prince, Bangkok, Lisbonne, Damas, Abidjan, Séoul, Vienne, Washington.

Les mesures de soutien et programmes d'aide

Le rôle-conseil du MAI sera articulé et développé de façon à informer et appuyer les intervenants québécois actifs sur la scène internationale. Des mesures d'appui sont prévues dans chacun des domaines d'intervention. Le programme d'aide à la promotion des exportations (APEX) sera revu en mettant l'accent sur le soutien à l'élaboration de stratégies de pénétration des marchés, notamment par des études de marché et l'aide au marketing. Un programme de garanties de prêts sera mis sur pied (SDI-MAI) pour des entreprises engagées dans des projets importants ou des ventes sur certains marchés non traditionnels. Un appui sera accordé à la mise en place d'une société de commerce et à certains projets majeurs dans le tertiaire moteur. En matière de science et technologie, des volets internationaux seront ajoutés aux programmes existants (FCAR, Fonds de Développement technologique), afin d'accroître la coopération scientifique et de favoriser les ponts technologiques avec des centres étrangers reconnus. Les programmes de bourses destinés aux étudiants étrangers seront révisés, de manière à favoriser le développement de rapports avec certains pays prioritaires, y compris les pays industrialisés, dans des secteurs stratégiques d'intérêt commun; différentes mesures seront mises en place pour permettre à des étudiants québécois de poursuivre à l'étranger une formation avancée dans des secteurs prioritaires pour le développement du Québec.

Page couverture
© Science Photo Library-Masterfile
La photo a été retouchée par
Simard-Larochelle inc.

L'édition originale de
Le Québec et l'interdépendance
Le monde pour horizon
a été composée en caractère Korinna, corps 11 sur 12
par la maison Caractéra production graphique inc.,
tandis que la séparation de couleur
a été réalisée aux ateliers
Litho acme (Québec) inc.
Le présent tirage
sur papier Offset plainfield, 140M.
a été achevé le 17 septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze,
à Québec, sur les presses de l'Imprimerie Provinciale.

Dans cet ouvrage, la forme masculine désigne,
lorsque le contexte s'y prête,
aussi bien les femmes que les hommes.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires internationales
Tous droits réservés
Dépôt légal : quatrième trimestre, 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-22333-5

Dans cet ouvrage, la forme masculine désigne,
lorsque le contexte s'y prête,
aussi bien les femmes que les hommes.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires internationales
Tous droits réservés
Dépôt légal : quatrième trimestre, 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-22322-5

LE QUÉBEC ET
L'INTERDÉPENDANCE

LE MONDE POUR HORIZON

ÉLÉMENTS
D'UNE POLITIQUE
D'AFFAIRES
INTERNATIONALES

Préface du
Premier ministre

DE tout temps, les Québécoises et les Québécois ont participé activement aux différents courants qui animent le monde, et ce, avec les moyens et selon les valeurs propres à chaque époque. Les milieux culturels, économiques, politiques et sociaux ont ainsi alimenté leur dynamisme à des sources diverses et l'ont partagé avec des intervenants de plus en plus nombreux.

Le Québec d'aujourd'hui porte les traces de cette évolution et de cette ouverture. Il se trouve donc particulièrement avantagé pour continuer à favoriser son développement en tirant parti des transformations qui s'effectuent sur la scène mondiale.

Construire le Québec de demain en assurant son progrès économique, social et culturel exigera de tous et toutes des efforts soutenus et une détermination constante.

Conscient de l'importance de ces enjeux et de la réalité de l'interdépendance, le gouvernement choisit de présenter sa politique d'affaires internationales comme l'un des piliers de l'essor et du rayonnement du Québec.

Je souhaite vivement que tous les milieux québécois y voient l'expression de la volonté du gouvernement de s'associer à eux pour faire du Québec un partenaire reconnu à travers le monde pour sa capacité de relever de grands défis.

Robert Bourassa

Robert Bourassa

Avant-propos du ministre

La fin du XX^e siècle passera sans doute à l'Histoire comme une époque marquée par l'ampleur et la profondeur des transformations qui se sont produites et se produisent encore partout dans le monde. Grâce aux moyens de communication modernes, des personnes de plus en plus nombreuses sont sensibilisées quotidiennement aux luttes, aux drames et aux espoirs des peuples de la terre. Elles réalisent ainsi que leur sort est lié à celui des autres, et ce dans tous les domaines d'activité.

La chute du Mur de Berlin, par exemple, aura non seulement retenu l'attention internationale pendant quelques semaines, mais elle aura produit une onde de choc dont l'effet se répercute encore aujourd'hui sur les cinq continents. De la Guerre froide aux bouleversements récents en Union Soviétique, en passant par la crise du pétrole et de celle l'endettement des pays en développement, le monde est entré dans une ère d'interdépendance généralisée. Plus personne aujourd'hui ne peut espérer établir des relations durables et enrichissantes de la même manière qu'il y a trente ou quarante ans. Le développement économique, social et culturel d'une société doit désormais être assuré en tenant compte des intérêts et des prises de position de la communauté internationale.

Depuis la révolution tranquille, le Québec a déployé des efforts considérables pour assurer la modernisation de ses structures économiques, sociales et culturelles, en faisant largement appel aux idées et aux ressources de l'extérieur. À l'aube du XXI^e siècle, il est bien préparé pour relever les nouveaux défis qui découlent de la mondialisation des échanges et de l'internationalisation de l'action des gouvernements. Ces phénomènes nous offrent l'opportunité d'identifier des objectifs et de proposer des orientations qui demandent la

collaboration de tous les Québécois. Les affaires internationales peuvent ainsi contribuer à l'élaboration d'une approche plus ouverte et plus dynamique des rapports entre les individus et les différentes communautés au Québec même.

Le monde est engagé dans des changements dont l'importance est sans précédent et dont les effets se font sentir partout. Pour participer à cette évolution, le Québec doit définir ses intérêts en fonction des grandes tendances internationales. Devant les exigences accrues de la concurrence, il doit mobiliser ses forces, dépasser le court terme dans le choix de ses priorités et développer un véritable partenariat avec ses interlocuteurs étrangers.

Cette ambition ne peut être seulement celle du gouvernement. Ce doit aussi être celle des entrepreneurs et des universitaires, des artistes et des jeunes, des communautés culturelles comme des institutions sociales.

Avec la présente politique, le gouvernement espère favoriser une prise de conscience plus large des enjeux internationaux et une participation accrue de l'ensemble de la société québécoise aux diverses activités, au Québec comme à l'étranger, qui permettent d'intensifier et de mieux cibler nos échanges avec le reste du monde.

La publication de cette politique dans le contexte actuel au Canada témoigne de la détermination du gouvernement de continuer à agir pour relever les défis d'un monde qui ne vit pas seulement au rythme de nos débats internes. En distinguant les affaires internationales de la politique étrangère et en choisissant une approche centrée sur les intérêts du Québec, on s'est donné des assises qui ne sont guère susceptibles d'être mises en cause. En effet, dans un contexte moderne, aucun gouvernement ne saurait exercer ses responsabilités internes de façon efficace sans prendre en compte la dimension internationale et sans agir dans ce cadre, selon ses moyens.

L'émergence d'un monde multipolaire, la croissance phénoménale du commerce et des échanges qui, dans tous les domaines, prennent une dimension mondiale, les défis que posent la protection de l'environnement et la santé, la diffusion toujours plus étendue des produits culturels, la modification des réseaux d'échanges, voilà autant de questions qui évoluent rapidement. Ces phénomènes offrent toutefois des possibilités nouvelles et doivent nous stimuler et nous inciter à puiser dans nos ressources pour choisir, tous ensemble et dès aujourd'hui, la voie de l'excellence.

Gérer cette interdépendance croissante constitue un défi des plus stimulants. Pour le Québec, cela est particulièrement vrai dans le cadre de la francophonie qui représente des enjeux vitaux pour son devenir. L'avenir du français dépend en effet non seulement du nombre de personnes qui parlent cette langue à travers le monde, mais surtout de leur capacité d'en faire une langue de création et de diffusion notamment dans les secteurs stratégiques que sont la science, la technologie et en particulier celle de l'information, des communications et de la culture. Voilà pourquoi le Québec attache une si haute priorité au développement des institutions francophones multilatérales dont il est membre à part entière, et qu'il souhaite voir

davantage de Québécois s'intéresser et participer aux projets mobilisateurs conçus pour répondre aux principaux défis communs au sein de véritables réseaux.

Ce qui est vrai dans le cadre de la francophonie l'est également, sous des formes diverses, dans l'ensemble des relations internationales. Les enjeux sont de taille, les opportunités sont nombreuses, les actions stimulantes. Nos rapports avec les États-Unis, avec l'Europe, l'Asie, l'Amérique latine ou l'Afrique ne peuvent être épisodiques ou ponctuels : notre développement industriel, notre potentiel scientifique, notre dynamisme culturel comme notre développement social sont liés à notre capacité de nouer avec ces pays des alliances, d'assurer des collaborations, d'offrir des conditions d'échanges où chacun trouve son avantage. On peut aussi penser à nos relations avec certains pays où nos échanges économiques, sociaux et culturels participent aussi à la consolidation des institutions démocratiques; aux échanges d'artistes ou de chercheurs qui leur permettent de participer aux courants les plus novateurs sur la scène internationale; aux échanges interuniversitaires qui donnent la chance aux jeunes d'approfondir leurs connaissances, de créer des réseaux d'échanges, de connaître et d'apprécier des cultures étrangères.

Pour connaître du succès sur une scène internationale où la concurrence est de plus en plus vive dans tous les domaines, le Québec doit savoir tirer avantage de ses forces. À cet égard, nous sommes convaincus que la première force du Québec est sa population. Combien d'autres endroits au monde peuvent bénéficier d'une culture, au sens large du terme, à la fois profondément nord-américaine et associée à l'Europe ? Où francophones et anglophones sont appelés à travailler ensemble quotidiennement ? Où des communautés culturelles provenant des quatre coins de la terre participent à l'enrichissement culturel et socio-économique de leur société d'accueil ? Cette rencontre de plusieurs cultures, qui fait du Québec un endroit unique, doit être mise à contribution pour relever le défi de l'ouverture sur le monde. Elle constitue un atout exceptionnel favorisant la participation du Québec aux courants internationaux les plus dynamiques. Il n'en tient qu'à nous d'en prendre davantage conscience et de mieux savoir intégrer cette dimension dans nos activités internationales.

C'est pour participer pleinement à ces tranformations à un moment où la dynamique internationale s'accélère que le gouvernement du Québec a voulu présenter une politique d'affaires internationales.

Cette politique présente le fruit d'une réflexion sur les grands enjeux internationaux. Elle propose une vision d'avenir où tous ont un rôle à tenir et une contribution à apporter. Elle nourrit l'ambition de rechercher dans l'ouverture sur le monde les moyens de faire du Québec un acteur moderne, dynamique, à la pointe du progrès économique et socio-culturel. Elle veut enfin susciter une volontée partagée d'assurer le développement du Québec de demain dans un contexte d'interdépendance généralisée, en prenant le monde pour horizon.

En terminant, j'aimerais remercier ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de cette politique. La collaboration empressée que

nous ont apportée des représentants de divers milieux publics et privés, et d'une façon toute particulière les membres de mon comité consultatif, ont permis d'enrichir la réflexion et de rendre de plus en plus évidente la nécessité de conjuguer les efforts autour d'objectifs communs : c'est l'un des acquis précieux de la politique.

Cette collaboration m'a convaincu que notre réussite commune passe par le renforcement de la concertation suivie pour faire des affaires internationales l'un des leviers les plus importants pour le développement et le rayonnement du Québec. Je suis déterminé à y consacrer, avec tous les Québécois, mes meilleurs efforts.

John Ciaccia
Ministre des Affaires internationales

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DU PREMIER MINISTRE V

AVANT-PROPOS DU MINISTRE VII

INTRODUCTION I

Première partie

LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AFFAIRES INTERNATIONALES 7

1 L'OBJET DES AFFAIRES INTERNATIONALES 11

2 LE CHAMP DES AFFAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC 15

3 L'APPROCHE ADOPTÉE 16

4 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS 17

Deuxième partie

LES DOMAINES D'INTERVENTION 23

Chapitre 1

L'ÉCONOMIE 29

1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE MONDIAL 33

1.2 L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL 40

1.3 L'ACTION DES GOUVERNEMENTS 49

1.4 LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS 51

Chapitre 2

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE 61

2.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE MONDIAL 63

2.2 LE QUÉBEC DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 65

2.3 LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS 69

Chapitre 3

LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS 77

3.1 LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL 79

3.2 LES INDUSTRIES DE COMMUNICATION 85

3.3 LA LANGUE 88

Chapitre 4
LES RESSOURCES HUMAINES **91**

4.1 LA FORMATION 93
4.2 LES ÉCHANGES DE JEUNES 100
4.3 L'IMMIGRATION 101

Chapitre 5
LES AFFAIRES SOCIALES ET L'ENVIRONNEMENT **105**

5.1 LES AFFAIRES SOCIALES 107
5.2 L'ENVIRONNEMENT 109

Chapitre 6
LE RAYONNEMENT **115**

6.1 LES ÉLÉMENTS DE BASE 117
6.2 L'ACTION DU GOUVERNEMENT 118
6.3 LES ORIENTATIONS 120

Chapitre 7
LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES **123**

7.1 L'ÉVOLUTION DES RÉALITÉS INTERGOUVERNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES 125
7.2 LES ACQUIS DU QUÉBEC 126
7.3 LES ORIENTATIONS 128

Troisième partie
LES PARTENAIRES 131

Chapitre 8
LES PARTENAIRES ÉTRANGERS **139**

8.1 LES AFFAIRES BILATÉRALES 139
8.1.1 Les États-Unis 139
8.1.2 La France 147
8.1.3 L'Europe 154
8.1.4 L'Asie et l'Océanie 162
8.1.5 L'Amérique latine et les Antilles 168
8.1.6 L'Afrique et le Moyen-Orient 172
8.2 LES AFFAIRES MULTILATÉRALES : LA FRANCOPHONIE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES 177
8.2.1 La francophonie multilatérale 178
8.2.2 Les organisations internationales 181

Chapitre 9
LES PARTENAIRES QUÉBÉCOIS **183**

9.1 L'ASSEMBLÉE NATIONALE 183
9.2 LES MINISTÈRES, LES INSTITUTIONS ET LES ORGANISMES PUBLICS 183
9.3 LES INSTITUTIONS LOCALES 184
9.4 LE SECTEUR PRIVÉ 186
9.5 LES ASSOCIATIONS ET LES REGROUPEMENTS PROFESSIONNELS 186
9.6 LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES 186

Chapitre 10
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL **187**

Quatrième partie
LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE **189**

1 L'ANALYSE STRATÉGIQUE ET LA CONCERTATION 191
2 LA MISE AU POINT DE STRATÉGIES D'ACTION ET L'APPUI À LEUR MISE EN ŒUVRE 193

Graphiques

1. La composition du commerce mondial 35
2. Les grandes régions et le commerce 37
3. Le commerce international du Québec Les 12 principaux produits exportés 41
4. Le commerce international du Québec Exportations et importations 45
5. Les étudiants étrangers au Québec 97

Tableaux

1. Dépenses brutes en R.-D. en pourcentage du P.I.B. en 1988 65
2. Investissement en R.-D. en pourcentage du P.I.B., par secteur d'exécution, certains pays de l'OCDE, Québec, Ontario, 1988 66

Annexe statistique **199**

INTRODUCTION

AUX quatre coins du globe, des personnes de plus en plus nombreuses prennent conscience des enjeux planétaires. Les valeurs démocratiques et l'affirmation des droits de la personne se révèlent pour un nombre croissant de peuples l'un des ferments les plus puissants d'évolution et le fondement de leur progrès. En même temps, le péril nucléaire, la protection de l'environnement ou la disparité inacceptable des conditions de vie, pour ne prendre que ces exemples, représentent des enjeux qui concernent chaque société. Les événements récents illustrent de façon éloquente le fait que partout à travers le monde, le développement d'une société est conditionné, à divers degrés, par la conjoncture mondiale, par l'opinion publique internationale, par les prises de position et par les décisions des divers membres de la communauté internationale.

Sous l'effet conjugué du développement des moyens de communication, de l'évolution de la technique et de la libéralisation des échanges, le monde est entré dans une phase de mutation profonde. On commence à peine à mesurer l'ampleur des conséquences que les transformations de la scène internationale vont entraîner dans tous les domaines d'activité.

Le domaine de l'économie est un foyer particulièrement névralgique dans cette évolution. Les transformations dans ce domaine sont largement responsables de celles qui ont affecté les autres domaines de l'activité humaine. Le volume des échanges internationaux a connu une croissance rapide et continue, en même temps que leur contenu se diversifiait et que leur extension géographique ne connaissait pratiquement plus de frontière. Avec le développement accéléré de la technique et l'ouverture des frontières, on a vu se développer de grandes entreprises transnationales qui ont réussi à réunir les ressources financières et industrielles requises pour occuper des marchés devenus mondiaux; ce faisant, elles ont modifié non seulement la notion de propriété nationale des entreprises, mais également le système de production et celui du commerce international. Dans le passé, l'économie mondiale a eu tendance à se structurer autour d'un pôle dominant qui réussissait à exercer une suprématie réelle. Désormais, et pour l'avenir prévisible, aucun pays ne pourra prétendre exercer ce rôle.

Sur le plan géopolitique, les changements ne sont pas moins considérables. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le système international était polarisé autour de deux superpuissances. Au sein des blocs constitués autour de chacune d'elles, stratégie, économie et politique s'étaient confondues. Cet ordre se défait sous nos yeux. Du côté occidental, la montée en puissance du Japon et de l'Europe a affecté le rôle des États-Unis; à l'Est, la démocratisation des pays d'Europe orientale et la réunification de l'Allemagne ont entraîné la disparition du Pacte de Varsovie et considérablement altéré l'emprise de l'U.R.S.S. En s'estompant, le clivage Est-Ouest ne fait pas disparaître les tensions et la compétition. Dans le nouvel ordre mondial qui se prépare, aucune puissance ne semble être

en mesure d'ordonner les événements mondiaux. Il n'est donc pas surprenant de voir les leaders mondiaux rechercher les nouvelles balises qui les aideront à naviguer dans ce contexte d'incertitude.

L'évolution est sans doute plus facilement mesurable dans le domaine de l'économie; elle n'en est pas moins réelle dans les autres champs d'activité où les échanges sont de plus en plus importants. Qu'il s'agisse des télécommunications instantanées à l'échelle planétaire, de l'augmentation du tourisme mondial ou de la diffusion internationale des productions culturelles, les occasions d'échanges se sont développées de façon spectaculaire depuis quelques décennies. La création de nombreuses organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales a aussi permis une meilleure connaissance des réalités internationales, des problèmes et défis qu'elles posent, et ce dans des domaines aussi divers que l'éducation, l'environnement, la santé ou le droit international, pour ne nommer que ceux-là.

Ces transformations sont importantes et ont des effets dans plusieurs secteurs d'activité. Ainsi, par exemple, les enjeux de la recherche et le niveau des ressources requises nécessitent une coopération scientifique internationale dont des exemples nous sont fournis par les grands programmes européens ou encore par la collaboration vers laquelle semblent se diriger les pays les plus avancés. L'environnement présente des défis nouveaux d'une telle complexité et d'une telle ampleur que ce n'est qu'avec des efforts conjugués, notamment au sein de forums internationaux, qu'on pourra apporter les réponses réglementaires et technologiques requises. La concurrence entre les médias pour accroître leur part de marché suscite la formation de grands groupes de presse, de communication et de publicité. Même dans le domaine culturel, si étroitement lié à la création individuelle, la généralisation de l'audiovisuel entraîne le développement d'entreprises de production et de diffusion dont plusieurs acquièrent rapidement un caractère transnational. À bien des égards, dans les sociétés industrialisées notamment, on en est arrivé à vivre quotidiennement dans un univers qui se construit désormais dans des réseaux d'interrelations constantes avec l'extérieur.

Des phénomènes d'une telle importance et d'une telle ampleur comportent pour toutes les sociétés, grandes ou petites, des conséquences incontournables. Aucune ne peut prétendre désormais se développer en vase clos. L'ouverture au monde est indispensable. Elle conduit chaque société à situer et à déterminer ses politiques internes en tirant les enseignements de l'évolution du contexte international; elle lui offre en même temps la possibilité de contribuer à la promotion de certaines valeurs, à la diffusion d'idées nouvelles et au renforcement de certaines institutions; elle appelle la connaissance plus poussée des autres cultures, le respect des différences pour l'établissement de relations internationales harmonieuses et enrichissantes pour tous.

Cela est singulièrement vrai pour le Québec que sa situation géographique, sa taille, son caractère de société majoritairement francophone et pluraliste en Amérique du Nord, ses besoins de développement ont constamment poussé à rechercher à l'extérieur une partie des moyens de conforter son dynamisme propre.

État membre de la fédération canadienne et voisin de la plus grande puissance mondiale, peuplé de 6,8 millions d'habitants, le Québec a engendré une production intérieure brute (P.I.B.) de 150 milliards de

dollars en 1990. D'après les données et certaines estimations, près de 50 % de sa production de biens et services est exportée, dont un peu moins de la moitié à l'extérieur du Canada.

Certaines de ses entreprises les plus importantes réalisent déjà plus de la moitié de leur chiffre d'affaires à l'étranger et l'on peut penser qu'il s'agit d'une voie que plusieurs devront emprunter, y compris en envisageant des acquisitions ou des implantations à l'étranger qui leur permettront d'y développer leurs activités.

Au cours des cinq dernières années, les investissements étrangers directs au Québec se sont élevés à 16,2 milliards de dollars, ce qui représente 18 % de l'ensemble des investissements étrangers au Canada.

Producteur modeste de nouvelles technologies, le Québec a largement compté sur l'acquisition de celles développées à l'étranger; il est appelé à accroître ses efforts de coopération pour renforcer son potentiel technologique et pouvoir ainsi mieux affronter la compétition dans l'avenir.

Il doit également compter sur l'apport de l'immigration pour assurer sa croissance démographique et contribuer à son développement. Il a accueilli 33 000 immigrants en 1989 et se propose d'en admettre environ 45 000 en 1991.

La vitalité artistique et la production culturelle du Québec témoignent d'un dynamisme indéniable. Sur ce plan également, les Québécois ont déjà compris que la création de qualité et le dynamisme de leurs entreprises de culture et de communication sont indispensables s'ils veulent non seulement réussir sur leur propre territoire, largement ouvert aux artistes et aux produits culturels étrangers, mais également avoir leur place sur les marchés extérieurs.

Ces quelques données suffisent à illustrer l'importance des affaires internationales pour les divers aspects du développement du Québec. Pratiquement aucune politique intérieure n'est désormais concevable sans prendre en compte la dimension internationale.

Le Québec s'est donné au cours des dernières années des assises et des instruments qui lui permettent d'affronter les défis que présente l'évolution internationale.

Sur le plan économique, les établissements financiers ont consolidé leurs assises et, à la faveur des mesures gouvernementales de décloisonnement des services financiers, pourront étendre leur champ d'action et renforcer leur potentiel. Bien que de taille relativement modeste à l'échelle mondiale, les institutions financières québécoises sont très dynamiques; la Caisse de Dépôt et Placement, le Mouvement coopératif Desjardins, la Société générale de Financement et la Société de Développement industriel témoignent d'une coopération étroite entre le secteur privé et le secteur public.

La structure industrielle du Québec s'est développée en se diversifiant. Les industries à base de ressources occupent une place importante et attirent encore plus de la moitié des investissements du secteur manufacturier; certaines, dans le secteur de l'aluminium par exemple, ont subi

une évolution considérable à la faveur de la politique énergétique du gouvernement et de l'action d'Hydro-Québec. Au cours des dernières années, on a vu émerger des entreprises importantes dans le matériel de transport et dans le secteur des services (les communications, le génie et les services informatiques notamment).

Parmi les 500 plus grandes entreprises privées commerciales et industrielles œuvrant au Canada, plus d'une centaine ont leur siège social au Québec. Les entreprises considérées comme grandes au Québec sont toutefois de taille modeste à côté des entreprises mondiales. Par ses revenus en 1988, une entreprise comme Provigo, par exemple, se retrouverait près du 75e rang parmi les multinationales américaines, Hydro-Québec au 108e rang, Domtar au 202e et Bombardier au 231e.

Le sommet tenu à Montréal sur le développement technologique en 1988 a donné une nouvelle impulsion aux activités reliées à la R.-D. Les mesures fiscales adoptées par le gouvernement à cette fin sont les plus généreuses du Canada; le Fonds de développement technologique devrait susciter des projets qui permettront d'améliorer la performance du Québec dans ce domaine. On estime actuellement que les exportations canadiennes incorporant des technologies avancées ne couvrent que 46 % des importations de tels produits, comparativement à 129 % pour l'Allemagne, 88 % pour la Belgique, 83 % pour les États-Unis, 99 % pour la France, 100 % pour le Royaume-Uni et 570 % pour le Japon.

La société québécoise a connu une évolution importante depuis la Révolution tranquille des années 60. Participant au dynamisme nord-américain, le Québec a affirmé sa détermination à tenir son rang parmi les sociétés les plus avancées, tout en assurant son développement en français, qui est la langue de plus de 80 % de sa population, et en assurant la promotion et le respect des droits de ses minorités. L'usage de cette langue, qu'il partage avec plus d'une quarantaine de pays à travers le monde, lui permet de bénéficier de l'appartenance à une communauté francophone internationale qu'il contribue d'ailleurs à édifier.

Le Québec compte aussi une importante communauté anglophone. Les nombreuses institutions scientifiques, universitaires, culturelles et sociales de langue anglaise contribuent à l'essor du Québec, à l'enrichissement de son environnement socio-économique et culturel et, par leur qualité et leur prestige, au rayonnement international du Québec. En outre, par sa présence et son action, cette communauté anglophone bien enracinée et dynamique constitue un atout pour l'action internationale du Québec grâce aux multiples réseaux qu'elle entretient.

Traditionnellement ouvert à l'immigration, le Québec cherche activement à recruter des immigrants. C'est ainsi que se sont constituées au fil des ans de nombreuses communautés culturelles dont le nombre et l'importance s'accroissent régulièrement. Elles apportent leur richesse culturelle et leur force de développement ainsi que des liens qui représentent des atouts précieux pour le développement des rapports internationaux du Québec. Toutes ont leur place et leur contribution, déjà grande, est appelée à prendre de l'ampleur au cours des prochaines années.

La société québécoise compte plusieurs nations autochtones avec lesquelles le gouvernement s'est efforcé de nouer des rapports respectueux de leurs droits, de leur culture et de leur caractère propre.

L'évolution a touché d'autres volets de la réalité québécoise. Les universités ont connu une progression considérable et jouissent d'une réputation enviable; le réseau des cégeps a renforcé les rapports avec l'industrie pour la formation des techniciens. Le Québec s'est doté d'un système de santé qui compte parmi les plus avancés et les plus performants. Le Québec est le lieu d'une effervescence culturelle qui a permis à ses créateurs, à ses artistes et à ses entreprises culturelles d'opérer d'importantes percées sur la scène internationale.

Le Québec contemporain se présente ainsi comme une société majoritairement francophone, pluraliste, profondément respectueuse des droits de la personne et des minorités, soucieuse d'assurer son développement économique, social et culturel suivant les standards les plus élevés, en s'appuyant sur des ressources humaines de plus en plus compétentes et en cherchant à concilier ses propres intérêts avec ceux de ses divers partenaires. Son essor a reposé en grande partie sur son ouverture sur le monde, grâce à laquelle il peut espérer relever avec succès les défis des années qui viennent.

L'avenir du Québec est étroitement lié à son dynamisme, à sa capacité de se définir constamment par rapport à un monde en évolution rapide, de relever les défis de l'ouverture et d'adapter son action internationale aux exigences d'un nouveau contexte où l'interdépendance devient généralisée.

La mondialisation entraîne des conséquences importantes pour l'action internationale des gouvernements. En devenant membre d'une zone de libre-échange ou d'une union économique, un État doit accepter des règles du jeu semblables pour les entreprises locales et celles des pays qui font partie du même regroupement; il accepte la concurrence internationale avec le risque de voir péricliter certains secteurs qui ne pourraient la soutenir sur son propre marché. Il espère en revanche qu'en identifiant ses priorités stratégiques, en s'appuyant sur ses forces, en conjuguant les efforts, il pourra compter sur des entreprises capables d'agir sur des marchés élargis, de constituer de ce fait les vecteurs du développement économique et d'assurer les conditions propices au développement social et culturel.

Pour réussir dans ce nouveau contexte international, il importe de dégager certains objectifs et de coordonner les efforts requis pour les atteindre. Par son leadership, le gouvernement peut favoriser l'émergence d'une vision stratégique du développement qui tienne compte des exigences externes et concilie les divers intérêts.

Il peut également influencer le niveau de compétitivité, notamment en travaillant, comme l'a fait le gouvernement au cours des dernières années, à établir sa fiscalité à un niveau comparable à celui de ses concurrents. Il a un rôle capital à jouer dans le développement du système d'éducation, des infrastructures et du réseau de communications et de télécommunications. Il peut décider de se faire le partenaire de l'entreprise qui est au premier plan de la concurrence industrielle et commerciale et d'en appuyer les efforts comme ceux des autres intervenants qui devront assurer leur développement en se taillant une place sur la scène internationale.

Conscient de l'importance de ces nouveaux enjeux, le gouvernement a décidé, par une loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en novembre 1988, de revoir l'organisation de ses activités internationales, jusque-là conduites par plusieurs ministères, et de confier au ministère des Affaires internationales (MAI) qu'il créait la responsabilité réelle de tous les volets de l'action du gouvernement du Québec à l'étranger.

La mission de ce ministère comporte deux volets. D'une part, il est chargé de suivre l'évolution de la réalité internationale, d'en identifier les incidences pour le Québec et de veiller à ce que cette dimension soit prise en compte dans les diverses politiques sectorielles québécoises; ce volet de ses responsabilités est appelé à prendre une importance croissante. D'autre part, le Ministère doit planifier, organiser et diriger l'action à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et organismes et appuyer celle des divers intervenants québécois sur la scène internationale.

Pour remplir ce mandat, le ministre est chargé notamment d'élaborer, en collaboration avec les autres ministres concernés, une politique en matière d'affaires internationales, de la proposer au gouvernement et de s'assurer de sa mise en œuvre.

La préparation de cette politique a été annoncée dès l'automne 1988 lors de l'adoption de la loi créant le Ministère; sa publication répond au souci de fournir un instrument grâce auquel le gouvernement et ses partenaires québécois pourront adapter leur action internationale aux nouvelles exigences découlant des transformations de la scène internationale.

Le présent document présente le résultat des travaux menés au cours des derniers mois. Il comporte quatre parties.

La première situe les principaux éléments du cadre de la politique d'affaires internationales du Québec : c'est-à-dire l'identification de l'objet et du champ des affaires internationales, l'approche retenue et les principaux objectifs.

La deuxième couvre les domaines d'intervention : pour chacun d'entre eux, on a cherché, à l'aide de données pertinentes, à situer le Québec dans le contexte international, à dégager les principaux enjeux qui se présentent, puis à proposer les orientations devant guider son action internationale.

La troisième partie précise, en fonction de ses intérêts sectoriels, les axes des rapports bilatéraux du Québec avec ses principaux partenaires étrangers et ceux de son action multilatérale, francophone notamment; elle traite également des rapports avec les principaux partenaires québécois concernés par l'action internationale.

Dans la dernière partie, on évoque les moyens envisagés pour traduire progressivement ces orientations dans l'action.

Première partie

LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AFFAIRES INTERNATIONALES

1 L'OBJET DES AFFAIRES INTERNATIONALES
2 LE CHAMP DES AFFAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC
3 L'APPROCHE ADOPTÉE
4 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Première partie

LA conduite des affaires internationales doit s'appuyer sur une perception aussi juste que possible des principaux éléments de l'environnement international qui conditionnent cette action, des tendances majeures qui le dessinent et de leur impact prévisible sur la capacité d'agir dans ce contexte en fonction de ses intérêts.

Avec l'élargissement des préoccupations internationales, tous les acteurs sont conduits à redéfinir le cadre de leur action à l'étranger, à en préciser le champ, à expliciter les lignes directrices qui l'inspirent, la guident, lui assurent cohérence et efficacité et à se fixer des objectifs qui la rendent prévisible pour leurs partenaires nationaux et étrangers.

Par ailleurs, le Québec étant un État membre de la fédération canadienne, il est sans doute utile de préciser dès le départ sa conception de l'objet et du champ des affaires internationales, qu'il distingue de la politique étrangère.

1 L'OBJET DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Traditionnellement, la politique étrangère a traité de questions telles que l'équilibre stratégique, la sécurité et la défense qui constituent ses préoccupations principales. Elle cherche à régler les rapports des acteurs internationaux sur la base des principes de droit reconnus par tous, plutôt que par l'usage de la force. Dans la pratique politique canadienne actuelle, ces responsabilités de politique étrangère sont exercées essentiellement par le gouvernement fédéral.

Le cadre formel de la politique étrangère a évolué à mesure que la multiplication des pays et de nouvelles questions conduisait à dépasser le cadre des relations bilatérales. Ainsi ont été créées de nombreuses organisations internationales à vocation mondiale ou régionale.

Au-delà de l'évolution du cadre formel, toute une série de questions sont devenues à proprement parler des affaires internationales : les différents volets de l'économie, certains aspects de la santé, de l'agriculture, du tourisme, de l'aviation, des transports, de la recherche, de la culture, des télécommunications, de l'environnement et de l'aide au développement en constituent quelques exemples. On peut dire qu'en évoluant, l'objet des affaires internationales a débordé le champ classique des affaires étrangères, ce qui explique l'apparition sur la scène internationale de nouveaux acteurs publics qui ne sont pas tous des États souverains. C'est ainsi qu'à travers le monde, des provinces et des régions ont été appelées à s'adapter au nouvel environnement mondial, à modifier leurs approches et à accroître leur présence sur la scène internationale. Le rôle de plus en plus grand joué par le Québec – comme par plusieurs autres provinces canadiennes – sur la scène internationale s'inscrit donc dans une tendance qui s'est accentuée au cours des dernières années.

C'est aux affaires internationales, ainsi distinguées de la politique étrangère, que s'intéresse le présent document.

Le Gouvernement considère, comme l'ont fait tous ses prédécesseurs, notamment depuis 1960, qu'il est parfaitement fondé, dans le système politique canadien actuel, à définir et à mettre en œuvre une politique d'affaires internationales dont l'apport est essentiel au développement du Québec.

L'évolution récente du contexte international

Pour bien situer l'objet des affaires internationales dans le contexte actuel, il faut évoquer dès le départ certaines transformations de l'environnement mondial. Même si l'on n'est pas en mesure d'en apprécier toute la portée, on peut identifier deux faits saillants : la mondialisation et l'internationalisation d'une part, l'émergence d'un monde multipolaire d'autre part.

Mondialisation et internationalisation[1]

La libéralisation des échanges, entraînée notamment par les progrès techniques et par les divers accords conclus depuis 1948 dans le cadre de l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (GATT), constitue un tournant majeur dans les affaires internationales.

En contribuant à l'intensification des échanges et à l'ouverture des frontières, elle a inscrit les questions économiques au cœur des enjeux internationaux. En favorisant l'accès à des marchés élargis, elle a permis le développement d'entreprises transnationales qui sont devenues la force motrice d'un phénomène de **mondialisation** caractérisé par des liens croissants et de plus en plus complexes entre consommateurs, fournisseurs et producteurs des divers pays.

Ce phénomène résulte de l'interaction de plusieurs facteurs : une croissance remarquable du commerce mondial, dont le volume a triplé au cours des vingt dernières années et dont la valeur a dépassé 4 200 milliards de dollars américains en 1990; des investissements directs internationaux qui se sont multipliés par huit pendant la même période; la croissance des entreprises qui fait une très large place aux fusions et aux acquisitions; le développement de marchés financiers mondiaux et la constitution de très grandes institutions financières; l'apparition de l'économie informationnelle qui, grâce au progrès des télécommunications, semble destinée à occuper une place centrale et stratégique au cours des prochaines décennies.

La mondialisation a entraîné des transformations qualitatives importantes dans les échanges. Déjà, on ne peut plus mesurer seulement en termes de produits exportés la valeur que la population active d'un pays ajoute à l'économie mondiale. Les produits englobent des composantes et des services provenant de différents pays comme c'est le cas, par exemple, dans une voiture Hyundai assemblée au Québec et exportée en Corée ou aux États-Unis. Dans l'économie qui se mondialise, le succès d'un pays n'est pas assuré seulement par le fait que les entreprises appartiennent à ses ressortissants; il dépend sans doute beaucoup de sa capacité, grâce notamment à des ressources humaines qualifiées, à un système moderne de transport et de télécommunication, de susciter sur son territoire le développement d'entreprises œuvrant dans des secteurs qui font appel à des connaissances avancées et permettront à une main-d'œuvre de plus en plus spécialisée de produire des biens et des services de haute qualité, recherchés dans le monde entier.

La mondialisation ne touche pas seulement les entreprises financières ou manufacturières. Les entreprises de services spécialisés ont connu un essor considérable. Celles qui œuvrent dans le domaine de la culture et de la communication s'inscrivent dans le même courant. On peut noter les acquisitions récentes de grandes entreprises culturelles américaines par des firmes japonaises, l'apparition de consortiums dans le secteur des médias, la concurrence pour la mise en place de grands réseaux de télévision en Europe ou la constitution de grandes agences de publicité. Le secteur des télécommunications et des technologies de l'information semble bien représenter l'un des champs où l'importance stratégique des enjeux entraîne déjà une concurrence très vive entre les principaux acteurs internationaux.

1 On a tendance à utiliser indistinctement les termes «mondialisation» et «internationalisation». Dans le présent document, on a choisi de distinguer les deux phénomènes, bien qu'ils soient étroitement interreliés.

On retient en gros la définition du professeur Théodore Levitt qui a inventé le concept de ***mondialisation*** *pour désigner l'émergence de marchés mondiaux pour des produits de consommation uniformisés et l'émergence d'entreprises capables de répondre aux besoins de ces marchés.*

Internationalisation *se rapporte au rôle des gouvernements obligés de plus en plus, d'une part, de situer leur action nationale en fonction de réalités qui transcendent les frontières et, d'autre part, d'agir à l'extérieur de leurs frontières, à la fois pour contribuer avec les autres à définir les règles encadrant les échanges internationaux et pour y promouvoir leurs intérêts par divers moyens.*

Ce phénomène de mondialisation s'accompagne d'un processus **d'internationalisation** qui conduit les gouvernements à définir et à adapter leurs politiques nationales en fonction de ce nouvel environnement, d'une part, et à agir, d'autre part, à la fois pour définir les règles qui encadrent ces échanges transfrontaliers et pour développer différentes formes bilatérales et multilatérales de collaboration.

Tous les pays, en commençant par les pays industrialisés qui ont tracé la voie, ont ainsi été amenés à changer leur stratégie.

Sur le plan interne, ils ont dû notamment favoriser la formation de ressources humaines capables de répondre aux nouvelles exigences internationales, renforcer leur potentiel de développement scientifique et technologique et s'assurer que les leviers de leur épanouissement culturel encourageraient une création de qualité capable de soutenir la concurrence étrangère sur leur propre territoire et de s'affirmer à l'extérieur.

Renonçant à certaines mesures de protection de leur marché pour viser plutôt la conquête des marchés continentaux et même mondiaux, ils ont été conduits à favoriser la croissance d'entreprises capables d'œuvrer dans ce nouveau contexte, ou encore l'implantation d'entreprises transnationales dotées des capitaux, de la technologie, du savoir-faire et des réseaux internationaux. L'économie de ces pays s'est ainsi liée, pour une partie plus ou moins grande de leur marché suivant les cas, aux entreprises extérieures. Le progrès économique d'un pays ne dépend donc plus seulement des seuls entrepreneurs nationaux ou des gouvernements; il est lié à la capacité qu'ont ces derniers de s'inscrire avec succès dans les réseaux internationaux. Le fondement même de la compétition a changé, ce qui a entraîné du même coup la modification des moyens à prendre pour y faire face.

Voilà pourquoi, afin d'assumer leurs responsabilités sur le plan interne, les gouvernements sont conduits à consacrer une partie de plus en plus importante de leur action à définir, soit dans le cadre de leurs relations bilatérales, soit au sein d'organismes multilatéraux, les règles qui encadrent les mouvements internationaux de personnes, de biens, de capitaux et de services et les conditions qui favorisent la collaboration requise pour la promotion de leurs intérêts.

L'émergence d'un monde multipolaire

Aucun déterminisme ne pourrait rendre compte de l'évolution internationale. C'est la conjonction de facteurs économiques, géopolitiques et socio-culturels qui amène les transformations actuelles. La réalité géopolitique constitue l'assise de l'échiquier international même si les frontières comme les distances n'ont plus la même signification.

La configuration des rapports internationaux résulte de la rencontre de plusieurs logiques.

La logique des entreprises. Soumises à la concurrence, les entreprises cherchent à obtenir des gouvernements des conditions favorables au développement de leur base locale; voulant se donner les moyens d'occuper leur part du marché mondial, plusieurs d'entre elles incitent les gouvernements à lever les barrières et à adopter des mesures propres à faciliter les échanges internationaux qui leur permettront de rentabiliser

leurs innovations, de réaliser des économies d'échelle, d'abaisser leurs coûts de production et de distribution, ainsi que d'engendrer des profits.

Des logiques diverses, fondées sur des bases comme l'histoire, la langue, la culture ou la religion, qui définissent des cercles d'appartenance et d'action autour d'intérêts spécifiques transcendant les frontières : le Commonwealth, les institutions francophones, celles des pays arabes ou celles des pays islamiques en sont des exemples parmi d'autres.

La logique des gouvernements. Tout en favorisant pour la plupart cette ouverture des frontières qui comporte des conséquences importantes sur leurs politiques nationales, ils veulent assurer le développement harmonieux de leur société. Ils cherchent à tirer parti de leur situation géopolitique, de leurs caractéristiques socio-culturelles et de la qualité de leurs ressources humaines pour contracter des alliances et constituer des ensembles régionaux qui leur permettront de concilier les intérêts des entreprises dans les divers domaines de même que les objectifs généraux de développement et la défense de leurs intérêts. On voit ainsi apparaître des ensembles régionaux plus ou moins intégrés, comme la Communauté économique européenne, par exemple, des zones de libre-échange comme celle créée par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui s'étendra bientôt au Mexique. Ces blocs, en Europe, en Amérique et en Asie, constituent autant de pôles de développement avec lesquels il faut désormais compter.

Avec l'éclatement de la bipolarisation qui a prévalu pendant les cinquante dernières années, le monde est entré dans la recherche d'un nouvel équilibre entre plusieurs pôles qui vont se définir, de façon variable et mouvante, sous l'influence de ces diverses logiques, en Amérique, en Europe, en Asie ou dans les pays du Sud.

Faute de pouvoir prévoir l'aboutissement de cette évolution, on est au moins fondé à penser que ces pôles ne pourront plus constituer, à la différence des regroupements précédents, des ensembles fermés. Leur force viendra plutôt de leur aptitude à tirer profit de l'ouverture généralisée pour occuper la meilleure position possible au milieu d'une concurrence où la maîtrise du savoir et de ses applications, de même qu'une organisation adaptée aux nouvelles exigences internationales, constitueront les premiers atouts.

La recherche de ce nouvel équilibre serait compromise si elle ne tenait pas compte des énormes besoins des pays en développement et n'arrivait pas à réduire le clivage Nord-Sud en favorisant la prise en main effective de leur développement par la population de ces pays. C'est de cette façon que la coopération internationale, de plus en plus nécessaire, pourra répondre efficacement aux besoins en tenant compte des ressources disponibles limitées.

La mondialisation des marchés et l'internationalisation de l'action des gouvernements présentent des défis nouveaux.

Elles entraînent des conséquences pour les politiques intérieures que chaque gouvernement doit définir dans une perspective stratégique,

en identifiant ses forces et ses faiblesses ainsi que les menaces et les possibilités que présente le contexte international.

Elles commandent également une approche stratégique de l'action internationale du gouvernement dans la définition de ses intérêts et de ses priorités, comme dans le choix de ses partenaires et l'adaptation de ses moyens d'action.

Le monde est entré dans une ère d'interdépendance généralisée. La vie économique, culturelle et sociale s'organise aujourd'hui en réseaux et est tributaire d'un large partenariat qui déborde les frontières. Pour assurer son développement, il faut **gérer l'interdépendance** dans une perspective d'ouverture et de complémentarité.

Il n'existe pas de modèle unique qui garantirait le succès face à ces nouveaux défis. Puisqu'aucun pays ne peut être compétitif au même degré dans tous les domaines, il doit tirer profit de ses avantages comparatifs. C'est par l'innovation et la qualité que les individus et les entreprises créent sans cesse les conditions permettant aux pays où ils se trouvent ou s'installent d'améliorer leur position par rapport aux autres.

On touche ainsi au facteur critique dans les échanges internationaux de l'avenir. La diffusion internationale du savoir constitue le moteur de l'innovation et entraîne un remodelage de la carte des échanges. Or, les conditions favorables au développement et à l'utilisation du savoir sont très largement socio-culturelles. Le dynamisme des individus, comme celui des entreprises et celui des échanges internationaux est alimenté et stimulé par la vitalité socio-culturelle de la société.

Heureusement, ce n'est pas d'aujourd'hui que le Québec a compris l'importance de prendre en considération la dimension internationale dans son action.

L'action internationale du Québec, État membre de la fédération canadienne, est conditionnée en partie par les politiques et activités internationales du gouvernement fédéral; celles-ci, en retour, doivent tenir compte du Québec et des points de vue de son gouvernement.

En s'appuyant sur des acquis précieux, dans la continuité de l'action passée qui a cherché à répondre constamment aux besoins de l'heure, le gouvernement veut se donner les moyens, par la présente politique, d'adapter l'action internationale du Québec aux nouveaux enjeux; il choisit, avec réalisme et détermination, d'assurer une partie essentielle du développement du Québec en prenant le monde pour horizon.

2 LE CHAMP DES AFFAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC

Les affaires internationales constituent désormais une composante des divers domaines d'activité relevant de la responsabilité du gouvernement, même si leur impact sur chacun n'est pas le même. Dans le monde actuel, un gouvernement qui ne veillerait pas à gérer cette dimension internationale verrait largement amputée sa capacité d'exercer ses responsabilités avec efficacité.

La conduite des affaires internationales exige un cadre adapté aux réalités du Québec, permettant d'articuler les divers volets de son action et d'en organiser l'interaction. Le cadre choisi à cette fin permet de situer,

de regrouper et d'ordonner les diverses activités dans **sept domaines d'intervention**. Ce cadre opérationnel sert en outre à définir les orientations, à fixer les objectifs, à établir les priorités et à gérer les activités.

Les sept domaines sont les suivants :

- **Économie**

  Activités internationales relatives au développement industriel, aux investissements, au commerce international et au tourisme

- **Science et technologie**
- **Culture, communications et langue**
- **Ressources humaines**

  Activités reliées à la formation et à l'immigration

- **Affaires sociales et environnement**
- **Rayonnement**

  Activités dont la finalité principale est de faire connaître et valoir les réalités du Québec à l'étranger

- **Relations intergouvernementales et institutionnelles**

3 L'APPROCHE ADOPTÉE

L'élaboration d'une politique d'affaires internationales est particulièrement complexe du fait qu'elle touche de nombreux champs d'intervention et qu'elle concerne de multiples partenaires québécois, canadiens et étrangers.

Le gouvernement ne peut ignorer l'aspect institutionnel qui conditionne largement sa capacité d'action internationale. L'essentiel c'est que le cadre formel serve à assurer que les affaires internationales constituent un instrument majeur et efficace du développement économique, culturel, social et politique du Québec. Voilà pourquoi, sans en négliger l'aspect formel, c'est d'abord au **contenu** des affaires internationales qu'il s'intéresse.

Ce point de départ conduit à une approche **pragmatique** en deux temps : définir les intérêts du Québec, les concilier avec ceux de ses partenaires étrangers. On a d'abord cherché à définir les intérêts du Québec en précisant, pour chacun des sept domaines d'intervention, les données qui permettent de le situer dans l'environnement international actuel; à la lumière des constats et en fonction des enjeux majeurs qui se dégagent de cette analyse, on propose des orientations susceptibles d'assurer la synergie des efforts des divers intervenants autour de quelques objectifs majeurs partagés et d'accroître ainsi l'efficacité de leur action. Dans un deuxième temps, on cherche à conjuguer ces intérêts du Québec avec ceux de ses principaux partenaires tant sur la scène canadienne que sur la scène internationale, ainsi qu'avec ceux de la communauté internationale.

Puisque des intervenants de plus en plus nombreux participent aux activités internationales, une politique en la matière n'est pas limitée à l'action du ministère chargé de la définir et de la conduire. Voilà pourquoi, en vue de dégager des lignes de convergence d'intérêts et de favoriser l'action concertée, l'élaboration de la politique a donné lieu à la

consultation de nombreux intervenants québécois. Il faut signaler la collaboration de tous ceux et celles qui, sollicités, ont appuyé la volonté du gouvernement de définir son action internationale en fonction des enjeux stratégiques.

Le présent document vise à présenter un **ensemble intégré** de propositions réalistes, prenant en compte les divers volets de l'action internationale du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes. En même temps, et dans le respect du cadre socio-économique libéral du Québec, les orientations ne sont pas dirigistes; elles veulent plutôt fournir un cadre qui favorisera la participation active des divers intervenants en tenant compte de l'intérêt commun.

Une politique d'affaires internationales représente un projet ambitieux. Face à l'ampleur des enjeux et tenant compte du fait que la conjoncture internationale mouvante comporte de nombreux facteurs dont l'évolution peut influencer grandement la capacité d'action, il convient à la fois d'engager une action résolue et de reconnaître qu'il faudra composer avec la durée. Voilà pourquoi le résultat de la présente démarche, qui couvre pratiquement l'ensemble du champ des affaires internationales du Québec, est présenté comme **éléments d'une politique d'affaires internationales**. Loin de vouloir en réduire la portée, on veut souligner par là que les données, les constats, les enjeux et les orientations devront être actualisés dans le cadre d'un processus continu qui fera appel aux divers intervenants québécois, notamment pour la préparation du plan d'action annuel.

Cette politique guidera l'affectation progressive de la plus grande partie des ressources consacrées aux activités internationales par le gouvernement, ses ministères et ses organismes, au service des priorités et orientations proposées. Elles se traduira dans des plans d'action annuels qui prévoiront dans certains cas des perspectives triennales.

4 LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

La présente politique d'affaires internationales poursuit cinq grands objectifs.

PREMIER OBJECTIF

Conduire les affaires internationales comme un instrument important de rayonnement et de développement économique et socio-culturel.

Reconnaissant que le Québec doit évoluer dans un contexte d'internationalisation où son développement et son épanouissement sont de plus en plus étroitement liés à ceux des autres, résolu à assumer les avantages et les obligations de cette interdépendance, et choisissant l'ouverture au monde extérieur, le gouvernement considère que les affaires internationales constituent un instrument indispensable pour assurer le rayonnement et le développement du Québec, notamment sur les plans économique, commercial, culturel, politique et social, suivant les termes mêmes de la Loi adoptée en 1988.

Tout en visant d'abord à assurer la promotion et la défense de ses intérêts dans la conduite des affaires internationales, il cherchera à les concilier avec les intérêts légitimes et les besoins fondamentaux de ses

partenaires étrangers et ceux de la communauté internationale. Dans la continuité de l'attitude constante de la société québécoise, il se considère solidaire notamment avec les pays en développement.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement verra à :

1. **Développer la capacité d'analyse de l'évolution de la scène internationale et de son impact sur le Québec.**

   En renforçant notamment ce volet de la mission du ministère des Affaires internationales, on devrait favoriser la prise en compte systématique de la dimension internationale dans la définition et l'adaptation des politiques sectorielles du Québec, d'une part, et améliorer, d'autre part, son rôle conseil auprès des entreprises et institutions québécoises.

2. **Faire connaître et valoir à l'étranger les principales caractéristiques économiques, socio-culturelles et institutionnelles du Québec actuel.**

   Partenaire d'avenir en Amérique, le Québec doit mieux faire connaître auprès de ses principaux interlocuteurs étrangers sa culture, ses institutions, ses entreprises, son expertise et son modèle de développement économique.

   Société majoritairement francophone, ouverte et tolérante, le Québec compte aussi une importante communauté anglophone dont la présence constitue un atout sur la scène internationale et de nombreuses communautés culturelles qui participent toutes à l'enrichissement socio-culturel et économique de la collectivité québécoise. La présence et la reconnaissance des nations autochtones sont aussi des éléments de la réalité québécoise à faire connaître.

3. **Favoriser la participation des Québécois aux débats sur les enjeux internationaux et encourager leur participation aux activités internationales qui permettent d'échanger sur les valeurs démocratiques, sociales et culturelles.**

   La population du Québec doit être sensibilisée aux grands débats internationaux touchant le développement social, la promotion de la culture et la protection de l'environnement. Déjà actifs au sein d'organismes de coopération internationale, d'organisations internationales et d'organismes non gouvernementaux, les Québécois doivent inscrire leurs actions dans les grands courants de pensée sur ces sujets. Le gouvernement peut tirer des enseignements de cette ouverture sur le monde et y apporter sa contribution, notamment en appuyant la diffusion de nouvelles connaissances.

   Le Québec a aussi des responsabilités internationales à assumer dans le sens où ses propres valeurs sont celles d'une société démocratique. Dans la mesure de ses moyens, le gouvernement s'inspirera de ces valeurs dans ses rapports avec les gouvernements étrangers.

4. Poursuivre, dans le cadre de la **francophonie multilatérale**, l'objectif central du **renforcement du potentiel commun** des pays membres, en priorité dans les secteurs stratégiques pour l'avenir de ceux qui utilisent le français.

5. Établir, dans le cadre des **relations bilatérales**, en priorité avec les principaux interlocuteurs avec lesquels le Québec partage des intérêts géopolitiques, économiques et socio-culturels, **des rapports suivis centrés sur les principaux enjeux communs**.

DEUXIÈME OBJECTIF ***Établir un ordre de priorité dans les activités internationales : le développement économique, la coopération scientifique et le développement technologique, le développement des ressources humaines et le développement culturel.***

La prise en compte des divers intérêts n'exclut pas un ordre de priorité, bien au contraire.

▶ Les **enjeux économiques** occupent une place éminente dans les affaires internationales : sous leurs divers aspects, investissements et développement industriel, commerce de biens et de services, ils seront au premier plan des activités internationales du Québec.

Pour ce faire, le gouvernement voudra notamment :

1. **Accroître le nombre d'entreprises exportatrices**, notamment les PME, et soutenir plus **particulièrement celles susceptibles** d'assurer une présence **soutenue sur les marchés étrangers**.

   Ceci signifie notamment l'adaptation de mesures et de programmes au nouvel environnement mondial ainsi qu'une incitation, pour les entreprises de toutes tailles, à procéder à des fusions, des acquisitions, des alliances stratégiques et à des prises de participation.

2. **Accentuer les efforts de prospection d'investissements étrangers et favoriser ainsi le renforcement des grappes industrielles** et le **développement de filières spécialisées** où le Québec peut accroître ses avantages comparatifs.

▶ La technologie constitue de plus en plus l'un des éléments-clés de la concurrence internationale. Voilà pourquoi les activités internationales liées à la **coopération scientifique** et au **développement technologique** seront renforcées.

À cette fin, le gouvernement voudra :

3. **Accroître la coopération scientifique et technologique avec les pays avancés dans certains secteurs stratégiques**, notamment en encourageant une collaboration étroite entre les entreprises, les universités et les centres de recherche dans leurs relations internationales.

▶ Les **ressources humaines** jouent un rôle crucial dans la compétition internationale. Le gouvernement entend donc privilégier leur dévelop-

pement, aussi bien par des échanges qui favoriseront la formation et le perfectionnement qu'en recrutant des immigrants qui viendront contribuer au développement du Québec.

À cet égard, le gouvernement verra notamment à :

4. **Favoriser le développement des ressources humaines**, en encourageant particulièrement la formation avancée de Québécois à l'étranger dans des secteurs stratégiques, ainsi que les études sur les principaux partenaires étrangers du Québec.

► Le **développement culturel** qui revêt une importance singulière pour le Québec, doit être assuré en tenant compte des nouveaux défis que présente le contexte de mondialisation des échanges. Le gouvernement entend promouvoir activement les intérêts culturels du Québec à l'étranger notamment en favorisant les échanges qui contribueront à accroître le dynamisme des milieux culturels et le développement d'entreprises capables de s'engager dans des activités internationales soutenues.

Pour ce faire, le gouvernement voudra notamment :

5. **Encourager les industries de la culture et de la communication à développer des alliances avec des partenaires étrangers** en vue d'accroître leur capacité de production et leur présence sur les marchés extérieurs.

TROISIÈME OBJECTIF — *Favoriser le partenariat comme mode d'action privilégié.*

Dans un contexte de mondialisation des échanges qui voit dans tous les domaines de très nombreux intervenants privés appelés à étendre leurs activités à l'étranger, le gouvernement choisit le partenariat comme mode privilégié de son action internationale, aussi bien sur le plan interne qu'externe.

Sur le **plan interne**, le gouvernement verra à :

1. **Favoriser une concertation suivie entre le gouvernement, les institutions publiques et parapubliques** (sociétés d'État, municipalités), **les entreprises et les universités**.

2. **Associer de façon plus systématique les différentes institutions régionales** dans les activités internationales susceptibles de renforcer leurs avantages comparatifs.

3. **Stimuler la participation des communautés culturelles aux relations du Québec avec l'étranger**.

   Dans un Québec qui se doit d'être ouvert et sensible aux nouvelles réalités internationales, les communautés culturelles représentent un atout précieux : en participant aux activités internationales, elles peuvent lui apporter le fruit de leur connaissance de leur pays d'origine et jouer un rôle encore plus actif dans le développement socio-économique de leur milieu d'accueil.

Sur le **plan externe**, dans sa recherche du partenariat, le gouvernement voudra :

4. Au sein de la **francophonie multilatérale**, consacrer des efforts soutenus au **travail en commun au sein de réseaux de coopération** reliant les institutions des divers pays membres, dans le cadre de quelques projets importants définis en fonction des principaux enjeux communs.

5. Développer des **rapports bilatéraux suivis**, centrés sur les principaux enjeux communs et favorisant la collaboration des divers intervenants, d'abord avec les deux pôles majeurs que sont **l'Amérique et l'Europe; des rapports plus substantiels et équilibrés avec certains pays d'Asie; des rapports axés sur le codéveloppement avec les pays en développement, notamment francophones**.

QUATRIÈME OBJECTIF ***Développer une approche intégrée.***

La généralisation des échanges internationaux s'est étendue pratiquement à tous les domaines d'activité.

Dans les rapports internationaux comme sur le plan interne, le développement économique, le développement culturel et le développement social entretiennent des liens étroits. Pour réussir, il importe non seulement de respecter la diversité, de connaître l'approche des affaires mais également le contexte socio-culturel et le cadre institutionnel de ses partenaires étrangers.

Le gouvernement entend intégrer dans la conduite de ses affaires internationales aussi bien les considérations économiques que culturelles, sociales et politiques.

À cette fin, il établira, sous la conduite du ministre des Affaires internationales, un **plan d'action annuel** intégrant notamment les activités internationales convenues avec les divers ministères et organismes.

CINQUIÈME OBJECTIF ***Développer une stratégie axée sur la recherche de l'effet multiplicateur.***

Les **cinq éléments-clés de la stratégie** d'affaires internationales axée sur la recherche de l'effet multiplicateur sont :

Respect de l'autonomie des intervenants
Identification d'objectifs partagés par les divers intervenants
Recherche de la synergie des efforts soutenus
Appui aux leaders, aux percées
Recherche d'un effet d'entraînement.

Dans un contexte où l'on voit partout, face à des enjeux aussi importants, nombreux et diversifiés, les gouvernements et les entreprises rechercher des alliances pour pouvoir affronter la concurrence, on ne peut plus espérer réussir si chacun affronte en solo les défis auxquels il est confronté.

Le rôle du gouvernement est sans doute irremplaçable en matière de stratégie. Grâce à une capacité d'analyse stratégique qu'il doit développer de façon plus poussée et par la voie d'une concertation suivie, il entend contribuer à la définition des principaux enjeux et des orientations puis encourager l'action autonome et indispensable de chacun, en synergie avec celle des autres.

Cela signifie que dans le domaine de l'économie, de la science ou de la culture, par exemple, on s'attachera principalement, autour des priorités et des objectifs communs, à identifier et à appuyer l'entreprise, le produit, le client, la filière ou la personne qui peut permettre une percée à l'étranger et exercer un effet d'entraînement structurant (contrat, vente, alliance, sous-traitance, etc.) grâce à la mobilisation d'autres partenaires dans ce sillage. À titre d'exemple, cette stratégie pourrait s'avérer fort utile pour développer la fonction du Grand Montréal comme centre international d'envergure mondiale, ou encore pour la constitution d'un véritable réseau francophone de l'audio-visuel autour de TV-5.

Dans la poursuite de cet objectif, le gouvernement verra notamment à :

1. **Privilégier les actions soutenues** sur la scène internationale et susceptibles d'entraîner des **effets durables**, en accroissant l'expertise et en renforçant les liens avec l'étranger.

2. **Soutenir le renforcement de l'action internationale des chefs de file québécois** capables d'affronter la concurrence et d'entraîner d'autres entreprises et institutions dans leur sillage.

3. **Renforcer le rôle international du Grand Montréal** en ciblant et coordonnant les efforts pour y attirer des organismes internationaux et pour consolider les secteurs où une masse critique existante permet d'envisager des développements d'envergure mondiale.

Deuxième partie

LES DOMAINES D'INTERVENTION

Chapitre 1
L'ÉCONOMIE

Chapitre 2
LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Chapitre 3
LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS

Chapitre 4
LES RESSOURCES HUMAINES

Chapitre 5
LES AFFAIRES SOCIALES ET L'ENVIRONNEMENT

Chapitre 6
LE RAYONNEMENT

Chapitre 7
LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
ET INSTITUTIONNELLES

Deuxième partie

LES affaires internationales constituent un système dont les diverses composantes sont étroitement reliées.

Les échanges économiques avec un pays peuvent être conditionnés par des facteurs politiques ou par des considérations de nature socio-culturelle qui expliquent certaines habitudes ou certaines pratiques. Les préférences pour un produit, un spectacle ou un service, les réseaux de coopération comme les courants d'échanges obéissent souvent à des considérations culturelles, à des affinités, à des liens historiques qui ont leur logique et leur poids propre. Les investissements internationaux répondent assurément à des impératifs de rentabilité et d'accès au marché, ce qui ne les rend pas moins sensibles à des considérations relatives à la qualité de vie, à la qualification et au coût de la main-d'œuvre et, de plus en plus, à la présence d'un potentiel scientifique et technologique. La perception de la réalité d'un pays n'influence pas seulement les mouvements de capitaux mais également ceux des touristes et des immigrants.

Pour être efficace, l'action internationale du gouvernement ne peut donc se limiter à l'un ou l'autre de ces volets. Elle doit intégrer ces derniers dans une vision cohérente de ses intérêts pour arriver à proposer les éléments de stratégie qui permettront d'en assurer la promotion suivant un ordre de priorité et des moyens adaptés au contexte présent.

À cette fin, et pour chacun des sept domaines d'intervention, il importe de situer le Québec de façon réaliste dans le contexte international actuel et de déterminer l'impact des tendances majeures qui se dessinent en vue d'arriver à convenir avec les divers intervenants québécois des enjeux communs ainsi que des orientations à privilégier pour promouvoir ses intérêts les plus importants.

Les **enjeux économiques** sont au cœur de l'action internationale. Ils font l'objet d'une concurrence qui s'exerce véritablement aujourd'hui à l'échelle mondiale. Ils seront au centre des activités internationales du Québec.

Dans un contexte où l'investissement international, les flux internationaux de technologie et d'information s'ajoutent au commerce des biens comme principaux vecteurs de la mondialisation de l'économie, la compétitivité internationale répond à des schémas nouveaux où concurrence et coopération s'entremêlent. Les alliances stratégiques et les entreprises en réseau représentent deux façons de s'adapter à ce nouveau contexte.

Comme dans toute période de changement rapide, le processus de mondialisation n'est peut-être perçu qu'à un certain niveau du tissu

socio-économique tandis que de nombreux intervenants continuent d'opérer dans un environnement traditionnel. Avec l'ouverture des frontières, même les entreprises qui n'exportent pas sont soumises à la concurrence étrangère. Pour l'affronter sur leur propre marché, elles devront mettre au point des produits et des services compétitifs. Pour exporter, elles devront pouvoir compter sur les diverses formes de soutien que peuvent leur apporter les gouvernements; elles devront surtout veiller à accroître constamment leur compétitivité. Sans stratégie concertée, sans objectifs bien ciblés, sans organisation de la synergie des efforts, elles auraient peu de chances de conserver leur part de marché et surtout de développer ce qui pourra constituer les forces de demain.

Une telle stratégie concertée doit viser à conforter la structure industrielle du Québec autour de quelques axes de force, à la fois par l'apport de capitaux et de technologies, le développement d'une expertise reconnue, des produits et services de qualité répondant à la demande étrangère. L'énergie, les transports, l'aérospatiale et l'aéronautique, les pâtes et papiers, les nouveaux matériaux, le génie-conseil et les technologies de l'information représentent sans doute un terrain propice à la mise en place de cette stratégie qui contribuera au développement du Québec grâce à la présence et à l'action soutenue, sur la scène internationale, d'intervenants qui pourront constituer ses piliers et ses locomotives.

L'accès aux marchés élargis entraîne également de nouvelles exigences. La libéralisation des échanges avec les États-Unis, principal partenaire commercial étranger du Québec, augmente la concurrence en même temps qu'elle ouvre un marché considérable aux entreprises. Pour accéder à ce marché de façon durable, elles devront fournir un effort important pour produire de façon concurrentielle et pouvoir répondre à une demande accrue; cela pourra signifier des exigences de qualité, d'innovation, de développement technologique et de spécialisation. Si elles arrivent à relever ce défi, elles seront mieux armées pour affronter d'autres marchés. Une telle approche exige une vision stratégique qui entraîne des choix, une connaissance plus poussée de marchés plus larges, la capacité de traiter avec des réseaux de distribution et, de plus en plus, la capacité de s'implanter à l'étranger ou d'y nouer des alliances, ce qui sera notamment le cas en Europe.

Ces exigences nouvelles entraînent des modifications dans le rôle du ministère des Affaires internationales à l'égard des entreprises afin de développer avec elles cette connaissance des réalités internationales, convenir d'une approche stratégique et les appuyer dans leurs efforts pour accroître leur action internationale.

Les sociétés sont en train d'évoluer vers des schémas d'organisation, de coopération et de concurrence où la connaissance et l'information seront des ressources stratégiques. La **technologie** constituera l'un des éléments-clés du nouvel ordre international. La maîtrise des connaissances et leur application au développement technologique constituent le champ où se préparent les avantages de demain. Aucun pays ne peut y parvenir seul. Voilà pourquoi le Québec doit attacher une plus grande importance au développement de sa coopération scientifique internationale et se donner les moyens, grâce aux échanges, de mettre au point ou d'intégrer les innovations technologiques qui vont assurer sa compétitivité, notamment dans certains secteurs-clés.

Dans cette perspective, la qualité des **ressources humaines** représente un facteur crucial de la compétition internationale. La formation avancée des ressources humaines, tout comme la formation technique, revêt une importance grandissante; la spécialisation de Québécois dans des établissements étrangers est un excellent moyen d'établir des liens avec les équipes les plus avancées et de contribuer à accroître la compétitivité du Québec, notamment dans les secteurs de pointe. C'est dans le même esprit que le Québec accueille dans ses établissements d'enseignement un nombre considérable d'étudiants étrangers : en facilitant la venue de ressortissants des pays en développement pour des études avancées dans des secteurs névralgiques, il privilégie ce qu'il considère comme l'un des leviers les plus importants pour l'avancement de ces pays. C'est d'ailleurs dans la même perspective qu'il apporte son soutien à certaines associations qui œuvrent au développement de ces pays. Il s'inscrit ainsi dans une longue tradition qui a vu de très nombreux Québécois, missionnaires et enseignants, apporter leur concours au progrès de plusieurs pays africains et asiatiques. Il maintiendra par ailleurs son soutien à certaines associations vouées au développement de ces pays. Enfin, le Québec continuera à consacrer des efforts importants pour assurer le recrutement et la sélection d'immigrants susceptibles d'apporter une contribution originale à son développement, et de faciliter l'établissement de liens plus étroits avec leurs pays d'origine.

Le phénomène de mondialisation s'accompagne, sur tous les continents, d'un mouvement marqué d'affirmation des identités. La **culture** et la **langue** sont des éléments-clés de l'identité de chaque société : il est donc naturel qu'elles se retrouvent au cœur des rapports entre les peuples tout au long de l'histoire. Elles constituent l'un des volets essentiels de l'action internationale du Québec.

Le développement culturel, l'un des acquis les plus précieux des sociétés modernes, doit désormais être assuré dans un contexte international où les industries de la culture et de la communication jouent un rôle de plus en plus grand. L'audiovisuel a profondément transformé les conditions de la création et de la diffusion culturelle en même temps qu'il a favorisé l'émergence d'entreprises de publicité. L'avancée prodigieuse des technologies de l'information ouvre des horizons nouveaux où les enjeux sont à la fois socio-culturels et économiques, en particulier en ce qui concerne l'interface de la langue française avec les nouveaux moyens de communication informatique.

Le Québec dispose d'une capacité de création culturelle diversifiée et de qualité. Son marché est à la fois restreint et largement ouvert aux produits culturels étrangers. Son action internationale doit se développer suivant une stratégie analogue à celle qui a été retenue dans le domaine économique si l'on veut renforcer sa capacité d'engendrer des produits culturels et de mettre en place des réseaux qui assurent une présence et une action durables à l'étranger.

Le développement social doit être assuré en tenant compte du contexte international, notamment quant aux normes reconnues et pour bénéficier des avancées réalisées dans certains pays. De même, l'environnement présente une problématique nouvelle qui déborde les frontières et qui, par son impact, nécessite des actions internationales aussi bien pour adopter les mesures qui s'imposent que pour favoriser les per-

cées technologiques qui permettront d'assurer un développement durable.

Dans une conjoncture où les échanges internationaux de toute nature se sont multipliés, être connu et apprécié représente un enjeu de première importance pour tous ceux qui veulent agir en-dehors de leurs frontières. Voilà pourquoi il importe, pour un acteur international de la taille du Québec, d'utiliser les ressources dont il dispose pour veiller à ce que ses principaux partenaires étrangers aient la meilleure connaissance possible de sa réalité actuelle.

Enfin, l'un des mandats propres au gouvernement consiste à établir des rapports institutionnels suivis avec ses interlocuteurs publics étrangers dans un cadre bilatéral et multilatéral. Il peut ainsi réunir les conditions qui faciliteront et favoriseront la collaboration entre les divers intervenants québécois et étrangers. C'est dans cet esprit que le gouvernement continuera à participer aux réunions internationales, négociera et signera des ententes et envisagera le développement de sa représentation à l'étranger; c'est dans cette perspective que s'effectueront les missions à l'étranger du Premier ministre et des ministres.

Chapitre 1

L'ÉCONOMIE

Sommaire

LE développement accéléré des technologies et l'essor exceptionnel du commerce mondial sont en grande partie responsables des mutations de l'économie internationale caractérisées par une intégration croissante des économies et la mondialisation d'entreprises, de produits et de marchés.

Sous l'impulsion des rondes successives de négociations du GATT, le commerce mondial, depuis les années 60, croît plus vite que la production. Au cours des dernières années, ce sont les produits manufacturés qui ont, plus que les produits agricoles ou minéraux, stimulé cette croissance. La domination des pays développés sur les échanges internationaux se confirme ainsi que l'émergence de quelques pays nouvellement industrialisés, surtout asiatiques. On voit apparaître également de grands blocs régionaux qui, de façons diverses, réalisent une certaine intégration qui dépasse le cadre commercial.

Les services représentent une part de plus en plus importante à toutes les étapes de la conception, de la production et de la distribution des produits. La mobilité accrue des capitaux à l'échelle mondiale a favorisé une vague de fusions et d'acquisitions qui ont renforcé le rôle des entreprises multinationales. Les progrès multiples, particulièrement dans les technologies de l'information et les communications, ont d'ailleurs permis une véritable mondialisation de plusieurs de ces multinationales.

L'économie québécoise participe à cette évolution et en subit les conséquences. Traditionnellement ouverte, elle expédie environ la moitié de sa production de biens et services au Canada et dans le monde. Le Québec n'est plus seulement un exportateur important de matières premières. Si les produits à base de ressources naturelles (forêt et métaux de première transformation) constituent encore une part importante de ses exportations sur les marchés internationaux, celles-ci comprennent également une proportion croissante de produits finis ou de composants industriels dans les domaines des équipements de transport et de télécommunication surtout.

Les trois quarts des produits exportés hors Canada par le Québec sont destinés aux États-Unis. Alors que le solde du commerce des marchandises avec ce pays est excédentaire, il est déficitaire avec ses autres partenaires, principalement européens, asiatiques et latino-américains.

Le commerce extérieur québécois est très largement tributaire de grandes entreprises dont plusieurs à propriété non québécoise. La part des PME dans les exportations du Québec est faible, quoique ces entreprises soient appelées à jouer, comme les entreprises de services, un rôle important par elles-mêmes et en association avec les chefs de file.

Si le Québec a connu, comme d'autres, le phénomène des fusions et des acquisitions, il importe de souligner le rôle qu'y ont joué les sociétés financières, en particulier celles du secteur public. Malgré ces mouvements et des investissements importants ces dernières années, la productivité de l'industrie québécoise croît moins rapidement que celle de la plupart de ses concurrents, notamment à cause du retard technologique de nombre de ses entreprises.

Enjeux et orientations

En matière de relations économiques internationales, le gouvernement agit déjà à plusieurs égards : pour la prospection d'investissements ou le financement de la dette publique sur les marchés internationaux; pour faciliter les contacts, alliances ou transferts de technologie entre entreprises québécoises et étrangères; pour promouvoir le tourisme et les exportations. Ces mesures et programmes sont conçus en tenant compte de l'action du gouvernement fédéral sur les marchés étrangers et des incidences de ses politiques économiques.

Face à l'intégration croissante des économies, à la mondialisation des entreprises et des marchés, au développement accéléré des procédés et des produits, le Québec doit situer clairement son action sur le plan de la compétitivité de ses entreprises, de l'insertion dans les réseaux internationaux de production et de distribution. Il doit renforcer les filières dans lesquelles il peut compter sur des avantages comparatifs et appuyer ses entreprises chefs de file, comptant sur les effets d'entraînement par la sous-traitance ou la prestation de services. Pour relever les défis internationaux, l'industrie québécoise devra investir dans ses capacités de production et d'innovation, ainsi que dans la formation de ses ressources humaines. Elle devra améliorer ses procédés de fabrication et sa gestion des ressources naturelles.

Pour bénéficier de l'émergence des ensembles commerciaux régionaux, le Québec doit se positionner en fonction des avantages comparatifs réciproques, des potentialités des marchés et de leur accessibilité en tirant parti des affinités culturelles. Le Québec, qui fait partie d'un ensemble régional important, le bloc nord-américain, doit ajuster en conséquence ses politiques commerciales, industrielles et éducatives.

Plus largement, c'est une véritable intégration de la dimension internationale dans l'ensemble de ses politiques et de ses stratégies de développement économique que le Québec devra réussir. La situation des entreprises québécoises à l'étranger, les possibilités de recherche scientifique et d'innovation technologique, la qualité de la main-d'œuvre locale et l'efficacité de l'infrastructure institutionnelle,

éducationnelle, financière et de communication sont désormais les facteurs qui contribuent le plus à la richesse d'une société.

Pour répondre à de tels enjeux, les ***politiques internes doivent intégrer la dimension internationale, et la réflexion sur l'évolution du contexte nord-américain et mondial doit servir à la définition de l'ensemble des politiques du gouvernement.***

- *Pour ce faire, le gouvernement verra à développer sa* ***capacité d'analyse de l'évolution internationale et de son impact sur le Québec*** *de façon à alimenter la concertation entre intervenants privés et publics.*

Au chapitre du développement industriel et des investissements, ***l'action internationale visera à contribuer à l'émergence et au renforcement d'entreprises qui, par leur taille ou leur niveau technologique, sont susceptibles de soutenir la concurrence internationale sur les marchés locaux et étrangers. Quant à l'économie québécoise dans son ensemble, l'action internationale visera le renforcement des grappes industrielles ou le développement des filières où le Québec peut espérer accroître ses avantages comparatifs.*** *Ces filières se retrouvent dans les industries à base de ressources naturelles, comme celles liées à la forêt, à la pétrochimie ou à l'hydro-électricité, de même que dans des secteurs de pointe, comme l'aéronautique, les télécommunications ou la pharmacie, ou dans le tertiaire, comme le génie-conseil ou les services informatiques.*

- *Pour ce faire, le gouvernement voudra accentuer et cibler ses efforts de* ***prospection des investissements*** *étrangers. Il veillera à maintenir des conditions favorables pour ce qui touche la fiscalité, la qualité des infrastructures, la qualification de la main-d'œuvre, l'état des services publics, la réglementation. Ainsi, le Québec continuera d'être perçu à l'étranger comme un lieu favorable aux investissements, aussi bien pour un immigrant investisseur, une entreprise déjà établie que pour un nouveau partenaire.*

- *Le gouvernement continuera à favoriser l'implantation de nouveaux procédés et de technologies nouvelles, notamment en facilitant l'acquisition de technologies étrangères rapidement utilisables, par le biais d'accords industriels ou de licence.*

Pour assurer le développement du commerce extérieur québécois, ***le gouvernement continuera à favoriser l'accroissement du nombre des entreprises exportatrices. Il soutiendra particulièrement celles qui exportent des produits à forte valeur ajoutée et qui sont en mesure d'assurer une présence soutenue sur les marchés étrangers.***

- *Pour ce faire, il appuiera les efforts des entreprises dans l'élaboration de stratégies fondées sur une bonne connaissance des marchés et des réseaux de distribution. Il soutiendra en particulier les actions sur des marchés difficiles, le développement de nouveaux marchés et la mise en place d'une grande société de commerce.*

Conscient de l'importance des entreprises de services, ***il voudra accroître leur capacité d'agir à l'étranger et favoriser la complémentarité de leur action avec celle des autres intervenants dans les relations économiques internationales.***

Pour assurer l'accès des produits québécois à un nombre croissant de marchés, ***le gouvernement continuera à favoriser l'élimination graduelle et ordonnée des obstacles au commerce international, tout en veillant à ménager aux secteurs les plus vulnérables de l'économie québécoise les transitions et adaptations adéquates.***

– *Pour ce faire, le gouvernement poursuivra son action en vue de la conclusion satisfaisante, pour les intérêts du Québec, des négociations de l'Uruguay Round et du libre-échange nord-américain. Il poursuivra notamment l'analyse des impacts et des possibilités pouvant découler d'un élargissement de la zone de libre-échange au Mexique, organisera la réflexion avec les divers milieux intéressés et verra à la prise en considération des intérêts du Québec par les négociateurs canadiens.*

1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE MONDIAL

1.2 L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

1.3 L'ACTION DES GOUVERNEMENTS

1.4 LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS

L'ÉVOLUTION accélérée des technologies, surtout dans les domaines des transports, des communications et de l'information, ainsi que l'essor exceptionnel du commerce international se rangent d'emblée parmi les phénomènes marquants de la seconde moitié du siècle. Ils ont combiné leurs effets pour permettre une intégration sans précédent des économies nationales à l'échelle planétaire, l'apparition de blocs continentaux ou régionaux et l'émergence du phénomène de mondialisation d'entreprises, de produits et de marchés.

1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE MONDIAL

S'il n'est plus, à l'heure de l'internationalisation des mouvements de capitaux, le seul, voire le principal élément des échanges entre les nations, le commerce international a été, au cours des quarante dernières années, le principal moteur de la croissance économique. Depuis des décennies en effet, la croissance du commerce mondial dépasse, année après année, la croissance de la production.

1.1.1 L'essor du commerce international

C'est largement sous l'impulsion des négociations successives tenues depuis 1948, sous l'égide du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), que le commerce mondial a connu un tel essor. Cette croissance globale révèle, selon les produits, les pays et les blocs, des évolutions très variables, symptomatiques des réalignements des forces économiques et des modifications d'équilibre dont le monde est témoin.

Ainsi, on a assisté au cours de la décennie 80 à un net renversement de la tendance de la décennie précédente qui avait vu les pays en développement (PVD) jouer un rôle accru dans les échanges internationaux. Partie d'un sommet de 28 % du total en 1980, la part de ces pays est tombée à 21 % en 1989. Ce mouvement s'est fait exclusivement au bénéfice des pays développés à économie de marché dont la part dépasse maintenant les 70 %. Si les pays à économie planifiée ont maintenu leur part au cours de la majeure partie de la décennie, les récents bouleversements se sont traduits par une chute significative, en 1990, de leur commerce international, et notamment de celui que les pays de l'Europe de l'Est pratiquent entre eux.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

Établi en 1948, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) est un traité commercial multilatéral incorporant les droits et les obligations des parties contractantes. Il est constitué d'un ensemble de règles et de procédures régissant le commerce international. Il constitue également un mécanisme de règlements de différends commerciaux internationaux. À ce jour, plus de cent pays ont adhéré au traité.

Le GATT opère en vertu de trois principes fondamentaux :

1) la non-discrimination, le multilatéralisme et l'application du traitement de la nation la plus favorisée;

2) l'expansion du commerce via la réduction des barrières commerciales;

3) la réciprocité inconditionnelle parmi les parties contractantes.

Les rondes successives de négociations dont le Kennedy round (1962-1967) et le Tokyo Round (1977-1979) constituent des étapes majeures dans la libéralisation ordonnée du commerce internationale. Lancée en septembre 1986, à Puenta del Este en Uruguay, la huitième ronde des négociations commerciales multilatérales constitue la ronde la plus ambitieuse de l'histoire du GATT. Les principaux objectifs poursuivis portent sur l'amélioration du système commercial international; les négociations spécifiques comme : l'agriculture, la propriété intellectuelle, les services, les marchés publics, etc., et l'élargissement des relations du GATT avec les organisations internationales compétentes en matière financière et monétaire. La négociation se poursuit après qu'il se soit avéré impossible, en raison principalement du blocage sur les questions agricoles, de respecter le calendrier initial et l'échéance de décembre 1990.

Le Québec appuie les objectifs poursuivis lors des négociations du GATT. Il participe à l'élaboration des positions canadiennes de négociation dans la perspective de défendre ses intérêts, en particulier en préservant une marge de manœuvre qui permette son intervention en vue de renforcer le tissu économique et la base technologique du Québec.

Tout en suivant de près l'évolution de l'ensemble des travaux afin d'assurer la prise en compte des intérêts du Québec dans l'élaboration des positions canadiennes, le gouvernement a attaché une importance particulière aux négociations dans les domaines de l'agriculture, des textiles et des vêtements, des services, des mesures de sauvegarde, des subventions et des mesures compensatoires, les marchés publics et la propriété intellectuelle.

Les enjeux les plus importants de la ronde Uruguay concernent, au-delà de l'organisation du commerce international lui-même, aux niveaux de l'agriculture et les services.

Ces modifications reflètent les changements intervenus dans **la composition du commerce mondial**. Parmi les éléments de celui-ci – produits minéraux, produits agricoles, services et produits manufacturés – ces derniers sont en nette croissance au détriment des produits minéraux (*graphique 1*).

Leur commerce étant aux deux tiers composé de produits minéraux et agricoles, les PVD ont donc subi les effets de la stagnation du volume des échanges et de l'affaissement des prix. Ces phénomènes ont accentué la crise de l'endettement et contribué à la marginalisation du Tiers

Graphique 1

Composition du commerce mondial

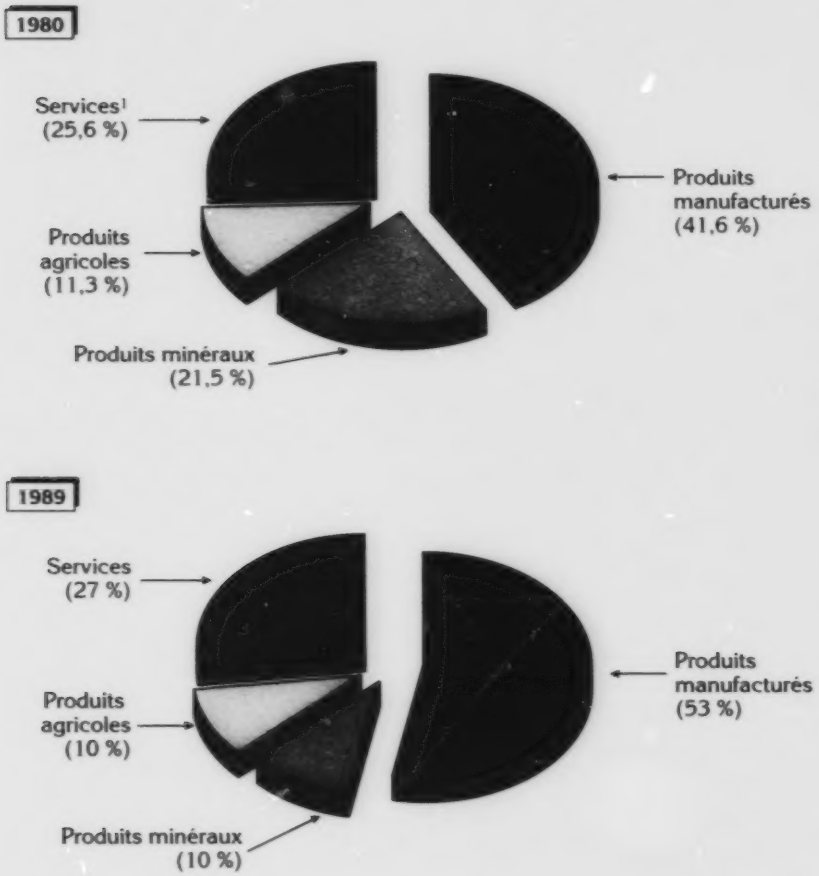

1- Comprennent les services commerciaux ainsi que divers transferts dont les revenus d'investissements

Sources: Bureau de la statistique du Québec
Ministère des Affaires internationales

Monde par rapport aux grands courants de l'économie mondiale. Cela est d'autant plus sérieux qu'un petit nombre de pays du Tiers Monde – dits nouveaux pays industrialisés (NPI) – réalise près des trois quarts des exportations de produits manufacturés de ces pays.

C'est d'ailleurs l'accession de ces NPI parmi **les grands pays commerçants** de la planète, devançant ainsi les pays exportateurs de pétrole, qui constitue le changement le plus important dans la liste des vingt premiers pays commerçants au cours des dix dernières années. Cette liste confirme en outre l'hégémonie des pays développés qui sont de moins en moins tributaires des matières premières en provenance des pays du Sud, leur prospérité reposant pour une large part sur la

valeur ajoutée et les produits de haute technologie. L'importance croissante, dans l'économie des pays développés, des produits à base de connaissances par opposition aux produits à base de ressources devrait confirmer cette tendance.

L'Allemagne et les États-Unis, en alternance depuis quelques années, dominent le palmarès des exportateurs, devançant le Japon, la France et le Royaume-Uni. Le Canada qui, du dixième rang en 1980, s'était hissé au septième au milieu de la décennie, a été relégué à la neuvième place en 1990.

En matière commerciale, comme dans d'autres domaines de l'économie, le rôle croissant des firmes transnationales et la mondialisation des marchés contribuent à atténuer la portée des analyses faites sur la base traditionnelle des États. Si l'on ajoutait à la balance commerciale d'un pays les transactions faites par les filiales à l'étranger de ses entreprises nationales, on verrait, par exemple, que les États-Unis auraient connu un surplus de 57 milliards de dollars en 1986 au lieu d'un déficit de 144 milliards de dollars.

On estime d'ailleurs qu'est attribuable aux grandes entreprises transnationales plus de la moitié du commerce entre les pays de l'OCDE. Dans le cas des États-Unis, un tiers de leurs expéditions à l'étranger est le fait de sociétés américaines vers leurs filiales, et un autre tiers, celui des filiales de sociétés étrangères établies aux États-Unis vers leurs sociétés mères.

1.1.2 Le développement de blocs régionaux ou continentaux

Les analyses par pays perdent également une partie de leur sens face à un phénomène qui a gagné en importance au cours des dernières années : la constitution de blocs commerciaux régionaux.

S'il existe de nombreux exemples de telles entités régionales, vouées à la libéralisation des échanges entre leurs membres – la plus récente ayant vu le jour dans le sud de l'Amérique latine –, il ressort de l'examen du *graphique 2* que les plus importantes et les plus significatives sont celles qui regroupent les acteurs majeurs : Europe occidentale, Asie de l'Est et du Sud-Est, Amérique du Nord.

D'ailleurs, la notion même de blocs commerciaux recouvre des réalités bien différentes et son importance dépasse les questions proprement commerciales qui en expliquent pour une large part l'origine. En effet, la situation de l'Europe des Douze en marche vers un marché unique n'est guère comparable à celle de l'Asie de l'Est où les liens commerciaux, technologiques et financiers se multiplient, en-dehors de tout processus institutionnel, entre des partenaires dont les niveaux de développement diffèrent considérablement.

En outre, le renforcement des zones continentales d'échanges ne s'est pas accompagné, au cours des années 80, d'un repli du commerce puisque les échanges entre celles-ci ont crû plus vite que le commerce intra-zone. Il n'est toutefois pas interdit de penser, au moment où les négociations de l'Uruguay Round ont peine à aboutir, que l'on puisse assister à un renouveau du protectionnisme sur ces nouvelles bases continentales.

Graphique 2

Les grandes régions et le commerce

Les courants d'échanges internationaux de marchandises en 1989

Part du commerce mondial

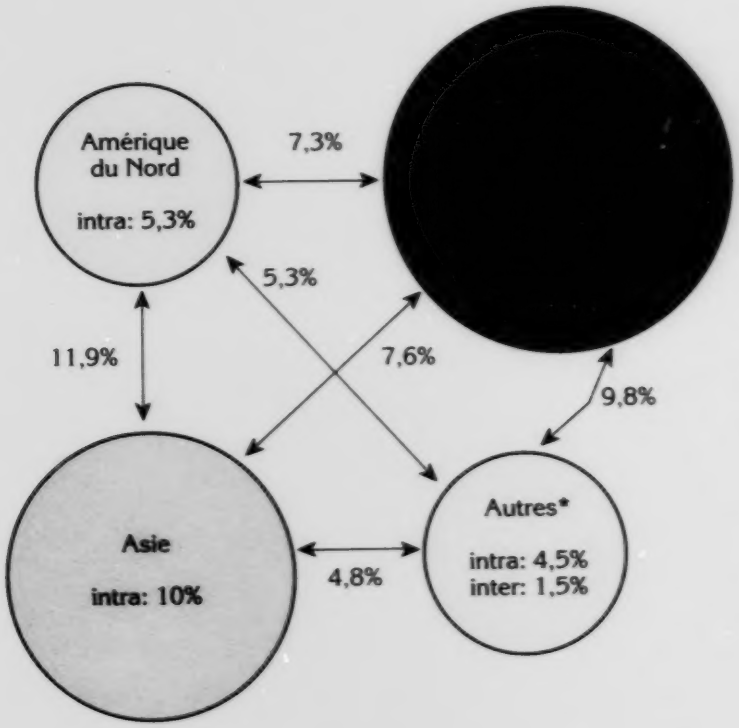

*Amérique latine, Europe orientale, Afrique, Moyen-Orient

Source: GATT

Note: Les pourcentages expriment les parts du commerce mondial attribuables aux échanges intrarégionaux (pourcentages à l'intérieur des cercles) et aux échanges interrégionaux (pourcentages accolés aux flèches). Pour le groupe «Autres», «intra» réfère aux échanges cumulés à l'intérieur de chacune des régions identifiées et «inter» à ceux entre les régions.

1.1.3 Les services et les capitaux

Si la part des services dans le commerce mondial n'a pas atteint la même proportion que son importance dans le P.I.B. des économies développées, dont elle représente maintenant plus des deux tiers, c'est que ce commerce est souvent soumis à des limites intrinsèques et qu'il n'a pas encore fait l'objet d'une réglementation dans le cadre du GATT. En outre, la distinction entre services et biens dans un monde technologiquement avancé devient de moins en moins pertinente : l'ordinateur est certes un bien manufacturé, mais sa valeur est beaucoup plus tributaire de la recherche et de l'ingénierie que du support matériel.

L'internationalisation dans le domaine des services se traduit donc par l'accroissement du flux des investissements bien plus que par l'augmentation du flux commercial. D'ailleurs, le **flux international des investissements**, qui a eu récemment tendance à favoriser le secteur tertiaire au détriment du secteur manufacturier, constitue un élément essentiel de l'intégration internationale des économies. Sa croissance, de 20 % en moyenne annuellement durant les années 80, a été quatre fois plus rapide que celle du commerce mondial. En 1988, le flux des investissements directs en provenance des cinq leaders mondiaux totalisait 100 milliards de dollars et les stocks de ces pays atteignaient 757 milliards de dollars.

La répartition géographique et sectorielle des investissements directs internationaux s'est grandement modifiée. On assiste à une concentration croissante par pays d'origine et par pays d'accueil, qui accentue la concentration de la puissance économique au sein de trois zones, – Amérique du Nord, Asie de l'Est et du Sud-Est, Europe, – correspondant aux grands blocs commerciaux. On qualifie souvent de triadisation de l'économie mondiale cet élargissement de la portée commerciale des entités régionales ou continentales.

Le flux des investissements directs internationaux provient à 97 % des pays développés et est dirigé à 75 % vers ces mêmes pays. Les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France ont assuré plus de 50 % de ce flux durant les années 80. Les États-Unis étant devenus le principal destinataire de ces flux depuis la période 1976-1980, le stock d'investissements étrangers aux États-Unis a maintenant dépassé celui des investissements américains à l'étranger. À l'inverse, le flux émanant du Japon s'est amplifié et redéployé vers l'Europe et l'Amérique du Nord, au détriment de l'Asie : en 1988, ces deux premières régions assuraient 70 % du flux, en regard de 50 % en 1980.

Les investissements directs ne constituent qu'un des éléments des **mouvements internationaux de capitaux**. Ceux-ci, facilités par les développements des technologies de l'information et des télécommunications, ont évolué rapidement dans le sens d'un renversement du rôle traditionnel des États-Unis.

Le flux financier en provenance du Japon, devenu le premier pays créditeur du monde, a permis aux États-Unis de financer leur politique économique expansionniste du début des années 80 qui s'est soldée par un double déficit budgétaire et commercial. Conséquence de ces emprunts massifs : le renforcement des institutions financières japonaises qui contrôlent 45 % de l'actif total des cent premières banques mondiales. Conséquence plus importante encore : les États-Unis, traditionnels créanciers du monde, sont devenus en quelques années le premier débiteur avec plus de 660 milliards de dollars de créances extérieures.

Les ponctions qu'ils opèrent sur les marchés mondiaux des capitaux et d'autres phénomènes, comme la baisse du taux d'épargne dans l'ensemble des pays de l'OCDE pendant la dernière décennie, contribuent à créer les conditions d'une pénurie et d'un renchérissement du capital. Cela au moment où de nouveaux besoins apparaissent, en Europe de l'Est et dans le golfe persique notamment, et qui s'ajoutent à ceux, latents, de la construction européenne ou du développement du Tiers Monde.

1.1.4 L'importance croissante des technologies

L'essor du commerce et des marchés financiers à l'échelle mondiale est lié à des progrès technologiques, comme d'ailleurs les modifications de la structure des économies les plus développées qui s'orientent sans équivoque vers les fonctions de gestion, d'information, de recherche et développement.

Les technologies des transports, des communications et de l'information semblent avoir été celles dont les progrès ont influencé le plus profondément l'économie mondiale. Elles ont permis, au-delà du développement du commerce, l'organisation de réseaux internationaux d'information et de marchés financiers électroniques à l'échelle planétaire ainsi que l'informatisation de la conception et de la production.

Ces réseaux d'information ont entraîné une certaine uniformisation des goûts des consommateurs à l'échelle mondiale au bénéfice de produits et de marques désormais considérés comme des standards universels.

L'importance des coûts de développement et de mise en marché de ces produits a favorisé la constitution de grandes firmes transnationales qui, grâce aux technologies nouvelles, peuvent organiser leurs activités sur une base véritablement mondiale et relier de façon organique et immédiate des centres de conception, de recherche, de production, de distribution répartis sur plusieurs continents.

Cet essor de la technologie s'est accompagné, au cours des vingt dernières années, d'une répartition nouvelle des sources de progrès technologique, l'Europe et surtout le Japon jouant un rôle de plus en plus grand aux côtés des États-Unis.

Par ailleurs, l'évolution technologique entraîne des modifications majeures dans la composition des produits. La demande de matières premières se trouve dans certains domaines réduite de façon considérable par les procédés nouveaux : cinquante kilos de fibre optique transmettent autant de messages qu'une tonne de fils de cuivre et ne réclament que 5 % de l'énergie autrement requise.

Conséquence : la marginalisation déjà amorcée des producteurs de matières premières, notamment dans les pays du Sud. Cette tendance devrait s'accentuer au bénéfice des économies les plus capables de transformer les produits.

Aussi les domaines d'avenir en développement technologique paraissent-ils être, en plus de ceux liés aux communications et à l'information, les biotechnologies et les nouveaux matériaux, d'autant plus que les préoccupations croissantes pour les questions de protection de l'environnement et de développement durable favorisent le déplacement de la production vers des matériaux ou des procédés qui respectent des normes nationales, et souvent internationales, de plus en plus sévères.

1.2 L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL

Le Québec, à l'instar des autres économies, particulièrement celles qui sont développées et ouvertes sur le monde, a connu une évolution importante parallèlement, et parfois en réaction à ces mouvements mondiaux. Depuis la fin des années 70 notamment, sa structure industrielle a connu une transformation majeure dans le sens d'un redéploiement vers des secteurs en croissance. Ainsi, de 1979 à 1989, le Québec a accru ses activités de 7,3 % dans les industries en croissance (sur le plan des livraisons manufacturières) mais les a diminuées dans les industries à maturité de 5,9 % et de 2,4 % dans les industries à base de ressources naturelles. En cela, le Québec participe au mouvement général que l'on observe dans les pays industrialisés. Parmi les secteurs qui ont pris de l'importance, mentionnons l'aluminium, l'aéronautique, les équipements de télécommunications, le transport urbain sur rail, le spatial, les produits pharmaceutiques.

1.2.1 Le commerce international du Québec

Cette évolution est facile à percevoir lorsqu'on examine le commerce extérieur du Québec qui occupe une place de premier plan dans notre économie. Traditionnellement qualifiée de très ouverte, l'économie québécoise vend en effet à l'extérieur environ la moitié de sa production de biens et services.

Selon les meilleures évaluations (on ne dispose pas de séries statistiques détaillées, complètes et à jour sur tous les aspects de ces questions), les expéditions de marchandises hors frontières se répartissent à peu près également entre les provinces canadiennes et les marchés étrangers. En matière de services, plus des trois quarts des expéditions sont destinées aux provinces canadiennes.

Le coefficient d'ouverture internationale du Québec (expéditions de marchandises hors Canada sur P.I.B.) en 1990 est de l'ordre de 15,4 %, ce qui représente une baisse considérable depuis dix ans (20,6 % en 1980). Il situe le Québec dans le voisinage de pays comme la France et le Royaume-Uni, où le coefficient est de 18 %. À titre de comparaison, les exportations de marchandises représentent 9,5 % du P.I.B. pour le Japon et 7 % pour les États-Unis, alors que des pays de transit comme la Belgique ou les Pays-Bas ont des coefficients de 62 % et 48 %. Le coefficient canadien est de 21,5 %.

En valeur, les **échanges internationaux de marchandises** du Québec dépassent, depuis 1987, les 20 milliards de dollars, dans les deux sens. En 1990, le total des exportations s'établissait à 24,3 milliards de dollars, celui des importations à 28,5 milliards de dollars. Le solde du commerce international s'est dégradé lentement au cours des années 80, pour atteindre un déficit important de plus de 4,2 milliards de dollars en 1990.

Les produits

L'évolution du commerce extérieur reflète le renforcement de certains secteurs industriels, notamment ceux de l'aéronautique, des télécommunications et de l'aluminium. À l'inverse, certains secteurs ont connu un recul, tels les produits de l'amiante, les minerais concentrés et les déchets de fer (*graphique 3*).

Graphique 3

Commerce international du Québec

Les douze principaux produits exportés

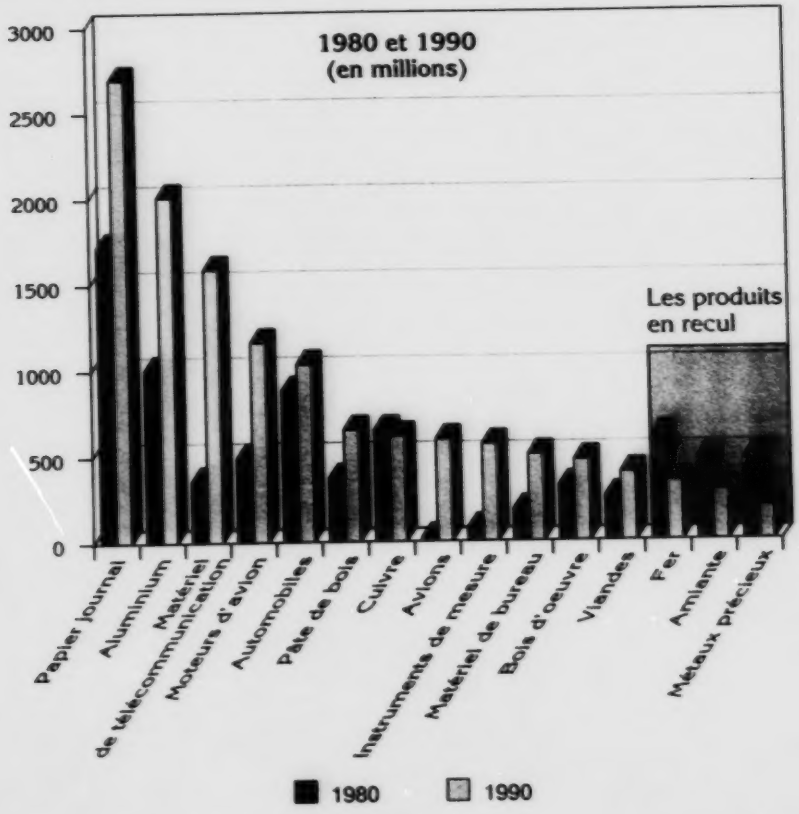

Sources: Bureau de la statistique du Québec
Ministère des Affaires internationales

Cet état de choses se traduit par une nette amélioration de la qualité des exportations, la part des produits finis passant de 24 % à 40 % de 1968 à 1989, date à laquelle les matières premières ne comptent plus que pour 7 % des exportations québécoises. Les exportations québécoises de produits de haute technologie ont tendance à croître plus vite que les importations.

L'analyse des soldes par groupes de produits révèle que plusieurs grandes industries exportatrices sont aussi de fortes importatrices. Ainsi, le groupe équipement de transport qui est le premier exportateur (4,45 milliards de dollars) est aussi le premier importateur (6 milliards de dollars). Les deux principaux groupes de produits qui permettent de dégager des soldes positifs (de plus de 6 milliards de dollars) sont ceux des papiers et produits connexes et des métaux de première transformation.

Les industries à base de ressources

Les industries à base de ressource constituent en quelque sorte l'épine dorsale de l'économie québécoise. Longtemps perçu comme un exportateur de matières premières, le Québec, qui ne l'est plus que dans une faible mesure, demeure tributaire des ressources naturelles transformées pour une large part de ses ventes sur les marchés internationaux. Parmi les principales filières, la forêt, l'énergie hydro-électrique et les métaux de première transformation constituent trois des domaines d'excellence du Québec, sans oublier l'industrie bio-alimentaire qui, au Québec comme ailleurs, occupe une place importante et particulière.

En 1988, les ventes des industries *du bois et du papier* ont atteint 11,5 milliards de dollars, soit 16 % de la valeur totale des ventes du secteur manufacturier québécois. Plus de 77 000 emplois sont associés à cette industrie, auxquels il faut ajouter 12 000 emplois en forêt. Le secteur des pâtes et papiers avec des ventes de 8 milliards de dollars est à lui seul responsable de 11 % des expéditions des produits manufacturés du Québec. Une forte proportion des produits papetiers est destinée à l'exportation. Le papier journal se classe au premier rang tandis que les pâtes de bois occupent le 6e rang. Ces deux produits constituent 16,6 % de la valeur totale des exportations internationales chargées au Québec. Environ 60 % des exportations de pâtes et papiers sont destinées aux États-Unis. Dans le cas du papier journal, cette proportion atteint 74 %.

En 1988, l'industrie québécoise du bois de sciage comptait 121 usines et employait 15 500 personnes. La majeure partie des ventes de cette industrie se fait au Québec (21 %) et aux États-Unis. Accueillant 85 % des exportations québécoises, les États-Unis demeurent le principal client étranger. La mondialisation des marchés, l'avènement des technologies de pointe et des nouveaux matériaux, la sauvegarde de l'environnement et la gestion des forêts ainsi que le recyclage constituent les principaux défis de l'industrie forestière québécoise.

La présence de réserves d'eau douce considérables sur un vaste territoire a permis au Québec de miser sur le développement de sa capacité *d'hydro-électricité*.

Au plan de l'énergie, cette forte capacité a permis d'envisager, au-delà des interconnections avec les États américains du Nord-Est pour l'échange d'énergie en période de pointe, la fourniture d'énergie de base. En 1985, le Québec concluait un important contrat d'énergie ferme de 7 TWh annuellement, pour 10 ans, avec le New England Power Pool (NEPOOL). L'année suivante, le Québec décidait de s'engager dans l'exportation d'énergie et de puissance garanties en devançant la construction de ses équipements de production et de transport d'électricité. Hydro-Québec a élaboré, à cette fin, un scénario cible basé sur l'exportation de 3 500 MW d'énergie et de puissance garanties d'ici l'an 2001.

Deux contrats de livraison ont été ainsi signés, l'un de 450 MW avec le Vermont en 1987, l'autre de 1 000 MW avec l'État de New York en 1988. Les exportations d'énergie et les revenus qui en découlent devraient croître au cours des prochaines années. Les contrats de vente d'énergie et de puissance garanties comportent plusieurs avantages par rapport aux ventes d'énergie excédentaire notamment au niveau des prix. En plus d'améliorer le solde énergétique du Québec, les exportations favoriseront l'accélération de la mise en valeur de ses ressources hydrauliques. Le développement du potentiel hydro-électrique du Québec a également servi d'assise aux entreprises québécoises de génie-conseil et permis un développement exceptionnel de certaines industries, particulièrement la *métallurgie primaire*. Ce secteur avait d'ailleurs déjà fait l'objet de développements, en prolongement des industries extractives traditionnelles du fer, de l'or, de l'amiante et du cuivre.

Au cours des dernières années, c'est principalement en matière de production d'aluminium et, plus récemment encore, vers le magnésium, que les développements les plus importants ont eu lieu. Ainsi, à la fin des projets actuels de construction, en 1992, la capacité de production d'aluminium du Québec représentera environ 10 % à 12 % de la production mondiale, soit 2 millions de tonnes. Les activités de transformation de l'aluminium au Québec demeurent cependant limitées en raison de l'éloignement des grands marchés de consommation américains. En termes d'exportations, l'aluminium se situe parmi les plus importants produits expédiés sur les marchés étrangers par le Québec. La progression importante des ventes au cours des dix dernières années lui a en quelque sorte permis de remplacer les marchés perdus par les matières premières traditionnelles : fer, amiante et métaux précieux.

Des efforts importants sont faits tant en R.-D. qu'en prospection d'investissements pour développer au Québec des produits de seconde transformation dans des industries comme celles des transports où les produits à base d'aluminium devraient trouver des débouchés croissants, malgré la forte concurrence des nouveaux matériaux à base de plastique. Comme en matière de pâtes et papiers, le recyclage constitue une donnée de plus en plus importante pour le développement de cette industrie.

Au Québec, comme ailleurs l'*industrie bio-alimentaire* occupe une place particulière. Elle est responsable de 12 % de l'emploi total et a réalisé des ventes de 16,9 millions de dollars en 1990. L'industrie laitière occupe le premier rang du secteur bio-alimentaire avec des livraisons manufacturières de l'ordre de plus de 3 milliards de dollars. L'industrie de la transformation des viandes vient au deuxième rang avec des ventes atteignant 1,8 milliard de dollars suivie de l'industrie des boissons avec 1,5 milliard de dollars.

Sur le marché extérieur, les exportations internationales de produits agricoles, marins et alimentaires se chiffrent à 1,3 milliard de dollars, ce qui correspond à environ 6 % des exportations internationales du Québec. À elles seules, les exportations de viande et produits carnés comptent pour un tiers du total, notamment la viande de porc sur les marchés américain et japonais et des percées au Mexique. Les États-Unis continuent d'accaparer environ 60 % des exportations bio-alimentaires internationales du Québec. L'avenir de l'industrie agro-alimentaire québécoise, qui bénéficie d'une attention particulière tant du gouvernement du Québec que de celui d'Ottawa, repose pour une large part sur sa capacité de progrès technologique et l'issue des négociations commerciales internationales, tant celles du GATT que du libre échange nord-américain.

Des industries de biens durables à forte valeur ajoutée

Parmi les principales exportations du Québec, les biens manufacturés durables constituent un groupe important à la fois à cause de la forte valeur ajoutée de la plupart de ces produits que de leur performance sur les marchés étrangers. Il s'agit essentiellement des automobiles, des avions et moteurs, des équipements électriques et de télécommunication. On peut les classer en trois grands secteurs industriels : l'industrie aéronautique et aérospatiale, l'industrie électrique et électronique et l'industrie du transport terrestre.

Le commerce extérieur du Québec (hors Canada) en 1989 pour ces trois industries est important, variant entre 3 (aéronautique) et 7,4 (transport terrestre) milliards de dollars. Malgré une bonne performance au titre des exportations en 1989, (soit 1,7 milliard de dollars pour l'aéronautique, 2,5 milliards de dollars pour l'électrique et l'électronique et 2,6 milliards de dollars pour le transport terrestre), il demeure que les importations pour les industries électriques et électroniques, ainsi que celles du transport terrestre, sont considérables.

C'est d'ailleurs l'une des différences importantes entre les deux grands secteurs du commerce international du Québec, celui des produits à base de ressource qui est excédentaire pour le Québec et celui des biens manufacturés durables qui donne lieu à une intense activité commerciale dans les deux sens.

Le solde des échanges internationaux est d'ailleurs largement déficitaire de 1,57 milliard de dollars pour l'électrique et l'électronique et de 2,15 milliards de dollars pour le transport terrestre. Seule l'industrie de l'aéronautique dégage un solde excédentaire, s'élevant à 422 millions de dollars en 1989.

La structure du commerce québécois dans ces secteurs varie selon les industries.

Ainsi, en ce qui concerne les industries de l'automobile et de l'aérospatiale, les réseaux sont bien connus. Chacune de ces deux industries ne compte qu'une seule firme majeure: elles dirigent leurs exportations surtout vers les États-Unis. Dans l'industrie automobile (1,82 milliard de dollars à l'export en 1989), le marché américain absorbe plus de 95,4 % des voitures exportées du Québec; voitures assemblées presque exclusivement par la General Motors. En ce qui concerne l'industrie spatiale, les exportations sont réalisées presque totalement par Spar Aérospatiale.

Il est plus difficile de cerner les filières lorsqu'on examine les industries électrique et électronique, de même que celle de l'aéronautique. Les réseaux des partenaires et des clientèles sont plus complexes. Au sein de ces industries on retrouve une dizaine de grandes firmes faisant partie des cinquante premières entreprises au Québec. La majorité est constituée de firmes transnationales américaines, une est d'origine française et trois d'origine québécoise ou canadienne.

L'industrie aéronautique constitue l'exemple le plus connu et à bien des égards le plus intéressant pour comprendre l'importance de l'intégration de l'économie québécoise dans les grands réseaux mondiaux.

En effet, l'industrie aéronautique québécoise est résolument tournée vers le marché mondial, particulièrement pour ses débouchés et pour la recherche d'investissement. Face à un marché interne de taille modeste, l'industrie s'est appuyée sur le marché américain pour assurer son développement. Elle y exporte environ 70 % de la production. Le marché interne est, quant à lui, couvert par 75 % de produits d'importation.

Plus de 145 entreprises composent cette industrie dont quatre firmes de grande taille, Canadair, filiale de Bombardier, CAE Electroniques, filiale de CAE Electronics Ltd de Toronto, Pratt & Whitney, filiale de United Technologies (É.-U.), et Bell Hélicoptère, filiale de Bell Textron (É.-U.). La majorité des autres firmes compose un vaste réseau de sous-traitants spécialisés dans la fabrication de produits particuliers. La plus grande proportion de la production aéronautique québécoise est orientée vers le marché civil. Les principaux contrats sont le résultat d'activités de sous-traitance pour des maîtres d'œuvre surtout américains, mais aussi européens.

Avec l'appui des gouvernements du Canada et du Québec, plusieurs sociétés américaines ou européennes se sont installées au Québec. On relèvera l'implantation de l'usine d'assemblage des hélicoptères civils de Bell Hélicoptères à Mirabel en 1984, usine qui produit maintenant le tiers des hélicoptères civils fabriqués dans le monde. Plus récemment, la firme britannique Dowty a annoncé un investissement de plus de 100 millions de dollars, dans la construction d'une usine de fabrication de trains d'atterrissage, pour le programme Airbus A330-340.

À l'inverse, les achats de Short, en Irlande ou de Learjet, aux États-Unis, par la multinationale québécoise Bombardier, soulignent la croissance de l'industrie québécoise sur les marchés mondiaux.

L'étude de l'évolution des principaux produits exportés permet de constater que ceux-ci sont essentiellement destinés à d'autres producteurs ou à des clients bien ciblés, généralement des industriels ou des agents institutionnels. C'est le cas pour le papier journal destiné aux imprimeurs, l'aluminium destiné aux entreprises de transformation, le matériel de télécommunication destiné aux sociétés de téléphone. Le Québec exporte peu de produits grand public sur le marché mondial. De plus, peu de produits québécois exportés permettent d'identifier le Québec à un savoir-faire ou à une technologie.

La part du Québec dans l'ensemble des exportations canadiennes représente 16,4 % en 1990; cette proportion a peu varié au cours de la dernière décennie.

Les clients et les fournisseurs

Le commerce international du Québec est assez peu diversifié géographiquement (*graphique 4*). Les dix premiers clients reçoivent environ 90 % des exportations; en 1990, les États-Unis en ont été destinataires, de 74,8 %, ce qui représentait 18,1 milliards de dollars.

Cinq produits québécois exportés aux États-Unis le sont à raison de plus d'un milliard de dollars; il s'agit du papier journal, de l'aluminium, des voitures particulières ainsi que des équipements de télécommunication, des avions et des moteurs. Trois produits importés dépassent ce seuil : l'automobile, les équipements de télécommunication et les semi-conducteurs. Les États-Unis constituent le seul marché important avec lequel le Québec réalise un solde commercial positif qui se chiffre, en 1990, à 4 934 milliards de dollars. Ce solde des échanges de marchandises doit toutefois être pondéré par un déficit important dans l'échange des services.

Les exportations québécoises sur le **marché européen** représentent 3,7 milliards de dollars, soit 15,2 % du total des exportations mondiales du Québec. Malgré une reprise au cours de 1988 et 1989, les années 80 ont été marquées par un déclin des activités d'exportation des firmes québécoises dans cette région, la part de l'Europe ayant atteint plus de 22 % en 1979. Quatre pays constituent les principaux marchés européens d'exportation pour le Québec en 1990 : le Royaume-Uni, (858,9 millions de dollars), les Pays-Bas (656,7 millions de dollars), l'Allemagne (510,5 millions de dollars) et la France (489,7 millions de dollars). La balance commerciale avec l'Europe se traduit par un déficit de 4,5 milliards de dollars.

Le marché de l'**Asie/Océanie** est le troisième en importance pour les exportations québécoises, avec des ventes de 1,3 milliard de dollars en 1990, soit 5,4 % du total des ventes internationales. Les achats en provenance de cette région comptent pour 16,3 % de l'ensemble des importations québécoises, soit 4,6 milliards de dollars. Le déficit de la balance commerciale est de 3,3 milliards de dollars. Le Japon est le principal partenaire asiatique du Québec.

Les exportations vers l'**Amérique latine** représentent 627 millions de dollars en 1990, soit 2,6 % des ventes internationales du Québec. Le déficit de la balance commerciale du Québec avec les pays de cette

Graphique 4

Commerce international du Québec

EXPORTATIONS

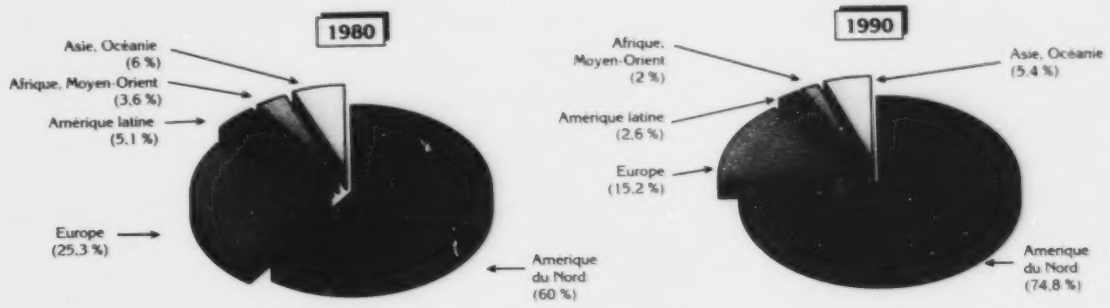

Source: Bureau de la statistique du Québec

IMPORTATIONS

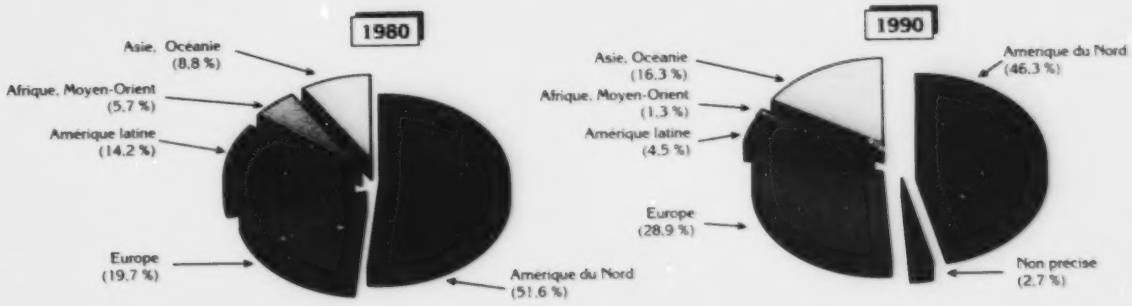

Source: Bureau de la statistique du Québec

région est de 646 millions de dollars. Les exportations québécoises vers la zone **Afrique/Moyen-Orient** comptent pour 2 % du total. Les échanges avec le Moyen-Orient produisent un excédent de 196 millions de dollars alors que l'on enregistre un déficit de 65 millions de dollars avec les pays africains.

Les acteurs

Les entreprises qui assurent les principales exportations forment **un groupe restreint d'entités de grande taille** dans quelques filières majeures : bois, métaux, équipements de transport et de télécommunications, produits électroniques. Ces groupes sectoriels se composent presque exclusivement de quelques grandes entreprises ou de quelques chefs de file plus ou moins directement associés à un grand nombre d'entreprises plus petites. Parmi ces grandes entreprises, celles sous

contrôle québécois ou canadien ont la plupart du temps un gabarit relativement modeste à l'échelle mondiale.

La performance du commerce extérieur québécois est par conséquent sensible au niveau d'activité de quelques firmes. Ainsi, la variation du volume des ventes d'automobiles effectuées aux États-Unis par l'usine GM de Boisbriand, par exemple, se répercute directement sur les résultats totaux du commerce extérieur du Québec.

Il n'est pas étonnant de retrouver dans cet ensemble plusieurs firmes **de groupes transnationaux** car, de par leur nature, elles ont accès aux marchés internationaux. Le commerce intra-firme, soit les échanges entre deux unités d'un même groupe, représenterait plus de 40 % des exportations québécoises. Il faut aussi ajouter qu'en raison de leur mode de fonctionnement, ces entreprises exercent de fortes pressions sur les importations. Ce phénomène est largement répandu dans plusieurs secteurs industriels, notamment dans les industries de l'aéronautique, de l'électronique et de l'aluminium. Les entreprises importent de nombreux produits primaires ou manufacturés, auxquels elles ajoutent une valeur, pour ensuite les expédier à l'étranger vers une autre usine du même groupe, ou encore les commercialiser par le biais de leur propre réseau de distribution mondial.

Les PME qui représentaient 45,7 % de l'emploi total en 1989 ont vu leur part dans les exportations québécoises de produits manufacturés passer de 9,3 % en 1980 à 8 % en 1986. Elles sont associées surtout aux produits comme le bois, les aliments, les vêtements, les meubles de maison ou de bureau.

De nombreuses **entreprises spécialisées** participent également, à un titre ou à un autre, au commerce international du Québec, qu'il s'agisse de transitaires, de courtiers, de distributeurs, de transporteurs ou de maisons de commerce. Ces dernières, qui jouent un rôle majeur dans certains pays comme le Japon et ont atteint des tailles impressionnantes, sont généralement, au Québec, ou bien très spécialisées dans des créneaux traditionnels de produits à base de ressources naturelles ou bien de petite taille.

1.2.2 Les services

Les services comptent pour une part non négligeable du commerce international québécois, même s'il est impossible, faute de données, d'en mesurer précisément l'importance, la diversité ou la destination.

On sait toutefois que les entreprises québécoises de génie-conseil sont actives dans plusieurs régions du monde où elles ont acquis une expertise et une réputation enviables, notamment auprès des grandes institutions financières internationales. Leurs activités sont souvent associées à celles d'autres prestataires de services dans les télécommunications ou la distribution d'énergie électrique, par exemple. On estime que plus de 50 % des exportations canadiennes de ce secteur sont attribuables aux entreprises québécoises de génie-conseil.

Certaines firmes sont aussi actives dans des domaines liés aux services publics, en santé ou en éducation; d'autres, dans le secteur nouveau des services informatiques, ont développé des ramifications

Les services

Les échanges internationaux de services ont pris une grande importance depuis quelques années. L'univers des services est vaste : transport et communication, commerce, finance, assurances, génie-conseil, administration, gestion, comptabilité. En outre, les services constituent une part croissante de certains biens technologiquement avancés. Plusieurs entreprises québécoises se sont illustrées par leur succès sur la scène internationale dans l'un ou l'autre de ces domaines. Cela principalement dans deux secteurs, celui du génie-conseil et celui des services informatiques.

Le génie-conseil québécois

L'industrie du génie-conseil québécois offre une gamme variée de services : consultation, études de faisabilité, supervision de travaux de construction, conception, planification et gestion de projets. Les champs de compétence se rattachent surtout à l'hydro-électricité, à la forêt, au transport et aux services municipaux, ainsi qu'au génie industriel et à l'environnement. Les revenus à l'exportation représentaient 18 % des revenus de l'industrie en 1986, et l'industrie québécoise réalise, bon an mal an, 55 % des revenus à l'exportation du génie-conseil canadien. Deux des plus grandes sociétés de génie-conseil au monde sont québécoises : SNC-Lavalin et Monenco. Pour ces firmes, l'obtention des contrats internationaux est souvent vitale, certaines réalisant parfois jusqu'à 50 % de leurs revenus à l'étranger.

Les services informatiques

En matière de services informatiques, on a assité au cours des dernières années à l'émergence de quelques entreprises (DMR, CGI, IST) de bonne taille tournées vers les marchés canadiens et étrangers. Les trois plus grandes firmes québécoises de services de consultation génèrent d'ailleurs environ 70 % de leurs revenus hors Québec. Le Québec demeure un importateur net de logiciels, mais l'industrie québécoise possède les capacités concurrentielles lui permettant de réduire, à court terme, les importations et d'accroître, à moyen terme, les exportations. Déjà, plusieurs entreprises québécoises ont réalisé des percées remarquables sur le marché international.

internationales prometteuses. Il faut par ailleurs souligner l'importance croissante des firmes de services aux entreprises (comptables, avocats, etc.) qui jouent déjà un rôle d'intermédiaires dans l'élargissement des relations économiques internationales du Québec.

Le **tourisme** constitue l'un des éléments les mieux connus des services : 34 % des recettes touristiques totales du Québec proviennent du tourisme international, dont les deux tiers des touristes américains. Les recettes touristiques internationales représentent quelque 4 % des exportations québécoises de biens (au sixième rang des exportations) et les dépenses touristiques à l'étranger comptent pour 6,6 % des importations du Québec (au deuxième rang, derrière l'automobile).

Si l'on examine les principaux éléments des échanges touristiques avec le monde, on note une hausse importante des dépenses des Québécois aux États-Unis, une forte augmentation des dépenses des touristes européens et asiatiques au Québec et, comme résultat global, une croissance de 63 % du déficit de notre compte des voyages avec l'étranger (1986-1989).

1.2.3 Les fusions et les acquisitions

Plusieurs des phénomènes observés à l'échelle mondiale ont eu des répercussions directes sur la structure industrielle du Québec. Ainsi, la vague de fusions et d'acquisitions a touché le Québec où, en 1989, l'on relevait 180 transactions. La plupart des secteurs industriels ont été touchés; 40 % de ces transactions étaient le fait d'entreprises étrangères qui achetaient des entreprises québécoises. On assiste aussi à l'adaptation des entreprises québécoises qui se préparent à la mondialisation par des regroupements ou par l'achat d'entreprises à l'étranger.

Ce phénomène, qui voit des entreprises québécoises diriger des filiales à l'étranger, est assez nouveau. Il vient prolonger en quelque sorte les efforts faits par des industriels québécois, souvent avec l'aide des détenteurs de capitaux – publics, coopératifs, associatifs ou privés – pour créer au Québec des entreprises assez grandes pour soutenir la concurrence étrangère, tant sur les marchés locaux qu'internationaux.

Il y a lieu de souligner le rôle joué par les sociétés financières – dont plusieurs du secteur péripublic – dans l'adaptation de l'économie québécoise à l'évolution internationale récente. Ce phénomène, apparenté à des modèles européens ou asiatiques, est, en Amérique du Nord, caractéristique de l'économie québécoise. Bien adapté au contexte actuel, il pourrait permettre au Québec de tirer mieux que d'autres son épingle du jeu international.

Ces efforts d'adaptation – y compris les implantations sur les marchés étrangers – comportent toutefois des risques et n'ont pas toujours été couronnés de succès, alors qu'à l'inverse les impacts de la concurrence internationale ont eu des effets négatifs, certains dans plusieurs secteurs, dont le textile et l'habillement, pour ne mentionner que ceux-là.

1.2.4 La productivité, la technologie et la main-d'œuvre

Au-delà des indications que donne l'analyse du commerce extérieur, c'est au chapitre de la productivité, du niveau technologique et de la formation de la main-d'œuvre qu'il faut jauger le rendement québécois face aux défis internationaux. La productivité manufacturière au Québec a connu une croissance de 1 % entre 1981 et 1989. Cette croissance est faible même si on la situe dans le contexte mondial actuel où les pays industrialisés ne connaissent plus les gains exceptionnels de production par heure-personne des années 60.

Les coûts unitaires de la main-d'œuvre croissent plus vite au Québec que dans la plupart des pays industrialisés qui sont ses principaux concurrents sur les marchés mondiaux. Le capital par employé demeure encore à un niveau très faible même si les investissements manufacturiers ont augmenté d'une façon spectaculaire ces dernières années, soit de 78 % entre 1982 et 1987.

L'utilisation de procédés, d'équipements et de technologies modernes est un facteur-clé de la compétitivité à long terme d'une industrie. À ce chapitre, les industriels québécois accusent un sérieux retard en matière d'automatisation par rapport aux leaders mondiaux. Seulement 35 % des entreprises québécoises de fabrication utilisent des pro-

cédés d'informatisation de la production. Ce phénomène peut s'expliquer par l'importance relative des PME et des secteurs traditionnels. Les industries où les technologies de production sont les plus utilisées sont celles des secteurs de pointe : les produits électriques et électroniques, le matériel de transport, les produits en matière plastique et la machinerie. Ce sont habituellement des entreprises ouvertes sur les marchés étrangers.

L'effort de R.-D. constitue lui aussi une mesure du niveau technologique d'une économie. À cet égard également, la situation québécoise n'est guère enviable, comme le montrent les quelques indications fournies au chapitre sur la science et la technologie.

La capacité d'intégrer les nouvelles technologies repose en grande partie sur la qualité de la main-d'œuvre, donc sur sa formation et son adaptation, dont il est traité au chapitre des ressources humaines. Dans un contexte de faible croissance démographique, la situation actuelle – où plus des deux tiers des emplois créés exigent une éducation postsecondaire – engendre des pénuries que les programmes de formation en entreprises, trop peu répandus, ne peuvent pallier. Ces pénuries sont d'autant plus préoccupantes qu'elles touchent des catégories d'emploi hautement spécialisé et bien rémunéré dans les secteurs les plus dynamiques.

1.3 L'ACTION DES GOUVERNEMENTS

1.3.1 Le gouvernement du Québec

Au cours des années 70 et 80 surtout, le gouvernement a développé son action économique internationale selon quatre axes principaux : le financement international de la dette publique; l'apport international au développement industriel, sur le plan de l'accueil de technologies et d'investissements étrangers; le soutien au commerce international au chapitre de la politique commerciale et des mesures d'aide à l'exportation; le marketing international des produits touristiques.

Les emprunts publics internationaux

Même si elles ont toujours été menées dans la discrétion des intermédiaires financiers, les activités liées au financement de la dette publique ont été l'un des premiers domaines d'action internationale de l'État québécois. En effet, le Québec, présent sur les principales places financières du monde depuis de nombreuses années, y jouit d'une solide réputation.

La poussée la plus importante sur les marchés étrangers est intervenue au début des années 80 alors que le marché canadien ne suffisait plus à absorber, à des coûts raisonnables, les besoins financiers croissants de l'État. Cette phase a été suivie, au milieu des années 80, d'un certain repli causé d'une part par la décroissance relative des besoins financiers (exprimés en pourcentage du P.I.B.), d'autre part par une plus grande disponibilité des sources canadiennes et, enfin, par l'utilisation de techniques comme les contrats d'échanges de devises qui permettent de rembourser en monnaie canadienne des emprunts réalisés sur les marchés étrangers. Il en est résulté une modification substantielle de la composition par devises de la dette du gouvernement. Le pourcentage en dollars canadiens est passé de 69 en 1986 à 77 en 1990, celui en

dollars américains de 20 à 12, la proportion des autres monnaies restant au total la même, à 11 %.

Au cours des prochaines années, on prévoit une certaine augmentation des besoins financiers du secteur public, essentiellement en raison des investissements que devrait effectuer Hydro-Québec. Malgré cela, pour la décennie qui vient, les emprunts totaux du secteur public devraient rester à un niveau inférieur à celui des années 80, et cela en raison des efforts considérables consentis par le gouvernement pour réduire ses propres besoins.

Les investissements et les transferts de technologie

Depuis de nombreuses années, le gouvernement du Québec considère les investissements étrangers comme un apport important au développement industriel et technologique du Québec.

Cent vingt des trois cents plus grandes entreprises manufacturières du Québec sont le fruit d'investissements étrangers et assurent quelque 107 000 emplois, souvent spécialisés. Une fois établies, ces entreprises accroissent très souvent leurs activités et contribuent notamment à l'insertion du Québec dans les courants d'échanges internationaux.

La **prospection des investissements étrangers** s'effectue en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, chargé de déterminer les secteurs à privilégier et de faciliter les implantations étrangères au Québec en fournissant un soutien technique et financier. Cette collaboration s'exerce également avec d'autres ministères tels le ministère de l'Énergie et des Ressources, le ministère des Forêts, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Tourisme, dans leur champ d'intervention. Pour ce faire, le gouvernement fait souvent appel à d'autres intervenants, notamment des sociétés d'État comme la SGF ou Rexfor, Hydro-Québec ou SOQUIP.

Une fiscalité des plus avantageuses pour les entreprises et une alimentation fiable en énergie électrique font partie des atouts dont le Québec peut se prévaloir. Le gouvernement a également élaboré des approches spécifiques comme celles du partenariat économique pour les technologies de l'information et des crédits d'impôts pour les dépenses de R.-D.

Le gouvernement vise également, par son action internationale, à favoriser les **transferts de technologie**, notamment par des accords industriels ou des alliances entre entreprises. La mise en place d'un cadre institutionnalisé de coopération industrielle, grâce aux nombreuses ententes signées entre le Québec et d'autres pays ou régions, facilite la conclusion de ces accords et alliances.

Le commerce international

Le gouvernement du Québec a commencé à s'intéresser de près à la **politique commerciale** au milieu des années 70 lors des négociations multilatérales du Tokyo Round (1973-1979). Au cours des négociations commerciales bilatérales Canada/États-Unis, le gouvernement du Québec a veillé à la prise en compte des intérêts québécois dans l'élaboration des positions du Canada. Il fut l'un des principaux et des plus ardents défenseurs de l'Accord de libre-échange.

Au moment où les négociations pour un libre-échange à trois s'amorcent avec le Mexique, le gouvernement poursuit ses efforts pour promouvoir la libéralisation ordonnée des échanges et sauvegarder les intérêts spécifiques du Québec dans des matières comme l'agro-alimentaire ou le textile-vêtement. Il le fait également dans le cadre des discussions relatives à la poursuite des négociations de l'Uruguay Round du GATT.

Parallèlement à ces discussions, le gouvernement a intensifié son action pour la protection d'intérêts québécois mis en cause dans des conflits commerciaux, par exemple dans les cas du bois d'œuvre, du porc et du commerce des alcools.

L'action gouvernementale de **promotion des exportations** comprend une aide technique – sur le plan de la connaissance des marchés, des réseaux de distribution, des partenaires étrangers éventuels – fournie d'abord par le MAI, ainsi qu'une aide financière sous forme de programmes administrés par le MAI – APEX (Aide à la promotion des exportations) –, par la Société de développement industriel (SDI) ou par des ministères (MAPAQ).

L'essor de l'industrie touristique relève du ministère du Tourisme. À ce titre, en concertation avec les Affaires internationales, ce ministère organise et réalise la **promotion du tourisme** sur les marchés étrangers. Il dispose d'un programme dit de promotion coopérative, notamment pour soutenir les entreprises du secteur dans leurs associations avec des partenaires étrangers (grossistes, transporteurs, agences, etc.).

1.3.2 Les politiques du gouvernement fédéral

Dans son action économique internationale, le Québec doit constamment, tant au niveau des politiques que des opérations, tenir compte des orientations et des moyens d'action considérables du gouvernement fédéral. Ainsi, les politiques fiscales ou monétaires influent directement sur la compétitivité des entreprises québécoises, de même que les politiques commerciales conditionnent l'accès aux marchés étrangers et le degré de protection du marché local.

Au chapitre des moyens, Ottawa dispose de ressources humaines importantes, dans les ambassades et consulats notamment, pour la recherche d'investissements, de partenaires ou de marchés. Il s'est doté de programmes pour la promotion touristique ou le développement des exportations (PDME) et d'instruments de soutien à l'action économique internationale, dont la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), sans compter les nombreuses politiques canadiennes, en transport aérien ou maritime par exemple, qui peuvent être déterminantes à bien des égards pour l'action internationale des intervenants québécois.

1.4 LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS

1.4.1 Les enjeux

La mondialisation de l'économie, la part croissante du commerce extérieur dans la production mondiale et l'apparition de blocs commerciaux régionaux façonnent l'environnement économique. Le contexte mondial

se transforme aussi sous l'effet du développement des marchés financiers à l'échelle planétaire, de la croissance des investissements directs étrangers, de la diversification de leurs sources et de l'endettement des États. De même, il faut maintenant compter avec la rapidité des changements technologiques, l'importance des questions environnementales et le déclin de la part des produits de base par rapport aux produits à haute valeur ajoutée.

Les règles du jeu économique sont donc altérées de façon considérable; l'économie du Québec, en même temps qu'elle voit apparaître de nouvelles possibilités, affronte de nouvelles contraintes.

Son dynamisme dans ce nouveau cadre international dépend de la prise en compte de ses caractéristiques – importance du commerce extérieur, appartenance à l'ensemble commercial nord-américain, présence récente de nouveaux leviers financiers au Québec – mais aussi de la faiblesse de l'innovation et des connaissances internationales, d'une structure industrielle encore largement fondée sur des secteurs à faible valeur ajoutée, de retards dans la protection de l'environnement ou l'adaptation de la main-d'œuvre technique, des divergences entre gouvernements sur des orientations de politique économique concernant par exemple la valeur du dollar ou le niveau des taux d'intérêt.

La mondialisation, même si elle accroît la concurrence, redistribue la production dans le monde, favorisant ainsi les sociétés capables, en raison de la qualité de leurs ressources humaines et de leurs infrastructures notamment, d'ajouter de la valeur aux produits et services. Ce phénomène ouvre des possibilités intéressantes à l'économie québécoise. Le Québec est susceptible, en tenant compte de ses moyens, de participer pleinement à l'économie mondiale à condition d'améliorer la compétitivité de ses entreprises, c'est-à-dire d'offrir des produits de qualité, à courts délais et à des coûts concurrentiels, respectueux des normes techniques et environnementales internationales et répondant aux besoins. Il lui faudra également mettre en œuvre, dans les secteurs où il aura atteint cette capacité, des stratégies d'insertion dans les réseaux internationaux. À cet égard, on pourrait mettre à profit l'expérience acquise par les chefs de file dans leurs domaines respectifs.

Même si l'évolution de l'économie des pays développés indique qu'il faut privilégier les produits à forte valeur ajoutée et le tertiaire moteur, il reste qu'une part essentielle de l'économie québécoise repose sur des produits à base de ressources naturelles. Ces industries font face à des défis nouveaux et considérables, nés d'exigences liées à la protection de l'environnement – recyclage, technologies propres – ou de la concurrence de matériaux et de produits nouveaux. Leur rentabilité à terme dépendra en grande partie de leur capacité d'innover, de mettre au point ou d'intégrer les nouvelles technologies et de fabriquer des produits conformes aux exigences de leurs clientèles étrangères à des prix compétitifs.

Pour y arriver, l'industrie québécoise devra investir dans ses capacités de production et d'innovation ainsi que dans la formation. Elle devra améliorer ses procédés de fabrication et sa gestion des ressources naturelles.

Ces conditions ne s'imposent pas seulement pour offrir des biens et services concurrentiels sur le marché mondial, mais aussi pour faire du

Québec une terre d'accueil pour les investissements directs étrangers. Ces investissements – qu'il s'agisse d'implantations nouvelles, d'amélioration d'installations existantes ou d'associations de tous ordres – pourront combler les besoins structurels, technologiques et financiers que l'économie québécoise ne peut satisfaire et créer des liens essentiels à la présence québécoise dans l'économie mondiale.

L'effort à consentir n'est pas seulement individuel. Il suppose que la collectivité prenne conscience de l'importance d'orienter les ressources humaines, financières et technologiques vers les pôles industriels les plus susceptibles de faire prospérer l'économie du Québec. Il faudra donc soutenir les chefs de file dans ces domaines et surtout instaurer une synergie entre eux et les entreprises et organismes qui offrent des biens et services connexes. Il faudra également favoriser le renforcement des capacités de production des régions et les concentrations régionales susceptibles de créer un effet d'entraînement entre les différents acteurs industriels.

Dans un tel contexte, la compétitivité des PME devient un élément essentiel pour assurer une présence québécoise dans l'économie mondiale. Ces entreprises peuvent aussi agir directement sur la scène mondiale avec d'autant plus de succès qu'elles offrent des produits ou services de qualité conformes aux critères internationaux dans une niche en croissance. Elles devront alors avoir les capacités humaines et financières pour assurer, souvent en association avec des entreprises étrangères, une présence durable sur les marchés extérieurs. À cet égard, leur efficacité en marketing et leur capacité d'arrimage aux réseaux de distribution seront déterminantes. Elles pourront également travailler en étroite synergie avec des entreprises de services commerciaux spécialisés, dont l'expertise doit être développée et mise à la disposition des manufacturiers.

Pour tirer parti de l'émergence des ensembles commerciaux régionaux, le Québec doit se positionner en fonction de ses avantages comparatifs, y compris ses affinités culturelles ou politiques, des potentialités des marchés et de leur accessibilité. De plus, le Québec fait partie d'un ensemble régional important, le bloc nord-américain, et doit adapter en conséquence ses politiques commerciales, industrielles et éducatives.

Plus largement, c'est une véritable intégration de la dimension internationale dans l'ensemble de ses politiques et stratégies de développement économique que le Québec devra réussir. Le positionnement et les résultats des entreprises nationales à l'étranger, les possibilités de recherche scientifique et d'innovation technologique, la qualité de la main-d'œuvre locale et l'efficacité de l'infrastructure institutionnelle, éducationnelle, financière et de communication sont désormais les facteurs qui contribuent le plus à la richesse d'une société.

1.4.2 Les orientations

Pour répondre à de tels enjeux, les **politiques du gouvernement doivent intégrer la dimension internationale, en particulier la réflexion sur l'évolution du contexte nord-américain et mondial.**

Les politiques fiscales, par exemple, conditionnent directement à la fois la compétitivité des produits sur les marchés extérieurs, la capacité des entreprises d'établir des alliances ou des coentreprises avec des partenaires étrangers, l'établissement au Québec, par des sociétés étrangères ou locales, de nouvelles capacités de production ou l'amélioration de celles déjà en place et l'attrait du Québec comme lieu d'établissement ou de séjour.

Les politiques d'éducation et de formation jouent un rôle d'autant plus important qu'elles déterminent la capacité d'une société de constituer un rouage dans les réseaux internationaux ou les blocs régionaux qui domineront plus encore au siècle prochain l'évolution de l'économie mondiale. Enfin, les politiques de développement industriel ou technologique contribuent à doter le Québec d'un appareil de production performant et bien adapté pour affronter la concurrence.

Pour ce faire, le gouvernement verra à **développer sa capacité d'analyse de l'évolution de la scène internationale et de son impact sur le Québec** grâce à une collaboration structurée des ministères à vocation économique et du ministère des Affaires internationales, de façon à :

- situer ses interventions en tenant compte des perspectives internationales actuelles;
- alimenter la concertation qu'il entend poursuivre et intensifier avec les principaux leaders québécois sur la scène internationale en vue de renforcer leur position et de maximiser les effets de leurs percées;
- favoriser la synergie entre acteurs privés et publics dans l'organisation des activités internationales.

Par ailleurs, l'action internationale proprement dite doit venir compléter et enrichir les politiques et stratégies de développement économique du Québec.

Le développement industriel et l'investissement

L'action internationale visera à contribuer à l'émergence et au renforcement des entreprises qui, par leur taille ou leur niveau technologique, sont susceptibles de soutenir la concurrence internationale sur les marchés locaux et étrangers. Elle soutiendra le développement international des chefs de file québécois afin de leur permettre d'améliorer leur compétitivité et, indirectement, de favoriser les effets d'entraînement qu'ils peuvent induire sur les entreprises de plus petite taille par la sous-traitance ou la prestation de services.

Pour l'économie québécoise dans son ensemble, l'action internationale visera au renforcement des grappes industrielles ou au développement des filières où le Québec peut espérer accroître ses avantages comparatifs.

Le phénomène de la spécialisation internationale s'impose même aux grands pays et à fortiori au Québec. Plusieurs filières semblent offrir des perspectives d'avenir :

- celles, traditionnelles, d'*industries fondées sur les ressources naturelles* :
  - liées à la forêt : pâtes, papiers, bois d'œuvre, composites;
  - liées à l'énergie hydro-électrique : production, transport, distribution;
  - liées à la pétrochimie;
  - liées aux mines et métaux : extraction, métallurgie du cuivre, de l'aluminium et du magnésium, seconde transformation, etc.
- celle, plus récente, d'*industries de pointe* dans lesquelles le Québec a déjà acquis une certaine stature internationale :
  - les transports;
  - l'électronique et les télécommunications;
  - la santé, l'industrie pharmaceutique, la biotechnologie.
- enfin, dans *le tertiaire*, secteur où des entreprises – en génie-conseil ou en services informatiques ou de communication par exemple – ont pu acquérir une expertise de calibre international, la plupart du temps en rapport avec les secteurs industriels bien développés.

Pour ce faire, le gouvernement voudra accentuer et mieux cibler ses efforts de prospection des investissements étrangers.

Les conditions générales propices à l'investissement qui touchent la fiscalité, la qualité des infrastructures, la qualification de la main-d'œuvre, l'état des services publics et la réglementation feront l'objet d'une attention particulière pour maintenir la notoriété du Québec à l'égard des investisseurs étrangers.

De façon spécifique, le gouvernement poursuivra la prospection sélective des investissements et maintiendra des conditions favorables à l'implantation. Dans ce cas, il cherchera plus systématiquement encore à faire intervenir des partenaires québécois dans ces projets, qu'il s'agisse de partenaires industriels dans des coentreprises ou des alliances, ou encore des partenaires financiers.

À ce titre, le Québec des années 90 compte un certain nombre de sociétés financières, privées, coopératives, associatives ou publiques, qui, souvent de façon concertée, se sont engagées, par des prises de participation, dans des sociétés à partenariat international. De plus, les besoins d'expansion de certaines entreprises québécoises pourront donner lieu à des actions spécifiques de prospection.

Outre cette incitation aux coentreprises avec des partenaires québécois, le gouvernement voudra privilégier, dans ses efforts de prospection des investissements étrangers, les projets qui, dans les secteurs prioritaires, respectent le plus grand nombre possible de critères de qualité :

- apport de capacités de R.-D.;
- acquisition de technologies nouvelles;
- intégration au tissu industriel local (sous-traitance, distribution, services connexes);

- accès aux marchés étrangers ou aux réseaux internationaux;
- respect de l'environnement.

> **Le gouvernement continuera à favoriser l'implantation de nouveaux procédés et de technologies nouvelles comme moyen privilégié d'accroître la compétitivité des entreprises.** C'est ainsi qu'une action plus systématique paraît indiquée pour favoriser l'acquisition de technologies rapidement utilisables par les entreprises. Pour ce faire, il faudra encourager les accords industriels ou de licence avec les partenaires les plus avancés en matière de technologie.

Il y aura également lieu d'organiser systématiquement, à partir des besoins des entreprises de petite ou moyenne taille, la recherche de technologies étrangères éprouvées (et l'inverse dans le cas de technologies québécoises à exporter). C'est dans cette double perspective que sera mis en place, avec la collaboration du MAI, un réseau appelé OPTECH conçu et exploité par le MICT et le CRIQ.

Le commerce international

Dans le contexte nouveau d'intégration croissante des économies à l'échelle mondiale, le dynamisme d'une économie se mesure notamment à la présence de ses produits et de ses entreprises sur les marchés internationaux.

Le gouvernement, qui agit déjà de diverses façons pour la **promotion des exportations**, accentuera son action selon deux objectifs :

- le maintien et l'élargissement de l'accès des produits québécois aux marchés étrangers;
- l'accroissement des exportations de produits à forte valeur ajoutée.

Pour assurer l'accès des produits québécois à un nombre croissant de marchés, le gouvernement continuera à favoriser le renforcement et l'élargissement des accords multilatéraux de libéralisation des échanges.

> C'est ainsi que dans tous les forums internationaux auxquels il peut avoir accès, soit directement soit par le truchement du gouvernement fédéral, il **appuiera l'élimination graduelle et ordonnée des obstacles au commerce international tout en veillant à ménager les transitions les plus adéquates aux secteurs de l'économie québécoise vulnérables à la concurrence accrue.**

C'est en fonction de ces orientations que le gouvernement poursuit son action dans la perspective d'une conclusion satisfaisante des négociations de l'Uruguay Round et du libre-échange nord-américain. À cet égard, il continuera à analyser, avec les divers milieux intéressés, les avantages et les inconvénients, les impacts et les possibilités susceptibles de découler d'un éventuel élargissement de l'ALE au Mexique, il organisera la réflexion avec les divers milieux intéressés et veillera à ce que les négociateurs canadiens tiennent compte des intérêts du Québec. En outre, il développera également sa capacité d'intervention ponctuelle

pour défendre les intérêts québécois mis en cause dans des conflits de politique commerciale.

> D'autre part, pour assurer le développement du commerce extérieur, **le gouvernement continuera à favoriser l'accroissement du nombre des entreprises exportatrices. Il soutiendra particulièrement celles qui exportent des produits à forte valeur ajoutée et qui sont en mesure d'assurer une présence soutenue sur les marchés étrangers.**

Des efforts importants ont été faits dans les années 80 pour qu'un nombre croissant d'entreprises québécoises s'implantent sur les marchés internationaux. Ces efforts se poursuivront notamment sous forme d'activités de formation, d'aide technique ou financière. Au-delà de cette action, le gouvernement voudra accorder un appui particulier aux entreprises capables de pénétrer durablement sur les marchés étrangers. Ces deux orientations complémentaires le conduiront à :

- orienter l'aide vers les activités qui permettent l'élaboration d'une stratégie de pénétration et de maintien sur les marchés extérieurs pour les entreprises ou les groupes d'entreprises;
- collaborer à la mise en œuvre de telles stratégies, soit par l'appui au marketing des produits fabriqués au Québec, soit par le soutien aux coentreprises ou alliances avec des partenaires étrangers, soit par l'aide à l'implantation sur les marchés étrangers ou à l'acquisition d'entreprises étrangères;
- renforcer, par une action concertée du MAI et des ministères à vocation économique, en particulier le MICT, le MER, le MAPAQ et le ministère des Forêts, sa capacité d'identifier les entreprises qui ont un véritable potentiel puis de les conseiller quant aux marchés et aux méthodes;
- favoriser, en association avec des intervenants publics et privés, l'émergence d'une société de commerce qui, par sa taille et les ressources mises à sa disposition, pourra assurer une action québécoise significative notamment dans le commerce de contrepartie;
- accorder un soutien financier particulier pour la pénétration de marchés plus difficiles mais qui revêtent à terme une importance stratégique et favorisant l'accès à de nouveaux marchés.

Les entreprises de services

Plusieurs des orientations et moyens qui visent à renforcer le développement industriel ou à promouvoir les exportations de produits québécois valent pour les entreprises de services qui pourront s'en prévaloir. Toutefois, l'importance croissante du domaine des services dans les relations économiques internationales exige qu'on leur accorde une attention particulière.

> **Aussi le gouvernement voudra-t-il, de façon concertée, déterminer les moyens de favoriser la synergie entre les entreprises de services et les entreprises industrielles, notamment quant aux implantations à l'étranger, à la pros-**

pection des investissements ou à l'identification de partenaires pour des alliances ou des coentreprises.

Plus précisément, reconnaissant le rôle moteur que certaines entreprises de services peuvent jouer dans le développement des relations économiques internationales, **le gouvernement voudra accroître la capacité d'agir à l'étranger des sociétés du tertiaire moteur**. Pour ce faire, il favorisera, au-delà de ses programmes habituels de soutien, le financement d'un nombre restreint de projets internationaux dont le caractère mobilisateur et les effets structurants apparaîtront clairement.

En outre le gouvernement compte accorder aux entreprises de services engagées dans des projets importants à l'étranger une aide financière complémentaire à celle d'autres institutions sous forme de garantie de prêts.

Dans le domaine du tourisme, la croissance de la clientèle étrangère devient d'autant plus importante que la clientèle locale est en diminution. **Dans ce contexte, le MAI appuiera les efforts du ministère du Tourisme pour accroître la part québécoise des marchés les plus dynamiques – aux États-Unis, en Europe et en Asie – et contribuera, par la prospection des investissements dans certains créneaux, à l'amélioration du produit touristique québécois.**

On cherchera, en concertation avec les parties prenantes, les mesures qui pourront améliorer la desserte aérienne de Montréal, qui a incontestablement des incidences sur le tourisme, mais aussi sur d'autres aspects majeurs du développement du Québec, comme le commerce et les investissements.

Les marchés et les partenaires

Le gouvernement verra enfin à moduler son action économique internationale en fonction des marchés et des partenaires étrangers avec lesquels il souhaite établir les relations les plus étroites.

La géographie et l'économie, sans doute, mais également une certaine culture d'affaires commune, exigent qu'on renforce, tant dans les domaines technologiques que commerciaux, les liens du Québec avec les États-Unis. Les perspectives d'un marché de base élargi grâce à l'Accord du libre-échange incitent le gouvernement à appuyer les efforts des entreprises sur ce marché. La possibilité d'étendre la zone de libre-échange au Mexique ne fait qu'accroître l'importance de l'accord tout en conduisant le gouvernement à renforcer ses moyens d'action vis-à-vis de l'Amérique latine et des Antilles.

Une attention particulière sera aussi accordée à l'Europe, tant pour assurer le développement des marchés, à l'aube du Marché unique, que pour renforcer, par des alliances notamment, les courants d'échange de capitaux et de technologies déjà fort nourris.

L'Asie, principalement de l'Est et du Sud-Est, avec laquelle le commerce québécois est largement déficitaire, devra faire l'objet d'actions sectoriellement bien ciblées, quelquefois sur le plan commercial,

mais surtout sur ceux du développement technologique ou de la recherche d'investissements.

Dans la plupart des pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud, le gouvernement ne pourra intervenir que de façon ponctuelle, généralement dans la perspective d'actions conjointes menées en liaison avec des organismes de financement canadien ou internationaux.

Ces quelques indications sur les marchés et les partenaires veulent tracer la perspective qui sera celle du gouvernement dans la conduite de son action internationale. Elles cherchent à caractériser la réalité actuelle et prévisible et non à établir un cadre rigide, car dans le domaine économique plus encore que dans d'autres, le développement des relations internationales du Québec dépendra largement des initiatives que les acteurs privés ou institutionnels prendront, des occasions qui peuvent se présenter et de la capacité qu'ont les intervenants de les saisir.

Chapitre 2

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

Sommaire

LES connaissances scientifiques et les innovations technologiques jouent un rôle croissant dans le développement des économies, surtout les plus avancées.

Si les États-Unis continuent à dominer la scène internationale, particulièrement en science, la présence du Japon, surtout en technologie, s'affirme aux côtés de l'Europe. La complexité croissante des programmes de recherche et leur coût incitent nombre de pays ou d'entreprises à s'associer dans des projets internationaux, et ce, malgré le fait que la concurrence pour l'innovation et la mise au point de procédés ou de nouveaux produits soit devenue mondiale.

Le Canada, et plus encore le Québec, se situent loin du peloton de tête en ce qui concerne l'effort de développement scientifique et technologique. Cette situation se reflète dans leur commerce, globalement déficitaire, des produits de haute technologie.

La coopération internationale du Québec en science et technologie est peu développée, sauf avec la France grâce aux ententes de coopération. Des collaborations multiples se sont engagées avec les États-Unis, mais de façon peu structurée et sans grand soutien gouvernemental.

Enjeux et orientations

Le développement des capacités de R.-D. est l'une des conditions d'une économie compétitive à l'échelle internationale. Pour des économies de taille relativement modeste, comme celle du Québec, ce développement passe par des collaborations internationales multiples, principalement dans les domaines scientifiques qui revêtent un caractère stratégique, notamment en raison de leurs applications technologiques aux champs d'importance économique : la biotechnologie, les nouveaux matériaux, les technologies de l'information, la recherche spatiale et les sciences de l'environnement.

Au-delà de la ***prise en considération plus systématique de la dimension internationale dans l'ensemble de ses politiques et programmes de portée scientifique et technologique****, le gouvernement voudra :*

- *en matière de recherche scientifique, encourager* ***les équipes d'excellence à coopérer avec des homologues de pays avancés, dans les secteurs stratégiques****.*

en matière de développement technologique, ***favoriser les ponts technologiques et la participation des intervenants québécois aux grands programmes internationaux de développement technologique.***

Pour ce faire, le gouvernement entend consacrer aux activités scientifiques et technologiques internationales des ressources budgétaires supplémentaires et des ressources humaines spécialisées au Québec et dans le réseau.

2.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE MONDIAL

2.2 LE QUÉBEC DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

2.3 LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS

MÊME si la science se distingue de la technologie et la recherche fondamentale de la recherche industrielle, elles se situent toutes deux dans un certain continuum qui permet à bien des égards de traiter des deux aspects conjointement. Dans le texte, le terme recherche et développement est utilisé dans son acceptation la plus large, c'est-à-dire pour désigner à la fois la recherche fondamentale, la recherche industrielle et la mise au point de produits et de procédés.

2.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE MONDIAL

La demande croissante de l'industrie en matière de nouvelles connaissances porteuses de nouvelles technologies figure parmi les stimulants les plus puissants de la restructuration du système de la science et de la technologie à l'échelle mondiale. La part de la croissance de l'économie mondiale attribuable à l'innovation technologique atteindrait 40 %, ce qui montre l'effet déterminant de la technologie sur l'augmentation de la productivité. Ce phénomène est reconnu implicitement dans presque tous les pays de l'OCDE où, depuis le début des années 80, les dépenses de R.-D. progressent plus rapidement que le produit intérieur brut.

2.1.1 Les grands acteurs

Les dépenses totales de R.-D. des États-Unis atteignaient 100,8 milliards de dollars en 1987 (dollars constants de 1982), ce qui représente une somme supérieure à l'effort combiné du Japon, de la RFA, de la France et du Royaume-Uni. Leur proportion relative dans ce groupe accuse toutefois un recul : elle est passée de 69 % en 1965 à 55 % en 1986, alors qu'au Japon, elle a progressé de 7 % à 20 % au cours de cette période.

L'industrie américaine finance 50 % de l'effort de R.-D. du pays; ce pourcentage est identique à celui du Royaume-Uni, alors qu'il est de 69 % pour les firmes japonaises et respectivement de 62 % et 42 % pour les firmes ouest-allemandes et françaises. Les différences s'expliquent en partie par l'importance variable des budgets de recherche militaire. Les entreprises étrangères se sont vu délivrer 47 % des brevets émis aux États-Unis en 1988, en regard de 17 % seulement en 1963.

Entre 1955 et 1986, les dépenses japonaises de R.-D. sont passées de 110 millions de dollars américains à 46 milliards. En 1986, on dénombrait, au Japon, 2 000 universités, 1 400 instituts de recherche publics et privés et 12 000 entreprises responsables d'activités de recherche scientifique et industrielle. Néanmoins, les Japonais favorisent

les associations avec des centres de recherche étrangers et financent de plus en plus souvent des recherches menées à l'étranger, aux États-Unis en particulier.

Les dépenses cumulées de R.-D. des douze pays de la CÉE atteignaient 80 milliards de dollars américains en 1987. L'industrie de l'équipement électrique domine avec une part importante des dépenses de recherche industrielle dans les principaux pays européens : France (25 %), RFA (26 %) et Royaume-Uni (31 %). Quelque 19 % des dépenses de R.-D. en France sont consacrées à l'aérospatiale.

2.1.2 La concurrence et la coopération

Paradoxalement, de la poursuite systématique du progrès technique et de la vive concurrence entre les pays, émergent une interdépendance et une coopération accrues entre universités, industries et gouvernements de pays différents. Ce paradoxe apparent s'explique lorsque l'on considère l'importance des ressources humaines et financières qu'exige maintenant le progrès scientifique et technologique.

Cet essor de la coopération internationale prend diverses formes dont des alliances entre industries et universités d'un même pays et de pays différents. À titre d'exemple, le pourcentage des publications rédigées conjointement par des auteurs de différents pays de l'OCDE a doublé entre 1975 et 1984.

S'il est clair, par exemple, que les grands programmes européens de recherche et de développement technologique favorisent une large mise en commun internationale – qui peut même dépasser les frontières de l'Europe –, il est non moins évident que les Européens veulent structurer dans un certain nombre de champs – la télévision haute définition pour ne donner qu'un exemple – leur réponse aux défis japonais ou américain.

Ce contexte de coopération-compétition, dans un secteur où la frontière entre la science et la technologie est de plus en plus fluide, impose à tous les acteurs nationaux, et singulièrement aux plus petits d'entre eux, de bien définir leur stratégie d'insertion dans le courant international d'échange et de coopération.

Ce sont en effet surtout les petites sociétés que les circonstances invitent à privilégier le renforcement de la coopération internationale comme outil de développement scientifique et technologique.

La Norvège, par exemple, désireuse de s'inscrire dans les mégaprojets communautaires, consacre 25 % des ressources du Conseil norvégien de la recherche scientifique et industrielle à des programmes ou organismes européens, alors que la Suède a mis en place d'importants programmes pour assurer la mobilité de ses chercheurs et l'accueil des chercheurs étrangers.

La coopération internationale à des fins de développement technologique entre firmes concurrentes est un phénomène plus récent. Des entreprises à forte intensité technologique de plusieurs pays forment des alliances stratégiques afin de demeurer concurrentielles. Ainsi, on a dénombré au sein de l'OCDE plus de mille ententes inter-entreprises dans les industries de haute technologie entre 1982 et 1985.

Les facteurs qui incitent les entreprises de pays différents à unir leur effort de R.-D. sont nombreux. Les principaux sont le partage des coûts et des risques associés aux programmes de R.-D., l'accessibilité aux technologies étrangères, la maîtrise de la diffusion des technologies et l'ouverture à des marchés plus vastes.

2.1.3 Les priorités internationales de recherche

Presque tous les pays de l'OCDE concentrent leurs efforts dans les mêmes domaines porteurs de technologies, à savoir les biotechnologies, les nouveaux matériaux et les technologies de l'information.

Dans pareil contexte d'internationalisation des priorités et stratégies en science et en technologie, aucun pays ne peut décider de faire cavalier seul dans ces domaines sans risquer de compromettre ses propres efforts, de dédoubler les efforts consentis ailleurs et finalement d'accuser un retard certain. Le danger est d'autant plus réel pour les petits pays qui se doivent de déterminer leurs priorités en étroite référence aux priorités internationales s'ils veulent profiter des efforts des autres pour assurer leur développement. Aux grands domaines de recherche partagés par la plupart des pays s'ajoutent des domaines qui ont une valeur stratégique et particulière sur le plan national, comme la forêt ou la recherche polaire dans certains pays scandinaves, au Canada et en U.R.S.S.

2.2. LE QUÉBEC DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

2.2.1 L'effort comparé en R.-D.

L'effort canadien

Le pourcentage des dépenses de R.-D. dans le produit intérieur brut constitue un élément quantifiable pour apprécier l'effort comparé des pays, même s'il ne faut pas lui accorder une importance indue.

Tableau 1

Dépenses brutes en R.-D. en pourcentage du P.I.B. en 1988

	%		%
Suède	2,99	Norvège	1,82
États-Unis	2,86	Finlande	1,76
Japon	2,83	Belgique	1,61
Allemagne	2,72	**Canada**	**1,35**
France	2,29	Autriche	1,32
Pays-Bas	2,26	Italie	1,23
Angleterre	2,20		

Ces données se prêtent à diverses interprétations. Si d'aucuns estiment que le Canada se situe dans la bonne moyenne, d'autres pensent au contraire qu'il a un rattrapage à faire pour affronter les pays concurrents de même taille qui consentent un effort plus grand.

La place du Québec

Par l'ampleur des ressources humaines et financières qu'il affecte aux activités scientifiques, le Québec se présente comme un acteur modeste sur la scène scientifique mondiale. En 1988, l'effort de R.-D. du Québec rapporté au P.I.B. équivalait à 1,29 %. Il se situait un peu en dessous de la moyenne canadienne (1,35 %), bien en deçà de la performance ontarienne (1,72 %).

Le Québec n'en apporte pas moins sa contribution à l'effort scientifique canadien et mondial. En 1989, il produisait 20,3 % des publications scientifiques canadiennes et 1,1 % des publications scientifiques de l'ensemble des pays de l'OCDE, lesquelles totalisaient plus de 85 % de la production scientifique mondiale. Le Québec produisait donc, toutes proportions gardées, autant que la Belgique ou le Danemark.

Les dépenses de R.-D. universitaire du Québec en 1988 atteignaient 0,30 % du P.I.B., soit un indice relatif de dépenses proche de celui de la Belgique (0,29 %), de la France (0,34 %) ou du Royaume-Uni (0,33 %). Sur ce plan, le Québec tient bien son rang sur la scène internationale.

En 1988, le Québec réalisait 21,1 % de la coopération scientifique internationale du Canada. Cette coopération variait selon les partenaires. Le Québec réalisait 51,6 % de la coopération canadienne avec les pays francophones, 32,3 % avec l'Italie et moins de 20 % avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, la RFA et le Japon.

Tableau 2

Investissement en R.-D. en pourcentage du P.I.B. par secteur d'exécution, certains pays de l'OCDE, Québec, Ontario, 1988

	Entreprises 1988	Enseignement supérieur 1988	État 1988
Suède	**2,00**	**0,86**	**0,13**
États-Unis	2,06	0,42	0,30
Allemagne	2,05	0,41	0,36
Japon	1,98	0,36	0,26
France	1,36	**0,34**	**0,57**
Pays-Bas	1,36	0,50	0,39
Angleterre	1,46	0,33	0,32
Norvège	**1,13**	**0,39**	**0,29**
Finlande	1,05	0,36	0,34
Belgique	1,19	0,29	0,07
Canada	0,75	0,32	0,26
Italie	0,71	0,27	0,27
Ontario	1,04	0,31	0,34
Québec	0,80	0,30	0,15

Les chiffres en gras se rapportent à l'année 1987. Les données du Japon ont été ajustées par l'OCDE pour les rendre comparables à celles des autres pays.

Source : Organisation de coopération et de développement économique et Statistique Canada.

Malgré un accroissement important des dépenses de R.-D. des entreprises québécoises, soit un taux de croissance annuel moyen de 16 % couvrant la période 1979 à 1988, cet effort de R.-D. est relativement faible, lorsqu'on le compare à celui des entreprises des pays indus-

trialisés, et fortement concentré dans un petit nombre de domaines : aéronautique, électronique et télécommunications, pâtes et papiers. Ce sont d'ailleurs ces secteurs qui sont responsables, pour une très large part, des exportations québécoises de produits de haute technologie.

Entre le tiers et la moitié des exportations de produits de haute technologie du Canada sont attribuables au Québec. Les modifications les plus importantes, au cours de la dernière décennie, ont trait à la direction de ce commerce. Alors que la balance commerciale du Québec en produits de haute technologie s'est améliorée avec les États-Unis et la France, ses principaux partenaires, son déficit s'accroît vis-à-vis des marchés en croissance rapide, tels l'Asie et, dans une moindre mesure, l'Europe de l'Est. Par contre, ses excédents se maintiennent à l'égard de plus petits marchés qui ne sont pas en croissance : pays en voie de développement d'Afrique ou d'Amérique du Sud. Ils se maintiennent aussi avec certains nouveaux pays industrialisés tels l'Inde et le Brésil.

2.2.2 L'action gouvernementale

S'il n'est pas du ressort d'un document de politique internationale d'analyser les programmes gouvernementaux internes de développement scientifique ou technologique, il convient de les évoquer sous l'angle de la coopération et des échanges internationaux qu'ils peuvent encourager ou permettre.

La coopération scientifique

Du côté du gouvernement québécois, soulignons que les principales mesures adoptées pour favoriser le développement scientifique ne font pas de place spécifique à la coopération internationale. Il en est ainsi du programme des actions structurantes qui a permis l'émergence d'équipes de haut niveau dans un certain nombre de disciplines qui peuvent revêtir une importance stratégique pour le développement. C'est également le cas des organismes subventionnaires que sont le Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). Aucun programme ou volet de programme de ces deux organismes ne favorise expressément le maillage de la communauté scientifique québécoise avec la communauté internationale.

C'est essentiellement dans le cadre d'un certain nombre d'ententes bilatérales, et surtout avec la France et les partenaires institutionnels de Belgique, que la coopération scientifique internationale du Québec s'est développée de façon structurée. Avec la France, premier partenaire dans ce domaine, la coopération est relativement bien dotée et bénéficie d'une certaine permanence. La coopération scientifique franco-québécoise porte essentiellement sur des thèmes prioritaires tels les sciences de la matière (25 %), les sciences biomédicales (15 %), la biotechnologie (13 %), l'ingénierie (12 %).

Sur le plan de la coopération multilatérale, outre certaines relations avec la CEE, l'UNESCO ou l'OCDE, l'essentiel des efforts porte sur les organismes de la francophonie, notamment l'AUPELF-UREF que le Québec contribue à financer.

Ce survol laisse dans l'ombre toutes les relations scientifiques, riches et multiformes, tissées notamment avec les États-Unis, qui bénéficient seulement d'une aide publique modeste et qui, sauf exception, ne reposent sur aucune assise officielle. Des premiers jalons viennent d'être posés pour remédier à cette situation.

Tout en poursuivant le développement, dans sa richesse et sa diversité, de la coopération franco-québécoise, il importe d'envisager des mesures favorables aux échanges structurés avec d'autres partenaires avancés.

Les échanges pour le développement technologique

Depuis quelques années, l'État déploie de grands efforts pour favoriser l'innovation technologique et la recherche industrielle. Dans la foulée du Sommet sur la technologie, les budgets successifs du gouvernement ont permis la mise en place d'un régime fiscal favorable à la R.-D. industrielle, sous forme de crédit d'impôt et de déduction pour la recherche et le développement. Menée à l'occasion du budget 1989-1990, une étude comparative a révélé que, pour une même dépense de 100 dollars en R.-D., le Québec a une fiscalité plus compétitive que l'Ontario, et beaucoup plus incitative que celle des États du Massachusetts, du Michigan ou de New York.

La fiscalité est le premier axe de la stratégie gouvernementale pour soutenir la recherche industrielle. Quatre autres modes d'intervention le complètent : la politique de faire-faire d'Hydro-Québec, les programmes de prêts participatifs de la Société de développement industriel, les programmes de dépenses des ministères et organismes et le Fonds de développement technologique (F.D.T.).

En outre, l'État a mis en place divers centres de recherches spécialisés et a élaboré un programme d'emploi scientifique. Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ), pour ne citer que ceux-là, ont un rôle capital à jouer dans la recherche et la mise au point de technologies dont bénéficient directement les entreprises québécoises.

C'est largement de façon incidente à ces actions et programmes gouvernementaux de soutien au développement technologique que se sont élaborés les échanges internationaux. Parmi les relations nombreuses et diversifiées que certains organismes et institutions québécois ont établies avec des partenaires étrangers, il y a lieu de mentionner l'expérience d'un pont technologique avec le Massachusetts Institute of Technology (MIT) ainsi que, dans le domaine des technologies reliées à l'hydrogène, la collaboration entre le gouvernement du Québec et la Communauté européenne dans le cadre d'une entente signée en janvier 1989 et dont la mise en œuvre est assurée par Hydro-Québec.

Les activités du gouvernement canadien

Au fil des années, le gouvernement canadien a mis au point les volets scientifique et technologique de son action à l'étranger.

Ceux-ci s'articulent autour d'une série de comités mixtes de coopération, notamment avec la CÉE et le Japon, qui ont pour fonction de structurer la coopération dans un certain nombre de domaines jugés

d'intérêt mutuel. En outre, le gouvernement fédéral dispose d'un réseau de conseillers en science et technologie qui œuvrent dans les ambassades du Canada dans sept pays.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie compte des programmes de soutien à la coopération scientifique internationale.

Même s'il ne s'agit généralement pas, à proprement parler, de coopération scientifique, il faut souligner l'importance du rôle de l'ACDI et du CRDI. Ces organismes qui disposent de ressources considérables, ont, du seul fait de leur poids relatif, un effet majeur et parfois déterminant sur la nature et la destination des activités internationales d'un grand nombre de scientifiques et d'institutions, dont les universités.

2.3. LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS

2.3.1 Les enjeux

La dimension internationale de la science n'est pas un phénomène nouveau. En fait, la science a de tout temps présenté un caractère intrinsèquement international, les communautés scientifiques ayant cherché à partager ou confronter leur savoir dans des forums internationaux afin de faire reculer les limites des connaissances.

La science, et les technologies qui en découlent, constituant des leviers de développement et de croissance économiques, les pays cherchent à renforcer par des alliances internationales leur potentiel scientifique et à satisfaire ainsi leur besoin de nouvelles connaissances.

Aussi la science et la technologie occupent-elles désormais une place prépondérante dans les relations qui se nouent entre pays. La rapidité du développement des connaissances et les occasions qu'offrent les nouveaux moyens de communication ne permettent plus de faire cavalier seul si l'on ne veut pas compromettre les efforts consentis au plan national. L'internationalisation des priorités et des stratégies adoptées par la plupart des pays avancés de même que la constitution de réseaux transnationaux et d'espaces scientifiques régionaux pressent bon nombre de pays à adopter des stratégies de coopération internationale.

En matière de technologie, le double phénomène de l'accélération de l'innovation et du raccourcissement de la durée de vie des produits, conjugué à la croissance exceptionnelle des coûts de la R.-D., entraîne, même chez les plus grands acteurs, la recherche de synergies internationales, de mise en commun des ressources. Cette tendance à la coopération internationale est étroitement associée à un autre phénomène, celui de la concurrence accrue entre les États ou les groupes d'États ainsi qu'entre les entreprises, surtout celles d'envergure mondiale.

Dans ce contexte, la coopération internationale en science et technologie s'impose comme condition du progrès, surtout pour les petites sociétés comme le Québec. De plus, la capacité qu'ont les sociétés de s'inscrire dans les réseaux mondiaux ou de participer aux programmes internationaux de recherche repose sur l'excellence des équipes qu'elles peuvent présenter dans les champs où elles souhaitent instaurer la coopération.

Face aux priorités internationales de recherche, l'enjeu québécois porte autant sur les industries traditionnelles que sur les secteurs de

pointe. Les industries d'exploitation et de transformation des ressources naturelles, qui jouent un rôle très important dans l'économie québécoise, font face à une concurrence de plus en plus vive sur les marchés internationaux. Leurs perspectives de développement, voire de survie, sont tributaires, dans une large mesure, de leur capacité d'innover dans les technologies d'exploitation ou de transformation d'une part, et dans les produits et leur mise en marché d'autre part.

Le défi d'une **formation adéquate** des ressources techniques et scientifiques se pose également à la société québécoise qui doit compter sur une constante irrigation de sa communauté scientifique par l'apport de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens formés aux meilleures sources du savoir. Pourtant, il n'est pas évident que les programmes de formation avancée et les soutiens à cette formation privilégient autant qu'ils le pourraient l'acquisition d'une expertise étrangère de haut niveau, et ce malgré la gravité de la pénurie de main-d'œuvre hautement spécialisée en aérospatiale, en communication et en informatique pour ne mentionner que quelques secteurs.

Enfin, et sans aborder la question du financement de la recherche qui dépasse le cadre du présent document, il importe de souligner que la rareté des ressources tant humaines que financières exige qu'on établisse certaines priorités parmi les cibles.

2.3.2 Les domaines stratégiques

Les choix proposés pour la coopération scientifique et les échanges qui favorisent le développement technologique tiennent d'abord compte des domaines d'excellence du Québec en recherche fondamentale et des besoins en R.-D. liés à son développement industriel. Ils tiennent aussi compte des priorités internationales de la recherche en rapport avec les capacités québécoises et de l'action des organismes spécialisés ainsi que des institutions d'enseignement et de recherche.

En ***matière scientifique***, un certain nombre de secteurs sont reconnus comme d'importance stratégique tant pour l'avancement de la science que pour le développement des technologies et la croissance de l'économie.

La biotechnologie. La recherche québécoise dans les sciences biologiques et médicales jouit d'une réputation internationale grâce à la qualité de sa production. Le potentiel de développement de la biotechnologie est indéniable : en matière d'applications pharmaceutiques par exemple, le Québec rend compte de 45 % de la production canadienne et est l'auteur de 80 % de la R.-D.

Les nouveaux matériaux. Ce secteur de recherche revêt un caractère stratégique au Québec, les nouveaux matériaux (composites, céramiques, polymères, etc.) livrant une concurrence accrue aux matériaux classiques comme le bois, le cuivre et l'aluminium dans plusieurs de leurs applications.

Les technologies de l'information. En informatique, le Québec dispose d'une infrastructure de recherche telle qu'elle peut servir de point d'appui à la recherche canadienne dans ce domaine. Ce secteur compte plus de 30 000 personnes employées dans l'industrie de la micro-électronique,

du matériel, des services informatiques et des équipements de télécommunication.

Dans les domaines de pointe comme l'optique, l'opto-électronique et le laser, le Québec dispose d'atouts majeurs. La région de la capitale regroupe la plus grande concentration de compétences et de laboratoires dans ces domaines au Canada, avec, entre autres, l'Institut national d'optique.

La recherche spatiale. Le secteur spatial est considéré comme stratégique, non seulement sur le plan des investissements, mais en ce qu'il est générateur de technologies applicables à divers secteurs. La télédétection, à titre d'exemple, est appelée à prendre un essor considérable.

Les sciences de l'environnement. Les questions d'environnement se situent à l'avant-scène internationale depuis une vingtaine d'années, aucun pays, aussi puissant soit-il, ne pouvant résoudre isolément les problèmes réputés d'envergure planétaire. Ces derniers se posent toutefois différemment dans les pays industrialisés – contamination des eaux et des sols par excès de pesticides ou d'effluents industriels toxiques, pluies acides, stockage de déchets – et les pays en voie de développement – désertification, érosion des sols, extinction d'espèces, etc. Tous, toutefois, devront affronter les dérèglements climatiques causés par l'effet de serre ou encore les dangers que présentent les trous dans la couche d'ozone.

À ces préoccupations dans le domaine des sciences de la nature, s'en ajoute une qui fait le lien avec les sciences humaines : **l'évaluation sociale du développement scientifique et technologique** qui se préoccupe des incidences du développement scientifique et technologique sur la société, notamment parce qu'elles peuvent constituer des freins importants aux avancées scientifiques et à leurs applications dans la vie quotidienne et professionnelle.

Lorsque l'on passe des grands secteurs stratégiques de la recherche scientifique au ***développement des technologies*** nécessaires à l'essor économique du Québec, il apparaît souhaitable de privilégier un certain nombre de *champs d'application* pour chacun des secteurs.

Les applications de la recherche en biotechnologie aux industries forestière, agro-alimentaire, pharmaceutique et environnementale paraissent de toute première importance.

Si la mise au point des **nouveaux matériaux** concerne directement et de façon cruciale les industries de l'aluminium, du bois et des plastiques, par exemple, elle devrait aussi avoir des impacts majeurs sur plusieurs industries-clés pour le Québec comme les télécommunications, les produits électriques et électroniques, et surtout les équipements de transport, terrestre, certes, mais plus encore aérien et spatial.

Les **technologies de l'information** sont d'une certaine façon d'application universelle puisqu'elles servent à la gestion de l'entreprise, préparent les décisions des administrations publiques ou permettent les flux financiers internationaux autant qu'elles transforment les procédés de fabrication, les produits eux-mêmes et leur conception.

Elles semblent notamment de première importance pour les industries des transports, de l'énergie, de l'électronique et des télécommunications ainsi que pour le domaine, d'importance croissante, des services,

qu'il s'agisse des services informatiques eux-mêmes ou des services financiers et d'ingénierie.

La **technologie spatiale** constitue un champ relativement neuf aux possibilités peut-être moins bien définies. Il est d'ores et déjà clair, cependant, qu'elle promet des applications importantes dans le vaste domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement – par la télédétection – et des possibilités extraordinaires dans le domaine de la médecine.

Enfin, si les **sciences de l'environnement** requièrent d'une part le développement de technologies de mesure et de traitement des polluants et, d'autre part, la restauration des écosystèmes pollués, elles ouvrent un champ encore plus vaste, celui des technologies propres de production et du développement durable.

2.3.3 Les orientations

Favoriser la prise en compte systématique de la dimension internationale dans les politiques et les programmes de développement scientifique et technologique du gouvernement.

Cette intégration de la dimension internationale est particulièrement cruciale dans les politiques de formation de la main-d'œuvre scientifique et technique, surtout au niveau avancé. Le chapitre consacré aux ressources humaines traitera plus à fond de l'aspect formation en complément aux mesures qui, visant à favoriser la coopération scientifique, ont des incidences à cet égard.

Favoriser le développement de la recherche scientifique en accroissant de façon sensible l'effort de coopération scientifique internationale. Pour ce faire, le gouvernement voudra :

- susciter la collaboration entre les équipes québécoises reconnues pour leur excellence et les **partenaires** susceptibles de contribuer au renforcement et au développement du potentiel scientifique québécois dans les domaines d'intérêt commun, notamment les États-Unis, la France, l'Allemagne et le Japon;
- retenir à des fins de coopération les projets qui présentent **un caractère structurant**, notamment quant à la constitution de réseaux, et **une approche intégrée** favorisant le développement de nouvelles connaissances, la formation de jeunes chercheurs et la diffusion de la production scientifique québécoise;
- concentrer les efforts dans des **secteurs** d'importance stratégique;
- par ailleurs, et compte tenu de ses intérêts et obligations au sein de la francophonie, le gouvernement favorisera la participation de la communauté scientifique québécoise aux institutions, programmes et activités de la francophonie multilatérale afin de contribuer au déve-

loppement du potentiel scientifique commun et d'encourager l'utilisation du français comme langue scientifique.

Accroître la coopération technologique avec les pays avancés dans certains secteurs stratégiques. Pour ce faire, le gouvernement :

- encouragera une collaboration étroite entre les entreprises, les universités et les centres de recherche dans leurs relations internationales;
- favorisera l'établissement de ponts technologiques entre certaines entreprises ou institutions actives en recherche industrielle et des centres étrangers et facilitera la participation d'intervenants québécois à des grands projets étrangers de recherche industrielle;

Si les projets européens sont assez bien connus, certains grands projets entrepris par des entreprises ou institutions américaines ou japonaises font également place à une collaboration internationale de haut niveau, dont quelques-unes de nos entreprises pourraient bénéficier.

La formation de cercles technologiques regroupant des équipes universitaires et des entreprises non rivales s'intéressant aux mêmes technologies pourrait permettre de susciter des projets structurés de collaboration avec certains partenaires étrangers.

- prendra des mesures plus systématiques pour associer des entreprises étrangères technologiquement avancées au développement des capacités québécoises de R.-D.;

Il s'agit de mettre au point une démarche qui s'appuiera notamment sur les avantages comparatifs conférés par des mesures comme le régime fiscal de la R.-D. ou la politique de partenariat. On peut en outre envisager qu'en partie le pouvoir d'achat de l'État favorise l'expérimentation de certains produits comportant des innovations technologiques.

Au-delà de ce qu'il est possible de faire pour accroître la capacité de générer des innovations technologiques par le développement de la R.-D., il reste qu'une forte proportion des technologies utilisées par l'industrie québécoise continueront de provenir de l'étranger. Il importe donc d'accroître la capacité des entreprises de prospecter, d'acquérir et d'intégrer les technologies étrangères pertinentes.

Ces préoccupations, majeures, sont traitées de façon spécifique au chapitre du développement industriel en ce qui a trait aux transferts de technologie et au chapitre de la formation des ressources humaines pour ce qui est de la formation de la main-d'œuvre scientifique et technique des entreprises.

2.3.4 Les ressources

Le gouvernement du Québec entend accorder *une importance accrue* aux activités internationales qui visent à renforcer le potentiel scientifique des universités et centres de recherche et la capacité d'innovation technologique des entreprises.

Reconnaissant les efforts déjà consentis pour développer le partenariat universités-entreprises, le gouvernement voudra agir de concert avec celles-ci pour définir et mettre en œuvre ses programmes et projets à caractère international. Cette concertation devrait permettre l'identification des acteurs québécois qui, par leur expertise ou leur capacité d'action, sont le plus susceptibles de mener à bien cette coopération.

Cette importance accrue se traduira également par le renforcement de la présence québécoise dans les principaux lieux d'élaboration des progrès scientifiques et des innovations technologiques.

Ce renforcement de la capacité du gouvernement reposera sur des ressources humaines spécialisées et un réseau de circulation d'information au Québec. Les principales tâches confiées à ces spécialistes seront :

- le suivi des politiques scientifiques et technologiques étrangères ainsi que des programmes de développement afin d'y déceler les possibilités d'échange et de coopération pour les entreprises et institutions québécoises;
- la planification et l'organisation des missions et activités en matière de coopération scientifique et de développement de la R.-D. ainsi que de transfert de technologie, dont la gestion des dossiers d'OPTECH;
- enfin, et de façon résiduaire, la veille technologique et scientifique. Le développement de cette fonction – de cueillette d'information ciblée sur les développements scientifiques et technologiques en gestation – paraît tributaire de certaines conditions : au Québec, de l'expression claire d'un besoin ainsi que d'une capacité d'accueil et de traitement de l'information; à l'étranger, de l'identification de cibles stratégiques; de la disponibilité d'un personnel hautement qualifié au siège et surtout dans le réseau.

***L'effort financier supplémentaire* que le gouvernement veut faire pour les activités internationales favorables à la recherche scientifique et au développement technologique s'articulera selon deux ordres de moyens :**

- l'ajout de volets internationaux à des programmes existants ou encore la prise en compte des aspects internationaux dans l'évaluation des projets soumis aux organismes subventionnaires;
- l'adoption de moyens exclusivement consacrés à la coopération internationale, en accroissant les enveloppes des programmes ou projets existants (notam-

ment les volets scientifiques ou technologiques des ententes de coopération avec la France, la Belgique, la Bavière, etc., ou les budgets consacrés aux ponts technologiques), ou en finançant de nouvelles initiatives, par exemple un programme de coopération scientifique avec certains pays-clés ou l'organisation de réunions de haut niveau (gouvernement-universités-entreprises) avec des représentants de certains pays pour définir les possibilités de collaboration dans un certain nombre de secteurs.

2.3.5 L'articulation avec le gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a mis au point plusieurs instruments favorisant les échanges internationaux en science et technologie. Il importe que les entreprises et institutions québécoises puissent en tirer le meilleur parti possible. Le gouvernement entend appuyer leurs efforts, notamment en assurant, d'abord dans les domaines retenus comme prioritaires, une concertation suivie avec les ministères et organismes fédéraux en ce qui a trait à certaines commissions internationales de coopération scientifique bilatérale ou à la participation canadienne aux grands programmes européens et américains.

Chapitre 3

LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS

Sommaire

LA culture et la langue sont des éléments-clés de l'identité de chaque société. Il est donc naturel qu'elles représentent une composante essentielle de l'action internationale du Québec. Le développement culturel, l'un des acquis les plus précieux des sociétés modernes, doit désormais être assuré dans un contexte international. En favorisant les échanges culturels avec des partenaires étrangers, l'action internationale contribue à stimuler et à renforcer le dynamisme des créateurs québécois. En même temps, elle facilite la diffusion et la distribution de leur production sur des marchés plus larges que le seul marché québécois qui est à la fois restreint et largement ouvert aux productions étrangères.

Le contexte dans lequel s'inscrit cette action internationale a considérablement évolué au cours des dernières années. Le monde de la culture vit lui aussi à l'heure de la mondialisation.

Dans ce contexte, la création et la diffusion culturelles ont de plus en plus tendance à se développer et à s'organiser autour de réseaux et d'événements majeurs à caractère international. L'accès à ces réseaux ou la participation à ces événements exige que le Québec développe des productions et des produits susceptibles d'être reconnus pour leur originalité et leur qualité au niveau international.

En outre, la production et la distribution des produits culturels dépendent de plus en plus du dynamisme et de la vitalité d'entreprises ou d'industries culturelles qui, pour continuer à se développer, doivent non seulement tirer parti des perspectives de marchés élargis qu'offre la mondialisation, mais également améliorer leur position devant la concurrence accrue qu'entraîne ce phénomène.

Cette concurrence, qui se manifeste dans l'ensemble des différents secteurs de l'activité culturelle, est particulièrement vive dans ceux reliés à l'audiovisuel. Dans ces secteurs, la mise au point de nouvelles technologies de production et de reproduction autant que l'accroissement des possibilités de diffusion de masse offertes par les moyens modernes de communication ont favorisé l'émergence de véritables industries mondiales du divertissement et des médias. Leurs activités croissantes sur les différents marchés influencent inévitablement le contexte dans lequel peut s'exprimer la spécificité culturelle des différentes sociétés.

Pour assurer le dynamisme culturel des sociétés, les politiques des gouvernements doivent créer des conditions propres à stimuler la création et à faire naître des productions ainsi que des produits d'une qualité et d'une originalité conformes aux exigences de la

concurrence internationale. Les échanges internationaux peuvent contribuer à assurer ce dynamisme, dans la mesure où, précisément, ils favorisent l'accès aux courants et réseaux les plus dynamiques en matière de création. Le véritable enjeu est toutefois de consolider et de développer des industries capables d'une production originale et d'une qualité qui, tout en contribuant à exprimer l'identité culturelle du Québec, soit susceptible d'être reconnue au niveau international.

C'est pourquoi, dans le cadre de sa politique, le gouvernement entend articuler son action internationale en faveur du **développement culturel** autour des trois axes suivants : **stimuler la création** en favorisant les échanges qui permettront aux créateurs québécois de s'inscrire dans les courants et réseaux les plus novateurs; **accroître la diffusion à l'étranger** des œuvres et productions reconnues pour leur excellence ou leur caractère novateur en favorisant les échanges grâce auxquels les créateurs, producteurs et artistes québécois pourront trouver place dans les réseaux internationaux les plus dynamiques; **encourager** d'une façon toute particulière **le développement d'industries culturelles** concurrentielles en aidant les entreprises qui ont une base solide au Québec à établir des alliances ou d'autres formes de partenariats qui leur permettront de diversifier et d'accroître le financement de leurs projets et productions ainsi que d'exploiter plus facilement de nouveaux débouchés pour leurs produits.

Par ailleurs, le secteur de l'**audiovisuel**, qui prend une importance croissante parmi les industries du divertissement, offre des perspectives particulièrement intéressantes de développement international. Les entreprises québécoises de ce secteur ont acquis, au cours des années, des capacités réelles de production, grâce auxquelles elles peuvent se positionner avantageusement sur le plan international. Il semble donc fort opportun de prévoir des efforts particuliers pour les aider à **consolider** et à **accroître davantage encore leur capacité de production** ainsi qu'à **exploiter les nouveaux débouchés qu'offrent certains marchés étrangers en croissance**. C'est pourquoi le gouvernement entend favoriser les alliances ou autres formes de partenariats susceptibles d'accroître la capitalisation de ces entreprises ou encore le financement de certains de leurs projets, grâce notamment à des coproductions susceptibles de leur faciliter en même temps l'exploitation de nouveaux débouchés. De plus, par le biais d'ententes avec d'autres gouvernements, il cherchera à instaurer une coopération susceptible d'entraîner l'harmonisation de certaines législations et réglementations ou de certains programmes d'aide ainsi que des actions conjointes sur des tiers marchés.

Enfin, on ne saurait envisager de véritable développement culturel sans se soucier de celui de la **langue** qui constitue un élément fondamental de l'identité d'une société et de sa culture. La politique vise donc également à favoriser la **coopération**, plus particulièrement avec les partenaires francophones, d'une part **autour de questions reliées à l'évolution du français et à la généralisation de son usage** – notamment dans la vie scientifique et celle des entreprises – et d'autre part autour de **projets et activités reliés au développement des industries de la langue**.

3.1 LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

3.2 LES INDUSTRIES DE COMMUNICATION

3.3 LA LANGUE

3.1 LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

3.1.1 Les tendances internationales

Depuis le début des années 80, on assiste, dans la plupart des pays industrialisés, à un véritable éclatement des pratiques culturelles, aussi bien dans le secteur des arts que dans celui des industries culturelles.

En fait, le monde de la culture vit lui aussi de plus en plus à l'heure de la mondialisation. On assiste à la mise en place de réseaux d'événements majeurs, spécialisés ou multidisciplinaires, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux pôles culturels qui jouent un rôle déterminant dans le succès des productions culturelles diffusées à l'étranger et dans la consécration internationale du talent de leurs créateurs. Des tournées internationales s'organisent de plus en plus fréquemment dans un cadre de réciprocité, d'échange de productions ou encore de coproductions. Ainsi, la diffusion culturelle suscite de plus en plus des partenariats entre les gouvernements, les associations et les entreprises de différents pays. Pareille pratique offre l'avantage de faire partager entre plusieurs partenaires les risques et coûts croissants qu'entraînent notamment les grandes productions. Elle garantit en outre l'accès à un public élargi qui, non seulement est plus sélectif, parce que sollicité par une multitude de possibilités de divertissement, mais également plus exigeant, parce que fréquemment exposé à des manifestations culturelles de calibre international.

Cette tendance à la mondialisation est plus évidente encore dans les secteurs où les industries culturelles exercent leurs activités. On assiste, depuis plusieurs années, à l'émergence d'entreprises qui, par l'effet de regroupements, d'acquisitions ou d'alliances stratégiques avec des partenaires étrangers, se donnent la capacité d'organiser la production, la promotion, la diffusion et la distribution de produits culturels en fonction d'un marché international, voire d'une marché mondial. Ces conglomérats contrôlent, dans la plupart des secteurs reliés aux industries du divertissement – édition, musique, cinéma, télévision –, plus de 85 % de la distribution mondiale et disposent, dans la plupart des pays, de plus de 50 % des parts de marché. Bon nombre de ces grands conglomérats sont d'origine américaine et sont responsables de la majeure partie des ventes à l'étranger de la production culturelle américaine. Ces ventes rapportent annuellement aux États-Unis la somme de huit milliards de dollars; seules les ventes de l'industrie aéronautique rapportent davantage. Selon certains analystes, cette tendance devrait se maintenir au cours

de la prochaine décennie et l'industrie du divertissement serait appelée à devenir, dans le contexte de la mondialisation des échanges, l'industrie à la croissance la plus rapide.

3.1.2 Les enjeux et les orientations

La culture constitue un élément fondamental de l'identité d'une société. À ce titre, le développement culturel représente un enjeu d'une importance vitale pour le Québec. Ce développement repose sur deux piliers : une création de qualité dans les principaux secteurs d'activité culturelle et l'accès à un marché qui permette aux artistes et aux producteurs de vivre de leur activité.

Or, le marché québécois est restreint : la population y est trop faible pour garantir un public correspondant à la masse critique dont a besoin la culture québécoise pour assurer son développement. En outre, le marché québécois est largement ouvert et, de ce fait, déjà soumis à une très vive compétition : depuis quelques années, l'offre de productions culturelles, assurée tant par les artistes québécois que par les artistes étrangers, a connu un essor remarquable, non seulement au chapitre du volume, mais également, comme en témoignent les nombreux succès internationaux obtenus par les artistes québécois, sur le plan de la vitalité, de la qualité et de la compétitivité.

Dans ces conditions, l'action internationale a plus que jamais une contribution essentielle à apporter au développement culturel du Québec. En favorisant les échanges culturels avec des partenaires étrangers, l'action internationale contribue à stimuler la création. En facilitant la diffusion à l'étranger de la production culturelle québécoise, elle contribue en outre à en renforcer le dynamisme. Enfin, en permettant l'exploitation de nouveaux débouchés pour les produits mis en marché par les industries culturelles, elle contribue à en consolider et à en accroître le développement.

Cette contribution de l'action internationale, tout en étant essentielle, doit toutefois s'adapter au contexte de vive concurrence internationale dans lequel évolue la culture québécoise. Elle doit, par conséquent, investir dans le développement et la promotion de l'excellence et miser sur des intervenants ayant les qualités et l'expérience voulues pour mener, grâce à leur association avec des partenaires étrangers, une action soutenue sur la scène internationale.

La création culturelle

Le développement culturel du Québec repose d'abord et avant tout sur l'excellence de la création culturelle. Or, cette excellence doit pouvoir se mesurer en fonction de critères internationaux, tout en continuant à refléter la spécificité de la culture québécoise. Dans ce contexte, l'appui que le gouvernement accorde depuis plusieurs années au perfectionnement et à la formation des créateurs, essentiellement par l'intermédiaire des programmes du ministère des Affaires culturelles, revêt une signification et une importance toutes particulières. Les échanges internationaux constituent également un moyen privilégié d'enrichir et de stimuler la création culturelle.

C'est pourquoi le gouvernement entend

favoriser les échanges internationaux permettant aux créateurs québécois de s'inscrire dans les courants et réseaux les plus dynamiques et les plus novateurs.

La diffusion culturelle

La présentation et la promotion à l'étranger d'expositions et de spectacles professionnels québécois reconnus pour leur excellence ou leur caractère novateur constituent une activité essentielle à la vitalité et au développement de la culture québécoise. En effet, cette activité permet de faire connaître à l'étranger la production culturelle québécoise, favorise l'émulation des artistes et contribue en outre à accroître la rentabilité des productions ou réalisations culturelles québécoises en les diffusant auprès d'un public élargi et en augmentant de ce fait leur durée de vie.

Le gouvernement n'a pas ménagé ses efforts au cours des dernières années pour favoriser la diffusion de la production culturelle québécoise à l'étranger, tant par différents programmes d'aide du ministère des Affaires culturelles que par les diverses formules de réciprocité que permet d'établir la coopération intergouvernementale. À cet égard, il n'est pas sans intérêt de rappeler que l'une des premières ententes internationales conclue par le Québec en 1965 visait notamment à promouvoir les échanges culturels avec la France et à y faire connaître les artistes et créateurs québécois. Les ententes de coopération conclues récemment avec certains pays d'Europe de l'Est prévoient généralement un volet consacré aux échanges culturels et artistiques et qui vise à accueillir au Québec la production culturelle de ces pays et à y présenter la production québécoise.

Les créateurs et producteurs culturels québécois disposent d'atouts majeurs pour présenter avec succès à l'étranger leurs œuvres et productions, notamment sur les marchés d'avant-garde où leur originalité et leur excellence sont déjà bien reconnues.

C'est dans cette perspective que le gouvernement entend

accroître la diffusion à l'étranger des œuvres et productions reconnues pour leur excellence ou leur caractère novateur dans les secteurs offrant le plus de potentiel.

Au cours des trois prochaines années, l'appui à la diffusion culturelle, notamment par l'intermédiaire des programmes du ministère des Affaires culturelles, sera maintenu et portera principalement sur le secteur des arts d'interprétation et celui des arts visuels. En outre, une coopération institutionnelle favorisant les échanges entre les principaux musées québécois et leurs partenaires étrangers sera encouragée, étant donné l'intérêt d'accroître l'expertise québécoise en matière de muséologie et d'en faire la promotion à l'étranger.

Cette action internationale en faveur de la diffusion culturelle doit être adaptée au nouvel environnement international. Elle exige comme préalables une meilleure planification de la présentation à l'étranger de la production culturelle québécoise ainsi que l'élaboration de véritables stratégies de diffusion internationale. Des mesures seront donc prises pour favoriser l'acquisition d'une expertise en matière de gestion et de

marketing international dans le domaine des arts et de la culture, encourager les artistes québécois à se doter de stratégies de présence à l'étranger et permettre à ceux dont une bonne partie de l'activité se déroule régulièrement à l'étranger de bénéficier d'un appui établi en fonction d'une planification pluriannuelle. En outre, l'appui gouvernemental sera concentré dans les zones géographiques où se retrouvent les réseaux les plus dynamiques et misera sur l'exploitation des événements majeurs qui s'y déroulent. Enfin, les possibilités de collaboration qu'offrent les cadres gouvernementaux de coopération bilatérale et multilatérale seront développées et exploitées de manière à permettre aux artistes québécois d'avoir plus facilement accès aux réseaux et événements majeurs étrangers, mais également de manière à consacrer le caractère international des réseaux et événements majeurs se déroulant au Québec. À cet égard, une attention particulière sera accordée à la diffusion culturelle dans certains pays d'Europe de l'Ouest et notamment en France, en Belgique, en Suisse et en Angleterre, ainsi que dans certains États américains, dont ceux de la Nouvelle-Angleterre et de New York.

Le développement des industries culturelles

Il existe au Québec un potentiel réel de productions de qualité, tant dans le secteur de l'édition que dans ceux de l'enregistrement sonore, du spectacle de variétés et du cinéma. L'exploitation du marché québécois, bien que restreint et occupé à plus de 70 % par des produits étrangers dans la plupart de ces secteurs, a permis la création de nombreuses entreprises qui se trouvent aujourd'hui à une phase décisive de leur développement. Leur rentabilité, voire leur viabilité, dépend directement de leur présence active sur des marchés actuellement occupés majoritairement par des conglomérats qui ont développé leurs activités à l'échelle mondiale dans les secteurs reliés aux industries des médias et du divertissement.

La structure de la plupart de ces entreprises, c'est-à-dire leur taille autant que leur capitalisation, répond difficilement aux exigences de la concurrence internationale. En effet, les 105 maisons d'édition québécoises qui se partagent un chiffre d'affaires de 123 millions de dollars, les 40 compagnies du secteur de l'enregistrement sonore qui atteignent un chiffre d'affaires de l'ordre de 150 millions de dollars ou encore les 125 maisons ou compagnies de production audiovisuelle qui totalisent un chiffre d'affaires de 325 millions de dollars peuvent difficilement prétendre rivaliser avec les grandes entreprises qui se disputent les marchés les plus développés, les plus ouverts à la consommation de masse et, par conséquent, les plus lucratifs. Elles peuvent néanmoins chercher à tirer profit des possibilités de marchés élargis qu'offre la mondialisation des échanges en adoptant une stratégie qui les conduira à accroître leur excellence dans une niche ou un créneau à l'intérieur duquel il leur serait possible de se tailler une place à côté des grands conglomérats internationaux.

Bien qu'encore modestes, les résultats des efforts déployés au cours des dernières années sont encourageants; ils conduisent cependant à faire preuve de réalisme. En effet, il ne faut pas sous-estimer la difficulté que représente la pénétration de marchés étrangers dans ce domaine. Le succès dépend de facteurs reliés à l'offre, tels que la qualité, l'originalité, le coût du produit ainsi que les ressources et réseaux disponibles

Les industries culturelles québécoises dans l'environnement international

Les industries culturelles québécoises, notamment celles du secteur du livre, du cinéma et de l'enregistrement sonore, évoluent depuis plusieurs années déjà dans un contexte de vive concurrence internationale. Sur leur propre marché, elles doivent affronter la concurrence que leur livrent des entreprises étrangères détenant, dans chacun de ces différents secteurs, plus de 70% des parts du marché québécois. Sur les marchés étrangers, elles doivent concurrencer non seulement des entreprises nationales qui, bien souvent, bénéficient d'une taille plus importante, d'une expérience plus longue ainsi que d'une capitalisation mieux assurée, mais également des conglomérats internationaux et polyvalents qui, dans la plupart des pays, détiennent plus de 50% des parts de marchés.

Malgré ces difficultés, les industries culturelles québécoises ont généralement réussi, au cours des dernières années, à consolider, voire à améliorer leur position sur leur propre marché et à effectuer des percées intéressantes sur certains marchés étrangers.

Ainsi, dans le secteur du livre, les entreprises québécoises ne produisent encore que 30% des livres de fiction vendus au Québec, mais produisent près de 70% des manuels scolaires qui y sont vendus; elles tirent d'ailleurs une proportion équivalente de leurs revenus de la vente de ce type de livres. Les exportations des maisons d'édition québécoises représentent environ 7% de leurs revenus annuels; cette proportion n'est toutefois que de 1,3% pour les maisons produisant des manuels scolaires. Par contre, certaines maisons d'édition spécialisées, notamment dans le livre «jeunesse» et le livre utilitaire, tirent de 10% à 30% de leurs revenus de leurs ventes à l'étranger.

Quant au secteur du cinéma, qui est occupé à plus de 75% par des productions américaines, il fait preuve d'un dynamisme, d'une vitalité et d'une qualité qui se traduisent autant par les succès et prix qu'ont mérités plusieurs films québécois sur la scène internationale que par la hausse de leurs exportations. En 1989, il s'est produit treize longs métrages au Québec pour un budget total d'environ 40 millions de dollars. En outre, les films étrangers tournés au Québec ainsi que les films faits par des Québécois pour le marché américain ont généré respectivement des budgets de 17 millions de dollars et de 20 millions de dollars. L'ensemble des productions américaines tournées à Montréal est passé de cinq en 1983 à quarante-neuf en 1989. Les exportations de longs métrages québécois ont également augmenté au cours des dernières années pour passer de 4,8 millions de dollars en 1987/88 à 6,1 millions de dollars en 1988/89.

L'industrie québécoise de l'enregistrement sonore a elle aussi, au cours des dernières années, amélioré sa position face à ses concurrents étrangers, plus particulièrement sur le marché québécois du disque de langue française. En 1988, la valeur des ventes totales de disques au Québec s'établissait à 121,5 millions de dollars, dont 30% pour les disques de langue française. Les entreprises étrangères détiennent pratiquement l'ensemble des parts du marché du disque de langue anglaise. Par contre, les maisons de disques indépendantes québécoises occupent maintenant près de 80% du marché du disque de langue française qui est composé pour les trois quarts de disques d'artistes québécois, alors qu'elles détenaient environ 30% de ce marché il y a vingt ans à peine. Enfin, considérant que les exportations canadiennes d'enregistrements sonores ont doublé de 1986 à 1987 pour passer de 12,3 millions de dollars à 24,6 millions de dollars, on peut présumer que les exportations québécoises ont connu une progression semblable au cours des dernières années. D'autant plus que les succès remportés à l'étranger par les artistes québécois ont été depuis quelques années aussi nombreux que retentissants.

pour en assurer une mise en marché efficace, mais également d'autres facteurs, tels que la langue et les affinités culturelles, qui jouent un rôle non négligeable dans la demande pour ce genre de produits.

L'expérience des dernières années vient confirmer que, pour les entreprises culturelles désireuses d'étendre leurs activités sur les marchés étrangers, il importe de développer leur expertise et leur excellence dans un créneau bien particulier. Elle met en évidence, de plus, l'opportunité pour ces entreprises, qui généralement sont de petite taille, de regrouper leurs efforts et leurs moyens pour mener des actions concertées ou conjointes sur la scène internationale. Elle révèle enfin que, même en bénéficiant du concours des pouvoirs publics, les entreprises qui ont le plus de chances de mener une action soutenue sur la scène internationale sont celles qui ont la capacité de s'inscrire dans les réseaux internationaux ou de conclure des alliances avec des partenaires étrangers. Toutefois, pour arriver à établir des alliances stratégiques avec des partenaires étrangers, ces entreprises doivent d'abord se donner une base solide au Québec et posséder une capacité de production, de diffusion ou de distribution constituant une forme de contrepartie ou de réciprocité d'un intérêt réel pour d'éventuels partenaires étrangers.

Convaincu qu'il faut assurer au Québec le développement d'industries culturelles capables d'affronter la concurrence dans ce domaine et continuer à offrir des conditions propices à l'expression de la spécificité culturelle du Québec, le gouvernement entend, par son action internationale,

> **contribuer à consolider et à accroître la capacité de production des industries culturelles dans les secteurs à fort potentiel, en appuyant les entreprises ayant déjà une base solide au Québec et capables de s'engager, notamment à travers les différentes formules d'alliances possibles, dans une action soutenue sur les marchés extérieurs.**

Dans cette perspective, la priorité sera accordée à la mise en œuvre de projets et d'activités s'inscrivant dans des stratégies propres à : favoriser l'établissement de partenariats, notamment en matière de coproductions, en vue de diversifier et d'accroître le financement de nouvelles productions ainsi que de leur faciliter l'accès à de nouveaux marchés; assurer la promotion à l'étranger des capacités et conditions de production au Québec et plus particulièrement dans la région de Montréal; favoriser l'identification et l'exploitation de nouveaux débouchés pour la distribution et la commercialisation des produits existants et de ceux qu'une perspective d'accès à des marchés élargis pourrait permettre d'envisager de produire; favoriser la formation et le perfectionnement de spécialistes, notamment en matière de gestion et de marketing international.

Au cours des prochaines années, l'appui de l'action internationale au développement des industries culturelles portera principalement sur les secteurs offrant un fort potentiel de productions originales de qualité dans des créneaux en développement sur les marchés étrangers. De plus, cette action internationale s'orientera plus particulièrement vers les marchés-cibles et les partenaires suivants : la France, les pays d'Europe occidentale où l'on trouve une forte proportion de francophones, certains

réseaux spécialisés dans différents États américains, entre autres ceux de la Nouvelle-Angleterre, de New York et de Californie, ainsi que certaines organisations internationales concernées plus particulièrement par l'éducation.

Convaincu par ailleurs qu'il importe d'assurer à la production culturelle francophone l'accès à des marchés élargis, le gouvernement entend contribuer à

> **favoriser l'établissement progressif d'un espace culturel francophone.**

Dans cette perspective, le gouvernement poursuivra ses efforts en vue de favoriser la libre-circulation des produits culturels à l'intérieur de l'espace francophone et d'accroître, dans le cadre de la coopération multilatérale, le potentiel commun de production des industries culturelles francophones de même que les perspectives de diffusion et de distribution de cette production, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cet espace.

3.2 LES INDUSTRIES DE COMMUNICATION

Au cours des vingt dernières années, les entreprises de communication ont évolué, au Québec comme partout ailleurs dans le monde, dans un environnement qui s'est transformé de manière rapide et profonde. Au cœur, pour ne pas dire en grande partie à l'origine du phénomène de mondialisation de l'économie, le domaine des communications deviendra, au cours de la prochaine décennie, l'un des secteurs de l'activité économique mondiale dont l'importance sera de plus en plus déterminante pour le développement de toutes les sociétés.

Le domaine des communications, qui représentait pour le Québec en 1989 un chiffre d'affaires annuel de 6,7 milliards de dollars et une main-d'œuvre d'environ 70 000 personnes, comprend deux secteurs principaux d'activité : celui des technologies – auquel on peut attribuer près de 70 % du chiffre d'affaires et des emplois créés par l'ensemble du domaine – et celui des médias.

De façon générale, les entreprises de communication du secteur des technologies, soit celles des télécommunications et celles des technologies de l'information, ont tendance à se développer suivant la même logique que les entreprises de biens et services. Elles obéissent aux mêmes règles, rencontrent les mêmes occasions et contraintes et, par conséquent, exigent en matière d'affaires internationales des orientations et des stratégies d'intervention semblables à celles qui sont définies pour les autres secteurs de l'activité économique. Les orientations et stratégies d'action internationale proposées dans le présent document de politique pour assurer le développement économique, le développement scientifique et technologique ainsi que le développement des ressources humaines du Québec s'appliquent donc d'une façon très particulière à ces entreprises, qu'elles visent d'ailleurs.

Les entreprises du secteur des médias doivent, pour leur part, faire face à des enjeux d'ordre socio-culturel qui viennent s'ajouter à ceux d'ordre économique. De ce fait, elles commandent en matière d'affaires internationales des orientations et stratégies d'intervention adaptées à leur situation et à leurs particularités. Il en va particulièrement ainsi pour

les entreprises du secteur de la télévision, de la télédistribution et de la production audiovisuelle ainsi que, dans une moindre mesure, pour celles de la publicité qui, plus que les autres, voient leur développement lié à leur présence et à l'expansion de leurs activités sur la scène internationale.

3.2.1 L'industrie de la télévision dans l'environnement international

Au cours des dix dernières années, l'industrie de la télévision a connu, au Québec comme ailleurs dans le monde, des transformations profondes et a été soumise à une concurrence très vive. On a assisté à la multiplication des chaînes de télévision et à l'apparition d'une foule de nouveaux services spécialisés, tels que la télédistribution, la télévision à péage, la télévision à la carte et la vidéo à domicile, que la mise au point de nouvelles techniques a rendu accessibles à un large public. Par contre, la production, dont les coûts n'ont cessé d'augmenter, a eu tendance à stagner et l'auditoire s'est progressivement fragmenté.

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande de productions audiovisuelles a conduit bon nombre d'entreprises à exploiter de nouveaux débouchés sur les marchés étrangers et à développer leurs activités internationales.

Pour accroître leur capacité financière de production, se garantir l'accès à des marchés élargis, réaliser ainsi des économies d'échelle leur permettant de rentabiliser leur production et d'améliorer leur position face à la concurrence internationale, elles ont été amenées à jouer un rôle dans des fusions ou des acquisitions, à mener des alliances avec des partenaires étrangers ou encore à favoriser les coproductions internationales.

Aujourd'hui, le marché mondial de l'audiovisuel, qui comprend le cinéma, la télévision et la vidéo, représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 113 milliards de dollars. Les entreprises américaines, celles des différents pays membres de la Communauté européenne et celles du Japon occupent respectivement 42 %, 30 % et 20 % de ce marché mondial. Le marché mondial de la télévision est évalué à plus de 2 milliards de dollars. Là encore, la prépondérance des entreprises américaines sur ce marché est nettement marquée; on attribue plus de 65 % des ventes à ces entreprises qui sont suivies de loin par les entreprises italiennes (5 %), japonaises (5 %), anglaises (4 %) et australiennes (3 %). En outre, les entreprises américaines du secteur de la télévision obtiennent une part plus importante de leurs revenus des ventes qu'elles font à l'étranger, notamment en Europe et en Asie, que de celles qu'elles réalisent sur leur propre marché. Depuis 1984, les entreprises américaines ont accru de 931 % leurs revenus sur le seul marché français et de 400 % ceux qui proviennent de l'ensemble du marché européen.

Le principal problème du marché européen est lié à l'écart entre la croissance du volume global de programmation et la stagnation, voire la régression, du volume de production. Certains estiment que, sous peu, il faudra 125 000 heures d'émissions de fiction et de documentaires pour alimenter les télévisions européennes, alors que ces pays ont une capacité de production qui satisferait 20 % seulement de ces besoins.

3.2.2 Les enjeux et les orientations

Depuis quelque temps, les entreprises québécoises de télévision semblent avoir atteint la limite de leur capacité de financer de nouvelles productions. La production de fictions, assurée majoritairement par les diffuseurs eux-mêmes, n'a pas connu de réelle augmentation au cours des dernières années. Ces entreprises connaissent actuellement de sérieuses difficultés financières. Si des efforts ne sont pas faits pour accroître et diversifier leurs sources de financement, elles seront très vraisemblablement portées à acquérir des émissions étrangères, plutôt qu'à augmenter leur production.

L'exportation de la production audiovisuelle et l'internationalisation des futures productions peuvent apporter de nouvelles sources de financement. Cette perspective paraît d'autant plus prometteuse que la demande, en matière de production télévisuelle originale et de qualité, continuera à se développer dans plusieurs pays au cours des prochaines années. Dans la plupart des pays, à l'exception des États-Unis, les industries de la télévision ne réalisent pas suffisamment d'émissions pour répondre aux besoins de programmation de leur propre marché.

Les entreprises québécoises peuvent faire valoir de nombreux atouts à d'éventuels acheteurs ou partenaires étrangers, notamment au chapitre de la production de documentaires, d'émissions de fiction pour jeunes ou encore d'animation. Elles ont d'ailleurs réalisé des percées intéressantes au cours des dernières années.

Le gouvernement entend développer de façon significative l'action internationale du Québec dans le secteur de la production télévisuelle en s'inspirant des trois orientations suivantes :

> **Contribuer à consolider et à accroître le potentiel de production des entreprises québécoises du secteur de l'audiovisuel en favorisant les échanges, la coopération, les ententes intergouvernementales et les accords industriels utiles à cette fin.**

Dans cette perspective, la priorité ira à la mise en œuvre de projets et d'activités axés sur les objectifs suivants : diversifier et accroître les sources de financement de ces entreprises en favorisant la vente et la pré-vente de productions, l'établissement de coproductions, de montages financiers internationaux, de sociétés mixtes et de consortiums où interviendraient producteurs et distributeurs; accroître le volume de production de ces entreprises et de celui des industries techniques du doublage, du sous-titrage et de la post-synchronisation en faisant connaître à l'étranger leurs conditions et capacités de production; développer l'expertise professionnelle au sein de ces entreprises en favorisant le perfectionnement à l'étranger de spécialistes, notamment en matière de gestion et de marketing international.

> **Appuyer les entreprises dotées d'une base solide au Québec et qui sont capables de s'engager dans une action soutenue sur les marchés extérieurs dans leurs efforts d'identification et d'exploitation de nouveaux débouchés.**

Dans cette perspective, la priorité ira, au cours des trois prochaines années, à la mise en œuvre de projets et d'activités axés sur les objectifs suivants : favoriser l'identification des marchés en croissance; favoriser une meilleure connaissance de la demande ainsi que des conditions d'accès existantes sur certains marchés-cibles francophones et sur d'autres marchés non francophones reconnus pour leur ouverture aux productions doublées; favoriser l'harmonisation des mesures législatives, réglementaires, fiscales et de soutien adoptées par le Québec et certains de ses partenaires privilégiés; assurer la promotion à l'étranger de la production audiovisuelle québécoise, à l'occasion notamment des événements spécialisés et majeurs à caractère international; favoriser l'établissement d'alliances stratégiques entre entreprises québécoises et partenaires étrangers; seconder l'établissement de filiales ou de succursales à l'étranger.

En outre, une attention toute particulière sera accordée aux principaux marchés-cibles suivants : l'Europe et plus particulièrement la France, ainsi que les autres pays francophones d'Europe, les réseaux spécialisés de certaines régions des États-Unis, entre autres celle de la Nouvelle-Angleterre, le Mexique et les pays hispanophones qui font bon accueil aux productions doublées.

Favoriser l'établissement progressif d'un espace audiovisuel francophone.

Dans cette perspective, le gouvernement poursuivra ses efforts en vue de favoriser la libre-circulation de la production audiovisuelle francophone à l'intérieur de l'espace francophone. Dans le cadre de la coopération bilatérale – notamment avec la France, la Communauté française de Belgique – et de la coopération multilatérale avec l'ensemble des pays francophones, il encouragera le développement d'actions conjointes propres à assurer la promotion de la production francophone sur les marchés respectifs ainsi que sur les marchés internationaux. Enfin, il appuiera le développement de la télévision francophone internationale (TV-5) comme instrument de renforcement du potentiel commun de production des pays francophones, de même que son expansion sur de nouveaux territoires.

3.3 LA LANGUE

Le développement du Québec comme société majoritairement francophone dans le contexte nord-américain et largement ouverte aux cultures étrangères réclame une action en faveur du français. Il importe de veiller à ce que cette langue évolue de façon à bien répondre aux exigences des réalités actuelles. Il faut également que son usage soit généralisé aussi bien dans les milieux de travail que dans les communications scientifiques, techniques et culturelles. Il y a lieu en outre de lui assurer les moyens d'être effectivement présente et utilisée dans l'univers des technologies de l'information, grâce au développement des industries de la langue.

3.3.1 L'évolution du français et la généralisation de son usage

La terminologie, la néologie, la normalisation des usages nouveaux doivent se faire en concertation avec tous les intéressés. Le Québec entend poursuivre sa contribution au développement des réseaux internationaux de néologie et de terminologie pour que la langue française constitue un instrument adapté à tous les usages de la vie moderne, notamment le monde scientifique et les entreprises.

C'est dans cet esprit que le gouvernement entend

> **poursuivre une coopération linguistique, principalement avec les pays utilisant la langue française, au sujet des questions prioritaires que sont l'évolution du français et la généralisation de son usage.**

Le maintien et le développement du français comme langue internationale supposent par ailleurs qu'il continue à être enseigné et parlé dans les pays non francophones. Toutefois, le gouvernement ne peut prétendre encourager l'apprentissage du français dans chacun des nombreux pays où cette langue exerce toujours un attrait et témoigne d'une grande vitalité comme langue seconde. Il concentrera ses efforts dans les pays ou régions avec lesquels il entretient des relations continues et où l'apprentissage du français peut constituer un moyen de favoriser une meilleure connaissance de la réalité québécoise et, le cas échéant, contribuer à accroître ces relations, notamment sur le plan culturel.

Dans cette perspective, le gouvernement entend, au cours des prochaines années, organiser et concentrer ses efforts en matière d'appui à l'apprentissage du français, langue seconde, dans la région de la Nouvelle-Angleterre. Si l'expérience des prochaines années s'avère concluante, elle pourra, ultérieurement, être étendue à d'autres pays ou régions avec lesquels le Québec entretient des relations continues.

3.3.2 Les industries de la langue

La conception et la mise au point de produits qui permettent de traiter par l'informatique les langues naturelles ont fait naître des industries dans un secteur d'activité encore relativement nouveau et directement associé au développement des nouvelles technologies de l'information. Les travaux et activités réalisés dans ce secteur conduisent, tant dans le domaine de l'économie et du travail que dans ceux de l'éducation, de la science et de la culture, à des possibilités d'application qui viennent modifier et élargir considérablement les modalités d'usage des langues naturelles et, de ce fait, intensifier la concurrence entre ces différentes langues.

En fait, la mise au point de produits permettant de traiter par ordinateur des langues naturelles écrites, la création de systèmes de reconnaissance vocale et de systèmes experts ou encore la constitution de dictionnaires, de glossaires ou de banques terminologiques et néologiques sont susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la place qui sera réservée au français, plutôt qu'à d'autres langues, dans l'économie et le travail. La mise au point de logiciels de recherche et d'application destinés aux différentes disciplines scientifiques, de didacticiels et de systèmes d'enseignement assisté par ordinateur ou encore

de systèmes de publication assistée par ordinateur et de micro-édition exercera une influence tout aussi déterminante sur l'usage du français en science, en éducation et en culture.

Conscient de l'importance des défis culturels et économiques que le développement au Québec d'industries de la langue fortes et dynamiques devrait permettre de relever, le gouvernement souhaite

> **favoriser le développement de la coopération, tant scientifique que technique, dans le cadre de projets reliés aux industries de la langue.**

Au cours des prochaines années, la coopération entreprise principalement avec les partenaires francophones, tant dans le cadre bilatéral que multilatéral, devrait porter en priorité sur le traitement automatique par ordinateur des langues naturelles parlées et écrites en vue d'applications en bureautique, sur l'élaboration de nouveaux outils de rédaction, la mise au point de systèmes d'analyse des textes vocaux par ordinateur et de systèmes experts.

Chapitre 4

LES RESSOURCES HUMAINES

Sommaire

LE développement économique, social et culturel du Québec dépendra de plus en plus à l'avenir de la qualité de ses ressources humaines. Dans un contexte de mondialisation des échanges, la formation de ressources humaines aptes à faire face aux défis que posent le développement et l'adaptation de nouvelles technologies dans le système de production constitue un enjeu d'une importance cruciale pour le Québec. Dans ce contexte, il ne suffit cependant pas de former des ressources humaines pouvant répondre aux exigences de la compétitivité internationale; encore faut-il que cette formation les prépare et les rende capables de travailler dans un environnement qui s'internationalise.

C'est en tenant compte de ces exigences que la politique d'affaires internationales en matière de ressources humaines vise à ***favoriser une plus grande intégration de la dimension internationale dans la formation des Québécois*** *et à* ***encourager la formation de spécialistes dans les disciplines les plus directement liées aux affaires internationales****. De plus, elle entend* ***favoriser la formation avancée d'étudiants québécois à l'étranger,*** *dans des secteurs qui revêtent une importance stratégique pour le développement du Québec. Elle confirme enfin la volonté du Québec de* ***continuer à appuyer la formation avancée d'étudiants étrangers*** *dans les domaines où son expertise peut répondre aux intérêts des pays avec lesquels il a des relations soutenues et contribuer à renforcer les liens avec ses principaux partenaires, y compris dans les pays industrialisés.*

L'acquisition de nouvelles connaissances, compétences et qualifications exigées par les changements technologiques est intimement liée à la formation initiale dispensée par les établissements d'enseignement. Toutefois, il faudra compter sur les travailleurs déjà actifs pour répondre, d'ici l'an 2000, aux besoins en main-d'œuvre et aux exigences en matière de qualification professionnelle. C'est pourquoi la politique vise également à ***favoriser les échanges susceptibles de renforcer l'expertise québécoise en matière d'adaptation de la main-d'œuvre****. Dans cette perspective, elle prévoit accorder le soutien approprié, notamment aux initiatives visant à établir une collaboration en matière d'adaptation de la main-d'œuvre entre entreprises québécoises et entreprises étrangères.*

Les conséquences de la mondialisation et de l'internationalisation des échanges prennent une importance toute particulière pour les jeunes. Leur avenir – et par conséquent celui de la société québécoise – dépend en bonne partie de leur aptitude à apprendre, à

penser et à agir en fonction d'enjeux, de possibilités autant que de contraintes, de mécanismes et de règles qui, désormais, se définissent à l'échelle internationale. C'est pourquoi la politique entend ***privilégier, dans le cadre des échanges de jeunes, l'organisation de stages qui permettront d'acquérir des connaissances et de l'expérience reliées à l'exercice actuel ou futur d'un métier ou d'une profession, et ce tout particulièrement dans les secteurs à forte incidence internationale****, tels que ceux du commerce, du management et du droit international, du tourisme, de la culture, des communications ou encore de l'environnement.*

Enfin, on ne saurait envisager la contribution de l'action internationale au développement des ressources humaines du Québec sans tenir compte du rôle important que l'immigration peut remplir à cet égard. Dans l'énoncé de politique qu'il a rendu public récemment, le gouvernement reconnaît que l'immigration est un facteur important pour le développement du Québec et son ouverture sur le monde. La présence de communautés culturelles dynamiques peut favoriser le renforcement des rapports entre le Québec et leur pays d'origine. La présente politique complète celle en matière d'immigration et propose comme un objectif important la participation accrue des communautés culturelles aux affaires internationales. Dans cette perspective, elle entend ***favoriser le recrutement d'immigrants susceptibles de contribuer au développement du Québec et de s'intégrer à une société d'accueil majoritairement francophone****.*

4.1 LA FORMATION

4.2 LES ÉCHANGES DE JEUNES

4.3 L'IMMIGRATION

4.1 LA FORMATION

L'éducation et la formation ont occupé, au cours des dernières décennies, une place de premier plan dans les préoccupations du Québec qui y a vu la clé de voûte du développement économique et social.

Les échanges internationaux dans lesquels le ministère de l'Éducation a joué un rôle de pionnier ont largement contribué à la mise en place d'un système d'éducation moderne, à la formation et au perfectionnement des enseignants et des personnels d'éducation, au développement pédagogique et à la reconnaissance de l'expertise québécoise dans les instances internationales. Le Québec a d'ailleurs apporté sa contribution à la modernisation des systèmes d'enseignement de plusieurs pays francophones. Ces échanges ont évolué avec le contexte et doivent maintenant s'adapter aux nouveaux enjeux.

Dans un contexte de mondialisation des échanges, la formation de ressources humaines aptes à faire face aux défis que posent le développement et l'adaptation de nouvelles technologies dans le système de production constitue un enjeu d'une importance cruciale pour le développement du Québec. L'innovation et l'adaptation technologiques permettent aux entreprises d'élaborer de nouveaux produits à haute valeur ajoutée ou encore d'améliorer les produits existants à moindre coût et d'enregistrer des gains de productivité : elles contribuent donc à améliorer leur compétitivité face à la concurrence internationale. Dans un tel contexte, il ne suffit cependant pas de former des ressources humaines pouvant répondre aux exigences de la compétitivité internationale; encore faut-il que cette formation les prépare et les rende aptes à travailler dans un environnement qui s'internationalise.

Au Québec, comme dans la plupart des économies industrielles, la structure de l'emploi s'est profondément modifiée au cours des dernières années : 70 % de tous les emplois se concentrent déjà dans le secteur tertiaire. Cette mutation exige donc un nombre accru de travailleurs davantage scolarisés.

Cette exigence est d'autant plus grande qu'elle est liée non seulement à l'évolution de la structure de l'emploi, mais également à l'introduction et à l'accélération des changements technologiques. À l'aube de l'an 2000, près de 55 % des nouveaux emplois au Québec requerront un diplôme d'études collégiales ou universitaires.

C'est en tenant compte de ces exigences nouvelles que la politique d'affaires internationales en matière de formation des ressources humaines vise à favoriser d'une part l'internationalisation de la formation

et d'autre part l'acquisition, par les étudiants québécois, d'une formation avancée à l'étranger dans certains secteurs stratégiques pour le développement du Québec. Elle vise en outre à contribuer à la formation des étudiants étrangers en encourageant ces derniers à poursuivre au Québec des études avancées dans les domaines où son expertise peut répondre aux intérêts de ses principaux partenaires.

4.1.1 L'internationalisation de la formation

Plusieurs pays étrangers tentent, depuis quelques années, d'adapter leur système d'éducation et de formation aux nouvelles exigences qu'entraînent les transformations de la scène internationale. La conclusion d'ententes de coopération qui favorisent les échanges entre établissements d'enseignement, l'émergence de programmes d'études communs à des établissements d'enseignement de pays différents, l'établissement de normes internationales permettant la double reconnaissance des diplômes, l'introduction dans les contenus de formation d'éléments de connaissance portant sur les langues et les civilisations étrangères ou encore sur l'évolution de la réalité internationale sont autant de manifestations de cette tendance à l'internationalisation de la formation.

À l'instar de ces pays, le Québec a intérêt à ce que sa population puisse bénéficier d'une formation facilitant une large ouverture sur le monde et la compréhension des grands phénomènes sociaux, culturels, économiques et politiques qui se dessinent sur la scène internationale et marquent l'évolution de l'ensemble des sociétés.

Une formation intégrant un volet international et notamment l'apprentissage de langues étrangères s'impose d'une façon encore plus évidente pour les personnes appelées à évoluer dans un univers professionnel qui s'internationalise. On estime qu'environ 30 % des emplois au Québec sont déjà directement liés au commerce extérieur et que cette proportion augmentera sensiblement au cours des prochaines années. Devant cette évolution, il y a donc lieu d'encourager l'intégration d'un volet international dans un nombre croissant de disciplines et, d'une façon plus particulière, aux niveaux collégial et universitaire. Il faut également encourager la formation de spécialistes de calibre international aptes à exercer leurs activités professionnelles à l'étranger ou dans un environnement international, tout particulièrement dans les disciplines les plus directement reliées aux affaires internationales, telles que l'économie, le droit ou la gestion. Enfin, dans le champ même des affaires internationales, il y a lieu d'encourager la formation de spécialistes susceptibles de se consacrer à l'étude de l'impact de la mondialisation sur le développement du Québec et à l'approfondissement des connaissances sur certaines régions du monde qui représentent un intérêt particulier pour le Québec.

L'importance de ces différents aspects du phénomène d'internationalisation de la formation a déjà été reconnue par bon nombre d'établissements d'enseignement qui, au cours des dernières années, ont pris différentes initiatives pour adapter leurs programmes de formation à un nouvel environnement international. Ces initiatives méritent d'être encouragées en tenant compte des orientations et des priorités retenues par la politique d'affaires internationales du Québec.

C'est dans cet esprit que le gouvernement entend

favoriser l'intégration de la dimension internationale dans les programmes de formation générale et spécialisée;

favoriser l'apprentissage de langues étrangères dans les établissements d'enseignement post-secondaire;

favoriser les études et les recherches sur certaines régions qui offrent un intérêt particulier pour le Québec ainsi que sur les incidences de la mondialisation et de l'internationalisation des échanges sur le développement de la société québécoise.

4.1.2 La formation avancée de Québécois à l'étranger

La formation constitue l'un des leviers les plus puissants pour assurer le développement économique de toute société. Or, dans le contexte actuel marqué par la rapidité du développement des connaissances dans la très grande majorité des secteurs d'activité, plusieurs sociétés s'appuient sur leurs échanges internationaux pour enrichir et diversifier la formation supérieure de leurs ressources humaines, acquérir des compétences dans des secteurs spécialisés et d'intérêt stratégique, favoriser la constitution de réseaux d'échanges qui persistent bien au-delà de la période de formation et, par surcroît, encourager une plus grande ouverture au pluriculturalisme et au plurilinguisme. Plusieurs établissements de formation de différents pays ont, dans cette perspective, décidé d'intégrer dans leur programme d'études une période de formation à l'étranger.

Les pays européens ont, pour leur part, décidé d'encourager les étudiants à poursuivre une partie de leurs études dans un pays européen autre que leur pays d'origine; à cette fin, ils ont prévu d'attribuer 30 000 bourses d'études pour la période de 1990 à 1992, dans le cadre du programme ERASMUS.

Le Québec est doté d'un réseau enviable de formation et de recherche et compte des compétences reconnues dans plusieurs domaines. Il n'en demeure pas moins qu'il a, lui aussi, intérêt à miser sur les échanges internationaux pour enrichir et diversifier la formation de ses ressources humaines dans les secteurs d'intérêt stratégique pour son développement socio-économique. À cet égard, il n'est pas sans intérêt de souligner que près de 50 % des enseignants québécois de niveau post-secondaire qui détiennent un diplôme de doctorat l'ont obtenu à l'étranger et plus particulièrement aux États-Unis et en France.

On estime qu'environ 4 500 étudiants québécois poursuivent à l'heure actuelle leurs études à l'étranger, principalement aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni; ce nombre représente moins de 2 % de l'ensemble des étudiants fréquentant les universités québécoises. À titre de comparaison, on estime que près de deux étudiants sur trois, en Allemagne et en Angleterre, effectuent des études supérieures à l'étranger. Les étudiants québécois désirant poursuivre une formation avancée à l'étranger peuvent bénéficier d'une aide gouvernementale, lorsque cette formation n'existe pas au Québec ou encore lorsque des pays étrangers, par des ententes de réciprocité, offrent des bourses à l'intention d'étudiants québécois. Il y a actuellement huit pays étrangers qui, dans le

cadre de telles ententes, mettent à la disposition du Québec une quarantaine de bourses d'études dans des disciplines qui varient d'un pays à l'autre.

Convaincu que les échanges internationaux peuvent contribuer considérablement au perfectionnement des ressources humaines du Québec, le gouvernement entend

> **favoriser la formation avancée, dans des centres étrangers reconnus pour leur excellence, d'étudiants québécois dans des secteurs stratégiques pour le développement du Québec.**

À cette fin, le gouvernement mettra en œuvre, notamment par des ententes de réciprocité, des programmes de bourses d'études aux niveaux du doctorat et du post-doctorat, de bourses de stages de recherche dans des laboratoires ou des centres à l'étranger ainsi que des mesures encourageant la co-direction de thèses. Une attention toute particulière sera accordée, dans l'attribution de ces aides, aux besoins de renouvellement du corps professoral des universités et de perfectionnement des professeurs des collèges dans les secteurs liés au développement technologique.

Le gouvernement encouragera par ailleurs la poursuite des programmes d'échanges d'étudiants au niveau de l'enseignement supérieur, notamment dans certains champs de formation reliés au domaine scientifique.

4.1.3 La formation avancée au Québec d'étudiants étrangers

En 1987, l'UNESCO évaluait à plus d'un million le nombre d'étudiants qui poursuivent leurs études en dehors de leur pays d'origine. Selon cette organisation, leur nombre tend à doubler à chaque décennie. De nombreuses raisons militent en faveur de l'accueil d'étudiants étrangers. Cet accueil contribue à maintenir de bons rapports avec les pays étrangers et à soutenir, par la formation, le développement de certains pays. L'accueil d'étudiants étrangers contribue à l'internationalisation de la formation, au dynamisme intellectuel des milieux d'enseignement, à la création de liens et de réseaux internationaux d'échanges se poursuivant au-delà de la période de formation. Il concourt enfin au rayonnement des établissements d'accueil.

Pour sa part, le Québec compte actuellement quelque 9 150 étudiants étrangers provenant de plus de 150 pays dans le monde. Les plus importants contingents proviennent d'abord de la France avec 1 307 ressortissants, des États-Unis avec 1 139, de la Chine avec 604 (*graphique 5*). Viennent ensuite le Maroc avec 509 ressortissants, la Tunisie avec 310, l'Algérie avec 301, le Sénégal avec 283, le Cameroun avec 246 et la Côte d'Ivoire avec 229. Les étudiants provenant de ces pays représentent 50 % de l'ensemble des étudiants étrangers au Québec. Une forte proportion des étudiants étrangers qui poursuivent des études dans les universités du Québec, soit 52 %, sont inscrits au 1er cycle, comparativement à 30 % et 18 % aux 2e et 3e cycles. Un peu plus de la moitié de ces étudiants étrangers, soit 56 %, fréquentent des établissements universitaires francophones. Il est à souligner que près de

Graphique 5

Étudiants étrangers au Québec (automne 1990)

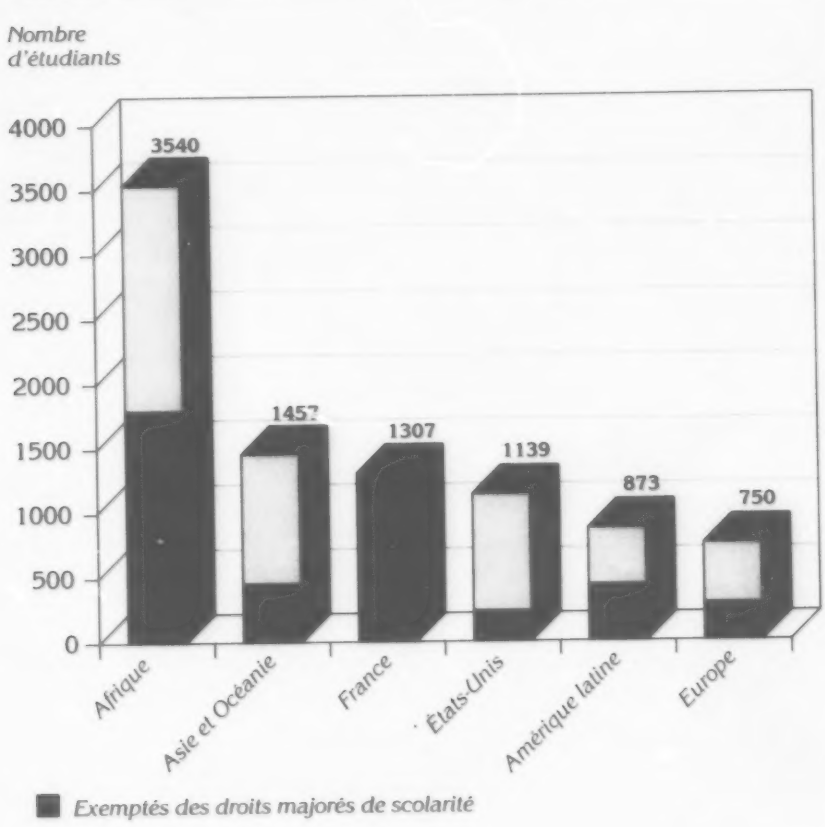

Source: MESS – DGERU, août 1991

deux étudiants étrangers sur trois sont inscrits dans les principales universités d'accueil que sont l'Université Mc Gill, l'Université de Montréal et l'Université Laval; à l'automne 1990, ces trois universités accueillaient respectivement 33 %, 15 % et 15 % de l'ensemble des étudiants étrangers.

Afin de faciliter l'accès aux études post-secondaires au Québec aux ressortissants de certains pays, le gouvernement soustrait, depuis 1979, un certain nombre d'étudiants étrangers à l'application de la politique relative aux droits majorés de scolarité exigés par les universités et collèges. À l'automne 1990, 50 % de l'ensemble des étudiants étrangers au Québec se voyaient ainsi exemptés. Parmi ces étudiants figurent tous les ressortissants français, les étudiants inscrits à des programmes de langue et littérature québécoises, les réfugiés, les personnes en poste dans les ambassades ou dans les consulats ainsi que leur conjoint et leurs enfants.

De plus, le gouvernement du Québec est signataire d'une entente d'exemption de droits majorés de scolarité avec quarante et un pays et six organismes. Ces ententes permettent l'octroi d'environ 2 000 exemptions, d'abord aux ressortissants des pays de l'Afrique et du Moyen-Orient, ensuite de l'Amérique latine et des Antilles et enfin à ceux de l'Asie et de l'Océanie. Ces exemptions de droits majorés de scolarité auxquelles s'ajoutent une centaine de bourses d'excellence permettent au gouvernement du Québec d'apporter une contribution importante à la formation des ressources humaines de ses partenaires francophones.

Les exemptions de droits majorés de scolarité et les bourses d'excellence constituent un instrument utile pour développer, structurer et orienter les échanges avec certains pays en fonction d'intérêts communs. Ces mesures ont été utilisées pour enrichir les rapports qu'entretient le Québec avec ses partenaires, notamment francophones, mais elles n'ont pour ainsi dire pas été mises à contribution pour appuyer le développement de relations avec des pays industrialisés, sauf avec la France dans le cas des exemptions des droits majorés de scolarité. Or, il apparaît d'autant plus indiqué de permettre aux étudiants étrangers de pays industrialisés de bénéficier de ces avantages qu'un plus grand nombre d'entre eux pourraient être ainsi encouragés à poursuivre leurs études au Québec, plus particulièrement dans des cycles avancés et dans les disciplines reliées au domaine scientifique et que les étudiants québécois pourraient, par mesure de contrepartie ou de réciprocité, bénéficier aussi d'avantages qui leur permettraient de poursuivre une formation avancée à l'étranger, dans les secteurs d'intérêt stratégique pour le développement du Québec.

C'est dans cette perspective que le gouvernement entend

> **favoriser l'accueil et la formation au Québec d'étudiants étrangers dans les cycles d'études avancées et encourager la majorité d'entre eux à poursuivre leurs études dans les établissements francophones et principalement dans des secteurs stratégiques d'intérêt commun.**

Pour ce faire, le gouvernement maintiendra la contribution qu'il a apportée par le passé à la formation d'étudiants provenant de pays en développement, plus particulièrement en faveur des pays qui sont des partenaires prioritaires pour le Québec et qui offrent des perspectives de développement de relations soutenues.

En outre, pour accroître le nombre d'étudiants étrangers en provenance de pays industrialisés, il verra à accorder à un plus grand nombre d'entre eux les avantages qui sont déjà consentis aux étudiants de pays en développement, dans le cadre d'ententes intergouvernementales, institutionnelles ou encore de projets intégrés de recherche.

Dans tous les cas, il veillera à obtenir de la part de ses partenaires étrangers la reconnaissance de la formation et des diplômes québécois.

Enfin, avec tous ses partenaires étrangers, il cherchera à obtenir des mesures de contrepartie ou de réciprocité susceptibles de favoriser la formation avancée à l'étranger de Québécois dans des secteurs stratégiques, prioritaires ou en développement.

4.1.4 L'adaptation de la main-d'œuvre

Si le développement de nouvelles technologies et leur adaptation dans le système de production constituent désormais les principaux facteurs de développement des économies industrielles, il demeure que la formation et l'adaptation de la main-d'œuvre constituent des conditions essentielles pour assurer ce développement.

L'acquisition de nouvelles compétences et qualifications exigées par les changements technologiques est intimement liée à la formation initiale dispensée par les établissements d'enseignement. Toutefois, les éléments de prospective, notamment ceux qui concernent le vieillissement de la structure d'âge des travailleurs, le ralentissement de la croissance de la population active et l'apport de l'immigration au renouvellement de la main-d'œuvre indiquent qu'il faudra de plus en plus compter sur les travailleurs déjà actifs pour répondre, d'ici l'an 2000, aux besoins en main-d'œuvre et aux exigences en matière de qualification professionnelle. Dans ce contexte, l'effort de recyclage et de perfectionnement que consentent les gouvernements et, au premier chef, les entreprises, revêt une importance déterminante.

À cet égard, le Québec devra faire des efforts comparables à ceux de ses principaux concurrents en matière d'adaptation de la main-d'œuvre. Les entreprises québécoises consacrent actuellement 0,3 % de leur masse salariale au perfectionnement et au recyclage de leur main-d'œuvre, comparativement à 0,5 % pour le reste du Canada et à 1,4 % chez notre premier partenaire économique et commercial, les États-Unis. Alors que le Japon consacre plus de 200 heures de formation par année par travailleur et la Suède environ 170, le Canada n'y consacre que deux heures. Plus de 40 % des travailleurs canadiens n'auraient reçu aucune formation au cours des deux dernières années.

Cette situation n'est sans doute pas étrangère au taux encore relativement faible, soit 35 %, de pénétration des nouvelles technologies, notamment d'automatisation de la production, dans la trame industrielle manufacturière québécoise. Elle contribue vraisemblablement à expliquer en outre que le taux de croissance de la production manufacturière soit plus lent au Québec que dans les principaux pays de l'OCDE.

Cette situation est d'autant plus critique qu'elle affaiblit la capacité du Québec de soutenir la concurrence des économies industrielles.

À l'instar de la plupart des pays industrialisés, le Québec doit donc miser sur le perfectionnement et le recyclage de sa main-d'œuvre, de façon à permettre une introduction et une adaptation rapides et adéquates des nouvelles technologies dans les entreprises et assurer ainsi son développement industriel et économique. Il se doit également de pouvoir compter sur des dirigeants d'entreprises ouverts aux réalités internationales dans leur secteur d'activité et soucieux de saisir les occasions d'échanges et de coopération pour adapter leur entreprise aux nouvelles exigences qu'imposent les progrès technologiques.

C'est dans cette perspective que le gouvernement entend

favoriser les échanges susceptibles de renforcer l'expertise québécoise en matière d'adaptation de la main-d'œuvre.

Pour ce faire, une attention toute particulière sera accordée à l'analyse des expériences novatrices d'adaptation de la main-d'œuvre aux changements technologiques encouragés par certains pays ou organismes étrangers ainsi qu'à la diffusion, auprès des partenaires québécois intéressés, de l'information pertinente à ce sujet. En outre, un soutien sera accordé aux initiatives qui visent à mettre en place une collaboration en matière d'adaptation de la main-d'œuvre entre entreprises québécoises et entreprises étrangères dans certains secteurs à haute technicité et qui pourront inclure des stages de formateurs ou de travailleurs québécois dans des entreprises étrangères.

4.2 LES ÉCHANGES DE JEUNES

Les conséquences de la mondialisation et de l'internationalisation des échanges prennent une importance toute particulière pour les jeunes. Leur avenir – et par conséquent celui de la société québécoise – dépend en bonne partie de leur aptitude à apprendre, à penser et à agir en fonction d'enjeux, de possibilités autant que de contraintes, de mécanismes et de règles qui, désormais, se définissent à l'échelle internationale.

En créant l'Office franco-québécois pour la jeunesse, en 1968, puis l'Agence Québec/Wallonie/Bruxelles pour la jeunesse, en 1984, le gouvernement reconnaissait déjà l'intérêt de permettre aux jeunes Québécois de se familiariser avec les réalités étrangères. Il reconnaissait également l'importance de favoriser des échanges permettant d'améliorer la connaissance mutuelle et le rapprochement culturel qui sont, en quelque sorte, les pré-requis à l'établissement et à l'enrichissement d'une coopération ou d'échanges susceptibles d'être poursuivis et prolongés par les jeunes plus tard.

Tout en reconnaissant l'importance et l'intérêt de permettre aux jeunes de découvrir les réalités étrangères, de s'y sensibiliser et de s'y familiariser et en tenant compte du fait qu'il existe aujourd'hui d'autres moyens que les stages organisés par les organismes publics d'échanges de jeunes pour favoriser cette découverte, le gouvernement estime que ces organismes doivent adapter leur rôle aux besoins plus actuels de la société québécoise et concentrer leurs activités sur les objectifs de formation. En effet, il importe que les jeunes puissent acquérir des éléments de connaissance et une certaine expérience qui leur permettra de mieux maîtriser les enjeux du nouvel environnement international.

C'est pourquoi, tout en préservant la place faite à la créativité qui est à la source de l'enrichissement procuré par les stages, le gouvernement entend

> **Inciter les organismes d'échange de jeunes à mettre au point des activités qui permettront d'acquérir des connaissances et de l'expérience reliées à l'exercice actuel ou futur d'un métier ou d'une profession, et ce tout particulièrement dans les secteurs à forte incidence internationale, tels que ceux du commerce, du management et du droit international, du tourisme, de la culture, des communications ou encore de l'environnement.**

L'importance des moyens que le gouvernement consacre aux échanges de jeunes sera d'ailleurs déterminée en tenant compte de

l'équilibre qu'il y a lieu d'assurer entre les programmes de cette nature et d'autres mesures qui permettront à des étudiants québécois de poursuivre à l'étranger des études avancées dans des secteurs stratégiques pour le développement du Québec.

En outre, ces organismes de jeunes établiront leurs programmes d'activité compte tenu des objectifs et des priorités retenus dans le cadre de la coopération bilatérale, de manière à assurer le prolongement et le renforcement de cette coopération. Dans le même esprit, ils privilégieront les échanges qui favorisent l'intégration des jeunes dans des réseaux durables et ceux qui reposent sur des projets susceptibles de s'intégrer à un milieu correspondant dans l'autre société.

Enfin, dans la mesure où l'essentiel des échanges et du financement reste bilatéral, ces organismes pourront encourager, à titre expérimental, certains types d'échanges avec des pays tiers, en privilégiant les projets en partenariat avec les pays francophones avec lesquels se présente la perspective d'établir, dans des secteurs d'intérêt mutuel, des relations continues et structurées.

4.3 L'IMMIGRATION

Le développement du Québec est intimement lié à son degré d'ouverture sur le monde et à sa capacité de nouer des relations durables avec différents partenaires étrangers. À cet égard, l'immigration constitue un mode permanent d'ouverture sur le monde, représente de ce fait un volet important des affaires internationales du Québec et contribue à relever les principaux défis démographiques, économiques et socio-linguistiques dont dépend son avenir.

4.3.1 Les mouvements migratoires dans le monde

Les mouvements migratoires dans le monde se poursuivent depuis plusieurs années à un rythme soutenu qui semble devoir se maintenir. La facilité relative avec laquelle des personnes peuvent s'installer là où elles voient une possibilité d'améliorer leur situation explique cette vigueur et cette constance des mouvements migratoires.

De façon générale, ces migrations se font des pays du Sud vers les pays du Nord, des pays moins avancés vers les pays plus avancés. Toutefois, depuis 1989, une tendance nouvelle est venue s'ajouter à la première. Les changements politiques et économiques survenus en Europe de l'Est de même que l'ouverture des frontières de ces pays sont susceptibles d'entraîner un important mouvement d'émigration dans cette région.

Les États-Unis viennent en tête des principaux pays d'accueil avec 2,9 millions d'entrées de 1985 à 1990, suivis de l'Australie avec un peu plus de 600 000 et du Canada avec 370 000. Viennent ensuite l'Arabie saoudite et la Côte d'Ivoire avec quelque 300 000 chacun, puis la France et les Émirats arabes avec 100 000 et enfin Hong Kong, le Koweit, les Pays-Bas et l'Allemagne qui ont reçu entre 50 000 et 75 000 chacun. Comme société d'accueil, le Québec se situe au même niveau que les Pays-Bas ou l'Allemagne.

La majorité des migrants ont décidé de quitter volontairement leur pays d'origine pour s'installer ailleurs. Toutefois, une certaine proportion

d'entre eux est composée de personnes qui ont été forcées de quitter leur foyer, en raison de guerres, de troubles socio-politiques ou de catastrophes naturelles sévissant dans leur pays d'origine. Le Québec ne s'est pas soustrait à sa responsabilité de solidarité et a accueilli quelque 16 000 immigrants comme réfugiés pendant la période de 1985 à 1990.

Ces tendances et mouvements migratoires ont pour effet de maintenir une pression constante sur les pays identifiés comme pays d'accueil par les immigrants. Il est très important de s'efforcer de prévoir leurs effets car ils peuvent venir modifier l'environnement dans lequel s'inscrivent les objectifs d'immigration d'un pays.

4.3.2 L'action internationale du Québec en matière d'immigration

Dans l'énoncé de politique qu'il a rendu public récemment, le gouvernement reconnaît que l'immigration peut contribuer à relever quatre grands défis dont dépend l'avenir du Québec : le redressement démographique, la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde. Le recrutement d'immigrants comporte, dans certains cas, des incidences sur les relations internationales du Québec. En outre, la présence de communautés culturelles dynamiques peut favoriser le renforcement des rapports entre le Québec et leur pays d'origine. La présente politique propose comme un objectif important la participation accrue des communautés culturelles aux affaires internationales.

Dans cette perspective, la présente politique d'affaires internationales complète celle en matière d'immigration, puisqu'elle entend

> **favoriser le recrutement d'immigrants susceptibles de contribuer au développement du Québec et de s'intégrer à une société d'accueil majoritairement francophone.**

Cette action en matière de sélection et de recrutement des immigrants à l'étranger, qui se fera dans le respect des engagements du Québec concernant la réunification des familles, l'adoption internationale et l'accueil des réfugiés, s'effectuera entre autres dans les pays avec lesquels le Québec peut envisager, avec le concours notamment des immigrants, d'accroître ses relations. En outre, elle sera complétée par différentes mesures visant à mieux évaluer et identifier le potentiel d'immigration qu'offrent certains pays et à mieux faire connaître dans ces pays les possibilités d'immigration qu'offre le Québec. Les efforts seront poursuivis en vue de conclure, selon les intérêts du Québec, des ententes de coopération en matière de migration. Pour instaurer des conditions propices à la mobilité des personnes, les efforts se poursuivront également pour conclure avec ces gouvernements des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale, de fiscalité et de coopération juridique.

De plus, dans une perspective d'intégration à la vie québécoise autant que de développement des affaires internationales du Québec, le gouvernement cherchera à

> **faire participer davantage les communautés culturelles aux activités du Québec avec l'étranger.**

Enfin, compte tenu de l'intérêt que peuvent présenter pour le Québec certaines rencontres internationales de concertation entre pays d'émigration et pays d'accueil, le gouvernement cherchera à

participer de façon suivie aux programmes, aux activités et aux réunions des organisations internationales qui traitent des questions d'immigration et d'intégration les plus directement reliées aux objectifs de la politique du Québec en la matière.

Chapitre 5

LES AFFAIRES SOCIALES ET L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

MÊME si la contribution de l'action internationale au ***développement social*** *du Québec n'est peut-être pas aussi déterminante, ni aussi significative, qu'elle peut l'être pour son développement économique, scientifique, technologique ou culturel, il demeure qu'on ne peut l'envisager sans le situer dans l'environnement international. Dans un contexte d'internationalisation, les politiques de développement social deviennent elles-mêmes sujettes à l'interdépendance.*

Cette interdépendance entraîne des contraintes. Pour y faire face, il importe de procéder à une analyse constante et suivie de l'évolution internationale des méthodes et des pratiques d'intervention en matière de développement social. Cette interdépendance offre en revanche de nouvelles possibilités : elle fournit l'occasion de renforcer l'expertise à travers les échanges et la coopération qui peuvent s'établir avec des partenaires aux prises avec des problèmes semblables, en même temps qu'elle permet de promouvoir l'expertise déjà acquise dans le but de la partager dans un esprit de solidarité internationale.

C'est pourquoi la politique vise à élargir et à articuler l'action internationale en matière de développement social selon les trois orientations suivantes : ***participation aux discussions, réflexions et concertations des organisations internationales; maintien d'une coopération utile au développement de l'expertise québécoise; promotion à l'étranger de l'expertise québécoise.***

*Par ailleurs, en matière d'****environnement****, il est de plus en plus évident que l'action, sur le plan interne, doit être complétée par une action internationale qui tienne compte des principaux enjeux reliés au développement durable.*

Ce défi d'un développement durable est d'autant plus grand que les réponses qu'il suppose doivent être compatibles avec les contraintes qu'impose une compétitivité mondiale et régionale accrue. Il exige donc une concertation internationale sur le plan politique et une mobilisation technologique et sociale pouvant entraîner, sur le plan économique, le développement d'industries propres.

L'action internationale du Québec en matière d'environnement sera concentrée dans les ***champs d'intervention prioritaires*** *que sont : la qualité de l'air, la gestion de l'eau potable, la gestion des déchets, leur récupération et leur recyclage et les mesures d'efficacité énergétique. De plus, elle sera articulée autour des trois*

principales orientations suivantes : ***participation aux principaux forums de concertation bilatérale et multilatérale; accélération du développement technologique; promotion à l'étranger de l'expertise québécoise.***

5.1 LES AFFAIRES SOCIALES

5.2 L'ENVIRONNEMENT

5.1 LES AFFAIRES SOCIALES

5.1.1 Les tendances internationales

Au cours des dernières décennies, la plupart des pays ont réalisé d'importants progrès en matière de développement social. On a assisté dans ces pays – et plus particulièrement dans les pays industrialisés – à la mise en place de politiques, de programmes et de mesures d'intervention de nature publique ou encore de plans d'assurances individuelles ou collectives qui visent à accroître la qualité et la quantité des services de santé et des services sociaux, à garantir la santé et la sécurité des travailleurs, à assurer une plus grande sécurité du revenu des retraités, à favoriser la réinsertion professionnelle des chômeurs, etc. La plupart de ces pays se sont dotés par ailleurs de mécanismes pour améliorer les conditions et les relations de travail, dans un climat propice au maintien de la paix sociale.

Depuis quelques années cependant, sous l'effet conjugué de l'augmentation des coûts des différents programmes sociaux et du plafonnement de leurs revenus, les États ont eu tendance à envisager le développement social moins en fonction de la distribution des services et de la reconnaissance de nouveaux droits à la population que sur le plan de l'amélioration des conditions qui facilitent l'atteinte de résultats. De plus, avec la mondialisation de l'économie, cette préoccupation a rapidement dépassé les frontières de chaque État pour devenir un véritable enjeu international. Les gouvernements et les partenaires sociaux sont devenus de plus en plus conscients qu'il fallait assurer un meilleur équilibre entre le développement social des différents pays et que la compétitivité des entreprises était affectée par le niveau des charges salariales et sociales.

Les questions de santé, de services sociaux, de main-d'œuvre, de normes du travail, de sécurité du revenu, de rémunération d'avantages sociaux, de pensions, etc. sont discutées au sein des grandes organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et l'Organisation internationale du travail (OIT). Ces organismes contribuent à définir les nouveaux enjeux et à établir une concertation internationale qui permet d'éviter que ne s'accentue encore davantage le déséquilibre entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement en matière de développement social. Cette concertation est plus que souhaitable; elle entraîne cependant des contraintes et peut avoir une

influence déterminante sur l'environnement international dans lequel se situent les politiques nationales.

Le contexte d'interdépendance est par ailleurs propice à l'établissement d'une coopération bilatérale, ce qui permet de mieux maîtriser les problèmes reliés au développement social. Cette constatation se vérifie particulièrement dans le secteur de la santé et des services sociaux.

En effet, les pays industrialisés connaissent des problèmes organisationnels et socio-sanitaires majeurs qui sont largement semblables d'un pays à l'autre. Ils ont tout intérêt à collaborer et à mettre leurs ressources en commun, notamment en matière de recherche, afin de faciliter et d'accélérer l'identification de solutions à ces problèmes.

La situation dans les pays en voie de développement est fort différente. Elle peut difficilement s'améliorer sans le recours à l'expertise que possèdent les pays industrialisés. Cette expertise est nécessaire pour que ces pays puissent faire face tant à leurs problèmes d'organisation et de gestion des services qu'à leurs principaux problèmes socio-sanitaires.

5.1.2 Les enjeux et les orientations

Le développement social s'inscrit de plus en plus dans un environnement international, en raison d'une part de l'importance d'un meilleur équilibre entre le niveau de développement social des différents pays et d'autre part de l'incidence que peuvent avoir sur la compétitivité des entreprises les politiques et les programmes des gouvernements en la matière. Une participation suivie aux discussions et aux réflexions suscitées par les organisations internationales chargées de définir les nouveaux enjeux dans ce domaine et de favoriser la concertation qui s'impose pour y faire face permet aux gouvernements d'y faire valoir et d'y défendre leurs propres objectifs.

C'est pourquoi le gouvernement entend

> **favoriser la participation de représentants et d'experts québécois aux réunions, aux programmes et aux activités des organisations internationales traitant de questions d'intérêt prioritaire pour le Québec en matière de santé, de sécurité sociale et de relations de travail.**

Conscient que le Québec a intérêt à trouver des réponses originales aux problèmes organisationnels et socio-sanitaires auxquels font face les pays industrialisés, le gouvernement souhaite en outre

> **poursuivre, avec des partenaires étrangers choisis, une coopération susceptible d'accroître l'expertise scientifique, technique et organisationnelle nécessaire au développement du secteur social.**

Dans cette perspective, la priorité sera accordée, au cours des trois prochaines années, au développement d'une coopération scientifique qui favorisera des projets de recherche conjointe dans le secteur biomédical ainsi que dans les secteurs clinique et épidémiologique et qui permettra d'intégrer et de spécialiser de jeunes chercheurs.

Convaincu par ailleurs que l'expertise québécoise, notamment dans des secteurs tels que le génie bio-médical, les technologies de l'information et la gestion des services de santé, peut être utile et profitable à d'autres pays, le gouvernement entend

favoriser, auprès de gouvernements étrangers et d'organisations internationales concernées, la promotion de l'expertise québécoise en matière de développement social.

5.2 L'ENVIRONNEMENT

5.2.1 Les enjeux internationaux en matière d'environnement

Les problèmes liés à l'environnement sont devenus un objet majeur des relations internationales et comportent des enjeux d'ordres écologique, socio-politique, technologique et économique.

Plusieurs atteintes à l'environnement naturel sont dramatiques, parfois irréversibles et, de ce fait, mettent en danger non seulement la santé humaine, mais aussi la qualité de l'environnement, sa stabilité et sa productivité. Bon nombre de ces atteintes sont liées aux éléments qui circulent : l'eau, l'air et, bien sûr, les substances toxiques et les déchets. À cet égard, les problèmes transfrontaliers auxquels sont exposés plusieurs pays, y compris le Québec, peuvent susciter des conflits écologiques qui, pour être résolus, doivent faire l'objet d'une coopération internationale. De la même façon, l'amorce d'une solution aux problèmes dits globaux (changement de climat, réduction de la couche d'ozone, appauvrissement du patrimoine génétique) passe nécessairement par l'établissement et le renforcement de la concertation internationale. Cette concertation concerne le Québec qui non seulement possède des ressources naturelles importantes, mais dispose également sur son territoire de ressources qui font partie du patrimoine mondial.

Par ailleurs, les mouvements et groupes de pression s'organisent de plus en plus à l'échelle transnationale et, de ce fait, exercent des influences décisives. On retrouve au Québec de nombreuses organisations non gouvernementales qui font partie de réseaux internationaux ou entretiennent des relations étroites et établissent des alliances avec des organismes étrangers. Bon nombre de ces organisations non gouvernementales, qui adoptent parfois des points de vue et des prises de position critiques, sont susceptibles d'être des partenaires précieux dans l'établissement d'une concertation internationale efficace.

De plus, la complexité des problèmes environnementaux et les coûts croissants de leurs solutions exigent une coopération internationale dont le défi majeur est la mise au point de solutions, notamment de technologies propres de production, qui permettent de conjuguer développement économique et écologie.

À cet enjeu d'ordre technologique s'en ajoute un d'ordre commercial et économique. Des marchés importants se développent; à titre d'exemple, le marché des biens et services reliés à l'environnement est évalué à 100 milliards de dollars pour l'Amérique du Nord seulement. Par contre, certains marchés se ferment pour les produits qui ne répondent pas aux nouvelles règles et normes dont la rigueur va croissant. Ces

marchés évoluent au fur et à mesure que se font sentir, à l'échelle internationale, les effets de la mobilisation de la technique, mais également et surtout ceux de la mobilisation sociale. Les initiatives technologiques, politiques et sociales des gouvernements, des sociétés et des entreprises deviendront des facteurs primordiaux de succès sur les marchés internationaux.

5.2.2 L'action internationale du Québec en matière d'environnement

Comme tout pays développé, le Québec doit composer avec des problèmes liés à l'industrialisation et à l'urbanisation, à l'omniprésence des moyens de transport, à certaines pratiques agricoles et à la consommation toujours plus grande d'énergie, de biens et de services. Devant ces problèmes, le Québec a déjà acquis une expérience précieuse, notamment en matière d'assainissement des eaux, de consignes sur les contenants, de recyclage et de concertation multipartite.

Plusieurs des problèmes environnementaux qui affectent le Québec découlent de sa position géographique. Le Québec ne peut résoudre seul ces problèmes; son action, sur le plan interne, doit être complétée par une action internationale.

Au cours des dernières années, cette action a d'abord consisté à établir une concertation au sujet des principaux problèmes transfrontaliers qui affectent le Québec, soit celui de la pollution atmosphérique transfrontalière – dont le plus connu des phénomènes qui s'y rattachent est sans contredit celui des précipitations acides – et celui de la pollution et de la gestion des eaux transfrontalières. Dès 1982, le Québec a signé une entente avec l'État de New York pour intensifier la coopération bilatérale dans la lutte contre les précipitations acides. À propos des problèmes de pollution et de gestion des eaux transfrontalières, le Québec a signé des ententes de coopération avec l'État du Vermont, l'État de New York et les sept autres États américains riverains des Grands-Lacs.

De plus, le Québec s'est efforcé de partager et d'enrichir son expérience avec d'autres pays ou régions, tels la France, la Wallonie, la Flandre, les Pays-Bas et la Bavière, dans le cadre d'échanges et de coopération d'ordre technologique ou scientifique axés principalement sur les questions de gestion des déchets et d'efficacité énergétique.

Tout récemment enfin, le Québec a participé activement à l'amorce d'une coopération multilatérale entre les pays francophones. Cette coopération vise essentiellement à encourager ces pays à accroître leur concertation et à mettre en commun leurs ressources et leurs efforts pour trouver des solutions aux grands problèmes d'environnement qui leur sont communs.

En somme, le Québec a mené, au cours des dernières années, une action internationale en matière d'environnement qui lui a permis d'établir des liens et des mécanismes utiles au développement d'une concertation et d'une coopération internationales nécessaires. Compte tenu de la complexité et de l'étendue des problèmes d'environnement, il importe de poursuivre et d'accentuer cette action internationale en fonction d'orientations précises et adaptées aux principaux enjeux auxquels est confronté le Québec dans ce domaine.

5.2.3 Les enjeux et les orientations

Le développement durable est devenu une nécessité : il vise à assurer un développement économique et social qui puisse satisfaire les besoins actuels sans compromettre la capacité de développement des générations futures. Ce défi est d'autant plus grand que les réactions qu'il suppose doivent être compatibles avec les contraintes qu'impose une compétitivité mondiale et régionale accrue. Il exige donc une concertation internationale sur le plan politique et une mobilisation technologique et sociale qui peut entraîner, sur le plan économique, le développement d'industries propres.

Pour relever ce défi, il importe de développer et de concentrer l'action internationale du Québec dans les champs d'intervention prioritaires que sont : **la qualité de l'air, la gestion de l'eau potable, la gestion des déchets, leur récupération et leur recyclage, ainsi que les mesures d'efficacité énergétique**.

De plus, il y a lieu d'articuler cette action autour des trois volets suivants : un premier est consacré à l'instauration d'une concertation et d'une coopération nécessaires entre les gouvernements; un second, d'une importance stratégique encore plus grande, porte sur l'accélération du développement technologique en matière d'environnement; et un troisième consiste à favoriser la promotion et la commercialisation à l'étranger des biens et services en matière d'environnement mis au point au Québec.

Dans cette optique, le gouvernement entend

> **participer activement aux forums bilatéraux sur les problèmes transfrontaliers ainsi qu'aux principales activités multilatérales sur les problèmes reliés à ses priorités, de manière à pouvoir défendre les intérêts du Québec et apporter une contribution significative au développement de la concertation internationale.**

Pour ce faire, le gouvernement s'efforcera de tirer profit des différentes ententes et conférences qui le lient à de nombreux États américains pour encourager un resserrement des normes et favoriser l'intensification de démarches concertées. Il prendra appui par ailleurs sur les organisations internationales dont le Québec est membre pour encourager l'adoption de positions et de mesures communes aux pays membres de la Francophonie. En outre, il veillera à ce que ses points de vue et intérêts soient connus à l'occasion des principales conférences mondiales de l'environnement, notamment celle de 1992; il recherchera à cette fin la collaboration du gouvernement canadien et accordera son appui aux organisations non gouvernementales susceptibles d'être des partenaires utiles dans l'instauration d'une concertation internationale accrue.

À l'occasion de ces rencontres, il cherchera à promouvoir les principes et objectifs généraux qui constituent le fondement de sa politique interne, soit le principe du pollueur-payeur, la mise en œuvre de mesures économiques à l'appui des mesures réglementaires, la promotion du développement durable et l'implantation de technologies propres de production. De plus, compte tenu de l'influence que peut avoir l'opinion publique internationale sur l'évolution de certains projets de dévelop-

pement au Québec, il s'assurera que ses interlocuteurs étrangers disposent d'une information adéquate au sujet des engagements et fondements de cette politique interne.

Convaincu par ailleurs qu'il faut mettre au point, en collaboration avec les entreprises, des centres de recherche et autres administrations, des solutions propres à améliorer la qualité de l'environnement et à accélérer le développement d'industries propres, le gouvernement entend

favoriser le développement d'échanges qui permettront d'accélérer le développement technologique du Québec dans le domaine de l'environnement.

Pour ce faire, le gouvernement favorisera l'accueil d'investissements étrangers et l'acquisition de technologies utiles au renforcement de l'expertise québécoise en matière de production propre. Il mettra également l'accent sur le développement technologique, dans ses relations bilatérales, en établissant des liens et des réseaux de communication avec les autres gouvernements et organismes au courant des techniques de pointe. Il encouragera la coopération scientifique dans les domaines jugés prioritaires et qui offrent des perspectives de réalisations conjointes et d'application dans le domaine de l'innovation technologique. Les possibilités qu'offre le volet du Fonds de développement technologique du Québec (FDT) consacré à l'environnement seront utilisées et exploitées, plus particulièrement dans la perspective de favoriser le développement, avec des partenaires étrangers, de recherches conjointes à frais partagés.

Les efforts qui seront faits pour accélérer le développement technologique du Québec en matière d'environnement seront concentrés dans les pays qui appliquent déjà une stratégie à long terme de développement durable, tant au niveau des procédés de production que des produits; ceci s'applique en particulier à certains États américains, mais surtout à l'Allemagne, à la France et au Japon. Ils tiendront compte des priorités du Québec en matière d'amélioration de la qualité de l'environnement de même que de l'intérêt qu'il a à accroître la capacité d'exportation de ses entreprises dans les technologies susceptibles de devenir les plus performantes et les plus en demande dans l'avenir. À titre d'exemple, le Québec, déjà reconnu sur la scène internationale comme producteur hydro-électrique, doit chercher à améliorer sa performance en matière d'économie et d'efficacité énergétiques et, tout en répondant à ses besoins et objectifs de développement interne, de mettre au point de nouvelles technologies exportables.

Enfin, le Québec possède déjà en matière d'environnement une expertise susceptible d'intéresser certains de ses partenaires étrangers et de répondre à leurs besoins. Conscient qu'il importe d'amener les entreprises québécoises à se positionner rapidement sur les marchés internationaux en croissance, le gouvernement entend

contribuer à faire la promotion à l'étranger du savoir-faire, des techniques et des produits québécois en matière d'environnement.

Pour ce faire, le gouvernement favorisera les échanges, notamment avec les représentants des gouvernements étrangers et ceux des groupes

de travail mis sur pied tant par l'OCDE que par les institutions financières internationales. Conscient de ses responsabilités internationales, le gouvernement s'engage cependant à ne pas faire la promotion à l'étranger de produits, de services ou d'équipements qui ne respecteraient pas les normes qu'il a lui-même adoptées pour son propre territoire.

Chapitre 6

LE RAYONNEMENT

Sommaire

DANS un monde où les communications occupent une place croissante, l'information représente un facteur primordial pour l'action. Agir pour être connu et identifié des décideurs, dans un contexte où l'information est surabondante, devient un enjeu majeur de la compétition internationale, aussi bien pour les acteurs publics que privés. Cette exigence se manifeste de façon particulière pour les acteurs de taille modeste qui n'attirent pas l'attention de façon soutenue et qui n'ont pas les moyens de se faire connaître partout.

Faire connaître et valoir le Québec à l'étranger est le fait de divers intervenants. Chacun, selon sa perception et ses intérêts, contribue à véhiculer des éléments plus ou moins importants et nombreux de la réalité québécoise. Agir en la matière suppose donc qu'en respectant l'autonomie de chaque intervenant l'on s'entende sur les principales caractéristiques du Québec – significatives pour l'étranger - et que l'on cherche, chacun à sa façon, à les véhiculer et à les mettre en évidence auprès des principaux partenaires étrangers.

En s'attachant à faire connaître les principaux éléments de la réalité économique, socio-culturelle et institutionnelle du Québec, on peut sans doute faire valoir le fait que le **Québec** *représente un* ***partenaire d'avenir en Amérique****.*

Pour y arriver, on comptera d'abord sur une action personnalisée auprès des décideurs, des médias et des milieux multiplicateurs, universitaires par exemple. Cette préoccupation sera prise en compte dans l'organisation des missions ministérielles, dans l'accueil de visites, dans l'action des délégations, dans les relations avec les médias, dans le soutien aux événements ou manifestations qui illustrent le savoir-faire québécois – et peuvent contribuer à lui assurer une plus grande notoriété – et dans l'encouragement aux initiatives visant à mieux faire connaître le Québec actuel dans les milieux étrangers.

Le plan d'action annuel dans ce domaine d'activité fera l'objet d'une concertation avec des représentants des divers milieux intéressés, à la fois pour adapter le positionnement et pour faire le choix des cibles, des actions et des moyens à mettre en place.

6.1 LES ÉLÉMENTS DE BASE

6.2 L'ACTION DU GOUVERNEMENT

6.3 LES ORIENTATIONS

LA croissance des ressources consacrées aux affaires publiques et à la publicité témoigne éloquemment de l'importance que les entreprises, comme les États, doivent accorder aux activités qui ont pour but de faire connaître leur identité et leurs produits. Le meilleur produit au meilleur prix ne se vendra pas s'il reste inconnu; le meilleur article scientifique sera pratiquement inutile s'il n'est pas publié et diffusé; le meilleur artiste ne bénéficiera pas des fruits de son talent s'il reste confiné à des cercles d'initiés.

Être connu et apprécié ne va pas de soi, surtout dans le contexte de la compétition internationale actuelle. Voilà pourquoi l'un des domaines d'intervention de l'action internationale du Québec regroupe l'ensemble des activités dont la finalité principale est de contribuer au rayonnement du Québec, c'est-à-dire de **faire connaître et valoir à l'étranger les éléments les plus importants de sa réalité**.

Le Québec a une notoriété certaine dans plusieurs milieux étrangers. L'Exposition universelle de 1967, les Jeux olympiques, ses artistes, ses entreprises et ses réalisations ont contribué à faire connaître certaines dimensions de sa réalité. Il faut toutefois être conscient que la connaissance qu'a l'étranger du Québec tient souvent à quelques caractères généraux ou à des événements qui peuvent retenir l'attention de façon ponctuelle. Qu'elle soit positive ou négative, cette connaissance est bien souvent partielle. Elle ne peut suffire à faire valoir la réalité du Québec auprès de ceux qu'il souhaite avoir comme partenaires, attirer comme investisseurs, accueillir comme touristes ou immigrants.

Le gouvernement a un rôle à jouer pour faire connaître et valoir à l'étranger la réalité du Québec, d'abord en identifiant ses principales caractéristiques significatives pour l'étranger, puis en proposant un fil conducteur qui pourra inspirer les différentes activités suivant des priorités d'action et, enfin, en dégageant une stratégie qui favorise la synergie des efforts et l'utilisation efficace des moyens.

6.1 LES ÉLÉMENTS DE BASE

Les caractéristiques du Québec

À certains égards, le Québec est déjà connu à l'étranger.

Mais pour arriver à faire connaître l'essentiel de sa réalité, il faut d'abord identifier ses principales caractéristiques économiques, socioculturelles et institutionnelles.

Le choix de ces éléments comme leur formulation intègrent certains aspects déjà connus de l'étranger et d'autres qu'on estime important de mettre en évidence (encart).

Les trois volets de la stratégie

Les actions relatives au rayonnement s'inscrivent dans l'un ou l'autre des trois volets de la stratégie permettant d'atteindre les objectifs recherchés.

Le premier volet est celui de l'action pro-active : on détermine le cadre des interventions en fonction de ses intérêts, de ses cibles prioritaires, suivant les thèmes et les moyens choisis.

Le second vise à utiliser les effets incidents d'activités, économiques ou culturelles par exemple, dont la finalité principale n'est pas le rayonnement, mais dont la nature et les répercussions peuvent contribuer à faire connaître des aspects importants de la réalité québécoise.

Le troisième concerne les réactions pouvant être requises pour corriger les idées, les perceptions ou les informations relatives au Québec qui peuvent circuler à l'étranger, notamment à l'occasion d'événements qui retiennent l'attention hors frontières. À ce volet se rattachent des moyens spécifiques comme la collecte et l'analyse de l'information et des perceptions, en particulier dans la presse.

6.2 L'ACTION DU GOUVERNEMENT

L'actualité et certains événements spectaculaires ont sans doute contribué à la notoriété du Québec.

Pour sa part, le gouvernement a utilisé divers moyens pour faire connaître le Québec à l'étranger.

C'est ainsi que ses membres ont contribué à faire connaître la réalité et l'évolution du Québec, notamment à l'occasion de leurs déplacements à l'étranger, dans leurs rencontres avec leurs homologues et avec la presse, dans leurs interventions publiques et dans leurs rencontres avec les représentants de divers milieux. L'accueil au Québec de conférences internationales, comme le Sommet francophone en 1987, présente un intérêt manifeste pour le rayonnement du Québec.

Les délégations jouent un rôle de premier plan pour faire connaître le Québec à l'étranger. Elles entretiennent des rapports suivis avec les décideurs et les médias du pays où elles sont implantées, à la fois pour les tenir informés des faits marquants de l'actualité québécoise, pour leur fournir des renseignements spécialisés et pour appuyer les efforts des Québécois qui, dans les domaines culturel et économique notamment, viennent œuvrer sur leur territoire.

Au-delà des activités officielles, divers programmes et moyens expriment l'activité du gouvernement.

Le programme d'aide aux événements internationaux multilatéraux vise à appuyer la participation du Québec à des événements internationaux d'envergure tenus à l'étranger et à l'organisation au Québec d'événements semblables. Il favorise la promotion des intérêts du Québec et de son expertise auprès des spécialistes qui participent à ces événements et auprès du public étranger.

Éléments caractéristiques du Québec

Réalité économique :

- le Québec possède d'abondantes ressources naturelles qu'il exploite et transforme avec efficacité;
- il a développé une organisation socio-économique marquée par la synergie entre le secteur public et le secteur privé, par la performance de ses institutions, la qualité de son entrepreneurship et sa capacité de relever les nouveaux défis, y compris ceux de la technologie et de l'environnement;
- ses milieux d'affaires peuvent s'appuyer sur une tradition d'ouverture dans leur recherche constante d'un partenariat véritable avec leurs vis-à-vis étrangers, aussi bien en Amérique du Nord qu'ailleurs dans le monde.

Réalité socio-culturelle :

- le Québec est une société majoritairement francophone;
- il compte une importante communauté anglophone et de nombreuses communautés culturelles qui contribuent à son dynamisme et à son développement tout comme les nations autochtones;
- il assure une production culturelle diversifiée et de qualité;
- il bénéficie d'une excellente qualité de vie grâce à son espace, à son système social et à son mode de vie.

Réalité institutionnelle :

- le caractère démocratique et libéral de cette société s'exprime dans sa pratique démocratique et l'éthique générale de son système socio-économique;
- le Québec est un partenaire institutionnel crédible et intéressant pour des interlocuteurs étrangers, en raison de sa pratique des affaires internationales et du respect de ses engagements;
- il forme une société moderne qui adhère aux valeurs et participe au dynamisme du monde industrialisé.

Le gouvernement a encouragé le développement des études québécoises dans plusieurs universités aux États-Unis, en France et en Amérique latine. Ainsi ont été mis en place des réseaux de professeurs et d'étudiants qui se sont familiarisés avec la civilisation, la littérature et d'autres aspects du Québec.

Les activités de communication constituent l'un des principaux moyens utilisés par le gouvernement pour faire connaître le Québec. Elles prennent des formes diverses : publications, brochures, visites de journalistes, relations avec la presse, publicité touristique, notamment dans les médias étrangers.

Le Québec est un acteur dynamique, mais de taille modeste à l'échelle internationale. Comme c'est le cas pour d'autres acteurs d'importance comparable, on parle de lui surtout dans certains milieux spécialisés et à l'occasion d'événements qui retiennent l'attention de la presse.

Dans ce contexte, pour réussir à faire connaître et valoir la réalité actuelle du Québec, il importe de concevoir une stratégie qui, autour d'un

fil conducteur significatif pour les principaux intervenants québécois, propose les priorités et assure l'utilisation optimale des ressources disponibles.

6.3 LES ORIENTATIONS

Les Québécois, les entreprises et le gouvernement ont tous intérêt à ce que la réalité du Québec soit bien connue à l'étranger. En effet, il ne faut pas sous-estimer l'impact que peut avoir l'image que les étrangers se forment du Québec à partir de la connaissance qu'ils en ont. Voilà pourquoi, dans ce domaine comme dans les autres, les divers intervenants québécois devraient bénéficier d'une action concertée.

C'est dans cette perspective que sont formulées les quatre orientations suivantes :

> En se référant aux caractéristiques explicitées ci-dessus, le gouvernement **propose de convenir du fil conducteur** suivant pour inspirer les diverses activités qui visent à faire connaître le Québec à l'étranger :
>
> – la capacité du Québec d'agir comme **partenaire**, c'est-à-dire sa volonté de travailler avec les autres, sa crédibilité et sa responsabilité;
> – les perspectives **d'avenir** qu'il offre en raison de son ouverture, de la valeur de ses institutions et du dynamisme de ses divers milieux;
> – sa situation **en Amérique du Nord**, parmi les sociétés développées, avec l'accès privilégié à un marché important et riche et à une qualité de vie exceptionnelle.

Le gouvernement cherchera, par l'entremise du ministère des Affaires internationales, à faire partager cette approche par les divers intervenants québécois. De la même façon, le gouvernement verra à assurer la cohérence des messages par rapport à ce fil conducteur dans ses relations de presse, sa publicité, ses publications et dans l'ensemble des programmes d'intervention relatifs au rayonnement du Québec à l'étranger. C'est dans cette perspective que le plan d'action annuel dans ce domaine d'activité fera l'objet d'une concertation avec des représentants des divers milieux intéressés, à la fois pour adapter le positionnement, choisir les cibles et convenir des actions à entreprendre.

> Compte tenu des moyens disponibles, le gouvernement accordera la **priorité** aux activités visant à faire connaître et valoir la réalité du Québec auprès des milieux décideurs de ses principaux partenaires étrangers, en mettant l'accent sur l'aspect économique, puis socio-culturel et institutionnel.
>
> Le gouvernement **privilégiera dans sa stratégie le volet de l'action pro-active**, tout en accordant une attention particulière aux activités qui peuvent contribuer, par incidence, à mettre en évidence des aspects importants de la réalité québécoise.
>
> Parmi les nombreux moyens disponibles, il **privilégiera les interventions personnalisées**, par les membres du gou-

vernement, par une présence publique plus active de ses représentants à l'étranger auprès des milieux ciblés, par des relations plus étroites avec les médias, par le soutien aux événements internationaux qui peuvent contribuer réellement à mieux faire connaître le Québec ainsi que par l'encouragement à la réalisation d'études sur le Québec contemporain dans certaines universités américaines et européennes.

La présentation de la **réalité économique**, la priorité dans ce domaine, visera à présenter le Québec comme un excellent partenaire d'affaires.

Parmi les principaux moyens d'action pro-active, on privilégiera les interventions des membres du gouvernement et des délégations auprès des milieux d'affaires étrangers; on favorisera les rencontres des décideurs avec leurs homologues québécois et on veillera à diffuser une information privilégiée aux milieux économiques et financiers.

On veillera à mettre en relief à l'étranger les réalisations et les succès d'entreprises québécoises qui illustrent la qualité du partenariat offert.

Les réactions seront déterminées en fonction de l'importance des questions soulevées et des interlocuteurs. Des actions spécifiques pourront notamment être envisagées pour transmettre aux milieux étrangers intéressés une information factuelle sur l'exploitation des forêts et la mise en valeur du Grand Nord.

La présentation de la **réalité socio-culturelle** du Québec visera à mettre en évidence la qualité de vie unique d'un milieu ouvert, accueillant et propice à une création culturelle diversifiée et de qualité.

L'action pro-active favorisera la tenue d'événements internationaux au Québec et la participation de Québécois à de tels événements à l'étranger pour illustrer l'excellence; elle appuiera les activités de diffusion culturelle et encouragera les initiatives des médias, comme la télévision, qui contribuent à faire connaître cette réalité à l'étranger. Parmi les activités qui peuvent, par incidence, contribuer au même objectif, s'inscrivent celles qui permettront d'exploiter les retombées de la présence internationale des acteurs culturels québécois ainsi que la participation croissante des représentants de communautés culturelles aux activités internationales.

Les activités de réaction viseront notamment à faire connaître les politiques québécoises en matière linguistique ainsi que la réalité québécoise à cet égard.

La présentation de la **réalité institutionnelle** du Québec visera à faire valoir ses efforts pour mettre au point des arrangements conformes à ses intérêts et respectueux de ceux de ses partenaires.

Les rencontres ministérielles au Québec et à l'étranger pourront permettre d'expliquer le point de vue du gouvernement sur cette question, aussi bien à leurs homologues qu'aux médias. On veillera à assurer la diffusion aux milieux intéressés d'une information factuelle régulière sur ce sujet.

Les réactions viseront à faire les mises au point qui pourraient s'imposer à propos d'articles ou de déclarations qui déformeraient la réalité.

Chapitre 7

LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES

Sommaire

LES relations avec les gouvernements étrangers, les organisations et les institutions internationales constituent l'un des instruments les plus importants dont dispose en propre le gouvernement pour défendre et promouvoir les intérêts de la société québécoise et ceux des divers intervenants sur la scène internationale.

La mondialisation des échanges a sans doute modifié l'action internationale des gouvernements, dans la mesure notamment où la circulation à travers les frontières nationales des personnes, des biens et des capitaux a été largement libéralisée. Ce phénomène donne une importance accrue au rôle des gouvernements dans la définition d'un cadre qui favorise les échanges bilatéraux et dans l'établissement et l'adaptation des règles du jeu qui respectent les intérêts légitimes des divers pays.

Dans cette perspective, le gouvernement du Québec entend poursuivre ses efforts en vue d'établir, avec ses principaux partenaires étrangers, des relations suivies qui favoriseront des échanges économiques, scientifiques et culturels mutuellement profitables. À cette fin, il favorisera l'échange de missions officielles, la conclusion d'ententes qui facilitent les échanges et le développement de son réseau de représentations à l'étranger pour répondre aux orientations et aux priorités de son action internationale.

Le gouvernement entend œuvrer de façon soutenue pour renforcer le rôle propre et l'action des institutions internationales dont il est membre, notamment la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français et l'Agence de coopération culturelle et technique. Par ailleurs, il recherchera une participation suivie aux réunions, aux programmes et aux activités des organisations internationales œuvrant particulièrement dans les domaines de l'économie, de la science, de la culture et de l'environnement; il poursuivra systématiquement ses efforts pour s'assurer que le gouvernement fédéral prenne en considération et fasse valoir les positions québécoises dans ses négociations dans le cadre du GATT ou dans celles avec les États-Unis et le Mexique pour l'établissement d'une zone élargie de libre-échange.

Le gouvernement recherchera la concertation avec les divers acteurs institutionnels québécois pour les encourager à

participer aux activités internationales qui rencontrent leurs intérêts, leurs possibilités et les orientations gouvernementales.

Enfin, compte tenu du rôle joué par les ministères et organismes du gouvernement fédéral spécialisés en matière internationale, le gouvernement cherchera à s'assurer, d'une part, que ses intérêts, tels qu'il les définit lui-même, sont dûment pris en compte dans les politiques et programmes de ces ministères et organismes et lui assurent des retombées réelles appropriées et, d'autre part, qu'il est à même de jouer son rôle d'acteur international en sachant qu'il peut compter sur la collaboration effective du gouvernement fédéral.

7.1 L'ÉVOLUTION DES RÉALITÉS INTERGOUVERNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES

7.2 LES ACQUIS DU QUÉBEC

7.3 LES ORIENTATIONS

7.1 L'ÉVOLUTION DES RÉALITÉS INTERGOUVERNEMENTALES ET INSTITUTIONNELLES

La généralisation des échanges internationaux dans tous les champs d'activité a entraîné la multiplication des acteurs publics et privés en même temps que des modifications importantes dans la gestion des affaires internationales.

Dans ce contexte de plus en plus complexe et mouvant, les gouvernements ne peuvent plus compter sur des politiques protectionnistes pour assurer le développement socio-économique; leur rôle premier dans l'action internationale consiste à **gérer l'interdépendance**.

À cette fin, trois voies s'ouvrent à l'action institutionnelle d'un gouvernement en matière d'affaires internationales : le développement des relations bilatérales qui permettent de traiter de ces divers enjeux, la défense et la promotion de ses intérêts au sein des réunions et activités des organisations multilatérales et, enfin, sur le plan interne, la concertation suivie avec les divers intervenants, nationaux et étrangers, établis sur son territoire, pour développer l'approche stratégique qui assurera la réussite dans le nouveau contexte international.

Les rapports entre deux pays sont devenus très complexes. Ils comportent aussi bien des intérêts économiques et commerciaux que des considérations de nature stratégique, politique ou culturelle. Les gouvernements ont un rôle important à jouer pour pondérer et concilier ces divers intérêts, puis pour convenir avec leurs homologues étrangers du cadre qui permettra d'en tenir compte et de favoriser l'action internationale d'intervenants de plus en plus nombreux.

Le rôle des organisations internationales a considérablement évolué au cours des dernières années pour répondre à de nouveaux enjeux sectoriels, comme l'environnement, ou régionaux comme en Europe ou en Asie par exemple. Avec la multiplication des acteurs publics et privés sur la scène internationale, les discussions au sein des instances multilatérales vont prendre une importance accrue, aussi bien pour établir et adapter les règles du jeu et des stratégies concertées, trouver des réponses à des problèmes, comme celui de l'endettement, que pour mettre en place des mécanismes de financement.

Les ententes internationales

Le Québec a signé sa première entente internationale en 1964. Depuis lors, il a conclu quelque 300 ententes avec 70 partenaires étrangers, dont la plupart sont des États souverains. Ces ententes couvrent les domaines les plus divers, tous liés aux intérêts fondamentaux et au rayonnement du Québec à l'étranger.

Au début de la Révolution tranquille, la culture et l'éducation constituent l'assise de cette nouvelle pratique internationale québécoise avec un partenaire étranger privilégié, la France. À la fin des années 60, une première diversification s'établit dans les domaines de la coopération et du développement industriel, et avec les États américains et les pays d'Afrique francophone. Apparaissent alors aussi des ententes internationales multilatérales. Au cours des années 70, les communications, l'agriculture et l'alimentation, la sécurité sociale, la science, la technologie et l'entraide judiciaire viennent se greffer à ces domaines. Le corpus des ententes internationales du Québec passe ainsi le cap de la cinquantaine avec des partenaires toujours plus diversifiés en Europe, en Asie, en Amérique latine et au Proche-Orient.

Au cours des années 80, l'environnement et la fiscalité s'ajoutent aux domaines d'intervention antérieurs, de même que des accords généraux de coopération.

Avec des partenaires répartis sur les cinq continents, dans des domaines aussi divers que la culture et l'économie, les ententes internationales sont l'expression formelle de la volonté du gouvernement de promouvoir ses intérêts avec le monde au moyen du partenariat.

Si les relations intergouvernementales internationales ont des objectifs qui sont du ressort des autorités politiques, elles doivent également servir les intérêts de nombreux intervenants établis sur leur territoire. Voilà pourquoi ces relations doivent s'appuyer sur une concertation suivie avec les partenaires locaux des milieux économiques, scientifiques, culturels et sociaux, afin de convenir des orientations stratégiques, d'assurer la complémentarité des efforts et l'utilisation optimale des ressources.

7.2 LES ACQUIS DU QUÉBEC

En raison de sa situation géographique, de son histoire et de sa culture, le Québec, dès le début de la Confédération, a agi sur la scène internationale pour y chercher des solutions aux exigences de son développement.

Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1960 ont mis en place progressivement les instruments indispensables à la conduite d'une action internationale : divers éléments d'organisation administrative dans plusieurs ministères et organismes, jusqu'à la création en 1988 d'un ministère des Affaires internationales chargé d'une responsabilité d'ensemble, mise en place d'un réseau de représentations à l'étranger et signature d'ententes internationales dont certaines instauraient des mécanismes permanents destinés à encadrer les échanges.

En confiant au ministère des Affaires internationales le mandat de planifier, d'organiser et de diriger l'action à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et organismes et de coordonner leurs activités au Québec en matière d'affaires internationales, le gouvernement a voulu se

Représentation du Québec dans le monde

Situation antérieure

	Pays	Ville	Inauguration
Délégations générales	1- États-Unis	New York	1940
	2- France	Paris	1961 *
	3- Royaume-Uni	Londres	1962 *
	4- Belgique	Bruxelles	1972 *
	5- Mexique	Mexico	1980
Délégations	6- États-Unis	Chicago	1969
	7- États-Unis	Boston	1970
	8- États-Unis	Los Angeles	1970
	9- Allemagne	Düsseldorf	1970
	10- Japon	Tokyo	1973
	11- Hong Kong	Hong Kong	1979
	12- Italie	Rome	1986
		Milan	1965
Bureaux	13- États-Unis	Lafayette	1970
	14- Haïti	Port-au-Prince	1976
	15- Argentine	Buenos Aires	1977
	16- États-Unis	Atlanta	1977
	17- États-Unis	Washington	1978
	18- Venezuela	Caracas	1979
	19- Thaïlande	Bangkok	1979
	20- Portugal	Lisbonne	1980
	21- Singapour	Singapour	1985
	22- Suède	Stockholm	1985
	23- Colombie	Bogotá	1985
	24- Syrie	Damas	1988
Conseillers du Québec au sein d'une ambassade du Canada	25- Côte d'Ivoire	Abidjan	1970
	26- Corée	Séoul	1991
	27- Autriche	Vienne	1990

Situation fin 1991

	Pays	Ville
Délégations générales	1- États-Unis	New York
	2- France	Paris
	3- Royaume-Uni	Londres
	4- Belgique	Bruxelles
	5- Allemagne	Düsseldorf
	6- Mexique	Mexico
	7- Japon	Tokyo
Délégations	8- États-Unis	Chicago
	9- États-Unis	Boston
	10- États-Unis	Los Angeles
	11- États-Unis	Atlanta
	12- Italie	Rome et Milan
	13- Suède	Stockholm
	14- Venezuela	Caracas
	15- Colombie	Bogotá
	16- Hong Kong	Hong Kong
	17- Singapour	Singapour
Autres formes de représentations	18- États-Unis	Lafayette
	19- États-Unis	Washington
	20- Portugal	Lisbonne
	21- Haïti	Port-au-Prince
	22- Thaïlande	Bangkok
	23- Corée	Séoul
	24- Côte d'Ivoire	Abidjan
	25- Syrie	Damas
	26- Autriche	Vienne

*Des représentations permanentes avaient déjà existé dans ces villes, depuis les années 1880 jusqu'à la crise économique des années 30

doter d'une structure administrative, de l'expertise et des ressources requises pour une action adaptée aux conditions actuelles.

Le Ministère peut s'appuyer entre autres sur son important réseau de représentations à l'étranger qui compte aujourd'hui vingt-six missions permanentes installées sur tous les continents et dont le statut varie selon l'ampleur du mandat confié à chacune.

Le gouvernement a accordé par ailleurs son appui à l'implantation à Prague d'un Centre du commerce et de la culture qui n'est pas une représentation officielle, mais qui est destiné à servir de base d'opérations aux Québécois travaillant dans ce pays.

Depuis 1964, alors qu'il signait une entente avec la France, le Québec a conclu plus de 300 ententes avec 70 partenaires, dont la plupart sont des États souverains, dans des domaines comme l'éducation, la culture, la coopération scientifique, la sécurité sociale, la justice, l'environnement ou les échanges économiques. Il convient de signaler le caractère spécial de sa signature de la Convention internationale créant l'Agence de coopération culturelle et technique en 1970.

Ainsi, au cours des trente dernières années, notamment par l'élargissement progressif et continu de ses affaires internationales, le Québec s'est doté d'un ensemble de relations institutionnelles, bilatérales et multilatérales, sans doute incomplet, mais remarquable compte tenu de sa taille et de son statut d'État fédéré. Il dispose d'une gamme variée d'instruments institutionnels qu'il peut continuer à adapter aux exigences actuelles pour assurer la défense et la promotion des intérêts du Québec sur la scène internationale.

7.3 LES ORIENTATIONS

Les rapports qu'entretient le gouvernement québécois avec les gouvernements étrangers, tout comme sa participation aux réunions et aux activités des organisations internationales qui agissent dans des domaines reliés à ses champs de compétence, visent à assurer la défense et la promotion des intérêts du Québec dans un contexte où il convient de veiller à ce que les divers milieux québécois soient en mesure de s'adapter et d'évoluer en conciliant les impératifs de l'ouverture et ceux de l'identité et de la sécurité socio-culturelle.

7.3.1 Des relations suivies avec les gouvernements des principaux partenaires

En tant qu'organe politique de la société, le gouvernement est régulièrement amené, dans l'exercice de ses compétences, à entretenir des relations avec d'autres gouvernements.

Il entend **développer des rapports suivis avec les gouvernements des principaux pays partenaires** pour convenir avec eux d'un cadre propice à la concertation sur des sujets d'intérêt commun et des conditions qui facilitent les échanges centrés sur des priorités partagées.

À cette fin, il poursuivra l'échange de missions officielles régulières et la conclusion d'ententes pour encadrer et faciliter les échanges dans les secteurs prioritaires. Il favorisera la présence permanente de repré-

sentants de ces gouvernements sur son territoire en leur offrant des conditions d'accueil intéressantes et avantageuses.

Il assurera le développement de sa propre représentation dans ces pays en renforçant son action dans les domaines jugés comme prioritaires dans la présente politique. Il adaptera le mandat, le statut et les moyens d'action de chaque mission à l'étendue des rapports avec le pays d'implantation.

Tout en privilégiant la formule de la représentation propre, le gouvernement continuera d'utiliser d'autres formes de représentation pour répondre à des besoins sectoriels ou temporaires, y compris la présence de conseillers dans les ambassades du Canada, notamment dans les cas où cette représentation est limitée à un conseiller.

7.3.2 Des rapports plus suivis avec certaines organisations internationales

Les enjeux auxquels doivent faire face les francophones pour continuer à se développer en français nécessitent une action commune résolue que seules des institutions multilatérales, où se retrouvent les gouvernements des pays francophones, peuvent concevoir et mettre en œuvre. Le gouvernement **accordera une haute priorité au renforcement du rôle propre des institutions francophones dont il est membre** – Conférence des chefs d'État et de gouvernement, Agence de coopération culturelle et technique. Il entend consacrer des efforts soutenus au développement de leur action fondée sur la mise en place de véritables réseaux de coopération qui relient les institutions des divers pays membres autour de quelques grands projets définis en fonction des principaux enjeux communs.

Devant l'importance croissante que revêtent les débats de certaines organisations internationales – notamment dans les domaines de l'économie, de la science, de la culture et de l'environnement – et compte tenu du rôle important joué par certaines institutions internationales dans le financement de projets internationaux, le gouvernement **cherchera à participer régulièrement aux réunions, aux programmes et aux activités des organisations internationales œuvrant dans ces domaines**; il compte obtenir que le gouvernement fédéral adopte les dispositions nécessaires à cette fin.

De façon plus particulière, il veillera à ce que le gouvernement fédéral prenne en considération et fasse valoir les positions québécoises dans les négociations du GATT ou dans celles avec les États-Unis et le Mexique pour l'établissement d'une zone de libre-échange; il verra aussi à ce que ses intérêts soient dûment représentés s'il advenait que des contestations juridiques découlent de tels accords.

Certaines conférences, comme celle des Gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres des provinces de l'Est du Canada, revêtent une importance particulière en raison des nombreuses questions d'intérêt commun qu'elles permettent de traiter : le gouvernement compte y participer activement et contribuer à leur efficacité.

Les institutions financières internationales jouent un rôle important dans le financement et la réalisation de projets internationaux, particulièrement dans les pays en voie de développement : le Québec dispose d'une expertise diversifiée et peut offrir des services utiles au développement de certains pays. **Il compte promouvoir cette expertise auprès de ces institutions.**

Enfin, le gouvernement **favorisera l'implantation au Québec d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales**. Un environnement accueillant et ouvert, notamment sur le plan fiscal, peut en effet être déterminant dans la décision d'implanter une organisation internationale ou d'organiser des événements internationaux d'importance. Tout comme pour les représentations étrangères, le gouvernement poursuivra ses efforts en ce sens. C'est dans cette optique qu'il a déjà résolu d'étendre aux organisations internationales non gouvernementales qui répondent aux critères fixés par décret certains des privilèges qu'il accorde aux représentations étrangères en vertu des conventions de Vienne.

7.3.3 La concertation avec les acteurs publics

La mondialisation des échanges présente un défi en apparence paradoxal. L'ouverture comporte des contraintes dont doivent tenir compte les politiques nationales. Elle offre par ailleurs des possibilités dont on ne pourra profiter qu'en adoptant une approche stratégique du développement économique, culturel et social. Cela suppose des mécanismes appropriés de concertation pour dégager les consensus sur les conditions et les priorités de développement, ainsi que sur la mobilisation des ressources requises pour que l'action internationale contribue à ce développement. S'il est vrai que le Québec ne jouit pas d'une taille qui lui permettrait des économies d'échelle et qui offrirait un marché assez large, il peut en revanche en tirer profit pour arriver à une cohésion qui renforce l'efficacité de son action.

Puisque cette concertation représente la condition première et indispensable au succès de l'action internationale dans le contexte actuel, le MAI mettra en place divers mécanismes de concertation régulière pour mettre au point un plan d'action annuel adapté aux exigences spécifiques de chaque domaine d'intervention.

Cette concertation fera une place particulière aux organismes publics et aux institutions locales évidemment touchés par le phénomène de mondialisation et qui ont un rôle important à jouer, dans le champ de leurs compétences, dans la mise en place de réseaux internationaux qui peuvent contribuer à leur développement.

Le Québec cherchera également la concertation avec les ministères et organismes du gouvernement fédéral spécialisés en matière internationale, conformément aux indications formulées à la fin du chapitre suivant.

Troisième partie

LES PARTENAIRES

Chapitre 8
LES PARTENAIRES ÉTRANGERS
8.1 Les affaires bilatérales
8.2 Les affaires multilatérales

Chapitre 9
LES PARTENAIRES QUÉBÉCOIS

Chapitre 10
LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Troisième partie

AGIR sur la scène internationale de façon efficace suppose qu'on définit bien ses propres intérêts en tenant compte de la réalité extérieure. Cela suppose qu'on arrive à conjuguer ses intérêts avec ceux de nombreux partenaires étrangers qui poursuivent leurs objectifs propres et avec lesquels on veut établir des rapports concrets. Cela suppose que le cadre de ces rapports internationaux favorise la participation des divers intervenants nationaux concernés par l'action internationale.

LES PARTENAIRES ÉTRANGERS

Chaque acteur international doit définir ses divers intérêts non seulement en fonction de considérations internes mais en regard d'enjeux externes dont l'importance et la perception conditionnent largement la stratégie des divers intervenants.

Aussi, s'il est vrai que plusieurs acteurs internationaux ne peuvent exercer qu'une influence mineure sur certains de ces enjeux, ils gagnent à en avoir une perception claire, ne serait-ce que pour situer l'intérêt qu'eux-mêmes représentent aux yeux de ceux pour lesquels ces défis majeurs constituent la priorité.

En voici un exemple : l'évolution en Europe de l'Est n'affecte pas seulement les rapports avec l'U.R.S.S.; elle crée sur ce continent une nouvelle dynamique qui donne à l'Allemagne un poids politique et économique accru, elle conduit les autres pays européens à réorienter une partie de leurs énergies dans cette direction et à revoir en conséquence leurs priorités internationales. C'est dans cette nouvelle perspective que ces pays envisagent leurs rapports avec l'extérieur du continent, y compris avec le Québec. Pour ce dernier, les conséquences peuvent concerner aussi bien une certaine concurrence dans la recherche d'investissements dont a besoin l'Europe de l'Est, que la coopération scientifique ou culturelle. De même, au moment où des possibilités nouvelles lui sont offertes, des difficultés supplémentaires pourraient se présenter pour obtenir d'institutions internationales le financement de certains projets dans des pays situés dans d'autres régions du monde. Cette évocation de quelques aspects d'une situation actuelle permet d'apprécier l'importance de pouvoir bien se situer dans un environnement international de plus en plus complexe, en tenant compte des questions majeures qui préoccupent les divers acteurs.

En simplifiant beaucoup, on pourrait dire que **trois enjeux majeurs** polarisent l'attention internationale : la stabilité relative de l'ordre international, la réglementation ordonnée des échanges, et la création d'alliances qui permettront aux divers intervenants de promouvoir des intérêts de nature et de portée diverses.

Le maintien d'un ordre international relativement stable et prévisible représente un enjeu central qui, au-delà de ses aspects militaires et politiques, comporte, entre autres, des conséquences sur les échanges économiques et technologiques. Les incertitudes qui accompagnent l'éclatement de la bipolarisation et les efforts des divers pays pour se situer avantageusement dans un nouvel équilibre constituent des enjeux primordiaux. Les considérations de nature stratégique représentent la première priorité pour les grandes puissances qui déterminent en conséquence la conduite de leurs échanges internationaux. Les petits acteurs sont touchés, mais ne peuvent guère faire autre chose que comprendre, réagir et s'adapter.

La réglementation ordonnée des échanges concerne aussi bien le cadre politique (la CÉE par exemple), économique (les négociations du GATT, l'Accord de libre-échange Canada–États-Unis), qu'une série d'enjeux reliés à l'environnement, aux communications ou à la culture. L'évolution de cette réglementation touche directement les intérêts des divers acteurs internationaux, indépendamment de leur taille. Ainsi, la croissance des exportations du Québec ou la mise en valeur de son agriculture sont en partie liées aux négociations internationales où ses intérêts peuvent entrer en concurrence avec ceux des autres.

Pour défendre et promouvoir leurs intérêts, les divers acteurs internationaux cherchent à **contracter des alliances** avec des partenaires qui partagent des intérêts communs. Chaque pays se retrouve ainsi engagé dans une série d'alliances qui ne se recouvrent pas. Par exemple, la France est à la fois membre du Conseil de sécurité de l'ONU, de la CÉE, de l'OCDE, du Groupe des Sept, de la francophonie, mais pas du Commonwealth, et elle poursuit dans chaque cas des intérêts qui n'ont pour elle ni la même nature, ni la même importance. Il en va de même pour chaque acteur international.

Il ne suffit pas, pour le Québec, d'affirmer son intérêt et sa volonté d'établir des rapports avec des partenaires étrangers en fonction de ses intérêts principaux; il doit tenir compte de la stratégie et des objectifs propres à chacun de ses partenaires, ainsi que de l'intérêt que lui-même peut représenter pour eux à cet égard.

C'est en conjuguant ses divers intérêts avec les possibilités offertes par ses partenaires étrangers qu'il définit **les polarités de son action internationale** : deux pôles majeurs, l'Amérique et l'Europe; des rapports plus substantiels et équilibrés avec certains pays d'Asie; avec les pays francophones, notamment dans le cadre des institutions intergouvernementales multilatérales, le renforcement d'actions communes centrées sur les enjeux communs à ces pays.

Avec l'**Amérique**, le Québec partage des intérêts de première importance.

Et, en premier lieu avec les **États-Unis** qui représentent le **premier pôle** de ses rapports internationaux. En raison de sa situation géopolitique, le Québec a partie liée avec les États-Unis pour lesquels il représente le neuvième partenaire commercial alors que ceux-ci viennent pour lui au premier rang. Il est donc important de faire connaître les principaux aspects de la réalité actuelle du Québec aussi bien auprès

des milieux influents au plan national que dans les sphères financières, économiques, universitaires et culturelles. L'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada a permis une prise de conscience plus aiguë de l'importance des échanges du Québec avec son voisin du Sud; il ouvre de nouvelles possibilités et suscite une concurrence qui doit entraîner un changement d'habitudes pour adopter une **approche intégrée** des interventions dans les divers domaines tout en privilégiant certaines **régions** où la complémentarité avec le Québec est évidente et où peuvent se nouer des alliances durables. L'interdépendance des structures industrielles, le volume des échanges commerciaux et touristiques et une présence quotidienne des produits culturels et télévisuels américains ont habitué les Québécois à traiter avec la plus grande puissance mondiale, en étant conscients de la différence de taille mais avec la conviction qu'un même attachement à la démocratie, le respect des différences, une pratique des affaires largement partagée, des enjeux communs – comme l'environnement – et des rapports suivis à divers niveaux permettront à chacun d'exploiter d'importantes possibilités et d'y trouver son compte.

La création éventuelle d'une zone de libre-échange avec le **Mexique** ouvre des perspectives nouvelles en matière d'échanges économiques, technologiques, scientifiques et culturels avec ce pays qui deviendra ainsi un **partenaire privilégié**; dans cette foulée, certains pays d'**Amérique latine**, notamment ceux où le Québec est implanté, sont appelés à devenir des **partenaires majeurs**. La situation géopolitique de même que des affinités culturelles devraient conduire à un accroissement substantiel d'échanges à plusieurs volets avec ces pays, à condition de privilégier une approche intégrée et bien ciblée.

Le continent européen représente l'**autre pôle international majeur** pour le Québec qui peut y rechercher des alliances dans tous les domaines.

L'Europe est engagée dans un processus de transformations profondes. L'avènement d'un marché unifié entre les douze pays membres de la Communauté économique européenne en 1992, les perspectives de son évolution et de son élargissement éventuel, la réunification de l'Allemagne et l'ouverture de la partie orientale du continent créent une situation nouvelle et des possibilités inédites sur le plan politique, économique, scientifique et culturel.

Il importe de se rendre compte que, pour chacun des pays européens, la définition de sa place et de son rôle dans la nouvelle architecture européenne représente le défi principal actuel et polarise l'essentiel de ses efforts : cela n'est pas sans conséquence sur les rapports qu'il entretient avec l'extérieur du continent.

En raison notamment de liens humains et historiques et de courants d'échanges qui se sont élargis et renforcés au cours des dernières années, les pays européens représentent pour le Québec un potentiel exceptionnel d'alliances dans tous les domaines : pour les capitaux et la technologie, le développement de marchés, la coopération scientifique avancée, les échanges culturels, le développement des ressources

humaines et le partenariat entre industries de la culture et de la communication.

Sur cet échiquier, **la France** constitue pour le Québec **le partenaire privilégié** à la fois en raison de racines et d'une langue communes, d'une volonté politique partagée, d'un engagement constant qui mobilise de part et d'autre des ressources considérables au profit d'intérêts communs diversifiés, et d'un choix réciproque de se considérer, à bien des égards, comme le pôle premier d'alliance dans ses rapports avec l'autre continent. La promotion d'une francophonie multilatérale renforcée représente un enjeu commun de première importance, partagé d'ailleurs avec d'autres entités en Europe, notamment la Communauté française de Belgique, le Luxembourg, la Suisse et la Roumanie.

Le **Royaume-Uni**, avec lequel les liens historiques, humains, économiques et culturels ont toujours été soutenus et qui constitue actuellement le premier partenaire commercial du Québec en Europe et **l'Allemagne**, dont le rôle pivot sur le continent ainsi que le potentiel financier, industriel et technologique font une puissance de premier ordre, exigent des efforts accrus et soutenus pour en faire des **partenaires de premier plan** au niveau du développement industriel et des échanges commerciaux, de la coopération scientifique et technologique, du développement des ressources humaines et des alliances entre industries de la culture et de la communication.

Les relations très étroites établies au cours des dernières années avec les **différents acteurs institutionnels de la Belgique** devraient permettre d'envisager des actions encore plus significatives notamment en matière de partenariats industriels, de coopération scientifique et technologique, de rapports suivis entre industries de la culture et de la communication ainsi que de formation avancée des ressources humaines.

L'Italie connaît un dynamisme industriel, technologique et culturel qui offre des possibilités de rapports plus soutenus, grâce notamment à l'action de l'importante communauté italienne établie au Québec.

Avec la **Suède** et les **pays nordiques**, certains enjeux reliés à la nordicité et à l'environnement pourraient donner lieu à des partenariats industriels alors que certaines expériences relatives au développement technologique et social offrent des possibilités intéressantes de collaboration.

Alors que les rapports du Québec se sont développés jusqu'à présent essentiellement avec les pays d'Europe occidentale, on voit s'ouvrir en **Europe de l'Est** des perspectives inédites. C'est en exploitant les possibilités offertes par les ententes signées avec la RFSSR, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie que devraient s'établir les bases de rapports économiques, technologiques, scientifiques et culturels suivis avec les pays de l'Est dont il conviendra de suivre l'évolution avec attention.

L'**Asie** représente, grâce notamment au Japon, à la République populaire de Chine et aux nouveaux pays industrialisés, un pôle dont l'importance devrait devenir déterminante à bien des égards.

Le **Japon** est une puissance financière, industrielle et technologique de dimension mondiale. Exportateur largement excédentaire envers tous les pays, offrant un marché d'accès difficile, il constitue un partenaire particulièrement exigeant. L'établissement de rapports suivis et plus équilibrés pourrait passer par des **projets de haute technologie** dans certaines filières, où l'on saurait marier capitaux, expertise et partage des retombées. Il faudra, à cette fin, apprendre à beaucoup mieux connaître les stratégies de ce pays et parvenir à convenir avec lui d'avenues porteuses de liens structurants mutuellement profitables.

Tout en continuant à promouvoir le commerce avec les **nouveaux pays industrialisés** de ce continent, c'est probablement par **quelques grands projets** qu'on arrivera à établir des rapports suivis, comme c'est le cas également avec la République populaire de Chine, la République de Corée, l'Inde et la Thaïlande. L'évolution de la situation au Viêt-Nam, un pays membre de la francophonie, pourrait ouvrir la voie à la coopération économique et technologique.

Au cours des dernières années, des relations étroites et diversifiées se sont établies entre le Québec et plusieurs pays d'**Afrique**, notamment à la faveur de la réalisation de grands projets et de la présence dans les institutions québécoises d'un nombre important d'étudiants de ces pays, attirés par le caractère francophone nord-américain. En prenant appui sur ces liens ainsi que sur un intérêt partagé de voir se conforter l'espace francophone, les pays de ce continent seront considérés comme des **partenaires en codéveloppement**. Puisque le développement repose très largement sur la compétence des ressources humaines, les rapports devraient porter sur la conjugaison des efforts pour contribuer à leur formation dans des secteurs où la complémentarité des intérêts peut permettre des collaborations utiles et suivies – les grands projets en sont la meilleure expression. Les ressources et la taille du Québec ne lui permettent pas de répondre aux immenses besoins de ces pays. C'est donc en collaboration avec les organismes fédéraux et internationaux de financement que se concrétisera cette stratégie qui privilégiera la complémentarité avec l'action multilatérale mise de l'avant dans le cadre de la francophonie.

Le développement de la **francophonie** multilatérale représente un **enjeu vital** pour le Québec, comme pour tous ceux qui parlent français. L'avenir du français dépend non seulement du nombre de ses locuteurs mais surtout de leur capacité d'en faire une langue de création et de diffusion dans les secteurs d'avenir que sont la science, la technologie, et en particulier les technologies de l'information, les communications et la culture. Aucun pays ne peut relever seul ce défi. Pour y parvenir, le Québec continuera à promouvoir auprès de ses partenaires une stratégie concertée qui repose sur l'apport réel de chacun à des actions communes au sein de **véritables réseaux** regroupant les institutions des pays membres dont le potentiel est renforcé par la collaboration.

Au Moyen-Orient, le Québec cherchera à faire connaître ses secteurs d'excellence et son savoir-faire afin de participer à des projets reliés au développement industriel et technologique.

C'est en tenant compte de cette perspective d'ensemble et des intérêts de ses partenaires qu'il convient d'examiner comment le Québec peut établir avec eux des rapports qui concilient ses propres impératifs de développement et les leurs.

LES PARTENAIRES QUÉBÉCOIS

La mondialisation des échanges présente un défi en apparence paradoxal. L'ouverture comporte des contraintes dont doivent tenir compte les politiques intérieures; elle offre par ailleurs des possibilités dont on ne pourra profiter pleinement qu'en adoptant une approche stratégique du développement économique, culturel et social.

Puisque de nombreux intervenants publics et privés sont touchés par cette situation et appelés à agir sur la scène internationale, il importe de renforcer la concertation pour dégager les consensus sur les conditions et les priorités de développement, ainsi que pour assurer la mobilisation des ressources requises pour que l'action internationale y contribue. Le gouvernement compte donc, par l'entremise du ministère des Affaires internationales, renforcer cette concertation avec ses partenaires québécois.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le **gouvernement fédéral** représente un partenaire d'une importance particulière en raison du rôle qu'il joue en matière internationale et de l'importance de son action sur les divers volets de l'activité internationale du Québec.

Chapitre 8

LES PARTENAIRES ÉTRANGERS

8.1 LES AFFAIRES BILATÉRALES
8.1.1 Les États-Unis
8.1.2 La France
8.1.3 L'Europe
8.1.4 L'Asie et l'Océanie
8.1.5 L'Amérique latine et les Antilles
8.1.6 L'Afrique et le Moyen-Orient

8.2 LES AFFAIRES MULTILATÉRALES
8.2.1 La francophonie multilatérale
8.2.2 Les organisations internationales

8.1 LES AFFAIRES BILATÉRALES

8.1.1 Les États-Unis

Sommaire

LE Québec entretient des liens importants avec les États-Unis, son voisin et principal partenaire, et des relations multiformes particulièrement intenses avec les régions limitrophes. Les mouvements de capitaux sont considérables, le commerce de biens avec les États-Unis représente pratiquement les deux tiers des échanges internationaux de marchandises du Québec et les produits culturels américains sont largement répandus au Québec. Bien que diffuse, la coopération scientifique et technologique est très développée. L'afflux de touristes américains au Québec est très important et les États-Unis demeurent une destination privilégiée des Québécois.

L'importance des échanges avec les États-Unis et l'influence des décisions qui se prennent dans ce pays exigent de la part du Québec des efforts particuliers et soutenus pour faire connaître aux divers milieux influents sur le plan national comme dans les sphères financières, industrielles, universitaires et culturelles, les principaux aspects de sa réalité actuelle.

L'Accord de libre-échange donne aux entreprises québécoises l'occasion d'avoir accès à un marché immense et riche et d'établir des rapports encore plus étroits avec les intervenants américains. Pour en tirer le meilleur parti possible, le Québec adoptera une stratégie fondée sur l'identification des forces et des complémentarités qui se traduira par le développement de réseaux, d'accords industriels et d'alliances. Grâce aux liens existants et à une meilleure connaissance des États-Unis, le Québec poursuivra l'élaboration d'une approche régionale intégrant le commerce, le développement industriel et technologique, la coopération scientifique et la formation des ressources humaines. L'énergie et l'environnement présentent des enjeux particuliers qui feront l'objet d'une attention soutenue et d'une action auprès des divers milieux intéressés.

L'action du Québec portera sur l'ensemble du territoire américain mais sera particulièrement concentrée dans les États du Nord-Est et du Midwest.

Quelques données

Depuis le dernier conflit mondial, les États-Unis ont exercé sur la scène internationale une influence considérable dans pratiquement tous les domaines d'activité. Bien que leur part de la production et du commerce ait diminué en termes relatifs, ils constituent toujours la première puissance économique et commerciale du monde.

Le produit intérieur brut américain, 1,7 fois celui du Japon et 3,3 fois celui de l'Allemagne, représente à lui seul le quart du P.I.B. mondial. Au premier rang des échanges commerciaux et au deuxième pour les exportations après l'Allemagne unifiée, les États-Unis exportent 7 % de leur PIB, et l'importance de leur marché intérieur est telle que la croissance de l'économie mondiale en dépend dans une large mesure, puisqu'ils achètent 14,3 % des produits étrangers vendus dans le monde, devançant largement l'Allemagne, deuxième en importance, qui en absorbe 9,9 %.

La chute du dollar américain qui, au cours des cinq dernières années, a perdu le tiers de sa valeur par rapport aux monnaies des pays de l'OCDE et le quart par rapport au dollar canadien, a permis une croissance exceptionnelle des exportations des États-Unis, bien supérieure à celles des pays industrialisés. Cette situation permet de croire que le commerce extérieur a été le moteur de l'économie américaine pendant cette période. L'immense déficit américain fait des États-Unis le plus grand débiteur mondial, bien que son endettement per capita reste encore relativement faible.

Les capitaux américains investis à l'étranger, devenus relativement moins importants au cours des dernières années que les capitaux étrangers aux États-Unis, continuent à jouer un rôle prépondérant.

Dans le domaine de la science et de la technologie, les Américains font face à une concurrence accrue des Asiatiques et des Européens dans plusieurs secteurs. Ils continuent d'effectuer près de 50 % des dépenses de R.-D. de la planète, soit trois fois plus que le Japon et six fois plus que l'Allemagne.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis

L'Accord de libre-échange (ALE) a été signé le 2 janvier 1988 et est entré en vigueur le 1er janvier 1989 après l'adoption des textes législatifs par les institutions parlementaires des deux pays.

L'Accord vise à éliminer les obstacles au commerce des produits et services, à faciliter la concurrence, à libéraliser les conditions d'investissement, à mettre en place des procédures efficaces pour l'administration conjointe de l'Accord et du règlement des différends, et à jeter les bases d'une coopération bilatérale et multilatérale plus grande pour multiplier les bénéfices découlant de l'Accord.

L'Accord élimine sur une période de dix ans les tarifs douaniers applicables au commerce entre le Canada et les États-Unis. Il établit des règles d'origine applicables aux produits pouvant être admis en franchise ou admissibles au traitement prévu dans la zone de libre-échange lorsqu'ils sont exportés d'un pays à l'autre. L'Accord assure que les deux pays accordent le traitement national, mécanisme de réciprocité appliqué par le GATT, et que les provinces et les États se conforment à cette règle.

Des dispositions particulières de l'Accord portent sur un certain nombre de secteurs spécifiques, soit l'agriculture, les vins et spiritueux, l'énergie et le commerce des produits automobiles.

L'Accord de libre-échange canado-américain est à plusieurs égards original puisqu'il inclus des dispositions sur des sujets d'importance pour les deux pays et non traditionnellement couverts par ce genre d'ententes : les marchés publics, les services, l'investissement, les services financiers, les séjours temporaires ainsi que l'établissement de mécanismes de règlement des différends.

L'Accord incorpore des dispositions sur les services qui comprennent un Code des services d'application générale et des ententes sectorielles sur les architectes, le tourisme et les services informatiques de même que sur des services améliorés des réseaux de télécommunication de base.

La libéralisation des échanges de services financiers s'inscrit dans le courant de l'internationalisation des marchés financiers. L'Accord améliore l'accès des établissements financiers canadiens et américains aux marchés de l'autre pays et il constitue une déclaration d'intention des deux pays de poursuivre la libéralisation de leurs marchés financiers respectifs.

L'ALE prévoit de nouvelles dispositions régissant l'investissement. Ainsi, l'Accord applique le traitement national pour la création de nouvelles entreprises. L'ALE libéralise les règles touchant l'aquisition d'entreprises existantes en relevant graduellement le critère de la taille applicable aux acquisitions directes soumises à examen et en éliminant progressivement le processus d'examen des acquisitions indirectes. L'ALE interdit également les prescriptions de résultats liées à l'investissement comme le contenu local, le remplacement des importations, la performance à l'exportation, lesquelles contreviennent à la libéralisation recherchée des échanges commerciaux.

Enfin, l'ALE contient des dispositions générales relatives au règlement des différends et des clauses spéciales concernant les droits antidumping et compensatoires.

Alors que les discussions dans le cadre de l'Accord se poursuivent sur certains sujets comme la question des subventions, l'amorce de négociations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique pour un accord trilatéral élargit les perspectives liées à la libéralisation des échanges en Amérique.

Les États-Unis sont actifs à l'échelle mondiale et sont en mesure de jouer un rôle déterminant dans les négociations multilatérales. La mondialisation de plusieurs entreprises américaines leur permet de jouer un rôle stratégique dans leur domaine d'activité. Face au renforcement des pôles européen et asiatique, le gouvernement américain a entrepris de renforcer son rôle continental en signant un Accord de libre-échange avec le Canada et en envisageant une zone de libre-échange avec le Mexique qui pourrait s'étendre à d'autres pays d'Amérique latine.

Aperçu des rapports avec le Québec

Premier partenaire économique du Québec, les États-Unis exercent une influence majeure sur l'évolution structurelle et conjoncturelle des secteurs industriel, commercial, financier et touristique du Québec. La présence américaine dans la structure industrielle du Québec constitue un phénomène marquant de son évolution économique. Au cours des cinq dernières années, les investissements américains directs au Québec ont atteint 6,7 milliards de dollars, soit 41,2 % des investissements étrangers.

Les États-Unis achètent les trois quarts des produits québécois vendus dans le monde, alors que près de la moitié des produits étrangers achetés au Québec provient de ce pays. Le surplus commercial en ce qui concerne les marchandises est compensé par un déficit des services, du tourisme, des royautés et autres redevances. Environ le tiers des échanges commerciaux de quelque 31,3 milliards de dollars entre le Québec et les États-Unis, s'effectue avec les États du Nord-Est.

Le Québec se classe au neuvième rang des partenaires commerciaux des États-Unis, au même rang que la France et la République de Corée. Les échanges commerciaux des États-Unis avec le Québec sont toutefois deux fois moins élevés que ceux avec le Mexique et cinq fois moins que ceux avec le Japon.

Le tourisme d'origine américaine est important pour le Québec. Il représente plus de 80 % des visites étrangères, soit près de trois millions de visiteurs, et quelque 65 % des recettes totales. Son importance relative tend cependant à décroître par rapport au tourisme d'autres provenances. Par contre, les dépenses touristiques du Québec aux États-Unis, qui dépassent le milliard de dollars, sont en progression constante.

La culture américaine a une présence marquée au Québec, qu'il s'agisse de l'édition, du cinéma ou de la télévision, et la production culturelle québécoise commence à effectuer des percées intéressantes dans la région du Nord-Est américain, notamment dans le secteur des arts d'interprétation et des arts visuels.

Les domaines de la science, de la technologie et de la formation font l'objet de nombreux échanges avec les États-Unis et un pont technologique a été mis en place avec le Massachusetts Institute of Technology au profit des PME québécoises.

Plus de 3 600 Québécois poursuivent des études aux États-Unis, soit plus de 80 % des Québécois étudiant à l'étranger; le Québec accueille près de 1 200 étudiants américains qui forment le deuxième contingent d'étudiants étrangers au Québec.

Le gouvernement du Québec entretient des relations suivies avec certains États et regroupements d'États américains, notamment au sein

de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada et de la Commission des Grands Lacs. Les questions énergétiques et environnementales ont donné lieu, au cours des dernières années, à des échanges croissants à tous les niveaux qui ont permis une meilleure compréhension des enjeux et des intérêts communs et entraîné une coopération étroite dans la recherche de solutions mutuellement avantageuses.

Entre 1984 et 1989, le Québec a signé des ententes avec le gouvernement fédéral américain, la Commission des Grands Lacs, la Nouvelle-Angleterre et plusieurs États. Celles-ci portent sur la sécurité sociale, l'environnement, la culture et l'immatriculation des véhicules automobiles.

Perspectives

L'Accord de libre-échange offre aux entreprises québécoises la possibilité d'étendre et de consolider leurs opérations sur un vaste marché, l'un des plus riches du monde. La négociation d'un éventuel accord de libre-échange avec le Mexique, et ultérieurement avec d'autres pays d'Amérique latine, offre aux entreprises la possibilité d'élargir leur base d'opération et d'améliorer leur position concurentielle face aux ensembles européen et asiatique.

L'accroissement des exportations de biens et services devra de plus en plus s'appuyer sur des partenariats industriels et commerciaux selon une approche régionale qui intégrera les considérations économiques, scientifiques et technologiques et celles relatives à la formation des ressources humaines.

Dans un tel contexte, les projets d'alliances industrielles et de coopération régionale constituent une avenue que le Québec entend favoriser. L'assistance requise sera fournie aux entreprises, grandes et petites, dont le potentiel, l'originalité ou le dynamisme sont susceptibles d'intensifier et de diversifier, sur une base soutenue, leurs échanges commerciaux vers les marchés les plus dynamiques à l'intérieur des États-Unis. Une attention particulière sera accordée aux PME exportatrices capables d'une action soutenue. L'exploitation de créneaux et de filières dans les secteurs prioritaires et les transferts de technologie seront privilégiés. La sous-traitance québécoise dans les secteurs où les Américains occupent une grande partie du marché mondial sera également encouragée. En matière énergétique, le Québec renforcera ses rapports avec les divers interlocuteurs américains de manière à s'assurer qu'en fonction d'enjeux et d'intérêts communs bien perçus les échanges commerciaux, financiers et technologiques connaissent l'essor qu'appelle l'importance stratégique de ce secteur.

Les efforts du Québec seront concentrés dans les secteurs reconnus comme stratégiques en matière de recherche scientifique, tant pour l'enrichissement des connaissances que pour leur possibilité d'application industrielle au Québec. En science et en technologie, le Québec verra à identifier les opportunités, à contribuer à l'amélioration de la formation, à participer au processus d'échanges scientifiques et de transferts technologiques, en particulier en encourageant la coparticipation entre les entreprises. On cherchera à accroître la coopération entre centres d'excellence, principalement avec ceux du Nord-Est.

Pour créer des réseaux de coopération à long terme, on favorisera les échanges d'étudiants et de professeurs des cycles avancés, grâce à des arrangements entre institutions.

Dans le domaine de la culture et des communications, les interventions du gouvernement privilégieront surtout les secteurs d'excellence et les intervenants capables de mener une action et des échanges soutenus. En matière de diffusion culturelle, on cherchera à pénétrer les circuits ou réseaux spécialisés dans les arts d'interprétation et les arts visuels, et l'on encouragera les alliances entre industries culturelles dans des niches spécialisées. Le Québec devrait pouvoir accroître sa part du marché américain des communications, tant par sa technologie et son matériel que par la diversité et l'originalité de ses services. On privilégiera les technologies de l'information et on cherchera à accroître la pénétration des produits audiovisuels aux États-Unis.

L'immense bassin touristique que représente les États-Unis fera l'objet d'un effort de marketing soutenu afin d'attirer un plus grand nombre de visiteurs américains au Québec. L'accent sera mis sur le recrutement de nouvelles clientèles pour le tourisme culturel et sportif et le marché des congrès.

En matière d'environnement, on centrera les efforts sur les échanges dans certains champs d'intervention comme les déchets industriels et domestiques, la gestion de l'eau potable et la qualité de l'air. Enfin, en collaboration avec diverses instances américaines, le Québec cherchera à élaborer et à appliquer un développement durable, qui mettra à profit les possibilités offertes par la coopération scientifique et technologique reliée aux problèmes environnementaux.

Le Québec poursuivra également ses efforts pour que les décideurs américains, tant au niveau national que régional, connaissent mieux son caractère de société démocratique, moderne et ouverte sur le monde, où les intervenants privés et publics sont des partenaires dynamiques, non seulement en Amérique, mais également pour l'établissement de relations avec des partenaires d'autres pays, notamment en Europe. Il continuera à encourager le développement des études sur le Québec dans certains établissements américains et stimulera les études des réalités américaines dans les institutions québécoises.

S'il est important d'envisager certaines actions dans une perspective nationale, l'étendue et la diversité du territoire américain incitent à privilégier une approche régionale fondée sur l'identification des enjeux communs et l'exploitation des éléments de complémentarité qui intègrent les activités économiques, scientifiques, technologiques, culturelles ainsi que les rapports institutionnels.

Le Nord-Est, région frontalière, regroupe les États de la Nouvelle-Angleterre et de New York. La Nouvelle-Angleterre demeure, pour des raisons historiques et de proximité, une zone d'influence inter-régionale dense, particulièrement propice à une action internationale du Québec, que ce soit en matière commerciale, scientifique, culturelle, touristique ou institutionnelle. New York, une des métropoles du monde, constitue toujours un lieu privilégié de relations internationales pour le Québec. Cette région représente un débouché de taille pour les ventes québé-

Québec – États-Unis

Quelques données

REPRÉSENTATIONS

Délégation générale
New York

Délégations
Atlanta, Boston, Chicago, Los Angeles

Autres formes de représentation
Lafayette, Washington

Ententes internationales
(1964 à 1990)

Domaines : Économie (énergie, transport)
Culture
Ressources humaines
Social et environnement

Touristes internationaux
(1989)

Touristes américains	2 977 000
En % – Québec	**81,1 %**

Immigration internationale
(1980 à 1989)

Nombre	6 316
En % – Québec	**2,9 %**

Investissements américains au Québec et au Canada
(1985 à 1990)

	Québec	**Canada**
Nombre de cas :	328	3 100
Valeur (000 000 $)	6 714	51 177
En % du total des investissements étrangers	41,2	51,8

Échanges commerciaux en 1990
000 000 $

Exportations totales	**18 139,7**
Papier journal	2 434,4
Aluminium	1 670,4
Matériel de télécommunication	1 424,8
Automobiles	1 015,8
Moteurs d'avions et pièces	632,4
Avions complets	398,9
Bois d'œuvre résineux	349,2
Pâte de bois et similaire	341,7
Cuivre	328,9
Ouvrages de base en métal	320,0

Importations totales	**13 204,9**
Automobiles	1 793,5
Matériel de télécommunication	1 519,3
Semi-conducteurs	1 040,8
Camions, tracteurs routiers	474,3
Moteurs d'avions et pièces	390,4
Pièces d'avions	310,2
Produits chimiques inorganiques	298,3
Ordinateurs électroniques	275,0
Mazout	261,8
Produits chimiques organiques	255,3

Destination	
New York	33,2 %
Midwest	27,5 %
Nouvelle-Angleterre	18,3 %
Sud-Est	13,6 %
Sud-Ouest	4,8 %
Autres	2,6 %
En % – Québec	**75,0 %**

Provenance	
Midwest	**28,6 %**
New York	19,4 %
Sud-Est	18,3 %
Nouvelle-Angleterre	18,1 %
Sud-Ouest	10,1 %
Autres	5,5 %
En % – Québec	**46,0 %**

coises, une source de capitaux et de collaborations industrielles pouvant desservir l'ensemble du marché américain.

Le Midwest, région de l'automobile et de l'industrie lourde, deuxième en importance pour les exportations québécoises, revêt un caractère stratégique pour la recherche industrielle, principalement la robotique, la biotechnologie et l'informatique et pour la mise en place d'une coopération plus intense en matière d'environnement.

Le Sud-Est est une zone d'expansion favorable aux produits de haute technologie, particulièrement de l'aéronautique, et un acheteur important de produits à base de ressources naturelles. On cherchera des partenariats et des alliances, en plus des débouchés commerciaux.

Enfin, le Sud-Ouest, qui comprend la Californie, caractérisé par la croissance des secteurs associés à la haute technologie dans les domaines de l'électronique, de l'aéronautique, de l'aérospatiale, des communications et de la biotechnologie, offre des avenues de coopération intéressantes pour le Québec, lesquelles pourront être étendues dans certains cas au domaine culturel.

8.1.2 La France

Sommaire

LE Québec a établi avec la France, au cours des trente dernières années, des rapports qui, à la faveur d'un cadre institutionnel unique, se sont étendus à tous les domaines d'activité. Ces échanges ont contribué, souvent de manière décisive, à la mise en place de plusieurs piliers du développement du Québec, aussi bien dans le domaine social que dans ceux de l'enseignement, de la culture, de la science, de la technologie et de l'industrie. Le volume des échanges humains a contribué notamment à donner à des milliers de Québécois une expertise précieuse des affaires internationales. Les maillages qui se sont formés ont renforcé la capacité du Québec d'agir dans plusieurs domaines comme une entité à la jonction de l'Amérique et de l'Europe, ce qui lui confère des avantages uniques.

Les nouveaux rapports de la France avec l'Europe et du Québec avec l'Amérique devraient conduire à utiliser les acquis pour articuler les relations franco-québécoises autour des enjeux majeurs de développement, de manière à en faire un axe important d'un partenariat Europe-Amérique.

Dans cette perspective, le gouvernement entend poursuivre le développement de ses liens directs et privilégiés avec la France dans tous les domaines et mettre l'accent sur la conclusion d'accords industriels et technologiques, la coopération scientifique, culturelle et linguistique, et la formation des ressources humaines.

Le développement de la francophonie multilatérale autour d'actions en réseaux dans certains secteurs névralgiques répond à des intérêts communs de première importance; la concertation suivie sur ces questions s'accompagnera d'efforts pour favoriser la synergie entre la coopération franco-québécoise et l'action multilatérale.

Quelques données

La France joue un rôle actif et souvent de premier plan dans l'ensemble des institutions occidentales et internationales. Elle dispose, sur tous les continents, d'un vaste réseau de relations fondées sur la culture, l'histoire et l'économie. Avec l'Allemagne, elle joue un rôle moteur de premier plan dans l'évolution de la Communauté économique européenne (CÉE). Elle contribue largement à la mise en place d'un marché unique, à l'élaboration d'une politique économique et monétaire commune et à l'élaboration des programmes de la Communauté et des institutions européennes.

Par son produit intérieur brut, la France est la quatrième puissance économique du monde occidental, après les États-Unis, le Japon et la République fédérale d'Allemagne. Elle a joui ces dernières années d'une croissance soutenue et ses perspectives économiques devraient bénéficier des impulsions résultant de l'implantation du marché unique, du rapprochement CÉE-AELE (Accord européen de libre-échange), de l'unification allemande et de l'ouverture de l'Europe de l'Est.

La France investit de plus en plus à l'étranger; le flux des investissements directs a plus que quadruplé de 1986 à 1990. À l'extérieur de la Communauté européenne, l'Amérique est un territoire privilégié pour les investisseurs français.

Le commerce extérieur de biens et services de la France représente près du quart de son produit intérieur brut. Si elle connaît traditionnellement un déficit dans ses échanges de biens, elle jouit d'une solide position dans les transactions internationales de services. Elle est le second exportateur mondial de services commerciaux.

Son industrie touristique produit des surplus annuels de plusieurs milliards de dollars. Les Français voyagent également de plus en plus à l'étranger; la France se situe pour les voyages de longue distance en troisième position, immédiatement après le Japon et les États-Unis.

En ce qui concerne le développement scientifique et technologique, la France jouit d'une réputation mondiale notamment dans l'aérospatiale, le nucléaire, les matériaux composites et la recherche biomédicale. Elle vient au quatrième rang des pays industrialisés pour ses efforts de R.-D., qui représentent 2,4 % de son P.I.B.

La France continue de jouer un rôle fondamental dans la vie et l'évolution de la langue ainsi que dans la création toujours renouvelée de la culture française. Elle déploie des efforts importants pour la diffusion linguistique et culturelle auprès des milieux francophones et francophiles et des grands publics sur tous les continents. En raison de sa capacité d'innovation et de production, des dimensions de son marché et de son influence sur les politiques, normes et programmes de l'Europe communautaire, la France offre un important potentiel d'alliances dans ces domaines.

Par ailleurs, la France joue un rôle majeur dans l'environnement social européen. Inspiratrice dans le passé d'une part non négligeable du droit au plan européen voire international, elle est le siège à Strasbourg du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. En outre, en matière de politique sociale, de santé et de sécurité sociale, elle fait partie du peloton de tête en Europe.

Aperçu des rapports avec le Québec

La communauté de langue et de souche constitue un fondement tout particulier du rapport du Québec avec la France. Il s'est développé en France un ensemble d'attitudes qui assurent au Québec un environnement politique de caractère unique. On peut constater auprès des gouvernements successifs, des milieux parlementaires, des partis et de la classe politique dans son ensemble un intérêt soutenu pour le Québec. Cet intérêt s'enracine dans la population, les divers milieux et les régions. Il s'exprime par une volonté d'envisager des relations dans tous les domaines, d'où, pour le Québec, un accès privilégié auprès du gouvernement et des administrations, et l'instauration d'un rapport fortement structuré.

La France est l'un des principaux partenaires commerciaux du Québec. Elle était, en 1990, son cinquième client et son quatrième fournisseur. Les échanges se traduisent, pour le Québec, par un déficit de 900 millions de dollars. Les exportations québécoises vers la France ont crû néanmoins, au cours des cinq dernières années, à un rythme trois

fois supérieur à celui des expéditions mondiales du Québec : parmi les destinations recevant plus de 100 millions de dollars d'exportations, la France enregistre le septième taux de croissance le plus élevé. Quant à ses importations en provenance du territoire français, elles ont progressé à un rythme près de deux fois plus élevé que les importations totales du Québec.

La France est, après les États-Unis, le plus important marché touristique du Québec et celui qui se développe le plus rapidement. Le nombre de visiteurs français est passé de 85 000 en 1985 à 230 000 en 1990. Les Français ont constitué, en 1990, plus du quart des visiteurs non américains au Québec.

De 1985 à 1990, les industriels français ont concentré au Québec quelque 25 % de leurs investissements directs au Canada. Cette proportion a cependant décru au cours des dernières années. Des investissements québécois majeurs en France et d'importants contrats d'exclusivité ont été conclus de part et d'autre. Bien que les affinités linguistiques et culturelles ne constituent pas des assurances de succès, les PME québécoises à la recherche de partenaires en Europe trouvent facilement des interlocuteurs sur le territoire français.

La coopération scientifique et technologique a pris au fil des ans un caractère de plus en plus structurant : les échanges s'appuient sur des priorités communes, des équipes et des projets intégrés. Dans l'ensemble de la coopération institutionnelle franco-québécoise, 50 % des ressources globales sont consacrées aux secteurs de la science et de la technologie. Outre l'avancement des connaissances dans des secteurs prioritaires, cette coopération favorise la formation de jeunes chercheurs et la valorisation conjointe des résultats de la recherche en vue de retombées industrielles.

Les échanges culturels sont nombreux et intenses. La France constitue le premier marché pour l'accueil des artistes des arts visuels et d'interprétation. En outre, des percées intéressantes ont été réalisées grâce à des alliances et à des partenariats établis dans les industries du disque, de l'édition et de l'audiovisuel.

La place qu'occupe la France dans le monde francophone en fait un partenaire de première importance pour la promotion du français comme langue internationale de communication. Dans ce domaine, les collaborations visent le développement linguistique ainsi que la promotion du français comme langue scientifique; elles touchent les industries de la langue, notamment pour le développement de systèmes experts.

En matière de ressources humaines, la France constitue un partenaire important pour le Québec. En 1989, une entente a été conclue avec l'Office français des migrations internationales pour favoriser l'établissement au Québec des ressortissants français ou étrangers résidant en France. Par ailleurs, la formation a toujours occupé une place importante dans les relations franco-québécoises. On retrouve chaque année plus d'un millier d'étudiants français dans les universités québécoises, dont près de la moitié dans les cycles avancés. Un nombre important d'étudiants québécois poursuivent leur spécialisation dans les établissements français. Grâce à l'Office franco-québécois pour la jeunesse, plus de 60 000 jeunes Français et Québécois ont participé à des

échanges depuis 1968, sans compter, à cet égard, l'apport des Associations Québec-France et France-Québec.

Les relations institutionnelles directes et privilégiées entre la France et le Québec ont connu des progrès importants. Depuis 1960, le Québec et la France se sont dotés de moyens et de mécanismes de concertation nombreux, originaux à plusieurs égards : visite du président de la République et rencontres périodiques alternées des premiers ministres, visites ministérielles, Groupe d'amitié des parlementaires, Commission permanente de coopération, Groupe franco-québécois de coopération économique, Commission mixte ACTIM-MAIQ, Office franco-québécois pour la jeunesse, Associations Québec-France et France-Québec. Parallèlement, le Québec et la France ont conclu des ententes dans des domaines aussi nombreux que variés. Le Consulat général de France à Québec et la Délégation générale du Québec à Paris ont un statut spécial et assurent directement les communications entre les gouvernements. Il importe de souligner que la coopération franco-québécoise mobilise des ressources substantielles et repose sur un financement paritaire.

Le dialogue franco-québécois déborde largement les questions bilatérales. Au sein de la francophonie, Français et Québécois ont progressivement établi des rapports privilégiés. Un dialogue s'amorce également sur l'évolution de l'Europe, y compris l'Europe de l'Est, et en particulier sur la construction européenne et le potentiel de relations avec l'Europe communautaire.

Perspectives

Le Québec recherchera avec la France, un allié de grande valeur, la mise en place d'un partenariat Europe-Amérique soutenu, en ce qui concerne les enjeux décisifs de la prochaine décennie, aux plans bilatéral et multilatéral.

Le Québec tentera de conclure des alliances avec la France en matière d'économie et de développement scientifique et technologique, d'industries de la culture, de la communication et de la langue, en s'appuyant sur la participation élargie des divers intervenants québécois, sur un rapport intergouvernemental et institutionnel toujours plus étroit et sur un effort de rayonnement accru.

Le gouvernement fera une place plus grande au développement industriel, au transfert de technologie et à la prospection d'investissements. Il visera de nouvelles percées dans les industries de l'espace et de l'environnement et dans les technologies de l'information et les industries audiovisuelles, quatre secteurs considérés comme stratégiques. Par ailleurs, le Québec souhaite mieux connaître et exploiter le potentiel de coopération et les moyens qu'offrent certaines régions de France.

Au plan commercial, tenant compte de la continentalisation des marchés, il soutiendra notamment les alliances, implantations et acquisitions envisagées par des entreprises susceptibles d'assurer une pénétration soutenue de ces marchés. L'action touristique du gouvernement en France recevra toute l'attention que mérite ce marché dynamique et prometteur.

Dans les activités de développement scientifique et technologique, il favorisera les échanges de chercheurs, les ponts technologiques et la valorisation conjointe des résultats de la recherche. Il maintiendra la poli-

tique conjointe de soutien aux publications scientifiques de langue française. Ces échanges avec la France pourront également servir de point d'appui pour l'intensification de la coopération avec d'autres partenaires européens dans le cadre des grands programmes de recherche.

La France constitue un champ privilégié pour la diffusion culturelle québécoise. Le gouvernement continuera à encourager la participation aux manifestations les plus importantes et soutiendra les efforts de promotion des produits culturels, disques, films, livres et spectacles. Par ailleurs, il mettra l'accent sur la formation d'alliances entre industries de la culture et de la communication. Il poursuivra sa coopération linguistique et favorisera la mise au point de systèmes experts et le traitement automatique par ordinateur de la langue parlée et écrite qui concernent les industries de la langue.

En matière de formation, il favorisera les échanges autour des secteurs névralgiques et privilégiera les projets intégrés, élaborés entre établissements de niveau universitaire et collégial et comportant des liens avec le milieu industriel. Tout en encourageant les diverses formules qui favorisent les échanges de jeunes, il souhaite mettre l'accent sur les échanges qui allient des activités de perfectionnement et de formation.

Au chapitre de l'environnement, en plus des échanges en cours sur les politiques, il cherchera à mettre sur pied des projets conjoints relatifs à l'énergie électrique, l'eau, les déchets et l'atmosphère.

Le Québec vise à augmenter l'immigration francophone et le Service d'immigration de la Délégation générale du Québec à Paris participera à la réalisation de cet objectif.

L'accès et l'appui dont dispose le Québec auprès des milieux gouvernementaux, parlementaires, politiques et institutionnels français constituent pour lui un avantage qu'il importe de consolider et d'étendre. Le Québec attachera donc une grande importance au caractère direct et privilégié de ses rapports avec la France. Dans cet esprit, le gouvernement continuera à consacrer une attention particulière à la planification des rencontres périodiques des premiers ministres, clé de voûte des rapports franco-québécois, et des échanges de visites ministérielles dans les secteurs les plus importants. Le Québec entend ainsi contribuer à la mise en place d'un large partenariat d'avenir avec la France, tant en Europe qu'en Amérique.

L'étendue et la qualité des rapports que le Québec entretient avec la France ainsi que la place qu'occupe celle-ci au sein des communautés européennes et du continent en font un partenaire de choix pour ménager des zones d'accès dans la nouvelle Europe pour les chercheurs, les entreprises, les industries culturelles du Québec, de même que pour élaborer des alliances et aborder ensemble des marchés. Ainsi, la construction européenne, comme l'implantation d'une zone de libre-échange en Amérique, peuvent contribuer au rapprochement de la France et du Québec et leur fournir un nouveau champ d'action. De même, l'ouverture de l'Europe de l'Est peut offrir des perspectives économiques partagées et la possibilité de travailler ensemble à renforcer la francophonie dans cette région.

En ce qui concerne la francophonie multilatérale, une réelle complicité franco-québécoise a accompagné sa naissance, l'admission du Québec en qualité de membre, l'évolution des institutions et de la coo-

pération francophone et leur couronnement par la tenue de Conférences des chefs d'État et de gouvernement. Le Québec considère indispensable le rôle et la contribution de la France à l'épanouissement de la francophonie et compte maintenir et intensifier avec elle un dialogue privilégié pour convenir des orientations et des perspectives d'avenir de la communauté francophone.

Québec – France
Quelques données

REPRÉSENTATION

Délégation générale
Paris

Ententes internationales
(1964 à 1990)

Domaines : Économie
Science et technologie
Culture et communication
Ressources humaines
Social

Touristes internationaux
(1989)

Touristes français	199 048
En % – Québec	**5,4 %**

Immigration internationale
(1980 à 1989)

	Nombre	En % Québec
France	11 192	5,1 %

Investissements français au Québec et au Canada
(1985 à 1990)

	Québec	Canada
Nombre de cas :	116	224
Valeur (000 000 $)	1 211	4 915
En % du total des investissements étrangers	7,4	5,0

Échanges commerciaux en 1990
000 000 $

Exportations :	**489,7**	**Importations :**	**1 394,3**
Moteurs d'avions et pièces	90,1	Avions et moteurs	244,3
Minerai et concentrés de fer	30,4	Boissons	96,9
Pâte de bois et pâte similaire	28,3	Livres et brochures	69,7
Aluminium	27,4	Tubes électroniques	57,5
Papier journal	20,7	Effets personnels et articles ménagers	38,6
En % – Québec	**2,0 %**	**En % – Québec**	**4,9 %**

8.1.3 L'Europe

Sommaire

GRÂCE à des liens historiques et culturels, le Québec a établi des rapports étroits et diversifiés avec plusieurs pays d'Europe occidentale.

Les liens institutionnels qui existent avec le Royaume-Uni se sont accompagnés d'importants flux financiers et commerciaux et d'échanges scientifiques et culturels, notamment avec la communauté anglophone du Québec. La formalisation des relations avec les divers partenaires institutionnels de la Belgique a entraîné une coopération culturelle, scientifique et économique qui a engendré des résultats importants. Les rapports avec l'Allemagne, essentiellement commerciaux jusqu'à présent, évoluent désormais vers le développement industriel et technologique et la coopération scientifique. La présence au Québec d'une importante communauté italienne a permis de faire évoluer les relations commerciales avec l'Italie vers des partenariats industriels et des échanges scientifiques et culturels plus soutenus.

Les transformations que connaissent le continent européen à l'Ouest comme à l'Est et l'Amérique tant au Nord qu'au Sud, offrent de nouvelles possibilités de partenariats industriels, technologiques, scientifiques et culturels de première importance, en même temps qu'elles imposent des exigences supplémentaires.

Un nouveau partenariat entre l'Amérique et l'Europe occidentale stimulera la recherche d'investissements et de technologie, les alliances stratégiques en matière de coopération scientifique, d'industries de la culture et de la communication, d'échanges favorisant la formation avancée dans certains secteurs stratégiques, et le renforcement des liens institutionnels, particulièrement avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie.

Avec les pays d'Europe de l'Est, ce partenariat favorisera l'établissement de relations en matière de commerce, d'industrie, de formation et de coopération scientifique et culturelle, principalement avec la Hongrie, la République fédérative tchèque et slovaque, la Pologne et la République socialiste fédérative soviétique russe.

Quelques données

L'Europe compte près de 840 millions d'habitants; avec 16 % de la population du globe, elle accapare environ 35 % du revenu mondial et compte quatre des six grands pays industrialisés du monde. Le produit intérieur brut cumulé des pays d'Europe occidentale surpasse maintenant celui des États-Unis.

Le continent européen vit des transformations profondes. La Communauté économique européenne, qui compte douze pays depuis 1986, connaîtra une nouvelle étape décisive à la fin de 1992 avec l'entrée en vigueur de plusieurs dispositions qui renforceront l'intégration économique. Les pays membres se sont engagés dans une dynamique qui,

par delà l'union monétaire, pourrait conduire à l'adoption d'une charte sociale et peut-être à une certaine forme d'union politique. Ce mouvement incite certains autres pays du continent à demander ou à considérer leur adhésion à la Communauté.

La levée inattendue du rideau de fer a mis fin à la partition de l'Europe convenue à Yalta après la Seconde Guerre mondiale. L'ouverture politique et économique des pays de l'Est et la réunification de l'Allemagne en sont des conséquences directes. La création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) témoigne de la nouvelle dynamique des rapports entre pays européens. Une évolution aussi radicale donne lieu à certains soubresauts mais, à terme, elle devrait déboucher sur un nouveau dynamisme qui prend assise sur un potentiel important dans tous les domaines.

Les pays d'Europe occidentale investissent beaucoup à l'étranger. Au cours des dernières années, ils ont été responsables de plus de la moitié des fusions et des acquisitions dans le monde. Le Royaume-Uni suit les États-Unis pour la valeur de ses investissements directs outre-frontières. La France occupe le second rang des pays investisseurs à l'étranger en 1990, après le Japon.

L'Europe occidentale effectue près de la moitié du commerce mondial et plus des trois cinquièmes de celui des pays industrialisés. Les pays de la CÉE assurent les deux cinquièmes du commerce mondial et plus de la moitié de celui des pays industrialisés; fait remarquable, 85 % des échanges internationaux des pays européens se font à l'intérieur de l'Europe.

La restructuration qui est en voie de conduire à un marché unique a déjà relancé l'économie européenne. La croissance devrait y demeurer nettement plus soutenue qu'au cours de la dernière décennie et sensiblement plus forte que la croissance américaine. L'ouverture à l'Est et la réunification allemande, malgré des difficultés plus grandes que prévues, contribueront au maintien d'une croissance économique continue en Europe.

Les Européens se sont donné des outils communs pour renforcer leur potentiel en matière de science et de technologie, domaine auquel ils accordent une importance stratégique. C'est ainsi qu'ont été mis en place de grands programmes de recherche supranationaux dans plusieurs domaines, dont ceux des technologies de l'information, des nouveaux matériaux, de la biotechnologie et de l'environnement; certains de ces programmes sont ouverts à des partenaires étrangers. On compte par ailleurs à l'Est et en U.R.S.S. un nombre important de compétences qui pourront, dans un avenir rapproché, contribuer à renforcer la performance scientifique et technologique européenne.

L'Europe dispose d'un patrimoine et d'une capacité de création culturelle d'une diversité et d'une richesse incomparables. Elle possède une longue tradition d'échanges culturels qui en font, à cet égard, un partenaire exceptionnel. Elle peut compter en outre sur des ressources humaines parmi les plus scolarisées au monde et ce, grâce à des établissements d'enseignement dont la réputation est bien établie au niveau international.

L'évolution de la Communauté économique européenne et l'Europe de 1992

La mise en place des institutions européennes communes actuelles commence en 1949 avec la création du Conseil de l'Europe qui regroupe 22 pays pour traiter des problèmes politiques et économiques. Le 18 avril 1951, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne signent un traité créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Ces mêmes pays instituent en 1958 la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEÉA ou EURATOM) et la Communauté économique européenne (CÉE), dont l'objectif est la constitution d'un marché commun.

Lors de la fusion des trois communautés (CÉE, CECA, CEÉA) en 1965, un Comité économique et social est constitué. L'union douanière est réalisée en 1968 et un plan en vue de la création par étapes d'une union économique et monétaire est adopté en 1969. L'Europe des Neuf prend forme en 1973 avec l'arrivée du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande. Dès 1979, le processus d'intégration monétaire européen reçoit une nouvelle impulsion avec la création du système monétaire européen (SME) et de l'unité monétaire européenne (Écu). L'année 1981 est celle de l'adhésion de la Grèce à la CÉE. Le Portugal et l'Espagne font de même en 1986, constituant alors l'Europe des Douze.

Le programme européen de 1992 est défini dans l'Acte unique adopté en 1987 par la Communauté. Il s'agit en substance d'assurer la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services entre les pays membres de la CÉE d'ici le 1er janvier 1993. Pour y parvenir, trois types de barrières doivent être levées:

- élimination des frontières physiques, c'est-à-dire la suppression de tout contrôle douanier entre les pays de la Communauté;
- élimination des frontières techniques de telle sorte que les politiques internes ne constituent pas des entraves au commerce entre les États membres;
- élimination des frontières fiscales, ce qui implique un rapprochement des taxes indirectes, un système de compensation communautaire pour la TVA et un système d'interconnexion des entrepôts douaniers pour les produits soumis aux droits d'accise.

La création du grand marché intérieur est complétée, dans l'Acte unique, par le renforcement de la Communauté dans les domaines monétaire, social, technologique et environnemental. En juin 1989, un rapport sur l'union économique et monétaire (UÉM) est présenté au Conseil européen et le 1er juillet 1990, la circulation des capitaux est complètement libéralisée. Des développements importants surviennent en décembre 1990 avec le lancement des conférences intergouvernementales sur l'union économique et monétaire (UÉM), d'une part, et sur l'union politique, d'autre part. En 1991, l'Autriche et la Suède font part de leur intention de poser leur candidature à la Communauté.

Les perspectives offertes par l'Europe de 1992 ont insufflé un nouveau dynamisme aux économies et aux entreprises de la Communauté. Les initiatives en matières sociale, éducative, scientifique, technologique et environnementale concourent au rapprochement des collectivités et au renforcement des liens entre les différents pays.

Les difficultés liées à l'uniformisation des politiques et programmes, les demandes d'adhésion et le développement des rapports avec les pays de l'Europe de l'Est mobilisent actuellement les énergies et les ressources des Européens. Cependant, la consolidation du marché européen devrait engendrer des bénéfices pour l'économie mondiale et les échanges internationaux. L'Europe deviendra plus concurrentielle au plan international et offrira de nouvelles avenues de coopération dans toutes les sphères d'activité.

Aperçu des rapports avec le Québec[1]

Le Québec entretient avec plusieurs pays d'Europe des rapports à la fois denses et diversifiés en matière de commerce, d'investissements, de financement public, de transferts de technologie, d'immigration, de formation, de tourisme et de culture.

L'Europe est le second partenaire commercial du Québec après les États-Unis. En 1990, 15 % des exportations québécoises de marchandises étaient destinées au marché européen, alors que 29 % des importations du Québec provenaient d'Europe. Ces données contrastent avec celles des autres provinces canadiennes dont 7 % seulement des exportations et 12 % des importations se font avec l'Europe.

Entre 1985 et 1990, les exportations québécoises vers l'Europe de l'Ouest ont crû à un rythme annuel de 13 % alors que vers l'Est, elles ont connu une progression de 8 %. Le rythme de croissance des expéditions québécoises en Europe est beaucoup plus rapide que celui des ventes internationales du Québec. Au cours de cette période, le déficit commercial du Québec avec l'Europe occidentale est passé de 2,6 milliards de dollars à 4,4 milliards de dollars, et celui avec l'Europe orientale, de 29 millions de dollars à 157 millions de dollars.

L'Europe représente un terrain propice à la recherche d'investissements. De 1985 à 1990, 27 % des nouveaux investissements et acquisitions d'origine étrangère réalisés au Québec ont été faits par des entreprises européennes.

L'Europe est en voie de devenir pour le Québec un partenaire économique, scientifique et technologique de première importance. Certaines entreprises québécoises participent à des projets dans le cadre des grands programmes européens de recherche. Des échanges bilatéraux se sont institués entre des entreprises ou institutions québécoises et des partenaires de plusieurs pays européens.

Les échanges sont également fructueux en ce qui concerne les ressources humaines. Le continent européen a fourni au Québec, au cours de la dernière décennie, près du quart de son immigration. Des 8 500 étudiants étrangers inscrits dans les universités québécoises en 1989, 25 % provenaient d'Europe, dont près d'un millier hors de France. Les universités québécoises entretiennent des liens suivis avec plusieurs établissements universitaires européens.

Le Québec dispose de représentations permanentes à Londres, à Bruxelles, à Düsseldorf, à Rome, à Milan et à Stockholm. En outre, il a soutenu en 1990, l'implantation à Prague d'un centre du commerce et de la culture.

Perspectives

L'évolution des échanges internationaux de même que les transformations que connaissent l'Europe et l'Amérique nécessitent une adaptation de l'action du Québec.

Les énergies des pays d'Europe occidentale sont largement centrées sur le renforcement de leur assise continentale et l'élargissement des rapports avec leurs voisins de l'Est. Occupés à construire l'Europe, ces pays seront intéressés à un partenariat avec le Québec dans la mesure

1 En raison de l'importance de ses relations avec le Québec, la France fait l'objet d'un chapitre distinct. Les considérations suivantes sur l'Europe ne comprennent pas celles qui concernent la France.

où ils y trouveront une expertise, des biens concurrentiels et la perspective d'accroître leur propre action en Amérique.

Une très bonne connaissance des éléments de complémentarité possibles et de la culture d'affaires des milieux européens ainsi qu'une capacité de mener une action soutenue constituent des conditions préalables à des opérations fructueuses sur ce continent. En profitant des nombreux liens actuels et en s'appuyant sur les rapports institutionnels déjà établis, le Québec poursuivra la recherche d'alliances, de coparticipations et d'implantations et accordera la priorité à l'économie, à la science et à la technologie, aux ressources humaines et à la culture.

L'Europe est un chef de file mondial dans le domaine de la recherche et du développement, position que renforce la mise en place des grands programmes européens de recherche. Le Québec souhaite accroître sa coopération scientifique, notamment par la participation de ses institutions à ces grands programmes.

Il entend soutenir la formation avancée de Québécois dans des centres européens reconnus et celle d'Européens dans les universités québécoises, en particulier par l'établissement de réseaux de coopération entre établissements d'enseignement et de recherche. Quant aux échanges de jeunes, ils seront orientés en fonction d'objectifs de formation.

Sur le plan du tourisme, la clientèle européenne offre un potentiel considérable. Elle produit déjà près des trois cinquièmes des dépenses internationales à ce chapitre et cette part s'accroît constamment. Le Québec poursuivra donc ses efforts pour mettre en valeur ses attraits touristiques et attirer cette clientèle.

L'Europe offre un bassin d'immigration particulièrement attrayant pour le Québec. On retrouve dans la plupart des pays européens une population dont la formation et les qualifications professionnelles, de même que l'ouverture aux langues et aux cultures étrangères, s'inscrivent dans le développement d'une société francophone et d'une économie prospère au Québec. Les liens historiques, économiques et culturels facilitent par ailleurs l'intégration des immigrants qui proviennent de ces pays.

La diversité, la richesse et le dynamisme des cultures européennes se manifestent dans une création d'une grande qualité et donnent lieu à l'émergence d'entreprises culturelles aptes à véhiculer cette création dans les circuits internationaux. Le continent européen constitue pour le Québec l'endroit privilégié et prioritaire pour ses échanges culturels. Grâce à de nombreuses affinités et aux réseaux qui se sont formés au cours des dernières années, une priorité sera accordée aux échanges dans les secteurs reliés aux arts d'interprétation et aux arts visuels. Des efforts particuliers seront consentis pour favoriser des alliances permettant de consolider et de renforcer le potentiel de production des industries québécoises de la culture et de la communication et de leur faciliter l'accès à des marchés élargis.

Les rapports institutionnels jouent un rôle important avec l'Europe et le gouvernement entend leur accorder une attention soutenue. En Europe occidentale, le gouvernement veillera à élargir ses rapports, notamment avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, les divers partenaires institutionnels en Belgique et l'Italie.

Il compte également entretenir des relations suivies avec les institutions et les organismes de la Communauté économique européenne afin d'y faire valoir ses intérêts. Par ailleurs, les programmes européens offrent de nouvelles perspectives de coopération internationale à laquelle le gouvernement souhaite voir les institutions québécoises participer activement, en particulier dans les domaines industriel, scientifique, technologique ainsi que dans le secteur de l'audiovisuel.

Le Royaume-Uni constitue le plus ancien et le plus important partenaire commercial du Québec au sein de la CÉE. Tout en continuant à y promouvoir ses intérêts commerciaux, le Québec privilégiera la prospection d'investissements, la coopération scientifique ainsi que les échanges permettant d'accroître la diffusion de la production culturelle.

Des efforts accrus devraient permettre d'intensifier les rapports avec l'Allemagne qui joue un rôle de premier plan en matière économique et scientifique. Le Québec examinera les avenues d'une coopération institutionnelle plus intense, encouragera les alliances entre moyennes entreprises allemandes et québécoises, ainsi que les échanges dans les domaines de la recherche scientifique, de la technologie et des ressources humaines. Les besoins liés à la modernisation des cinq länders nouvellement annexés et l'importance de l'Allemagne dans la restructuration économique de l'Europe de l'Est offrent des possibilités commerciales dont le Québec peut profiter.

En Belgique, le Québec mettra à profit les liens [illegible]sés au sein de la francophonie et les ententes qui le lient à la communauté française, à la Région wallonne et à l'Exécutif flamand pour instaurer un partenariat industriel, une coopération scientifique et technologique, des échanges culturels, des alliances entre industries de la culture et de la communication et des liens en matière de formation avancée.

Avec l'Italie, l'établissement de relations institutionnelles devrait faciliter l'intensification de la coopération industrielle dans certains secteurs de pointe, renforcer l'appui de projets conjoints de recherche, et stimuler le partenariat dans les industries culturelles.

D'autres pays feront l'objet d'une attention particulière. Les Pays-Bas, porte d'entrée privilégiée pour le commerce avec le continent, est à l'avant-garde dans le domaine de l'environnement et dans divers secteurs scientifiques et technologiques. Le Québec compte accroître ses relations commerciales et sa coopération scientifique et technologique avec ce partenaire, entre autres en environnement.

Les pays nordiques constituent des partenaires intéressants pour le Québec dans les secteurs de la forêt, de la biotechnologie, de l'environnement ainsi que dans les secteurs de développement reliés à la nordicité.

Les relations avec la Suisse s'intensifieront, notamment dans les secteurs financier et culturel.

Depuis son adhésion à la CÉE, l'Espagne a connu un développement accéléré à la faveur d'un afflux important d'investissements étrangers. Cette situation ouvre des perspectives nouvelles pour le développement des rapports du Québec avec ce pays dans les domaines industriel et commercial. De même, les alliances avec des entreprises culturelles espagnoles pourraient contribuer à alimenter en produits

audiovisuels l'immense marché hispanophone, notamment en Amérique. La participation du Québec à l'Exposition universelle de Séville permettra d'explorer ces différentes avenues et donnera une nouvelle impulsion aux relations avec l'Espagne, en s'appuyant entre autres sur les liens tissés avec la Catalogne.

Les pays d'Europe de l'Est offrent des perspectives inédites. Leur situation appelle une approche particulière qui passera par des formules de partenariat, par une contribution à la formation du personnel dans certains secteurs tels ceux de la finance ou de la gestion, et par la coopération scientifique et culturelle. Aussi, le gouvernement a-t-il mis en place les moyens d'amorcer des échanges répondant à des intérêts partagés et ce, grâce aux ententes signées avec la Hongrie, la République fédérative tchèque et slovaque et la Pologne. L'installation d'un centre du commerce et de la culture à Prague s'inscrit dans cette perspective.

Québec – Europe (France exclue)

Quelques données

REPRÉSENTATIONS

Délégations générales
Belgique (Bruxelles), Royaume-Uni (Londres), RFA (Düsseldorf)

Délégations
Italie (Rome et Milan), Suède (Stockholm)

Autres formes de représentation
Portugal (Lisbonne), Autriche (Vienne)

Ententes internationales
(1964 à 1990)

Domaines : Économie
Science et technologie
Culture et communication
Social et environnement

Touristes internationaux
(1989)

	Nombre	En % Québec
Europe	269 216	7,3
Royaume-Uni	67 000	1,8
Allemagne (RFA)	35 100	1,0
Suisse	29 000	0,8
Italie	28 900	0,7

Immigration internationale
(1980 à 1989)

	Nombre	En % Québec
Europe	37 653	17,3
Pologne	6 372	2,9
Portugal	5 969	2,7
Royaume-Uni	4 673	2,2

Investissements européens au Québec et au Canada
(1985 à 1990)

	Québec	Canada
Nombre de cas :	186	1 298
Valeur (000 000 $)	4 348	34 448
En % du total des investissements étrangers	26,7	34,9

Échanges commerciaux en 1990
000 000 $

Exportations :	**3 210,0**
Moteurs d'avions et pièces	266,2
Cuivre et alliages	276,4
Machines et matériel de bureau	264,1
Pâte de bois et pâte similaire	230,8

Importations :	**6 831,3**
Pétrole brut	1 971,2
Voitures et châssis	249,3
Produits chimiques organiques	194,6

Destination

Royaume-Uni	859,0
Pays-Bas	656,8
RFA	510,6
En % – Québec	**13,2 %**

Provenance

Royaume-Uni	2 167,3
RFA	1 114,1
Italie	712,1
En % – Québec	**24,0 %**

8.1.4 L'Asie et l'Océanie

Sommaire

L'ASIE représente un pôle majeur dont la puissance financière, technologique et industrielle fait sentir ses effets partout dans le monde. La distance, les différences culturelles et des relations institutionnelles peu développées nécessitent des efforts soutenus pour parvenir à des rapports accrus et mieux équilibrés entre le Québec et les partenaires asiatiques.

Les échanges avec l'Asie ont été axés, au cours des vingt dernières années, principalement sur le commerce qui, polarisé sur le Japon, est très largement déficitaire. Récemment, des investissements japonais et sud-coréens de même que l'immigration indochinoise et chinoise ont créé de nouvelles possibilités.

Tout en continuant à promouvoir le commerce, l'approche, axée sur quelques filières et mettant l'accent sur la prospection d'investissements et le transfert de technologie, permettra la mise sur pied de projets où se conjugueront capitaux, technologie, expertise et partage des retombées.

Cette approche est particulièrement appropriée au Japon, par exemple, pour ce qui concerne le magnésium, les nouveaux matériaux et la biotechnologie. L'évolution de la conjoncture en République populaire de Chine pourrait permettre à la coopération amorcée de connaître des développements significatifs, tandis que l'essor des nouveaux pays industrialisés laisse présager des échanges plus importants. La République de Corée et Taiwan seront privilégiés pour la prospection des investissements et les alliances industrielles alors que des relations commerciales plus intenses seront recherchées avec le Sud-Est asiatique.

Compte tenu des liens établis avec la République populaire de Chine et Hong Kong, l'action sera poursuivie surtout en développement industriel, en commerce, en enseignement-formation et en immigration. Le Québec intensifiera ses relations avec l'Inde et participera au développement des pays en voie d'industrialisation en valorisant ses secteurs d'excellence et en tirant parti du financement canadien et international.

Quelques données

Alors que la continentalisation se matérialise en Amérique et en Europe, on assiste à l'émergence d'un bloc asiatique. L'ascension fulgurante de l'économie du Japon et des nouveaux pays industrialisés, la croissance démographique, l'étendue du potentiel scientifique, le leadership technologique, les avoirs en capitaux et une amorce d'intégration régionale font de cette partie du monde un pôle dont l'importance sur l'échiquier international s'accroît sans cesse.

Au cours des quinze dernières années, la performance économique et commerciale du Japon a été supérieure à celle des principaux pays de l'OCDE, alors que celle des quatre dragons (République de Corée,

Taiwan, Hong Kong, Singapour) s'est située très au-dessus des pays en développement. En République populaire de Chine, le P.N.B. réel a augmenté en moyenne de près de 10 % par an au cours de la période de 1979 à 1988, et la part des exportations dans le P.N.B. a plus que doublé.

D'ici la fin de ce siècle, le Japon aura le P.N.B. per capita le plus élevé des pays de l'OCDE et celui des quatre dragons dépassera la moyenne européenne. Le Japon est devenu en dix ans le plus grand créancier du monde et le premier donateur d'aide publique au développement. Il est le siège de la bourse et de 34 des 100 institutions financières les plus importantes du monde.

Sur le plan du développement industriel, les pays asiatiques ont procédé dans certains cas à une restructuration très rapide et, dans certains autres, à un mouvement de modernisation.

Comme les NPI le font présentement, le Japon concentre ses efforts depuis plusieurs années sur des branches à valeur ajoutée supérieure et transfère à l'étranger sa technologie de production et ses capitaux sous forme de coentreprises. La production manufacturière japonaise réalisée outre-mer passera de 3,3 % en 1986 à 7 % en 1993 et à 15,3 % en l'an 2000. Les échanges inter-régionaux de l'Asie semblent destinés à une croissance rapide.

En Asie du Sud-Est, les industries en croissance et dont la production a plus que doublé entre 1980 et 1987 se retrouvent dans les secteurs dynamiques de la demande mondiale. La croissance à long terme des pays de l'ANASE (l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est) dépend de leur capacité énergétique qui constitue l'une des priorités d'action des gouvernements.

La libéralisation de l'économie chinoise a résulté en une croissance industrielle remarquable, soit de 20,7 % en 1988. La Chine procède à la substitution de produits importés par des produits locaux et sa production de nouveaux biens de consommation durables monte en flèche depuis 1987. Elle importe des produits de haute technicité, modernise sa base industrielle et permet l'accroissement des coentreprises privées ou coopératives. En Inde, le mouvement de modernisation a permis une croissance soutenue dans les industries de haute technicité grâce à une main-d'œuvre fortement scolarisée.

En ce qui a trait aux échanges commerciaux, l'Asie a été de loin la zone la plus dynamique au cours de la dernière décennie. Le Japon se situe au 3e rang, tant au niveau des exportations que des importations (il serait le plus grand importateur de services en 1989). Il exporte essentiellement en Amérique, en Asie et en Europe (RFA, Royaume-Uni, France), alors qu'il importe principalement des États-Unis, des pays d'Asie, de la RFA et du Canada.

Plusieurs pays d'Asie jouent un rôle croissant dans le commerce mondial : Hong Kong, Taiwan, la République de Corée, la République populaire de Chine et Singapour. La progression des importations de Hong Kong, de la République populaire de Chine et de Taiwan est à souligner, alors que la croissance des échanges de l'Australie démontre une certaine constance.

Considérées en valeur, 42,5 % des exportations asiatiques s'effectuent à l'intérieur de la zone, 29,5 % avec l'Amérique du Nord et 18,5 %

avec l'Europe de l'Ouest. Le secteur manufacturier domine tant au niveau des exportations que des importations.

Si les échanges commerciaux s'avèrent une composante dynamique dans les relations extérieures de l'Asie, les investissements effectués à l'étranger par les pays asiatiques ont augmenté de façon majeure au cours des dernières années. Ainsi, le Japon procède à des investissements massifs aux États-Unis, en Asie et en Europe. En termes de flux annuels d'investissements directs à l'étranger, il se situe au premier rang des pays investisseurs en 1989. De même, les NPI d'Asie investissent de plus en plus à l'étranger depuis 1986, surtout en Amérique du Nord et en Asie du Sud-Est pour ce qui concerne la République de Corée et Taiwan. Les formes d'investissements directs se diversifient et l'on retrouve maintenant des fusions et des acquisitions, des alliances stratégiques et du copartenariat en recherche-développement.

Dans le secteur manufacturier, le Japon multiplie ses unités de production en Asie certes, mais de plus en plus en Amérique et en Europe, principalement au Royaume-Uni, en France, en RFA et en Espagne. Les investissements japonais dans le secteur non manufacturier se retrouvent principalement dans les services financiers et les assurances, le commerce, l'immobilier et le transport. Les petites et moyennes entreprises japonaises augmentent aussi leurs investissements et elles le font surtout en Asie (57,9 % entre 1978 et 1984 et 72,7 % en 1987), l'Amérique du Nord demeurant leur deuxième destination, suivie de l'Europe.

Le Japon consacre de plus en plus de ressources à la recherche-développement et compte plus de robots que l'Europe et l'Amérique du Nord réunies. Seulement 3 % de la R.-D. au niveau industriel provient des fonds publics, comparativement à 35 % aux États-Unis et plus de 20 % au Royaume-Uni. Le Japon enregistre 50 % des brevets mondiaux et il est en avance dans les domaines de la supraconductivité et des matériaux de pointe. L'électronique, la chimie et les nouvelles techniques associées aux matériaux composites et aux céramiques font partie de ses priorités.

Aperçu des rapports avec le Québec

L'élargissement des relations avec les pays d'Asie et d'Océanie a pris la forme d'échanges industriels, financiers et commerciaux; ces nombreux échanges sont majoritairement alimentés par le secteur privé, alors que le secteur public trouve sur ce marché une partie de ses besoins de financement.

Le Québec a ouvert une délégation à Tokyo en 1973. Depuis, la performance asiatique dans plusieurs domaines et l'intensification des échanges ont entraîné l'ouverture d'une autre délégation à Hong Kong, de représentations à Singapour, en République de Corée et en Thaïlande.

L'évolution des rapports avec l'Asie a donné lieu à la mise en place de quelques liens institutionnels qui ont permis la signature d'ententes, notamment avec la République populaire de Chine, en matière d'agriculture, de droits de scolarité, d'éducation, de science et de technologie, et avec la République de Corée, en matière de droits de scolarité et d'adoption internationale.

Au cours des six dernières années, les exportations québécoises vers cette région du monde ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 6,7 %, alors que les achats du Québec en provenance de l'Asie et de l'Océanie ont augmenté à un rythme de 11,5 %. Le bloc asiatique occupe le troisième rang des partenaires commerciaux du Québec; les échanges internationaux de marchandises du Québec sont en 1990 déficitaires de 3,3 milliards de dollars (1,6 milliard de dollars en 1985). Les principaux partenaires commerciaux du Québec en Asie sont le Japon, la République de Corée et Taiwan.

Entre 1985 et 1990, 13 % de tous les investissements au Canada par des pays étrangers ont été effectués par les pays d'Asie (12,8 milliards de dollars sur 98,7 milliards de dollars), alors que la proportion des investissements asiatiques constitue 23 % du total des investissements étrangers au Québec (3,7 milliards de dollars sur 16,3 milliards de dollars).

En matière de science et de technologie, le Québec participe aux programmes mis sur pied par le gouvernement fédéral. Des liens ont commencé à s'établir entre des institutions scientifiques japonaises et québécoises.

Le Québec a, au fil des ans, encouragé la venue d'immigrants et d'étudiants asiatiques sur son territoire. Entre 1980 et 1989, les immigrants asiatiques venaient principalement de la République populaire de Chine, de l'Inde, de l'Indochine et de l'Asie du Sud-Est. Ils constituent quelque 25 % de l'immigration totale au Québec. Près de 80 % de tous les immigrants investisseurs au Québec proviennent de cette région du monde; Hong Kong et Taiwan en sont les deux plus importants pays de provenance. Dix-sept pour cent des étudiants étrangers au Québec proviennent de l'Asie et de l'Océanie. L'action du Québec en matière de ressources humaines a permis l'établissement de coopération universitaire, l'attribution mutuelle de bourses d'excellence, l'octroi d'exemptions de droits majorés de scolarité et des échanges de professeurs et d'étudiants. Par ailleurs, le Québec s'est efforcé de mieux connaître le monde asiatique, notamment par le truchement de centres d'études asiatiques.

Perspectives

Dans l'élaboration de sa politique, le Québec tient compte du rôle grandissant de l'Asie. Toutefois, les difficultés inhérentes aux differences culturelles et linguistiques et le fait que la présence québécoise en Asie soit relativement récente sont autant de facteurs qui l'incitent à adopter une stratégie de concentration des efforts dans quelques filières d'intérêt commun.

Cette approche offre la possibilité d'engager entre partenaires publics et privés des échanges pouvant toucher à la fois le développement technologique, la coopération scientifique, le commerce, les investissements et les ressources humaines. Ainsi, les efforts des divers intervenants devraient viser des projets structurants qui permettront d'établir des liens durables.

L'importance du Japon sur la scène internationale milite en faveur du développement d'une relation qui devrait être étendue à l'ensemble des domaines. Cependant, le niveau actuel des rapports suggère une

approche intégrée dans quelques filières porteuses, tels le magnésium, les nouveaux matériaux et la biotechnologie.

Les nouveaux pays industrialisés d'Asie offrent des perspectives de relations économiques fructueuses, principalement dans les secteurs de l'aérospatiale, de la biotechnologie et des télécommunications. Par ailleurs, le Québec poursuivra ses efforts de prospection des investissements et la création d'alliances industrielles en République de Corée et à Taiwan.

De grands projets d'infrastructure dans plusieurs pays d'Asie constituent des débouchés intéressants pour le Québec, notamment en matière de fournitures de biens d'équipement et de services dans les secteurs de l'énergie et de l'électricité, du transport, des télécommunications, et supposent la possibilité de formation de coentreprises.

Des liens sont déjà établis avec la République populaire de Chine et avec Hong Kong; les interventions en développement industriel, en commerce, en enseignement-formation et en immigration s'inscriront dans la continuité et ce, par le biais d'une coopération régionale articulée.

Le Québec intensifiera ses relations avec l'Inde et s'associera au développement des pays en voie d'industrialisation d'Asie par la promotion de ses secteurs d'excellence et l'utilisation du financement tant canadien qu'international.

Québec – Asie-Océanie
Quelques données

REPRÉSENTATIONS

Délégation générale
Japon (Tokyo)

Délégations
Hong Kong (Hong Kong), Singapour (Singapour)

Autres formes de représentation
République de Corée (Séoul), Thaïlande (Bangkok)

Ententes internationales
(1964 à 1990)

Domaines : Économie
Science et technologie
Ressources humaines
Social

Touristes internationaux
(1989)

	Nombre	En % Québec
Japon	37 232	1,0
Hong Kong	10 900	0,3

Immigration internationale
(1980 à 1989)

	Nombre	En % Québec
Viêt-nam	15 131	7,0
Cambodge	7 168	3,3
Inde	6 138	2,8
Hong Kong	5 718	2,6
Chine	5 417	2,5
Philippines	4 142	1,9
Sri Lanka	3 681	1,7
Taiwan	2 075	1,0
Océanie	350	0,2

Investissements asiatiques au Québec et au Canada
(1985 à 1990)

	Québec	Canada
Nombre de cas :	47	536
Valeur (000 000 $)	3 747	12 814
En % du total des investissements étrangers	23,0	13,0

Échanges commerciaux en 1990
000 000 $

Exportations :	**1 299,9**
Amiante	103,1
Instruments de mesure	74,3
Aluminium	66,5
Importations :	**4 649,9**
Voitures	966,4
Vêtements	275,6
Téléviseurs, radios	172,6

Destination	
Japon	415,3
République de Corée	153,2
Australie	123,9
Taiwan	106,4
En % – Québec	**5,4 %**

Provenance	
Japon	1 755,5
République de Corée	749,2
Taiwan	565,3
République populaire de Chine	471,4
En % – Québec	**41,3 %**

8.1.5 L'Amérique latine et les Antilles

Sommaire

MALGRÉ l'endettement de plusieurs pays, les perspectives de croissance réelle à moyen terme sont prometteuses en Amérique latine et aux Antilles. Plusieurs pays visent la conversion progressive de leur structure économique et favorisent le commerce international. Les échanges commerciaux, avec comme principal partenaire les États-Unis, sont en nette progression; ils portent principalement sur le pétrole, les équipements divers et les objets manufacturés.

Le Québec entretient des rapports économiques, culturels et éducatifs avec l'Amérique latine et les Antilles. Ce sont surtout dans les secteurs du génie-conseil, des mines, de l'énergie, de l'agro-alimentaire, des communications et des produits manufacturés que les entreprises québécoises ont réussi à percer ces marchés.

Favorisées par la situation géographique et les affinités culturelles, les relations du Québec en Amérique latine pourraient se développer et conduire à l'établissement d'un partenariat en matière de développement industriel et technologique, de coopération universitaire et d'industries de la communication. Le commerce sera intensifié dans les secteurs de l'agro-alimentaire, des équipements agricoles, forestiers et de construction, des technologies de l'éducation et des communications, des services administratifs, du tourisme et de l'environnement. Avec la création d'une zone de libre-échange Canada/États-Unis/Mexique, le marché accessible aux biens et services québécois atteindra 360 millions de personnes.

Quelques données

L'Amérique latine et les Antilles, composées de 45 entités géographiques différentes, sont une vaste région d'une superficie de 22 millions de km^2 dont la population est estimée à plus de 430 millions de personnes, soit 8,5 % de la population de la planète. La part de la région dans la production mondiale est de 4,6 %.

Durant les années 70, l'Amérique latine a enregistré une croissance économique qui n'a été dépassée que par celle de l'Asie. Pour la plupart des pays d'Amérique latine et des Antilles, des efforts de démocratisation et de libéralisation économique ont marqué les années 80. Malgré la rareté des ressources financières, ces pays visent la conversion progressive de leur base industrielle et la diversification de leurs exportations.

Les pays d'Amérique latine sont arrivés à des stades différents du processus d'ajustement économique et financier. Le Mexique, le Chili, le Venezuela et la Colombie sont sur la voie d'une reprise soutenue de leur croissance alors que l'Équateur, l'Argentine et le Brésil s'efforcent encore d'atteindre une certaine stabilité économique. Les perspectives de croissance réelle à moyen terme de ces pays sont bonnes et les gouvernements comptent sur l'ouverture des marchés pour augmenter la compétitivité de leurs industries.

En 1989, l'Amérique latine assurait 4 % du commerce mondial de marchandises. Sa part des exportations s'établit à 4,4 % (162 milliards de dollars) alors que celle des importations se situe à 3,6 % (132 milliards de dollars). Son principal client est l'Amérique du Nord qui lui achète 46 % de ses exportations.

La valeur des échanges commerciaux du Mexique a crû deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale en 1989 et ce pays se classait au 20e rang des exportateurs mondiaux; le Brésil occupait le 21e rang. La conclusion éventuelle d'un accord de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique favorisera la croissance des échanges commerciaux entre ces trois partenaires.

Aperçu des rapports avec le Québec

Les relations du Québec avec l'Amérique latine, facilitées par les affinités culturelles entre peuples latins, ont donné lieu à des échanges, surtout dans les domaines de l'économie et des ressources humaines. Le Québec entretient des relations suivies avec les milieux universitaires et scientifiques latino-américains. Aujourd'hui, il est présent dans quatre pays : le Mexique, la Colombie, le Venezuela et Haïti.

Un nombre croissant d'entreprises québécoises réussissent à percer les marchés latino-américains et antillais dans les secteurs d'activité où la compétence québécoise est reconnue, tels le génie-conseil, les mines, l'énergie, l'agro-alimentaire, les communications et les produits manufacturés. Elles ont, depuis vingt ans, fait connaître et apprécier les produits et le savoir-faire québécois.

Le total des échanges commerciaux du Québec avec l'Amérique latine et les Antilles est de 1,9 milliard de dollars en 1990, soit 3,6 % du total des échanges internationaux du Québec. Les exportations du Québec vers cette région s'élèvent à 628 millions de dollars et les importations à 1,3 milliard de dollars.

Perspectives

Le développement du secteur privé en Amérique latine, par la mise en œuvre du processus de privatisation des entreprises d'État et par des mesures gouvernementales d'encouragement, rend davantage possibles et attrayants la création d'entreprises en coparticipation, l'exportation de produits à haute valeur ajoutée et, dans certains secteurs, le transfert de technologies : énergie, mines et géomatique, environnement, informatique, éducation, foresterie et télécommunications.

Avec la création d'une zone de libre-échange Canada/États-Unis/Mexique, le marché accessible aux biens et services québécois passerait d'environ 270 millions de consommateurs à près de 360 millions, soit presque trois fois la population du Japon et plus que celle de la CÉE.

Les ressources que le Québec consacrera au progrès de ses relations avec l'Amérique latine et les Antilles seront affectées aux activités touchant le commerce, le développement industriel, l'investissement, la culture et la formation.

Le nouveau marché nord-américain, auquel pourrait se joindre d'autres pays de l'Amérique du Sud, sera ouvert aux entreprises québécoises, notamment celles du domaine de la santé et des services

sociaux pour lequel le Québec possède une expertise reconnue et exportable. Le gouvernement appuiera les entreprises québécoises dotées de la capacité et du potentiel pour s'implanter sur ce marché et y mener leurs activités dans une optique de spécialisations continentales.

Des efforts pour faciliter les investissements dans des entreprises de coparticipation devraient aider à maintenir et à développer une capacité concurrentielle dont le Québec bénéficierait au niveau international dans les activités de production, de commercialisation et de recherche-développement.

L'intensification des rapports avec le Mexique, le Venezuela, la Colombie, le Brésil et le Chili sera encouragée. Au cours des prochains mois, les États-Unis, le Mexique et le Canada négocieront en vue d'un accord de libre-échange. Le Québec participe à l'élaboration de la position canadienne pour y faire valoir ses intérêts. Il suivra avec attention les pourparlers engagés pour l'extension des accords commerciaux à d'autres pays. Il examinera les moyens d'élargir les échanges avec le Brésil qui, avec 30 % de la population de l'Amérique latine et des Antilles, offre des perspectives intéressantes.

L'action commerciale du Québec en Amérique latine et dans les Antilles sera intensifiée dans les secteurs suivants : agro-alimentaire, équipements forestiers, gestion municipale, géomatique, technologie des communications, technologie éducative, équipements de construction, tourisme et environnement.

Grâce à la coopération interuniversitaire amorcée principalement par l'Organisation universitaire interaméricaine, la coopération scientifique pourrait se développer et donner lieu à une collaboration technologique, surtout avec le Mexique et le Brésil.

Les affinités culturelles devraient faciliter un renforcement des liens culturels, notamment grâce à des accords qui permettraient aux entreprises de l'audiovisuel de contribuer à alimenter ce vaste marché en expansion.

Québec – Amérique latine et Antilles

Quelques données

REPRÉSENTATIONS

Délégation générale
Mexique (Mexico)

Délégations
Venezuela (Caracas), Colombie (Bogotá)

Autres formes de représentation
Haïti (Port-au-Prince)

Ententes internationales (24)
(1964 à 1990)

Domaines : Économie
Science et technologie
Ressources humaines
Social

Touristes internationaux
(1989)

	Nombre	En % Québec
Mexique	21 500	0,6
Amérique latine et Antilles	85 204	2,3

Immigration internationale
(1980 à 1989)

	Nombre	En % Québec
Chili	2 986	1,4
El Salvador	5 328	2,5
Guatemala	1 999	0,9
Guyane	1 956	0,9
Haïti	21 543	9,9
Pérou	1 993	0,9
Amérique latine et Antilles	**49 968**	**23,0**

Investissements latino-américains, Québec-Canada
(1985 à 1990)

	Québec	Canada
Nombre de cas :	16	71
Valeur (000 000 $)	16	332
En % du total des investissements étrangers	0,1	0,3

Échanges commerciaux en 1990
000 000 $

Exportations totales	**628**
Moteurs d'avions et pièces	99
Papier journal	68
Produits laitiers, œufs et miel	58
Avions complets avec moteurs	38
Amiante non ouvré	28

Importations totales	**1 274**
Produits chimiques inorganiques	137
Pétrole brut	124
Café	82
Dérivés du pétrole et charbon	72
Mazout	64

Destination	
Brésil	150
Mexique	149
Venezuela	52
Colombie	46
Chili	39
En % – Québec	**2,6 %**

Provenance	
Brésil	321
Mexique	224
Venezuela	193
Jamaïque	142
Chili	76
En % – Québec	**4,5 %**

8.1.6 L'Afrique et le Moyen-Orient

Sommaire

LES pays d'Afrique et du Moyen-Orient, malgré des difficultés importantes de diverses natures, notamment l'endettement, offrent des possibilités de développement que favorise l'évolution politique et économique actuelle, que facilite une formation accrue de la main-d'œuvre et qu'encouragent les institutions financières internationales en raison de l'effort fourni par plusieurs pays réceptifs aux plans d'ajustement structurel et de gestion rigoureuse demandés.

Au cours des dernières années, le Québec a établi des rapports suivis avec plusieurs pays d'Afrique, notamment ceux qui partagent avec lui l'usage du français. Il a apporté une contribution significative au développement industriel, technique et social de plusieurs de ces pays à la faveur de l'action d'organismes volontaires, de programmes de l'ACDI et de l'accueil d'un nombre important d'étudiants africains. Les rapports avec les pays du Moyen-Orient ont été de nature essentiellement commerciale et ont comporté un volet immigration significatif.

Le Québec poursuivra prioritairement sa contribution à l'avancement des pays d'Afrique par la promotion de l'expertise québécoise, celle des entreprises en particulier, afin qu'avec le concours des institutions canadiennes et internationales de financement, il puisse continuer à contribuer à la conception et à la réalisation de projets dans les secteurs du développement industriel, du commerce, de la formation des ressources humaines, de la culture et des communications, des soins médicaux et des services conseils. Par ailleurs, en accueillant des étudiants, notamment des pays francophones, pour une formation avancée dans les secteurs stratégiques, le Québec ajoutera à son aide au développement de l'Afrique. Au Moyen-Orient, il cherchera activement à faire connaître ses secteurs d'excellence et son savoir-faire en matière de services conseils, d'agro-alimentaire et de soins de santé, et à participer à des projets reliés au développement industriel et technologique.

▸ AFRIQUE

Quelques données

Le continent africain comporte une très grande diversité géographique, humaine, politique et économique.

Si l'on considère, à l'instar de plusieurs organismes, que l'Égypte, le Soudan, l'Éthiopie, la Somalie et le Djibouti font partie du Moyen-Orient, l'Afrique compte 47 pays et une population de près de 500 millions d'habitants (9 % de la population mondiale), en croissance relativement rapide. Son P.N.B. per capita s'élevait à 790 dollars en 1988. L'économie, encore liée en grande partie à l'exploitation des ressources naturelles, dépend largement de l'extérieur, notamment en matière d'investissements et de biens manufacturés. Au cours des dix dernières années, la

part de l'Afrique dans le commerce mondial est passée de 7 à 3 %. Sa production en 1988 est de 390 milliards de dollars, soit 1,7 % de la production mondiale.

L'endettement a atteint des proportions telles que, depuis le milieu des années 80, l'Afrique subsaharienne rembourse davantage à l'étranger qu'elle n'en reçoit d'aide. Malgré certaines mesures qui visent à alléger le fardeau de la dette, plusieurs pays ont dû se plier aux plans d'ajustement structurel et de rigueur de la gestion pour continuer à bénéficier de l'aide indispensable des pays industrialisés et des organismes internationaux. Ces mesures, conjuguées à l'évolution des régimes politiques et à la présence de ressources humaines de plus en plus qualifiées, semblent offrir des perspectives nouvelles de développement.

L'aide internationale demeure indispensable au développement de l'Afrique. Elle sera d'autant plus efficace que l'évolution positive du contexte politique et économique de plusieurs pays francophones et anglophones est de nature à faciliter la réalisation de grands projets. L'Afrique semble de plus en plus acquise à l'idée de mettre sur pied des regroupements régionaux comme moyen privilégié de favoriser son développement.

Pour atteindre des taux de croissance raisonnables, l'Afrique s'efforce de poursuivre et de renforcer les programmes de réforme et de restructuration en cours, de contrôler son accroissement démographique et d'augmenter ses investissements dans les domaines du développement industriel et du développement social (éducation et santé).

L'urbanisation progresse rapidement en Afrique. La demande en matière d'habitation, d'infrastructures collectives telles qu'hôpitaux, écoles, bibliothèques, universités, hôtels et réseaux de transport en commun est en hausse et ouvre des avenues de coopération.

Des pays d'Afrique possèdent un très important potentiel en hydroélectricité. Outre les barrages déjà construits comme celui d'Inga au Zaïre, des dizaines d'autres restent encore à étudier et à construire. La production énergétique est, au demeurant, l'une des préoccupations fondamentales des gouvernements africains.

Aperçu des rapports avec le Québec

Les relations du Québec avec l'Afrique ont considérablement évolué au cours des dernières décennies. Le Québec a ouvert un bureau à Abidjan il y a plus de vingt ans et de nombreuses organisations volontaires ont apporté leur concours au développement de ces pays dans plusieurs domaines. Des milliers d'enseignants québécois y ont travaillé pendant que les établissements québécois accueillaient chaque année des centaines d'étudiants africains. Les échanges ont évolué vers la coopération industrielle et technologique et, avec l'appui de l'ACDI, des entreprises de plus en plus nombreuses ont pu réaliser d'importants projets d'infrastructures et de services.

Les échanges de marchandises du Québec avec l'Afrique sont modestes et ont fléchi en moyenne de 6 % par année depuis 1985 pour constituer aujourd'hui à peine 0,8 % de ses activités commerciales. Ils se soldent en 1990 par un déficit de 65 millions de dollars. Le continent

africain est l'une des principales destinations des ventes de services québécois à l'étranger et leur valeur dépasserait celle des marchandises exportées.

Perspectives

Le Québec et plusieurs pays d'Afrique ont un certain nombre d'intérêts en commun. L'usage commun d'une langue qui a favorisé l'établissement de nombreux liens incite à accorder une attention particulière à l'avenir des pays francophones, non seulement dans le cadre de la francophonie multilatérale, mais également dans celui des rapports bilatéraux où le partenariat en codéveloppement constituera l'approche privilégiée.

En tirant parti des courants d'échanges créés avec certains pays francophones mais aussi anglophones, le Québec privilégiera la mise en valeur de l'expertise qui pourrait s'avérer utile à ces pays, notamment dans les secteurs comme l'agro-alimentaire, l'énergie, l'environnement, la santé, le génie et la technologie de l'information.

Le Québec continuera à contribuer, dans la mesure de ses moyens, au développement de l'Afrique par la formation des ressources humaines. Il maintiendra la politique d'accueil d'étudiants et investira dans la formation avancée dans des secteurs prioritaires convenus qui peuvent donner lieu à des collaborations soutenues dans le cadre de projets de développement. Il cherchera les moyens d'assurer à cette fin des relations plus suivies avec les étudiants qui sont de retour dans leur pays.

Sur le plan régional, l'Afrique offre des possibilités d'échanges surtout en matière de commerce international, dont celui des services. L'évolution politique en Afrique du Sud, si elle doit se poursuivre, devrait ouvrir la porte à un accroissement des échanges commerciaux.

Le Maghreb offre des perspectives de relations profitables dans les domaines de l'économie, de la culture et des communications, des soins de santé et des services sociaux ainsi que dans celui de la formation des ressources humaines.

De façon générale, en Afrique subsaharienne, les secteurs d'intervention à privilégier sont la formation, l'énergie, les infrastructures (réfection et entretien), la gestion des eaux et de la forêt, les communications, l'exploration minière, les pêches, les services de santé et d'aide sociale.

▸ MOYEN-ORIENT

Quelques données

Le Moyen-Orient, avec plus de 250 millions d'habitants, soit 5 % de la population mondiale répartie dans 18 pays, se situe au carrefour des continents européen, asiatique et africain. Cette situation géographique a toujours suscité beaucoup d'intérêt de la part des peuples étrangers, mais peut-être encore davantage aujourd'hui, alors que l'on reconnaît au Moyen-Orient les plus grandes réserves de pétrole au monde. Zone de rencontre entre l'Orient et l'Occident, le Moyen-Orient a été le théâtre de

Québec – Afrique et Moyen-Orient

Quelques données

REPRÉSENTATIONS

Afrique
Côte-d'Ivoire (Abidjan)

Moyen-Orient
Syrie (Damas)

Ententes
(1964 à 1990)

Afrique :

Près de 80 ententes, touchant aux droits de scolarité, à l'éducation, à la culture, aux communications et à la coopération.

Moyen-Orient :

Cinq ententes avec le Liban touchant aux droits de scolarité, à l'éducation et aux services sociaux et de santé.

Touristes internationaux
(1989)

	Nombre	En % Québec
Afrique :	21 480	0,6
Moyen-Orient :		
Israël	12 200	0,3

Immigration internationale
(1980 à 1989)

	Nombre	En % Québec
Afrique :		
Maroc	5 691	2,6
Égypte	3 854	1,8
Algérie	1 505	0,7
Autres pays d'Afrique	8 515	3,9
Moyen-Orient :		
Liban	12 516	5,8
Iran	5 028	2,3
Israël	3 262	1,5

Échanges commerciaux en 1990
000 000 $

Afrique	
Exportations	170,6
Importations	235,7
Solde	– 65,1
Principaux produits exportés	
Amiante non ouvré	25,9
Huiles et matières grasses	19,7
Produits laitiers, œufs, miel	17,7
Principaux produits importés	
Pétrole brut	45,4
Agrumes	26,4
Fer et acier	20,2
Principaux partenaires	
Afrique du Sud	87,5
Algérie	55,7
Maroc	54,0
En % – Québec	
Exportations :	0,1 %
Importations :	0,8 %

Moyen-Orient	
Exportations	319,1
Importations	123,1
Solde	196,0
Principaux produits exportés	
Aluminium	110,5
Amiante non ouvré	27,2
Bois d'œuvre	18,2
Principaux produits importés	
Fournitures de maison	16,4
Pétrole brut	14,3
Vêtements	7,5
Principaux partenaires	
Israël	94,5
Arabie Saoudite	50,2
Iran	44,6
En % – Québec	
Exportations :	1,3 %
Importations :	0,4 %

nombreux événements qui n'ont jamais altéré de façon durable son rôle de commerçant international de premier plan.

Les événements qui se sont produits au cours des derniers mois au Moyen-Orient s'inscrivent dans une problématique qui déborde le cadre du présent document; ils illustrent de façon éloquente le fait que cette région du monde constitue une zone névralgique pour la communauté internationale. Les pourparlers engagés en vue d'un règlement global des problèmes de la région permettent d'envisager une ère de reconstruction et de développement économique qui nécessitera les investissements et l'expertise des pays industrialisés.

À la fin des années 80, on évaluait le potentiel du marché moyen-oriental à quelques dizaines de milliards de dollars, ouvert aux technologies nouvelles, notamment celles reliées à la production du pétrole, aux communications et aux biens et services étrangers les plus divers. La reconstruction et le redémarrage économique de plusieurs pays de cette région du monde offriront un potentiel accru de ventes et d'investissements au Moyen-Orient, surtout si le prix du pétrole devait se maintenir à un niveau élevé. La contribution du Moyen-Orient à la production et aux échanges internationaux est d'environ 2,5 %.

Aperçu des rapports avec le Québec

Les échanges de marchandises du Québec avec le Moyen-Orient sont demeurés à peu près stables entre 1985 et 1990, avec une décroissance annuelle moyenne de 0,5 % pour les exportations et de 2,4 % pour les importations.

Le commerce du Québec avec le Moyen-Orient représente 0,8 % de la totalité des échanges commerciaux québécois avec le monde en 1990. C'est une réduction de 0,3 % par rapport à 1985. Le Québec entend néanmoins poursuivre ses efforts pour intensifier les échanges commerciaux avec cette partie du monde. L'ouverture récente du Centre de commerce canado-arabe à Dubaï, à laquelle le Québec a participé, en témoigne.

Perspectives

Compte tenu des échanges commerciaux totalisant 240 millions de dollars avec les pays du Moyen-Orient, le Québec consacrera des efforts supplémentaires en vue d'y faire connaître ses secteurs d'excellence et son savoir-faire qui pourraient contribuer au développement industriel et technologique de cette région.

Les secteurs à privilégier dans les échanges avec le Moyen-Orient seront principalement liés au domaine de la technologie, dont l'informatique, l'énergie, la réfrigération, l'aérospatiale et les mines, à celui des soins médicaux et du développement social, au domaine du commerce et du développement industriel, et finalement à celui des services conseils, vaste secteur particulièrement sollicité en période de reconstruction et de relance économique.

8.2 LES AFFAIRES MULTILATÉRALES : LA FRANCOPHONIE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Sommaire

PLUSIEURS questions internationales débordent le cadre des rapports bilatéraux entre pays et doivent, de ce fait, être traitées au sein d'organisations internationales constituées à cette fin par les pays qui acceptent d'y adhérer. Ces organisations internationales se sont multipliées pour aborder des questions de plus en plus nombreuses et complexes de nature politique, militaire, économique, scientifique, culturelle ou sociale. En contribuant à l'élaboration de nouvelles règles et en veillant à leur application, ces organisations exercent une action qui peut influencer considérablement les intérêts du Québec.

Au cours des dernières années, les pays utilisant la langue française ont convenu de créer une organisation internationale qui leur permettrait de regrouper leurs ressources pour relever certains défis qui leur sont propres. Le Québec est membre de cette organisation internationale et il participe à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays qui ont en commun l'usage du français, ainsi qu'à plusieurs conférences ministérielles.

Il suffit de penser aux défis que doivent relever les francophones, à l'impact des négociations multilatérales menées dans le cadre du GATT, à l'ampleur des projets financés par la Banque mondiale et des travaux réalisés par l'OCDE, à la portée des discussions dans les conférences internationales sur l'environnement ou les télécommunications pour mesurer l'importance des enjeux pour le Québec, et donc d'une action résolue dans le cadre multilatéral.

La capacité du Québec d'assurer son développement en français est en partie liée au fait qu'à travers le monde, la langue française continue d'être largement utilisée dans les activités culturelles, scientifiques et techniques. Conscient de l'interdépendance particulièrement manifeste à cet égard, le Québec a constamment joué un rôle de premier plan dans la mise en place des institutions francophones et dans leurs activités. Le caractère vital pour lui des enjeux propres aux francophones le conduira à continuer d'accorder la plus haute priorité au développement des institutions francophones multilatérales dont il est membre à part entière en même temps qu'il voudra inciter ses partenaires francophones à consacrer l'essentiel des ressources mises en commun dans le cadre des institutions francophones à quelques projets mobilisateurs conçus pour répondre aux principaux défis communs et faisant appel à la participation effective des divers membres.

Il cherchera par ailleurs une participation suivie aux réunions, aux programmes et aux activités de certaines institutions multilatérales qui agissent dans les domaines de sa compétence, et notamment dans ceux de l'économie, de la science, de la culture et de l'environnement; il cherchera à établir des rapports fonctionnels avec les institutions internationales et régionales de financement et à favoriser l'implantation d'organismes importants sur son territoire.

8.2.1 La francophonie multilatérale

Il existe aujourd'hui une quarantaine de pays répartis sur les cinq continents où le français a un statut de droit ou une reconnaissance de fait. Ces pays présentent une très grande diversité aussi bien du point de vue politique, culturel, économique que social.

La population de ces pays représente 400 millions des cinq milliards d'humains que compte la planète. De ce nombre, 130 millions parleraient effectivement le français de façon régulière, y compris les 70 millions dont c'est la langue maternelle. Quelque trente autres millions de personnes l'utiliseraient aussi, mais de façon occasionnelle.

Le français est la langue maternelle de 54 % de ses utilisateurs réguliers, l'anglais de 64 %, l'allemand de 90 % et l'espagnol de 95 % d'entre eux. Ceux qui parlent français hors de France sont devenus plus nombreux que les Français.

L'usage d'une même langue facilite les rapports internationaux et la collaboration, ce qui explique en partie que les pays francophones ont établi des rapports bilatéraux importants les uns avec les autres, selon la logique propre à leurs intérêts.

Le cas du français est singulier : l'usage de cette langue a suscité, au cours des trente dernières années, la création d'une organisation internationale et d'une conférence réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage de cette langue.

Quelle que soit la définition que l'on donne de la francophonie, il est évident qu'elle ne recouvre la réalité entière d'aucun pays. Cette constatation vaut même pour la France qui se retrouve au cœur d'autres intérêts, selon qu'il s'agisse de défense, de politique, d'économie ou de culture.

Il faut donc se demander ce que les francophones, à partir de ce qu'ils ont en commun, peuvent et veulent faire ensemble comme regroupement francophone. Les enjeux prioritaires de la francophonie concernent l'avenir des parlants français.

Il est évidemment tout à fait naturel et légitime que les conférences qui réunissent les plus hauts responsables francophones s'intéressent aux grands enjeux politiques, économiques et culturels dans une perspective reliée à leurs intérêts communs et pour assurer une concertation pour la défense et la promotion de ces intérêts, notamment au sein des autres instances internationales qui en débattent. On pourrait ainsi s'assurer, d'une part, que les pays francophones obtiennent une portion plus importante de l'aide financière internationale et, d'autre part, que certaines organisations apportent leur concours aux projets des institutions francophones.

Il n'en reste pas moins que la priorité doit être accordée aux enjeux qui ne peuvent être débattus dans aucun autre forum, soit ceux qui concernent l'avenir des parlants français. Ces enjeux sont nombreux et ils revêtent une importance cruciale pour ceux qui veulent contribuer à assurer leur avenir en étant à la fois à la pointe du progrès et francophones.

La place des francophones dans le monde de demain dépend sans doute de leur nombre, mais encore davantage de leur aptitude et de leur

volonté d'assumer ensemble leur responsabilité pour que le français continue de s'identifier à la modernité : à cette fin, ils devront développer leur capacité de création culturelle, scientifique et technique en français et promouvoir la diffusion et l'utilisation réelle des biens et services produits dans cette langue.

Aucun pays ne peut espérer relever ces défis par ses seuls moyens ou par la voie des relations bilatérales qui peuvent pourtant y apporter un concours déterminant. Pour y arriver, il faut mettre en commun les ressources; il faut pouvoir compter sur la contribution effective de chacun, selon ses moyens. Sur ce plan, l'interdépendance est manifeste. Pour assurer son avenir, le Québec, comme chacun des pays francophones, doit pouvoir compter sur ses partenaires. La francophonie ne peut donc se réduire à une entreprise d'aide des pays du Nord aux pays du Sud, pas plus qu'elle ne saurait être axée sur une rentabilité commerciale immédiate : en visant à renforcer le potentiel commun dans des secteurs stratégiques pour l'avenir des parlants français, la francophonie remplit un rôle unique, essentiel et irremplaçable et permet à chacun d'en récolter des bénéfices.

Pour y arriver, il a fallu se doter d'institutions qui regroupent les pays membres de la francophonie et ainsi se donner les moyens d'une action commune, ordonnée aux enjeux propres aux francophones, et qui permette l'utilisation judicieuse des ressources et des efforts de chacun dans le cadre de projets utiles à tous.

Ces institutions existent : une Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui se réunit sur une base périodique depuis 1986; une organisation internationale : l'Agence de coopération culturelle et technique; et des conférences ministérielles. Plusieurs associations regroupant des institutions ou des individus jouent un rôle fort utile.

Le Québec et la francophonie

C'est la conscience du caractère des enjeux reliés à l'avenir de la francophonie qui a amené le Québec à jouer un rôle déterminant, non seulement dans la création et le développement des institutions francophones, mais également dans la définition de leur rôle et dans le développement de leur action multilatérale.

S'il a tenu à participer de plein droit à toutes les institutions francophones, c'est précisément parce qu'il estime leur action essentielle à son propre avenir.

Au sein de ces institutions, le Québec a constamment centré son action sur la définition des enjeux communs et sur la recherche d'actions communes les plus appropriées pour relever ces défis. C'est dans cette perspective que le Premier ministre a proposé, dès le Sommet de Paris en 1986, de concentrer les ressources sur les industries de la culture et de la communication, la coopération scientifique et le développement technologique et les industries de la langue, sans oublier l'agriculture et l'énergie. Il a également proposé les réseaux comme mode d'action commune.

L'action du gouvernement dans le cadre de la francophonie s'inscrit dans deux axes :

1- l'appui au développement ordonné des institutions – Sommet, ACCT, conférences ministérielles – en traduisant concrètement leur caractère multilatéral par la création de véritables réseaux auxquels participeront activement les institutions québécoises;

2- l'appui au développement de projets dans les secteurs stratégiques pour l'avenir des francophones, qui répondent aux intérêts communs et qui fassent appel à la participation effective de tous.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui se réunissent périodiquement depuis 1986 constitue l'un des mécanismes les plus puissants pour faire prendre conscience des enjeux communs, convenir des mesures à prendre et des moyens à mettre en place pour entreprendre une action commune et exprimer une solidarité qui pourrait conduire à faire valoir ces intérêts communs dans d'autres forums.

Le Québec a joué un rôle très actif dans toutes les institutions francophones dont certaines ont d'ailleurs été mises sur pied à l'initiative de Québécois. Il participe à la définition et à la mise en œuvre de plusieurs grands programmes. Il se réjouit d'accueillir à Québec l'Institut de l'énergie, organe de l'Agence de coopération culturelle et technique, ainsi que le siège du Secrétariat de l'AUPELF à Montréal.

Orientations

Le gouvernement continuera à participer activement à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en souhaitant qu'on n'y transpose pas les clivages qu'on peut retrouver dans d'autres forums internationaux. Il n'estime pas utile que cette Conférence crée de nouvelles institutions permanentes.

Le Québec appuie l'Agence de coopération culturelle et technique dans son rôle d'organisation centrale de la francophonie. Il souhaite que son développement soit nettement axé sur la mise en place de véritables réseaux regroupant des institutions ou des individus des divers pays, afin d'assurer efficacement la réalisation d'un nombre restreint de grands projets conçus pour répondre aux défis communs les plus importants. Il souhaite que le caractère multilatéral soit assuré aussi bien dans la conception et le financement que dans la mise en œuvre des projets, en tenant compte des possibilités de chacun; il privilégie la contribution financière à un fonds multilatéral.

Le Québec poursuivra son appui aux associations francophones dans la mesure où elles apportent une contribution tangible au développement de réseaux dans des secteurs stratégiques pour l'avenir des francophones.

Les secteurs stratégiques ont été définis principalement lors des Sommets de Paris, de Québec et de Dakar. Ils se situent à la jonction du développement culturel et du développement économique : industries de la culture et de la communication dont la télévision francophone internationale (TV5) est un instrument important, coopération scientifique et développement technologique, industries de la langue, environnement, agriculture et énergie. La formation des ressources humaines

apparaît comme l'un des moyens privilégiés pour jeter les bases d'une action commune durable. Le gouvernement estime que ces secteurs d'intervention, qui correspondent à des enjeux stratégiques prioritaires pour les francophones, devraient mobiliser l'essentiel des ressources consacrées aux actions multilatérales des institutions francophones; il n'appuiera l'ajout d'autres secteurs d'intervention que dans la mesure où ils répondraient à des enjeux communs importants et à ses propres priorités telles qu'exprimées dans la présente politique.

Il entend participer au développement de chaque réseau et inciter les institutions québécoises à y apporter leur concours et leurs ressources. Il souhaite parvenir à assurer la participation d'institutions et d'entreprises privées à la mise en place de certains de ces réseaux.

Le gouvernement entend privilégier le développement des réseaux de la culture et de la communication en poursuivant, entre autres, la mise en place d'un véritable espace commun des biens culturels, du réseau de la science et de la technologie en insistant sur ce dernier volet, du réseau des industries de la langue et de celui de l'énergie.

Puisque ces domaines d'intervention représentent des enjeux stratégiques, il est normal que, dans ses relations bilatérales avec les pays francophones, le Québec accorde une attention particulière aux activités qui pourront contribuer au développement du potentiel commun des pays intéressés.

Le gouvernement souhaite également que des relations d'affaires puissent se développer dans le cadre bilatéral et renforcer ainsi la trame d'une solidarité concrète. C'est dans cette perspective qu'il poursuivra le développement du forum des affaires et encouragera la tenue de réunions périodiques des décideurs francophones.

8.2.2 Les organisations internationales

L'évolution de la réalité internationale fait apparaître des questions nombreuses et complexes qui doivent être traitées au sein de conférences ou d'organisations internationales dont le rôle prend de plus en plus d'importance.

Au cours des dernières années, le Québec a participé à plusieurs activités des organisations internationales, notamment dans les domaines de l'économie, de la science, de l'éducation, de la culture et du travail. Il a cherché à mieux connaître les programmes et les activités des organismes de financement en particulier, et à inciter les milieux québécois à établir des rapports plus intenses avec eux. Cette approche commence à donner des résultats intéressants.

Orientations

Compte tenu de l'importance de l'action des organisations internationales dans la définition des règles du jeu international ainsi que dans des projets internationaux, le gouvernement **recherchera une participation suivie aux réunions et aux programmes des organisations dont les activités touchent aux champs de ses compétences**, notamment en matière économique, scientifique, culturelle et environnementale.

Le gouvernement cherchera à **renforcer ses rapports fonctionnels avec les organisations internationales** afin de bénéficier de l'information

relative aux prévisions économiques et à la planification de projets internationaux d'une part et, d'autre part, de faire valoir l'expertise québécoise auprès des organisations internationales et des organismes de financement de projets, de manière à favoriser l'achat de biens et services québécois.

Le gouvernement **encouragera**, par une politique de sollicitation et d'accueil, **l'établissement et les investissements d'OIG et d'OING au Québec**, en particulier les institutions financières internationales et celles dont le champ d'action est relié aux secteurs prioritaires pour le Québec. Il encouragera la tenue au Québec de manifestations et d'activités qui sont du ressort des organisations internationales.

Chapitre 9

LES PARTENAIRES QUÉBÉCOIS

POUR s'assurer que les affaires internationales contribuent au développement économique, culturel et social du Québec et conformément à l'approche stratégique adoptée, le gouvernement entend favoriser la concertation avec les divers intervenants publics et privés et appuyer leur action internationale.

C'est l'une des missions principales qu'il a confiée au ministère des Affaires internationales.

9.1 L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale entretient et développe des relations institutionnelles avec d'autres assemblées parlementaires à l'étranger.

Le gouvernement souhaite qu'une synergie soit assurée entre ses activités internationales et celles de l'Assemblée nationale, dans le plein respect de leur autonomie.

9.2 LES MINISTÈRES, LES INSTITUTIONS ET LES ORGANISMES PUBLICS

Cette concertation fera une place de premier plan aux ministères et organismes publics qui doivent, d'une part, prendre en considération, dans l'établissement de leurs politiques et programmes, les conséquences du phénomène d'internationalisation dans leur secteur d'activité et, d'autre part, participer activement à ce processus.

C'est dans cette perspective que le ministère des Affaires internationales entend les associer à la révision périodique de la politique d'affaires internationales ainsi qu'à l'élaboration du plan d'action annuel et qu'il encouragera leur action internationale en conformité avec les orientations et les priorités de la présente politique.

En matière économique, le gouvernement favorisera l'action internationale des sociétés d'État et des grandes institutions publiques à caractère économique et plus particulièrement leur participation aux dossiers touchant le développement industriel ou technologique du Québec en partenariat avec l'étranger.

Par ailleurs, il encouragera les institutions publiques à établir des liens utiles à leur développement avec leurs homologues des principaux pays partenaires et les organisations internationales, notamment francophones.

Dans le cas des établissements d'enseignement postsecondaire, ces liens devraient favoriser les échanges qui contribuent à la formation avancée et à la participation aux réseaux de recherche.

9.3 LES INSTITUTIONS LOCALES

Les centres urbains deviennent les pôles de croissance interne en regroupant une masse critique de compétences et de services dans tous les domaines; ces compétences et ces services prennent une importance grandissante dans la concurrence internationale.

Dans ce contexte, les villes sont appelées à jouer un rôle spécifique de plus en plus important dans les activités internationales, en relation avec leurs caractéristiques propres et en complément de l'action du gouvernement.

Tel est notamment le cas pour les aspects du développement économique qui concernent la recherche des investissements et en particulier ceux qui viennent en appui au développement des parcs industriels et technologiques; il en va de même pour la promotion du tourisme, le développement des industries de la culture et de la communication, et le rayonnement international du Québec.

Dans cette optique, la région de la capitale (Québec) et celle de la métropole (Montréal) occupent une place particulière.

▸ *Québec, la capitale*

L'histoire a fait de Québec une ville essentiellement tournée vers l'activité gouvernementale et les services. La qualité de son site et de son architecture a incité l'UNESCO à l'inscrire sur la liste du patrimoine mondial.

Québec sera encouragée à développer ses activités internationales autour de sa double fonction de capitale du Québec – siège du gouvernement – et de principal foyer de la francophonie en Amérique.

Le gouvernement favorisera les initiatives visant à accueillir à Québec les représentations étrangères, les organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment francophones, ainsi que les événements internationaux et les conférences intergouvernementales (à l'instar du Sommet francophone de 1987). Québec est, par ailleurs, le lieu normal et habituel de l'accueil des visites officielles étrangères.

Sur le plan économique, le gouvernement encouragera les activités internationales des organismes municipaux en vue de renforcer les bases technologiques, le réseau de services financiers, la tenue de congrès ainsi que le tourisme étranger; il favorisera également la tenue d'événements culturels.

▸ *Montréal, la métropole*

L'agglomération montréalaise réunit les caractéristiques d'une métropole moderne : une taille suffisante pour soutenir la gamme complète des fonctions d'une ville d'envergure mondiale, des infrastructures développées, une population où la majorité côtoie harmonieusement une communauté anglophone dynamique et plus de 80 communautés

culturelles qui constituent autant de liens avec l'extérieur, un milieu sécuritaire, une vie internationale et une qualité de vie qui l'ont récemment fait classer parmi les cinq premières villes au monde où il est le plus agréable de vivre [1].

Sur le plan économique, Montréal dispose d'une base industrielle, technologique et financière enviable, largement tournée vers l'extérieur; les secteurs de l'aéronautique et de l'aérospatiale, de la chimie et de la pharmacie, de la mode et de l'habillement, l'implantation d'un centre financier international et d'un centre de commerce mondial témoignent d'un dynamisme remarquable.

Montréal est un important centre universitaire. Ses quatre universités, de langue française et de langue anglaise, attirent près de 6 000 étudiants étrangers et leurs centres d'excellence sont en rapport avec leurs homologues de nombreux pays étrangers.

Sur le plan culturel, l'agglomération de Montréal se distingue par le dynamisme et l'originalité de sa création et par sa capacité d'attirer et d'organiser des événements culturels de premier plan; elle est un centre particulièrement actif dans la production audiovisuelle.

Enfin, sur le plan institutionnel, Montréal est le siège d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, de consulats et d'organismes de coopération internationale. Cette présence contribue largement à l'organisation de conférences internationales et d'événements internationaux.

L'agglomération de Montréal constitue le principal pôle de développement du Québec. Elle présente de ce fait un attrait particulier et un potentiel unique, aussi bien pour l'implantation d'organisations et d'entreprises à vocation internationale, que pour le développement de centres d'excellence de calibre international, notamment en matières de finance, d'industrie (aéronautique et services entre autres), de science, de technologie, de télécommunication et de culture.

Le gouvernement entend donc amplifier ses efforts de concertation avec les diverses institutions municipales et régionales de l'agglomération montréalaise pour les associer à l'élaboration de son plan d'action annuel et les encourager à organiser des activités internationales qui contribueront à leur mise en valeur, notamment par l'accueil :

- d'organisations internationales et d'entreprises à vocation internationale;
- d'investissements qui renforcent son assise financière, technologique et industrielle;
- d'événements internationaux, de congrès, de touristes.

En outre, le gouvernement soutiendra les initiatives des organismes municipaux qui favorisent la projection de Montréal à l'étranger dans les domaines convenus et susceptibles d'avoir un effet bénéfique sur son développement, que ce soit dans des relations avec d'autres grandes villes, dans des associations internationales ou dans le transfert, dans un sens ou dans l'autre, d'expertises municipales.

1 Étude portant sur les 100 plus grandes zones urbaines mondiales – «Population Crisis Committee» – Washington, novembre 1990

9.4 LE SECTEUR PRIVÉ

Les entreprises sont les acteurs principaux de relations économiques internationales du Québec. Reconnaissant l'importance de leur rôle, le gouvernement s'efforcera, dans le respect des impératifs de la libre concurrence, d'organiser la concertation des principaux intervenants – grandes entreprises, représentants de secteurs ou filières industrielles, organisations ou associations d'entreprises – sur la base d'un partage d'informations pour bien situer les enjeux internationaux et élaborer les perspectives ou projets favorisant les synergies.

Par ailleurs, dans son action internationale, et particulièrement l'organisation de sa présence officielle à l'étranger, le gouvernement facilitera aux intervenants privés l'accès aux interlocuteurs étrangers et appuiera au besoin leurs démarches. Il fournira, surtout pour les petites et les moyennes entreprises, un soutien technique et une aide financière pour leurs activités d'exportation, de recherche de technologie ou de partenaires étrangers.

9.5 LES ASSOCIATIONS ET LES REGROUPEMENTS PROFESSIONNELS

Les nombreuses associations et regroupements professionnels (chambres de commerce, syndicats, sociétés, etc.) constituent des interlocuteurs qui peuvent jouer un rôle dans la définition de certains enjeux et stimuler la participation de divers milieux aux activités internationales.

Certains de ces organismes se sont donné une vocation internationale spécifique. Tel est le cas de l'AQOCI qui regroupe plusieurs associations vouées à l'aide aux pays en développement. Le gouvernement maintiendra son appui à cet aspect de l'aide au développement et recherchera l'articulation de cette action avec les orientations de la présente politique.

9.6 LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Les nombreuses communautés culturelles établies au Québec représentent un atout considérable que le gouvernement entend valoriser dans son action internationale.

Elles peuvent en effet constituer un apport fort utile, notamment pour mieux comprendre les spécificités de leur pays d'origine et aider à établir des rapports fructueux avec l'étranger.

Le gouvernement cherchera, avec les organismes représentatifs de ces communautés culturelles, les moyens de les associer plus étroitement à son action internationale, notamment avec leur pays d'origine.

Chapitre 10

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

DANS le cadre constitutionnel actuel, les Québécois versent des impôts et des taxes à Ottawa qui, de son côté, consacre quelque 3,8 milliards de dollars aux activités de ses ministères et organismes ayant une vocation internationale explicite (Affaires extérieures, ACDI, SEE, etc.), ce qui ne comprend donc pas les activités internationales des autres ministères et organismes fédéraux.

Les liens avec les organismes et les programmes fédéraux ont été mentionnés à plusieurs reprises dans la présente politique puisqu'il y a là des ressources et des moyens d'action importants dont le Québec doit bénéficier.

Le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur joue un grand rôle dans la promotion des intérêts du Canada aussi bien dans le cadre des relations avec les gouvernements étrangers que dans celui des organisations internationales. À cet égard, son réseau d'ambassades est appelé à promouvoir aussi les intérêts du Québec, de façon plus particulière encore dans les pays où le Québec n'a pas de représentation propre, notamment pour faire connaître la réalité québécoise, pour faciliter l'organisation des missions, la promotion des échanges conformes aux intérêts identifiés par le Québec et pour favoriser la participation aux réunions internationales. Depuis quelques années, certaines ambassades abritent des conseillers affectés par le gouvernement québécois pour y exercer des fonctions sectorielles ou temporaires.

Une concertation de plus en plus étroite est requise notamment dans le cadre de négociations multilatérales comme celles du GATT, du libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, ou de la définition des nouveaux rapports avec la Communauté économique européenne par exemple, pour assurer la prise en compte effective des intérêts définis par le gouvernement du Québec.

Les divers programmes de ce ministère comme ceux de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) offrent aux entreprises et aux divers milieux québécois des moyens pour développer leur action à l'étranger.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) continue de mobiliser d'importantes ressources québécoises au service du développement des pays moins avancés. Par son programme de développement industriel, elle permet également à des entreprises québécoises de faire valoir leur expertise dans plusieurs projets à l'étranger. Le Conseil de recherche pour le développement international (CRDI) offre la possibilité de resserrer les liens avec certains instituts de recherche des pays en développement.

Compte tenu du rôle joué par ces institutions fédérales et de l'importance des ressources dont elles disposent, le Québec doit s'assurer que ses intérêts, tels qu'il les définit lui-même, sont dûment pris en compte dans les politiques et programmes fédéraux, qu'il bénéficie de retombées réelles appropriées et qu'il est à même de jouer lui-même son rôle d'acteur international en pouvant compter sur la collaboration effective du gouvernement fédéral.

Dans cette perspective, le gouvernement entend, dans le cadre actuel :

- s'assurer que le gouvernement fédéral le consulte et prend en compte ses vues et propositions dans l'établissement de la politique et des programmes des divers ministères et organismes fédéraux œuvrant sur la scène internationale, qu'il prévoit les possibilités d'une participation effective à leur réalisation et assure des retombées pour le Québec;
- s'assurer que le mode de représentation du gouvernement fédéral prévoit une participation régulière des représentants du gouvernement québécois, du niveau que celui-ci juge approprié, aux réunions, aux programmes et aux activités des organisations internationales œuvrant dans les domaines de l'économie, de la science et de la technologie, de l'environnement, de la culture et des affaires sociales notamment, ainsi qu'à ceux des organismes spécialisés dans le financement de projets internationaux dont il espère obtenir des retombées accrues;
- s'assurer que le mode de représentation du Canada à l'étranger véhicule la réalité et la diversité canadiennes et contribue effectivement à la défense et à la promotion des intérêts québécois, tels que définis par le gouvernement du Québec;
- veiller à ce que le gouvernement fédéral intervienne effectivement auprès des autorités étrangères concernées pour favoriser l'octroi des meilleures conditions de statut en faveur des représentations que le Québec entretient ou ouvrira à l'étranger pour y promouvoir ses intérêts;
- veiller à ce que, dans la préparation des visites de dignitaires étrangers, le gouvernement fédéral convienne avec lui, en temps utile, de la possibilité de prévoir un séjour au Québec dans les conditions souhaitées par ce dernier.

Quatrième partie

LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

1 L'ANALYSE STRATÉGIQUE ET LA CONCERTATION
2 LA MISE AU POINT DE STRATÉGIES D'ACTION ET L'APPUI À LEUR MISE EN ŒUVRE

Quatrième partie

DANS un contexte de mondialisation et d'internationalisation, le développement du Québec repose en bonne partie sur sa capacité de se situer dans l'environnement international et d'adapter son action aux nouvelles exigences qu'il comporte.

L'établissement d'une vision stratégique et la conduite d'une action adaptée nécessitent la mise en œuvre de moyens de deux ordres :

- Certains sont liés à l'analyse suivie de l'évolution internationale, de manière à identifier les tendances dans lesquelles s'inscrit le développement du Québec et à faciliter un certain consensus entre les différents partenaires socio-économiques au sujet des enjeux internationaux majeurs dont il faut tenir compte pour assurer ce développement.
- Certains autres sont liés d'une part à la planification ainsi qu'à la mise au point, en concertation avec les mêmes partenaires, de stratégies d'action adaptées aux enjeux majeurs identifiés et, d'autre part, à l'organisation des programmes et des mesures de soutien technique, logistique ou financier que requiert leur mise en œuvre.

Le gouvernement dispose déjà d'un ensemble d'instruments institutionnels ainsi que de programmes d'aide et de mesures de soutien qui lui permettent d'appuyer l'action internationale de ses ministères et organismes ainsi que celle des intervenants québécois. Pour assurer la mise en œuvre de la politique d'affaires internationales, les instruments et moyens actuels seront adaptés aux orientations et aux priorités qu'elle détermine et, dans certains cas, complétés par la mise en place de nouveaux programmes ou mesures d'appui à une action internationale soutenue. Les nouveaux moyens qui sont prévus visent principalement à accroître ou à compléter l'appui accordé aux projets et aux activités qui découlent des orientations déterminées par la politique dans les domaines de l'économie, de la science et de la technologie ainsi que du développement des ressources humaines.

1 L'ANALYSE STRATÉGIQUE ET LA CONCERTATION

L'un des axes majeurs de la politique d'affaires internationales consiste à favoriser la prise en compte, par l'ensemble des intervenants gouvernementaux publics et privés, de la dimension internationale pour la détermination de leurs politiques et orientations internes.

Cette prise en compte suppose de bien connaître la réalité internationale, d'en comprendre les évolutions et les tendances et de saisir les enjeux qui en découlent pour le Québec, plus particulièrement dans les domaines cruciaux pour son développement.

Cette connaissance est également essentielle à la détermination d'une action internationale efficace et bien ciblée qui constitue l'autre axe de la politique.

L'organisation d'une capacité d'analyse stratégique constitue donc l'une des conditions et l'un des moyens privilégiés de mise en œuvre de la politique. À cet égard, un rôle charnière est dévolu au ministère des Affaires internationales qui devra, pour l'assumer :

- Développer ses capacités propres de collecte et de traitement de l'information internationale pertinente :
  - Pour ce faire, le Ministère veillera à intégrer encore davantage aux activités courantes de son personnel, au siège et dans le réseau, la fonction de collecte et de transmission de l'information sur les sujets d'importance pour le développement du Québec et à développer l'expertise et les mécanismes appropriés pour le faire;
  - Certaines directions du Ministère se verront confier des responsabilités particulières en matière d'analyse stratégique et cette capacité sera renforcée au sein des unités opérationnelles.
- Organiser la circulation et l'échange d'information avec des individus, des institutions ou des organismes québécois, canadiens ou étrangers, qui peuvent utilement être associés au processus d'analyse stratégique.
  - Au Québec, ce sont *d'abord les ministères* qui seront associés à ce processus et plus particulièrement les unités chargées de proposer des politiques et des stratégies de développement tenant compte de la réalité internationale.

Plus largement, le Ministère voudra établir des collaborations avec des individus, des groupes ou des organismes du *secteur privé comme du monde universitaire* qui disposent d'éléments d'information internationale et sont disposés à les partager afin de dégager des analyses de tendances et de la problématique.

- L'analyse de l'évolution de la situation internationale nécessite des ressources considérables et des éclairages divers. C'est pourquoi des travaux menés au Canada ou à l'étranger, soit par des organismes spécialisés, soit par des individus ou des groupes liés à des entreprises ou des universités, pourront constituer un apport appréciable au processus.

Quelques collaborations suivies seront donc recherchées et établies avec un petit nombre de partenaires, de façon à comparer les méthodes ou les résultats, compléter les données et partager les perspectives.

- Gérer la concertation des partenaires québécois pour identifier, d'après ces analyses, les problèmes, déceler les tendances et définir les enjeux majeurs pour le Québec.

Il existe plusieurs moyens informels d'échanges entre le gouvernement et ses partenaires pour déterminer les orientations et, surtout, mener à terme des projets ou des activités.

Constatant leur utilité, il apparaît souhaitable, dans la perspective de la politique d'affaires internationales, de prévoir, de façon un peu plus formelle, des mécanismes de concertation.

Au niveau gouvernemental une structure existe déjà : le Comité de coordination des affaires internationales qui réunit sept ministres sous la présidence du ministre des Affaires internationales. Celui-ci s'est par ailleurs doté d'un comité consultatif qui regroupe des responsables d'entreprises ou d'institutions dont les intérêts et les activités présentent un caractère international.

En outre, le Ministère sollicitera la collaboration de ses partenaires privés et institutionnels, afin de mettre sur pied des comités de concertation dans un certain nombre de domaines particulièrement importants tels l'économie, la science et la technologie, la culture et les communications, le rayonnement.

Ces travaux d'analyse et de concertation faciliteront l'intégration de la dimension internationale dans les politiques et les orientations des partenaires et permettront de mettre au point les stratégies d'action internationale de façon à maximiser la synergie entre partenaires.

2 LA MISE AU POINT DE STRATÉGIES D'ACTION ET L'APPUI À LEUR MISE EN ŒUVRE

Les orientations et objectifs de la politique d'affaires internationales doivent se concrétiser dans la mise au point de stratégies d'action qui intègrent les différentes dimensions de l'action internationale du Québec. L'élaboration d'un plan d'action annuel, dont certains volets comporteront des prolongements sur trois ans, servira à mettre au point ces stratégies d'action, à assurer leur intégration et à favoriser la synergie entre partenaires. Ce plan gouvernemental d'action tiendra compte des enjeux qui découlent de l'analyse stratégique et, en concertation avec les organismes et partenaires privés, traduira en activités les priorités de la politique d'affaires internationales. Par ailleurs, les différents instruments institutionnels ainsi que les mesures de soutien et programmes d'aide dont dispose le gouvernement seront adaptés et, dans certains cas, étendus de manière à appuyer la mise en œuvre de ces stratégies d'action.

2.1 Les instruments institutionnels

Le gouvernement dispose d'un ensemble d'instruments qui lui permettent de favoriser et d'appuyer l'établissement de rapports suivis, permanents et structurés avec des partenaires étrangers. Ces principaux instruments sont le ministère des Affaires internationales avec ses différentes directions et l'ensemble de sa représentation à l'étranger; les autres ministères et organismes du gouvernement qui doivent mener des activités internationales; les missions et visites officielles; les relations avec les représentations officielles des gouvernements étrangers; les ententes internationales et les mécanismes de coopération. De façon à assurer que ces instruments répondent aux exigences nouvelles de la réalité internationale et contribuent le mieux possible à la mise en œuvre de la politique, le gouvernement veillera, d'une façon générale, à :

- Développer l'expertise en matière d'affaires internationales :
  - En assurant la formation et le perfectionnement continu de ressources qualifiées au sein du ministère des Affaires internationales et des principaux ministères et organismes ayant des activités internationales.

- Renforcer la capacité d'intervention du réseau de représentation du Québec :
  - en élargissant le mandat de certaines délégations, dont celles de Düsseldorf et de Tokyo, pour en faire des délégations générales, et en adaptant le mandat de certaines autres à l'étendue des rapports recherchés avec les pays où elles sont implantées;
  - en continuant à utiliser d'autres formes de représentation que les délégations générales et les délégations pour répondre à des besoins sectoriels ou temporaires;
  - en évaluant l'intérêt pour le Québec d'adapter ou d'étendre son réseau de représentation, notamment en Espagne, en Europe de l'Est et en Amérique latine;
  - en affectant des ressources spécialisées en recherche d'investissements, en coopération scientifique et technologique, en développement des industries de la culture et des communications dans les représentations couvrant les territoires les plus prometteurs pour le renforcement de l'action internationale du Québec dans ces domaines prioritaires.
- Renforcer la coordination interministérielle par des mécanismes de consultation, des échanges d'information et le partage de coûts pour assurer une programmation intégrée des activités du gouvernement en matière d'affaires internationales.
- Poursuivre l'échange de missions officielles régulières, systématiques et planifiées dans les secteurs et les pays prioritaires.
- Poursuivre ses efforts en vue d'offrir aux représentants de gouvernements étrangers des conditions d'accueil intéressantes.
- Favoriser la conclusion d'ententes qui permettront d'encadrer et de faciliter les échanges dans les secteurs prioritaires, notamment avec les gouvernements de certains pays d'Europe et les institutions de certains États américains.

D'une façon plus particulière, dans le cadre des rapports bilatéraux avec des partenaires étrangers, le gouvernement entend :

- Privilégier l'établissement de mécanismes, comme des commissions ou des comités, qui permettront de structurer les échanges, de convenir des orientations et des ressources à mettre en commun pour les favoriser.

Sur le plan multilatéral, le gouvernement veillera à :

- Consacrer des efforts soutenus au développement de réseaux de coopération reliant les institutions des divers pays membres de la francophonie autour de quelques grands projets définis en fonction des principaux enjeux communs.
- Assurer une participation régulière aux réunions, aux programmes et aux activités des organisations internationales œuvrant notamment dans les domaines de l'économie, de la science, de la culture et de l'environnement.
- Poursuivre ses efforts en vue d'offrir aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales des conditions d'accueil

favorisant leur implantation et le développement de leurs activités au Québec.

À ces instruments dont dispose le gouvernement du Québec s'ajoutent ceux que possèdent les ministères et organismes du gouvernement fédéral et qui peuvent être mis à contribution pour assurer la mise en œuvre de la politique d'affaires internationales du Québec. Dans cette perspective, le gouvernement entend :

- Établir des rapports suivis avec les ministères et organismes du gouvernement fédéral, de façon à ce que les politiques et programmes fédéraux prennent en considération les intérêts du Québec et entraînent des retombées réelles pour son développement;
- Appuyer les partenaires québécois dans leurs démarches auprès des ministères et organismes fédéraux, afin de leur faciliter l'accès de même que le recours aux programmes et aux mesures d'aide offerts par ces derniers;
- Convenir des modalités selon lesquelles le Québec pourrait utiliser les instruments dont se sont dotés les ministères et organismes fédéraux à vocation internationale, notamment le réseau des ambassades et consulats ainsi que les ententes et commissions de coopération, pour faciliter l'établissement de rapports suivis avec des partenaires étrangers.

2.2 Les mesures de soutien et programmes d'aide

▸ *Le soutien technique*

Le soutien technique que peut apporter le gouvernement à l'action internationale des différents intervenants québécois repose principalement sur le renforcement du rôle-conseil du ministère des Affaires internationales. Au cours des prochaines années, ce rôle-conseil sera articulé et élargi autour des quatre fonctions suivantes :

- Recueillir et diffuser l'information susceptible d'aider les ministères et organismes du gouvernement à identifier les intervenants québécois les plus aptes à mener une action soutenue sur la scène internationale;
- Fournir aux intervenants québécois de l'information et des suggestions qui leur permettront d'adapter leurs stratégies d'action internationale à l'évolution structurelle en cours dans les différents pays étrangers;
- Faciliter l'identification de partenaires et d'occasions d'échanges pour les intervenants québécois;
- Favoriser, en collaboration avec les institutions d'enseignement ou d'autres organismes, une formation technique qui permettra aux intervenants québécois de mieux se préparer à mener, notamment dans les secteurs en émergence, une action internationale.

► *L'appui à l'action internationale*

En matière d'économie, le gouvernement veillera à :

- *Accroître* son action de prospection d'investissements à l'étranger, notamment auprès d'entreprises nouvelles ou de celles disposant déjà d'installations au Québec, par des missions de haut niveau, l'établissement dans les délégations d'un système uniforme de promotion des investissements, et une étroite collaboration entre les ministères concernés, au premier chef le MAI et le MICT;
- *Associer* encore davantage des partenaires financiers ou industriels québécois dans les montages destinés à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises étrangères au Québec et québécoises à l'étranger;
- *Faire valoir* à l'étranger les conditions favorables à l'investissement qui prévalent au Québec;
- *Appuyer*, notamment par l'intermédiaire des programmes de la SDI, les entreprises québécoises dans leur recherche de partenaires étrangers ou d'entreprises étrangères à acquérir;
- *Assurer* le développement d'un réseau (CRIQ-MICT-MAI) d'information technologique afin de faciliter l'acquisition de la technologie étrangère et son implantation;
- *Adapter* le programme d'aide à la promotion des exportations (APEX) en mettant l'accent sur le soutien à l'élaboration de stratégies de pénétration soutenue des marchés, notamment par des études de marchés et l'aide au marketing;
- *Ajouter* aux divers programmes d'aide à l'exportation de la SDI un soutien particulier au financement de ventes dans certains pays présentant des difficultés et un intérêt particulier;
- *Faciliter* le financement de quelques grands projets dans le tertiaire moteur et *accorder*, sous forme de garantie de prêts, une aide financière qui complète celle d'autres organismes pour des entreprises engagées dans des projets importants sur des marchés non traditionnels;
- De façon plus spécifique, *soutenir* l'implantation d'une maison de commerce qui, par sa taille et les ressources dont elle disposera, pourra assurer une présence québécoise importante en matière de commerce, de contrepartie notamment;
- *Appuyer* les initiatives qui offrent des perspectives d'expansion soutenue de nos exportations sur des marchés nouveaux;
- *Assurer* la mise en place de mécanismes qui permettent de mieux connaître les réseaux de distribution;

- *Maintenir et accroître* les aides particulières à la promotion à l'étranger des produits touristiques et à l'exportation des produits agro-alimentaires.

En matière de science et de technologie, le gouvernement veillera à :

- *Ajouter* de nouveaux volets aux programmes existants du FCAR, afin d'accroître la coopération scientifique impliquant des équipes d'excellence avec leurs homologues des pays développés;
- *Appuyer* la participation d'entreprises ou de centres de recherches aux ponts technologiques avec des centres étrangers reconnus ou aux programmes internationaux de développement technologique.

En matière de culture et communications, le gouvernement veillera, principalement par les différents programmes du ministère des Affaires culturelles, du ministère des Communications et de la SOGIC, à :

- *Maintenir* l'appui accordé aux échanges qui favorisent la création de même que la diffusion à l'étranger de la culture québécoise;
- *Accroître* l'appui aux échanges favorisant le développement des industries de la culture et de la communication et susceptibles d'élargir et de diversifier les sources de financement de la production, dans ces secteurs d'activité, ou encore de faciliter l'exploitation continue de nouveaux débouchés, notamment par l'établissement de partenariats, la participation dans des entreprises étrangères ou l'implantation de filiales à l'étranger.

En matière de développement des ressources humaines, le gouvernement veillera à :

- *Soutenir* les projets d'échanges propres à favoriser, principalement dans les secteurs stratégiques pour le développement de la compétitivité, une plus grande intégration de la dimension internationale dans l'enseignement et la formation au Québec;
- *Consentir* des efforts supplémentaires en vue de favoriser la formation avancée à l'étranger d'étudiants québécois dans des secteurs stratégiques pour le développement du Québec grâce, d'une part, aux facilités que peuvent offrir à cet effet les ententes intergouvernementales ainsi que les ententes institutionnelles et, d'autre part, à l'attribution de bourses d'études à l'étranger dans le cadre des programmes du FCAR;
- *Réviser* les programmes actuels de bourses du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science destinés aux étudiants étrangers, de manière à encourager un plus grand nombre d'entre eux à poursuivre au Québec leurs études dans les cycles avancés, dans les

établissements francophones et les secteurs d'intérêt stratégique commun;

- *Privilégier*, dans le cadre des différents programmes d'échanges de jeunes, les stages et activités axés sur les objectifs de formation reliés à un encadrement institutionnel;
- *Développer*, en matière d'immigration, des activités de recrutement – notamment de gens d'affaires – et concentrer les efforts en matière de sélection, dans les pays ou régions qui offrent des perspectives d'immigration particulièrement intéressantes et avec lesquels le Québec peut envisager d'étendre encore davantage ses rapports.

En matière de développement social et d'environnement, le gouvernement veillera à :

- *Soutenir* les activités de coopération qui permettront d'accroître l'expertise québécoise dans ces matières et appuyer les initiatives qui visent à faire la promotion de l'expertise québécoise, principalement auprès des gouvernements étrangers et des organisations internationales.

En matière de rayonnement, le gouvernement veillera à :

- *Établir* des rapports étroits et suivis avec les décideurs étrangers de même qu'avec les représentants de la presse étrangère :
  - en misant sur les relations que peuvent établir au plus haut niveau les membres du gouvernement ainsi que les représentants du Québec à l'étranger;
  - en renforçant la capacité d'action du ministère des Affaires internationales et des représentations du Québec à l'extérieur ainsi que des principaux autres ministères et organismes à vocation internationale, de même que la concertation entre ces ministères en ce qui concerne la production de documents d'information;
  - en poursuivant son action en matière d'invitation et d'accueil de journalistes étrangers ainsi que de soutien au développement des études québécoises à l'étranger.
- *Maintenir* son soutien aux événements internationaux organisés sous l'égide d'organismes à caractère officiel et public.

ANNEXE STATISTIQUE

LISTE DES ANNEXES

1. Livraisons manufacturières du Québec, 19 secteurs industriels, 1985 à 1990.

2.1 Provenance des investissements directs étrangers par région et pays, flux annuels, 1980, 1985 et 1989.

2.2 Destination des investissements directs étrangers par région et pays, flux annuels, 1980, 1985 et 1989.

2.3 Provenance des investissements étrangers au Québec et au Canada, 1985 à 1990.

2.4 Fusions et acquisitions dans le monde en 1989 et 1990.

3. Productivité du travail, Québec, Canada et certains pays de l'OCDE, de 1979 à 1989.

4.1 Valeur des exportations internationales du Québec par région et pays de destination, 1985 à 1990.

4.2 Valeur des importations internationales du Québec par région et pays d'origine, 1985 à 1990.

4.3 Principaux produits québécois exportés et principaux produits en croissance, 1989 et 1990.

4.4 Principaux produits québécois importés et principaux produits en croissance, 1989 et 1990.

5.1 Provenance des touristes étrangers au Québec par région de provenance, 1985 à 1989.

5.2 Évolution des recettes touristiques au Québec, de 1986 à 1989.

5.3 Évolution des dépenses touristiques des Québécois à l'étranger, de 1986 à 1989.

6.1 Intensité de recherche-développement industrielle pour le secteur de la fabrication, Canada, Ontario, Québec et OCDE, 1985.

6.2 Dépenses intérieures brutes de recherche-développement du secteur des entreprises (DIRDE), selon les secteurs d'activité économique au Québec, 1988.

7. Caractéristiques des immigrants admis au Québec, 1986-1990.

Tableau 1

**Livraisons manufacturières du Québec,
19 secteurs industriels, 1985 à 1990**

Industrie	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Variation annuelle moyenne 1990/1985
			000 000 $				%
Aliments	8 560	8 884	8 953	9 207	9 111	9 359	1,6
Boissons	1 195	1 282	1 361	1 528	1 532	1 616	6,4
Produits en plastique	975	1 042	1 285	1 469	1 565	1 461	10,1
Cuir	453	479	478	534	543	519	3,4
Textiles primaires	1 419	1 644	1 672	1 688	1 591	1 276	– 1,8
Produits textiles	1 245	1 340	1 558	1 629	1 589	1 502	4,4
Habillement	3 404	3 693	3 928	4 062	4 231	3 993	3,6
Bois	2 566	3 049	3 465	3 613	3 678	3 495	6,3
Meuble	1 014	1 191	1 314	1 438	1 532	1 363	6,9
Papier	6 054	6 648	7 266	8 123	8 817	7 857	6,7
Imprimerie et édition	2 537	2 692	3 018	3 315	3 369	3 171	5,5
Première transformation des métaux	4 585	5 141	6 148	7 466	7 341	6 439	8,8
Produits métalliques	3 747	3 010	3 585	3 981	4 139	4 011	4,1
Machinerie	1 079	1 189	1 357	1 668	1 785	1 870	12,7
Matériel de transport	5 218	5 503	5 070	6 344	7 074	6 299	5,6
Produits électriques et électroniques	3 570	3 532	3 926	4 843	5 708	5 354	11,1
Produits minéraux non métalliques	1 370	1 425	1 714	1 837	1 720	1 530	3,4
Produits du pétrole	5 582	2 640	3 015	2 700	2 645	3 370	– 7,2
Produits chimiques	3 738	3 977	4 634	5 133	5 376	5 241	8,0
Autres industries[1]	2 488	2 696	2 784	3 109	3 346	3 214	6,0
Total	**60 799**	**61 057**	**66 531**	**73 687**	**76 692**	**72 940**	**5,0**

1 Les industries du tabac, des produits en caoutchouc et des industries diverses ont été regroupées afin de respecter le caractère confidentiel de ces secteurs.

Sources : Statistique Canada
Ministère des Affaires internationales

Tableau 2.1

Provenance des investissements directs étrangers dans le monde
Flux annuels d'investissements
(en millions de dollars américains)

Régions/pays	1980	1985	1989	% du total en 1989
MONDE	**54 996**	**57 280**	**190 331**	**100**
Amérique du Nord	**22 955**	**16 232**	**35 389**	**18,6**
États-Unis	19 257	13 160	31 730	89,7
Canada	3 698	3 072	3 659	10,3
Amérique latine et Antilles	**414**	**121**	**181**	**0,1**
NPI:	**259**	**92**	**136**	**75,1**
Argentine	−111	–	–	–
Brésil	370	81	–	–
Mexique	–	–	–	–
Venezuela	–	11	136	100
Autres pays	155	29	45	24,9
Europe	**27 236**	**31 557**	**104 508**	**54,9**
CÉE[1]	26 106	23 994	85 082	81,4
AELE[2]	1 111	7 562	19 408	18,6
Europe de l'Est[3]	20	1	18	0,0
Asie et Océanie	**3 132**	**9 166**	**49 613**	**26,1**
Australie	469	1 655	3 781	7,6
République populaire de Chine	–	628	780	1,6
République de Corée	13	34	305	0,6
Japon	2 388	6 450	44 160	89,0
Nouvelle-Zélande	107	105	464	0,9
ANASE[4]	94	239	128	0,3
Autres pays	61	55	−5	0,0
Afrique et Moyen-Orient	**1 259**	**204**	**639**	**0,3**

1 CÉE : République fédérale d'Allemagne avant la réunification, Belgique, Luxembourg, France, Italie, Grèce, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Royaume-Uni, Irlande et Danemark.

2 AELE : Suède, Norvège, Finlande, Autriche, Islande et Suisse.

3 La région «Europe de l'Est» comprend les pays qui fournissent des données au FMI : Hongrie, Pologne, Roumanie et Yougoslavie.

4 ANASE : Malaisie, Thaïlande, Singapour, Indonésie, Philippines et Brunei.

Sources : Fonds monétaire international (FMI)
Ministère des Affaires internationales

Tableau 2.2

Destination des investissements directs étrangers dans le monde
Flux annuels d'investissements
(en millions de dollars américains)

Régions/pays	1980	1985	1989	% du total en 1989
MONDE	**48 886**	**48 041**	**181 752**	**100**
Amérique du Nord	**17 429**	**17 257**	**75 078**	**41,3**
États-Unis	16 907	19 030	72 230	96,2
Canada	522	773	2 848	3,8
Amérique latine et Antilles	**6 217**	**4 018**	**5 406**	**3,0**
NPI:	**4 833**	**2 826**	**3 093**	**57,2**
Argentine	681	919	1 028	33,2
Brésil	1 913	1 348	–	–
Mexique	2 184	491	1 852	59,9
Venezuela	55	68	213	6,9
Autres pays	1 384	1 192	2 313	42,8
Europe	**21 452**	**15 554**	**81 451**	**44,8**
CÉE[1]	20 816	14 083	75 451	92,6
AELE[2]	598	1 437	5 989	7,4
Europe de l'Est[3]	12	15	11	0,0
Asie et Océanie	**4 993**	**7 979**	**14 362**	**7,9**
Australie	1 834	2 052	7 543	52,5
République populaire de Chine	–	1 659	3 393	23,6
République de Corée	8	234	758	5,3
Japon	280	640	– 1 060	– 7,4
Nouvelle-Zélande	178	424	231	1,6
ANASE[4]				
Malaisie	935	695	1 846	12,8
Thaïlande	190	163	1 699	11,8
Singapour	1 119	1 047	4 042	28,1
Indonésie	180	310	735	5,1
Philippines	– 107	12	482	3,4
Autres pays	376	743	– 5 307	– 36,9
Afrique et Moyen-Orient	**– 1 205**	**3 137**	**4 748**	**2,6**

1 CÉE : République fédérale d'Allemagne avant la réunification, Belgique, Luxembourg, France, Italie, Grèce, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Royaume-Uni, Irlande et Danemark.

2 AELE : Suède, Norvège, Finlande, Autriche, Islande et Suisse.

3 La région «Europe de l'Est» comprend les pays qui fournissent des données au FMI : Hongrie, Pologne, Roumanie et Yougoslavie.

4 ANASE : Association des nations du Sud-Est asiatique (le Brunei exclu).

Sources : Fonds monétaire international (FMI)
Ministère des Affaires internationales

Tableau 2.3

Provenance des investissements étrangers au Québec et au Canada
(1985 à 1990)

	Québec				Canada		
Provenance	Projets Nombre	Valeurs (000 $)[1]	Part/ Québec	Québec/ Canada %	Projets Nombre	Valeurs (000 $)[1]	Part/ Canada %
États-Unis	328	6 713 864	41,2	13,1	3 100	51 177 238	51,8
Europe occ. (sans la France)	186	4 348 071	26,7	15,1	1 289	28 777 018	29,2
France	116	1 211 265	7,4	24,6	224	4 914 737	5,0
Europe orientale	–	–	–	–	7	5 671	0,0
Asie et Océanie	47	3 747 407	23,0	29,2	536	12 813 855	13,0
Afrique et Moyen-Orient	12	–	–	–	38	83 473	0,1
Amérique latine et Antilles	16	16 393	0,1	4,9	71	331 771	0,3
Valeur non répartie[2]		253 606	1,6	42,0		603 312	0,6
Grand total	**705**	**16 290 606**	**100**	**16,5**	**5 266**	**98 707 075**	**100**

1 dollars canadiens
2 Pour des raisons de condifentialité, Investissement Canada ne divulgue la valeur des investissements que lorsqu'un pays soumet 4 projets et plus. Au Québec, 31 cas pour lesquels la valeur n'est pas fournie sont répartis dans les différentes régions et totalisent 253,6 millions de dollars; au Canada, il s'agit de 60 cas dont la valeur totale se chiffre à 603,3 millions de dollars.

Sources : Investissement Canada et ministère des Affaires internationales

Tableau 2.4

Fusions et acquisitions dans le monde en 1989 et 1990
Ventes et achats

	Nombre de transactions		Valeur totale des transactions[1]	
Régions	Ventes	Achats	Ventes	Achats
Amérique du nord				
1989	993	509	69 298	27 591
1990	765	422	52 172	20 031
CEE				
1989	1 388	1 543	53 488	63 683
1990	1 334	1 367	41 415	53 045
Reste du monde				
1989	381	710	7 795	39 307
1990	418	728	20 581	41 092
Total				
1989	2 768		130 581	
1990	2 517		114 168	

1 en millions de dollars américains

Sources : Klynveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG)
Ministère des Affaires internationales

Tableau 3

Productivité du travail, certains pays de l'OCDE
(Rendement[1] par personne occupée)

	Taux de croissance annuel moyen 1979-1989
Japon	3,0%
France	2,6%
Royaume-Uni	2,1%
Italie	2,1%
Allemagne (RFA)[2]	1,6%
Canada	1,4%
États-Unis	0,8%
Pays OCDE	1,6%

1 Valeur ajoutée en volume
2 Données antérieures à la réunification
Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Productivité du travail, Québec, Canada
(Production[1] par heure/personne)

	Taux de croissance annuel moyen 1979-1989
Québec	1,0%
Canada	2,3%

1 P.I.B. en dollars constants de 1986
Note : L'évolution de la productivité a été plus forte au Québec qu'au Canada entre 1979 et 1982 et inférieure par la suite. L'indice de productivité au Québec a chuté de façon importante de 1987 à 1988 par rapport à celui du Canada, en raison d'une augmentation des heures personnes travaillées beaucoup plus forte au Québec. L'importance relative de la productivité du Québec par rapport à celle du Canada a évolué de 97% en 1979 à 101% en 1982, pour diminuer à 94% en 1987 et à 88% en 1989.

Sources : Bureau de la statistique du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
Ministère des Affaires internationales

Tableau 4.1

Valeur des exportations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays de destination, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
AMÉRIQUE DU NORD	**14 124 047**	**15 453 171**	**15 639 681**	**17 006 097**	**16 960 482**	**18 148 948**	**4,7**
États-Unis	14 120 577	15 447 467	15 632 873	16 999 285	16 954 466	18 139 733	4,7
St-Pierre et Miquelon	2 270	4 438	4 820	4 513	4 529	7 888	19,5
Groenland	1 199	1 265	1 987	2 299	1 485	1 325	3,3
EUROPE OCCIDENTALE	**2 103 424**	**2 245 749**	**2 465 376**	**3 126 804**	**3 598 376**	**3 558 023**	**13,0**
Royaume-Uni	507 188	541 448	621 491	729 112	927 409	858 969	13,4
Pays-Bas	376 610	354 214	351 439	615 877	748 607	656 754	17,3
Allemagne (RFA)[1]	378 045	346 822	365 839	462 230	414 995	510 554	6,7
France	222 840	315 954	334 106	419 387	502 684	489 717	17,2
Italie	157 203	162 087	189 020	259 765	282 081	292 827	15,7
Suisse	72 953	44 871	93 962	84 781	88 285	159 767	18,2
Belgique-Luxembourg[2]	139 229	158 571	169 334	166 404	181 475	145 742	1,8
Espagne	58 870	50 012	65 917	69 101	137 323	100 547	17,9
Suède	35 359	73 285	63 976	96 538	89 314	92 807	18,1
Finlande	7 933	26 627	27 967	44 859	54 800	59 457	43,8
Grèce	13 684	36 726	32 133	20 212	21 012	43 576	11,0
Portugal	24 286	33 738	39 503	53 519	28 815	38 796	6,4
Irlande	18 472	15 644	28 148	30 332	39 951	29 041	15,9
Norvège	55 031	34 848	36 294	19 969	24 562	26 364	– 14,1
Autriche	21 105	21 901	25 341	29 071	31 329	26 071	6,7
Danemark	13 895	28 043	18 480	21 978	22 018	22 834	5,7
Islande	439	538	1 505	3 284	3 140	3 666	61,1
Malte	268	402	893	375	486	526	9,1
NDA	4	9	18	2	83	0	–

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $

* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

1 Les données sur la République fédérale d'Allemagne excluent celles de la République démocratique d'Allemagne.

2 Les données sur les échanges du Québec avec la Belgique et le Luxembourg sont cumulées.

Tableau 4.1 (suite)

Valeur des exportations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays de destination, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
EUROPE ORIENTALE	**109 403**	**92 274**	**70 554**	**100 646**	**126 688**	**141 671**	**7,7**
URSS	35 654	43 106	34 027	52 262	50 630	68 933	12,8
Yougoslavie	27 486	20 496	7 755	12 059	16 170	42 912	5,8
Pologne	11 875	8 724	6 057	9 546	14 073	10 106	3,1
Roumanie	14 583	3 942	3 892	4 084	5 031	7 148	7,6
Tchécoslovaquie	12 518	5 019	5 905	4 229	8 258	6 220	6,5
Allemagne (RDA)	2 702	5 028	8 492	15 970	30 500	2 595	18,2
Bulgarie	1 770	2 108	648	1 224	924	1 717	– 5,5
Hongrie	2 680	3 816	3 452	1 086	920	1 711	– 19,7
Albanie	132	31	322	182	178	323	29,9
MOYEN-ORIENT	**320 306**	**257 123**	**266 752**	**248 060**	**280 397**	**319 122**	**,5**
Turquie	90 403	59 760	84 388	56 646	91 226	97 006	3,6
Israël	34 386	47 859	52 424	52 930	51 328	63 703	9,9
Arabie Saoudite	73 568	53 861	44 034	44 036	35 558	40 702	– 11,3
Iran	16 014	3 599	9 044	5 171	19 048	36 797	27,9
Égypte, R.A.	17 954	13 931	22 723	19 524	18 812	25 666	7,5
Libye	24 841	15 256	7 784	13 886	10 012	16 069	– 7,9
Émirats A.U.	5 941	6 281	6 671	8 643	8 300	9 053	9,6
Chypre	629	3 129	4 830	1 438	4 275	7 433	41,2
Liban	4 453	12 101	5 790	12 896	5 262	6 180	– ,2
Éthiopie	9 443	3 799	3 397	5 874	3 674	3 562	– 11,9
Yémen du nord	1 018	1 772	1 253	3 456	3 323	2 651	24,6
Koweït	10 527	10 449	8 350	10 363	8 810	2 117	– 21,1
Irak	9 134	3 520	3 667	1 328	4 170	1 641	– 22,9
Syrie	3 137	2 449	480	509	2 997	1 476	– 8,5
Qatar	1 605	1 872	1 147	1 753	2 857	1 173	,4
Oman (Mascate)	4 487	2 656	1 167	851	753	1 167	– 26,6
Jordanie	1 595	1 208	1 830	3 208	1 881	829	– 3,9
Bahrein	2 751	4 454	3 156	1 538	2 601	756	– 22,2
Yémen du sud	1 393	2 682	1 576	530	718	525	– 24,7
Soudan	6 987	6 365	2 717	3 457	3 969	453	– 34,6
Somalie	34	112	315	13	810	151	33,8

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $

* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Tableau 4.1 (suite)

Valeur des exportations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays de destination, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	**293 893**	**219 510**	**163 075**	**179 504**	**232 093**	**170 586**	**– 6,8**
Algérie	125 101	88 841	41 085	26 674	51 416	43 868	– 18,9
Afrique du sud	22 436	20 296	18 198	21 934	27 153	25 182	4,8
Maroc	4 759	4 432	6 501	19 807	30 254	20 541	50,0
Tanzanie	8 627	17 322	15 704	14 639	9 766	12 838	,6
Nigéria	46 173	12 113	14 634	9 139	12 093	12 800	– 17,9
Tunisie	2 988	8 208	3 649	5 269	10 100	6 318	14,5
Cameroun	9 021	2 819	2 243	7 622	24 151	5 274	15,3
Zimbabwe	3 208	2 071	2 975	3 747	7 344	4 498	17,7
Angola	2 927	96	3 252	1 605	5 204	4 452	46,5
Gabon	460	11 302	565	2 467	2 308	4 094	24,4
Kenya	9 496	8 165	5 871	3 592	3 008	3 725	– 20,8
Afrique française NDA	16 951	10 265	3 290	3 877	16 965	3 460	– 16,4
Côte-d'Ivoire	15 817	3 669	4 156	3 906	5 509	3 450	– 16,8
Ghana	3 880	4 157	5 005	8 582	3 964	2 746	– 3,7
Sénégal	1 400	3 280	1 346	3 220	1 714	2 554	5,7
Zaïre	4 013	8 327	5 280	24 237	8 135	2 500	2,6
Zambie	2 528	2 890	9 730	2 728	1 815	2 056	10,0
Sierra Leone	94	77	136	47	99	2 028	53,5
Mozambique	319	4	9 873	1 686	1 035	1 937	97,9
Guinée	3 348	2 395	987	2 004	1 872	1 283	12,9
Ouganda	39	112	196	312	381	1 137	82,1
Malawi	209	130	2 411	997	3 269	776	54,9
Bénin	230	1 638	1 115	491	270	767	– ,6
Madagascar	4 516	815	282	594	458	664	26,1
Mauritanie	717	143	127	1 717	149	566	4,5
Libéria	1 540	1 144	2 175	7 172	1 909	348	– 12,6
Îles Maurice et dépendances	132	898	407	315	312	341	3,9
La Gambie	10	2	428	12	41	106	59,5
Afrique portugaise NDA	822	481	1 025	418	173	104	– 33,5
Togo	1 684	1 449	274	495	948	98	– 34,6
Afrique du Commonwealth NDA	404	1 939	0	181	264	60	–
Afrique espagnole	30	14	138	0	0	0	–
NDA	0	0	0	5	0	0	–

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $
* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Tableau 4.1 (suite)

Valeur des exportations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays de destination, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
AUTRES PAYS D'ASIE	**1 015 832**	**931 622**	**943 705**	**1 198 611**	**1 367 062**	**1 152 403**	**5,9**
Japon	330 374	299 653	339 491	448 263	469 820	415 343	8,2
République de Corée	63 165	94 443	114 519	149 736	141 054	153 147	18,4
Taiwan	41 153	60 132	91 429	134 179	130 030	106 408	23,7
Singapour	32 883	60 032	31 611	42 802	64 500	93 972	17,9
Thaïlande	31 205	17 739	22 070	26 539	56 525	84 907	28,1
Hong Kong	81 580	50 188	52 697	87 939	207 181	71 933	12,5
Inde	72 007	76 914	89 365	115 346	92 839	68 176	1,6
République populaire de Chine	191 327	155 995	99 577	92 256	103 983	49 215	– 20,6
Philippines	9 353	8 704	18 937	27 259	30 887	27 869	31,6
Malaisie	86 382	30 925	18 983	25 550	28 517	27 268	– 15,1
Pakistan	32 925	21 411	21 482	20 193	14 408	21 870	– 9,0
Indonésie	21 386	20 564	20 522	6 255	12 167	20 429	– 8,2
Sri Lanka	9 855	22 957	13 298	9 552	8 416	5 904	– 15,5
Viêt-nam	15	98	466	1 095	1 517	3 010	175,2
Bangladesh	8 779	11 235	8 018	9 367	3 098	1 767	– 28,5
Birmanie	2 825	156	662	445	50	622	– 27,7
Afghanistan	144	0	40	102	7	185	–
Népal	361	410	269	36	746	156	– 11,8
Asie portugaise	31	28	86	74	566	139	59,1
Corée du Nord	74	9	153	1 538	605	59	47,4
République khmère et Laos	0	19	21	74	136	13	–

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $

* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Tableau 4.1 (suite)

Valeur des exportations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays de destination, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
OCÉANIE	**76 258**	**105 978**	**85 747**	**122 502**	**150 375**	**147 475**	**14,4**
Australie	49 846	81 731	66 451	95 806	124 365	123 940	19,3
Nouvelle-Zélande	25 304	20 672	16 136	21 435	21 171	19 683	– 2,5
Océanie française	27	592	1 416	1 507	1 687	2 100	103,1
Papouasie, Nouvelle-Guinée	630	1 049	572	165	1 126	849	1,3
Océanie des États-Unis	161	844	931	2 702	1 166	448	22,7
Fidji	271	1 072	182	713	557	352	2,1
Océanie britannique NDA	16	16	56	171	301	100	71,6
AMÉRIQUE DU SUD	**331 863**	**324 638**	**297 251**	**317 582**	**270 542**	**329 731**	**– 1,5**
Brésil	188 168	115 392	119 445	109 112	136 363	149 812	– 2,1
Venezuela	47 379	72 664	39 984	67 794	31 802	51 611	– 4,3
Colombie	32 459	37 058	44 279	58 165	39 870	45 629	6,5
Chili	13 264	13 138	19 280	19 582	14 480	39 120	17,7
Pérou	24 826	46 630	36 120	22 194	24 022	15 611	– 12,8
Équateur	14 413	18 260	15 540	17 915	12 035	9 882	– 8,2
Argentine	5 553	10 924	14 111	16 813	7 044	7 547	1,1
Uruguay	1 210	1 099	1 870	1 125	1 652	4 187	21,9
Bolivie	1 684	3 345	1 308	367	1 110	2 934	– 5,0
Paraguay	1 381	787	2 203	1 402	986	1 505	1,9
Guyane	1 308	2 694	2 785	2 521	900	1 099	– 11,5
Surinam	175	91	165	550	26	789	15,5
Guyane française	37	2 549	154	36	247	0	–

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $
* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Tableau 4.1 (suite)

Valeur des exportations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays de destination, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
AMÉRIQUE CENTRALE ET ANTILLES	**313 399**	**287 121**	**282 586**	**280 836**	**316 626**	**298 098**	**.1**
Mexique	88 748	49 430	67 906	44 746	109 842	148 512	13.9
Jamaïque	11 211	14 397	25 257	35 797	25 571	23 840	18.2
Cuba	38 653	38 203	27 081	22 291	28 396	17 285	– 13.6
Trinidad-Tobago	22 310	22 593	15 584	13 562	16 847	14 067	9.1
République dominicaine	9 523	14 966	14 340	21 868	17 027	13 576	7.7
Guatemala	2 344	2 425	2 362	2 423	6 527	12 954	39.1
Îles du Vent et Sous-le-Vent	12 906	17 263	12 656	11 997	9 026	11 493	– 7.1
Barbade	9 275	12 466	11 663	9 939	11 560	10 548	.7
Panama	12 087	12 192	13 619	12 737	12 663	7 390	– 6.7
Bermudes	9 441	8 452	9 902	9 904	7 829	7 346	– 4.2
Costa Rica	5 868	6 416	3 350	3 064	5 892	6 687	.9
Îles Bahamas	10 161	11 210	12 085	10 250	8 920	6 602	– 8.2
Haïti	6 351	8 491	8 967	6 045	5 256	4 306	– 10.2
Antilles néerlandaises	3 494	3 608	4 071	4 069	3 742	4 016	2.3
El Salvador	2 926	1 079	3 612	5 552	1 964	3 015	7.0
Antilles françaises	486	1 225	2 692	2 693	1 412	2 876	30.5
Belize	2 394	1 626	1 315	1 023	1 604	1 654	– 5.9
Honduras	3 338	3 515	2 139	3 688	2 353	1 173	– 15.5
Nicaragua	3 311	6 111	904	2 289	4 073	750	– 19.8
Porto Rico	47 811	48 531	41 397	53 509	35 475	0	–
Îles Vierges (États-Unis)	10 751	2 913	1 674	3 378	639	0	–
TOTAL MONDE	**18 688 428**	**19 917 189**	**20 214 730**	**22 580 647**	**23 302 646**	**24 266 062**	**5.5**

N.D.A. : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $

* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Sources: Bureau de la statistique du Québec
Ministère des Affaires internationales

Tableau 4.2

Valeur des importations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays d'origine, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
AMÉRIQUE DU NORD	**10 106 367**	**10 523 014**	**11 024 434**	**11 555 886**	**12 323 472**	**13 204 986**	**5,5**
États-Unis	10 105 469	10 522 261	11 022 947	11 555 784	12 323 452	13 204 920	5.5
St-Pierre et Miquelon	114	90	14	0	0	38	–
Groenland	783	662	1 472	102	19	27	-57.6
EUROPE OCCIDENTALE	**4 748 793**	**5 474 298**	**6 117 778**	**6 425 140**	**6 749 179**	**7 924 367**	**9,7**
Royaume-Uni	1 152 031	1 383 947	1 764 701	1 614 670	1 707 728	2 167 343	11.2
France	724 157	795 833	769 636	956 905	1 046 033	1 394 263	13.1
Allemagne (RFA)[1]	929 743	1 017 192	1 121 169	1 072 757	1 047 635	1 114 102	2.7
Norvège	48 390	48 949	72 452	164 140	250 486	780 057	75.1
Italie	570 219	665 092	676 677	740 648	749 139	712 065	4.6
Suède	188 494	227 190	286 023	352 330	331 378	316 919	11.9
Suisse	207 824	245 771	267 092	280 178	215 594	254 775	1.9
Pays-Bas	212 493	232 048	248 230	268 745	371 371	248 822	6.7
Belgique-Luxembourg[2]	187 459	254 951	224 465	200 313	218 745	214 229	.3
Espagne	170 569	209 534	217 826	287 554	271 097	194 456	5.0
Autriche	67 409	81 625	100 220	113 049	145 657	133 773	16.3
Finlande	88 282	110 973	127 685	111 636	136 262	111 003	4.8
Irlande	63 284	55 553	86 301	76 391	54 328	98 651	6.0
Danemark	72 405	70 545	85 794	79 050	70 432	75 637	.4
Portugal	44 553	26 417	27 906	44 438	75 171	60 753	15.9
Grèce	19 938	47 015	38 865	44 196	43 554	42 993	11.3
Islande	932	1 380	2 696	5 962	2 930	2 389	24.8
Malte	600	197	32	12 116	11 632	2 127	101.2
NDA	2	77	0	52	0	0	–

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $

* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

1 Les données sur la République fédérale d'Allemagne excluent celles de la République démocratique d'Allemagne.

2 Les données sur les échanges du Québec avec la Belgique et le Luxembourg sont cumulées.

Tableau 4.2 (suite)

Valeur des importations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays d'origine, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
EUROPE ORIENTALE	**137 934**	**155 369**	**196 330**	**290 318**	**261 346**	**298 254**	**18,0**
URSS	15 033	15 348	26 814	81 562	45 333	90 525	46,4
Roumanie	18 221	25 405	24 813	31 704	56 755	65 629	29,6
Yougoslavie	20 491	18 466	38 175	53 147	49 861	50 521	25,0
Pologne	32 252	35 212	31 160	38 384	38 486	32 566	1,5
Tchécoslovaquie	29 753	27 146	31 034	36 661	33 293	31 822	3,2
Hongrie	11 485	12 534	17 180	19 458	16 844	12 442	4,1
Allemagne (RDA)	7 453	17 713	23 708	25 408	16 537	11 241	5,6
Bulgarie	3 242	3 542	3 430	3 991	4 232	3 504	3,1
NDA	0	0	10	0	0	0	–
MOYEN-ORIENT	**116 714**	**176 956**	**136 463**	**110 614**	**130 698**	**123 100**	**2,4**
Turquie	18 728	32 205	36 665	40 195	42 365	43 171	15,7
Israël	21 549	44 028	35 187	35 074	33 609	30 787	2,8
Emirats A.U.	860	387	512	702	2 244	20 229	84,2
Arabie saoudite	20 773	388	44 364	9 190	27 321	9 514	23,1
Iran	22 470	92 714	2 965	5 185	7 675	7 766	– 29,5
Égypte, R.A.	29 608	3 400	10 855	3 200	3 053	5 413	– 24,9
Liban	751	743	1 166	5 767	3 549	2 179	39,3
Éthiopie	352	537	1 141	3 124	3 733	1 606	50,9
Bahrein	84	894	365	2 117	649	1 030	46,2
Koweït	37	43	33	81	93	400	53,6
Qatar	218	581	0	0	0	271	–
Chypre	602	75	1 115	94	144	263	– 12,5
Irak	399	784	1 327	494	336	156	– 20,9
Jordanie	3	76	297	48	128	149	70,3
Syrie	205	21	28	83	80	48	– 6,1
Soudan	0	14	7	54	160	36	–
Libye	0	0	0	5 176	5 479	0	–
Yémen du Sud	63	35	427	0	0	0	–
NDA	4	22	1	23	73	74	

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $
* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Tableau 4.2 (suite)

Valeur des importations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays d'origine, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	**450 029**	**342 990**	**370 561**	**289 395**	**420 992**	**235 716**	**– 7,9**
Afrique du Sud	96 827	92 710	75 555	88 430	132 319	62 297	– 2,8
Maroc	10 084	12 095	27 511	39 305	31 336	33 460	30,1
Nigeria	108 104	87 607	69 881	14 563	40 455	30 884	– 25,2
Angola	0	42 428	58 119	42 819	88 776	26 295	–
Afrique française NDA	1 200	133	15 823	7 603	16 078	12 803	107,0
Algérie	103 845	7 027	22 123	16 104	26 681	11 845	– 18,5
Guinée	1 729	8 660	14 014	8 922	13 780	9 129	30,3
Zimbabwe	2 302	5 513	7 826	9 317	3 713	8 306	16,7
Kenya	7 658	10 603	6 790	9 377	6 045	8 263	– 2,8
Côte-d'Ivoire	6 694	11 891	9 159	17 824	16 399	7 273	6,0
Sierra Leone	21	7 806	10 186	11 334	15 772	4 438	128,5
Ouganda	1 764	1 952	1 466	4 896	6 428	4 324	30,3
Liberia	1 417	403	75	3 877	4 692	3 082	54,3
Îles Maurice et dépendances	1 935	2 444	14 033	5 553	2 943	2 583	3,1
Zaïre	12 002	25 356	23 002	1 431	10 847	2 275	– 32,3
Mozambique	198	110	1 281	1 614	1 387	2 248	76,9
Cameroun	4 373	57	806	995	483	1 576	4,4
Ghana	15	0	37	356	30	1 482	368,5
Sénégal	102	53	91	464	646	1 137	82,9
Tanzanie	1 791	1 285	761	1 440	608	731	– 16,0
Tunisie	48 728	9 209	1 862	2 202	910	712	– 54,9
Malawi	245	335	436	56	101	377	– 9,4
Madagascar	1 004	1 285	56	810	135	107	– 35,3
Afrique du Commonwealth NDA	3 356	7 354	0	14	0	39	–
Gabon	34 553	5 770	5 651	17	349	2	– 83,3
Afrique espagnole	56	282	2 277	0	0	0	–
Togo	6	537	1 653	58	0	0	–
NDA	6	75	75	0	64	37	–

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $
* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Tableau 4.2 (suite)

Valeur des importations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays d'origine, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
AUTRES PAYS D'ASIE	**2 614 458**	**3 182 607**	**3 699 701**	**4 209 460**	**4 405 091**	**4 408 135**	**11,2**
Japon	1 211 173	1 451 260	1 566 774	1 795 500	1 765 960	1 755 474	7,7
République de Corée	403 634	421 710	526 328	635 722	747 494	749 163	15,4
Taiwan	355 939	515 502	605 661	615 476	628 706	565 326	8,7
République populaire de Chine	163 752	248 935	331 648	341 002	416 577	471 421	21,7
Hong Kong	229 294	256 530	289 556	295 971	301 334	266 308	3,6
Singapour	46 032	51 624	63 600	132 272	133 659	139 332	29,8
Thaïlande	29 402	37 476	51 050	88 962	92 507	98 108	30,4
Malaisie	23 775	32 315	37 865	60 943	68 341	79 997	28,5
Indonésie	21 018	44 151	79 853	67 521	65 536	77 580	24,1
Inde	62 955	45 800	58 934	64 496	61 596	63 152	2,9
Philippines	31 900	33 380	29 262	41 852	52 433	55 584	13,7
Pakistan	11 345	16 292	28 108	36 155	38 550	48 788	33,6
Sri Lanka	13 339	14 029	13 305	12 854	14 755	16 902	3,8
Bangladesh	5 768	6 540	8 884	10 546	8 277	10 150	11,2
Asie portugaise	3 942	5 252	7 555	8 798	8 430	9 574	18,7
Viêt-nam	392	1 113	473	256	329	506	– 8,2
Népal	128	168	130	171	271	486	26,9
République khmère et Laos	135	34	7	237	65	263	27,9
Afghanistan	13	4	125	74	28	10	10,5
Corée du Nord	41	208	269	88	57	3	– 39,6
Birmanie	470	272	303	553	178	0	–

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $

* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Tableau 4.2 (suite)

Valeur des importations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays d'origine, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
OCÉANIE	**89 868**	**151 874**	**200 585**	**223 068**	**197 617**	**241 734**	**18,2**
Australie	48 903	110 916	151 498	165 610	149 389	202 963	26,0
Nouvelle-Zélande	40 376	38 451	46 567	51 072	40 682	34 978	– 1,3
Fidji	522	1 512	1 633	2 686	3 672	2 477	36,7
Océanie française	0	818	434	3 576	3 560	1 021	–
Océanie des États-Unis	64	84	452	81	242	256	26,9
NDA	1	92	0	40	69	37	–
AMÉRIQUE DU SUD	**1 184 817**	**868 518**	**832 343**	**839 562**	**997 532**	**788 276**	**– 4,5**
Brésil	388 382	378 190	330 923	431 678	450 867	320 734	– ,5
Venezuela	574 719	250 945	244 518	177 380	223 033	192 968	– 16,1
Chili	81 185	75 623	80 996	68 697	97 454	75 855	,7
Argentine	36 720	32 984	42 344	56 925	69 903	65 267	16,8
Colombie	31 106	52 865	56 221	51 757	67 403	49 726	8,9
Équateur	28 742	29 186	22 670	21 263	31 873	48 865	8,5
Pérou	19 883	22 302	34 161	21 903	39 706	20 928	4,5
Uruguay	4 362	5 095	3 999	5 285	8 148	9 517	17,3
Guyane	14 718	11 463	14 139	4 016	8 086	2 817	– 26,1
Bolivie	2 109	1 157	490	141	665	1 256	– 14,5
Paraguay	2 020	6 986	581	404	369	322	– 40,8
Surinam	625	1 650	1 286	7	18	17	– 64,7
Guyane française	241	65	9	101	0	0	–

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000 $
* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Tableau 4.2 (suite)

Valeur des importations internationales du Québec selon les régions géographiques, par pays d'origine, 1985 à 1990

	1985 (000 $)	1986 (000 $)	1987 (000 $)	1988 (000 $)	1989 (000 $)	1990 (000 $)	V.A.M.* 1985-1990 %
AMÉRIQUE CENTRALE ET ANTILLES	**687 821**	**599 642**	**617 820**	**597 968**	**598 148**	**485 825**	**– 5,0**
Mexique	366 458	188 605	239 849	198 848	170 784	224 253	– 8,1
Jamaïque	134 855	129 099	84 910	125 517	175 689	142 363	4,6
Cuba	26 304	38 826	25 860	41 039	15 470	24 106	– 7,5
République dominicaine	10 915	19 918	18 657	24 948	26 408	23 845	15,5
Antilles néerlandaises	34	845	7 882	16 357	15 949	14 469	211,8
Costa Rica	12 687	17 426	18 293	8 322	13 386	14 466	– 2,6
Guatemala	10 699	13 435	12 293	16 300	12 184	8 753	– 2,9
Belize	776	714	15	384	0	7 512	–
Honduras	10 431	9 704	6 312	12 146	9 217	6 620	– 4,9
El Salvador	3 123	11 027	20 592	12 404	11 371	5 462	7,0
Haïti	3 223	2 435	3 176	2 413	4 584	4 344	9,3
Îles Bahamas	10 921	4 238	5 078	768	2 214	3 340	– 24,3
Trinidad-Tobago	5 135	18 089	12 744	28 373	6 596	2 402	– 15,8
Nicaragua	686	1 578	214	254	834	1 661	7,9
Bermudes	339	24 424	2 614	164	264	943	– 27,4
Panama	1 789	4 537	5 088	6 423	2 211	663	– 17,9
Barbade	1 083	1 488	10 334	403	282	287	– 34,6
Îles du Vent et Sous-le-Vent	770	3 031	2 815	1 834	800	206	– 27,0
Antilles françaises	26	632	252	92	90	124	2,7
Porto Rico	65 841	78 273	87 109	93 147	119 152	0	–
Îles Vierges (États-Unis)	21 717	31 310	53 724	7 820	10 655	0	–
TOTAL MONDE	**20 136 804**	**21 475 272**	**23 196 022**	**24 809 936**	**26 717 171**	**28 490 392**	**7,3**

NDA : L'ensemble des valeurs de moins de 100 000$
* V.A.M. : Variation annuelle moyenne

Sources: Bureau de la statistique du Québec
Ministère des Affaires internationales

Tableau 4.3

Principaux produits québécois exportés, 1985-1990

	1990 (000 $)	% du total	1985 (000 $)	% du total	Variation annuelle moyenne Québec 1985/1990	Variation annuelle moyenne Canada 1985/1990
Papier journal	2 695 173	11,11	2 501 526	13,39	1,6	4,2
Aluminium, y compris alliages	2 008 457	8,28	1 079 768	5,78	14,7	19,1
Matériel de télécommunication	1 586 735	6,54	1 225 630	6,56	6,1	10,2
Moteurs d'avions et leurs pièces	1 160 725	4,78	612 121	3,28	13,7	12,3
Voitures particulières et châssis	1 032 698	4,26	1 954 543	10,46	−7,3	−0,3
Pâte de bois et pâte similaire	649 190	2,68	320 435	1,71	17,3	14,3
Cuivre et alliages	610 662	2,52	348 657	1,87	14,2	13,1
Avions complets y compris moteurs	591 311	2,44	201 109	1,08	23,7	18,1
Instruments de mesure et de contrôle	562 283	2,32	117 752	0,63	31,3	19,4
Machines et matériel de bureau	501 979	2,07	198 180	1,06	25,3	11,4
Bois d'œuvre, résineux	469 557	1,94	620 771	3,32	−5,7	2,7
Viandes fraîches, réfrigérées ou congelées	395 352	1,63	344 857	1,85	0,7	1,9
Ouvrages de base en métal	357 108	1,47	275 247	1,47	5,6	10,1
Minerais et concentrés de fer	341 267	1,41	612 574	3,28	−12,2	−5,9
Zinc, y compris alliages	332 063	1,37	215 691	1,15	16,0	13,6
Autres matériel et outils	327 991	1,35	214 133	1,15	8,0	12,6
Autre papier imprimerie	315 017	1,30	173 183	0,93	6,0	4,1
Amiante, non ouvré	288 703	1,19	330 886	1,77	−1,7	–
Autre papier	269 637	1,11	135 333	0,72	12,7	10,3
Pièces d'avions, sauf moteurs	244 138	1,01	333 051	1,78	−11,8	2,9
Autres machines industrielles	224 060	0,92	78 372	0,42	26,1	16,9
Vêtements et accessoires vestimentaires	220 729	0,91	203 331	1,09	−0,5	–
Produits chimiques organiques	215 442	0,89	209 554	1,12	1,2	10,8
Autres produits chimiques	203 836	0,84	115 160	0,62	9,3	–
Autres produits finis	203 548	0,84	83 838	0,45	17,6	20,0
Total des 25 principaux produits	**15 807 663**	**65,14**	**12 505 702**	**66,92**	**4,8**	–
Total de tous les produits	**24 266 062**	**100,00**	**18 688 429**	**100,00**	**5,5**	**4,6**

Tableau 4.3 (suite)

Principaux produits québécois exportés en croissance, 1985-1990
(parmi les 50 principaux produits)

	1990 (000 $)	% du total	1985 (000 $)	% du total	Variation annuelle moyenne Québec 1985/1990	Variation annuelle moyenne Canada 1985/1990
Instruments de mesure et de contrôle	562 283	2,32	117 752	0,63	31,3	19,4
Autres machines industrielles	224 060	0,92	78 372	0,42	26,1	16,9
Machines et matériel de bureau	501 979	2,07	198 180	1,06	25,3	11,4
Avions complets y compris moteurs	591 311	2,44	201 109	1,08	23,7	18,1
Pâte de bois et pâte similaire	649 190	2,68	320 435	1,71	17,3	14,3
Aluminium, y compris alliages	2 008 457	8,28	1 079 768	5,78	14,7	19,1
Cuivre et alliages	610 662	2,52	348 657	1,87	14,2	13,1
Moteurs d'avions et leurs pièces	1 160 725	4,78	612 121	3,28	13,7	12,3
Matériel de télécommunication	1 586 735	6,54	1 225 630	6,56	6,1	10,2
Papier journal	2 695 173	11,11	2 501 526	13,39	1,6	4,2

Sources : Bureau de la statistique du Québec
Ministère des Affaires internationales

Tableau 4.4

Principaux produits importés, 1985-1990

	1990 (000 $)	% du total	1985 (000 $)	% du total	Variation annuelle moyenne Québec 1985/1990	Variation annuelle moyenne Canada 1985/1990
Voitures particulières et châssis	3 048 443	10,70	2 897 972	14,39	0,9	0,3
Pétrole brut	2 155 005	7,56	1 763 546	8,76	2,3	7,2
Matériel de télécommunication	1 771 790	6,22	293 924	1,46	40,2	13,9
Semi-conducteurs	1 734 463	6,09	678 624	3,37	22,4	18,5
Produits chimiques inorganiques	552 318	1,94	143 448	0,71	39,2	25,5
Camions, tracteurs routiers et châssis	546 547	1,92	495 296	2,46	0,8	– 1,5
Produits chimiques organiques	527 714	1,85	367 760	1,83	7,0	6,7
Moteurs d'avions et leurs pièces	492 425	1,73	380 835	1,89	6,7	6,4
Mazout	479 009	1,68	318 393	1,58	7,5	3,4
Ordinateurs éléctroniques	468 374	1,64	317 620	1,58	8,6	9,8
Pièces d'avions, sauf moteurs	392 588	1,38	280 766	1,39	5,1	1,3
Vêtements de dessus, non tricotés	387 754	1,36	223 131	1,11	10,7	10,0
Autres produits finis, non comestibles	380 514	1,34	228 006	1,13	10,5	7,0
Téléviseurs, radios et phonographes	371 050	1,30	288 797	1,43	2,5	4,3
Pièces de véhicules auto, sauf moteurs	329 408	1,16	602 061	2,99	– 8,7	– 2,6
Autres machines pour industries spéciales	320 514	1,12	146 732	0,73	12,9	13,1
Instruments de mesure et de contrôle	317 620	1,11	124 077	0,62	20,6	9,5
Autres dérivés du pétrole et du charbon	286 561	1,01	263 789	1,31	5,0	–
Chaussures	280 457	0,98	183 969	0,91	6,2	9,6
Papier et carton	279 823	0,98	187 038	0,93	9,2	10,1
Avions complets, y compris moteurs	273 268	0,96	41 960	0,21	69,8	3,8
Autres minerais, concentrés et déchets métalliques	270 843	0,95	179 032	0,89	13,9	4,0
Autres vêtements et accessoires vestimentaires	251 576	0,88	176 288	0,88	7,5	–
Autres effets personnels et articles ménagers	234 397	0,82	142 871	0,71	9,5	12,9
Autres matériels électrique d'éclairage	215 899	0,76	82 432	0,41	23,3	23,6
Total des 25 principaux produits	**16 368 358**	**57,45**	**10 808 368**	**53,67**	**8,7**	–
Total de tous les produits	**28 490 393**	**100,00**	**20 136 804**	**100,00**	**7,3**	**5,8**

Tableau 4.4 (suite)

Principaux produits importés en croissance, 1985-1990
(parmi les 50 principaux produits)

	1990 (000 $)	% du total	1985 (000 $)	% du total	Variation annuelle moyenne Québec 1985/1990	Variation annuelle moyenne Canada 1985/1990
Avions complets, y compris moteurs	273 268	0,96	41 960	0,21	69,8	3,8
Matériel de télécommunication	1 771 790	6,22	293 924	1,48	40,2	13,9
Produits chimiques inorganiques	552 318	1,94	143 448	0,71	39,2	25,5
Semi-conducteurs	1 734 463	6,09	678 624	3,37	22,4	18,5
Instruments de mesure et de contrôle	317 620	1,11	124 077	0,62	20,6	9,5
Autres machines pour industries spéciales	320 514	1,12	146 732	0,73	12,9	13,1
Vêtements de dessus, non tricotés	387 754	1,36	223 131	1,11	10,7	10,0
Mazout	479 009	1,68	318 393	1,58	7,5	–
Produits chimiques organiques	527 714	1,85	367 760	1,83	7,0	6,7
Pétrole brut	2 155 005	7,56	1 763 546	8,76	2,3	7,2

Sources : Bureau de la statistique du Québec
Ministère des Affaires internationales

Tableau 5.1

Touristes étrangers au Québec, 1985 à 1989

	Nombre (000)					Variation (%)
Provenance	**1985**	**1986**	**1987**	**1988**	**1989**	**1989/1985**
États-Unis	2 800	2 968	3 036	3 069	2 977	6,3
France	85	115	153	188	199	134,1
Europe[1]	281	328	374	431	468	66,5
Asie	80	84	92	115	121	51,2
Autres	98	108	97	132	127	29,6
Total	**3 259**	**3 488**	**3 599**	**3 747**	**3 693**	**19,4**
			% du total			
États-Unis	85,9	85,1	84,4	81,9	80,5	
France	2,6	3,3	4,4	5,0	5,4	
Europe[1]	8,6	9,4	10,4	11,5	12,8	
Asie	2,5	2,4	2,6	3,1	3,3	
Autres	3,0	3,1	2,7	3,5	3,4	

1 incluant la France

Sources : Ministère du Tourisme du Québec
Statistique Canada
Ministère des Affaires internationales

Tableau 5.2

Évolution des recettes touristiques au Québec, de 1986 à 1989
(en millions de dollars)

	1986	1987	1988	1989	Variation (%) 1989/1986
Dépenses des touristes américains	590	628	660	669	+ 13,4
Dépenses des touristes étrangers, autres qu'américains	218	260	320	337	+ 54,6
Dépenses des touristes canadiens	345	366	469	507	+ 47

Sources : Ministère du Tourisme du Québec
Statistique Canada
Ministère des Affaires internationales

Tableau 5.3

Évolution des dépenses touristiques des Québécois à l'étranger, de 1986 à 1989
(en millions de dollars)

	1986	1987	1988	1989	Variation (%) 1989/1986
Dépenses aux États-Unis	750	877	977	1 060	+ 41,3
Dépenses dans les pays autres que les États-Unis	521	597	637	703	+ 34,9
Dépenses dans les autres provinces canadiennes	385	409	430	464	+ 20,5

Source : Ministère du Tourisme du Québec

Tableau 6.1

Intensité des activités de R-D industrielle (en %) pour le secteur de la fabrication, comparaison internationale, 1985.

	Canada	Ontario	Québec	OCDE (8 pays)
Aérospatial	**19,6**	**20,5**	**23,2**	**31,0**
Groupe électrique-électronique	**15,5**	**17,1**	**8,8**	**12,7**
Électrique	2,5	1,3	n.d.	6,6
Électronique	27,5	n.d.	n.d.	17,4
Groupe chimie	**4,0**	**4,5**	**2,6***	**8,5**
Chimie	2,6	3,2	3,0	7,5
Produits pharmaceutiques	4,1	4,4	3,9	15,2
Raffinés du pétrole et du charbon	7,5	11,9	n.d.	5,9
Groupe autres transports	**0,8**	**0,6**	**1,5**	**8,2**
Groupe construction mécanique	**3,7**	**5,4**	**5,6**	**7,4**
Instruments	4,0	3,9	2,4	11,0
Machines de bureaux, ordinateurs	16,5	17,7	22,1	19,8
Autres machines	1,0	1,5	2,5	3,7
Groupe métallurgie	**1,1**	**1,1**	**1,5**	**2,2**
Produits métalliques	0,4	0,4	0,6	1,4
Sous-groupe métaux primaires	*1,7*	*1,8*	*2,3*	*3,1*
Métaux ferreux	0,7	n.d.	n.d.	2,8
Métaux non ferreux	3,0	n.d.	n.d.	3,9
Groupe lié à la chimie	**0,4**	**0,6**	**0,4**	**1,4**
Aliments, boissons, tabac	0,5	0,7	0,4	0,9
Textiles et vêtements	0,2	0,2	0,3	1,5
Caoutchouc et plastique	0,5	0,6	0,6	2,8
Groupe autres industries	**0,5**	**0,5**	**0,6**	**0,6**
Pierre, argile, verre	0,6	0,9	0,4	1,5
Sous-groupe bois	*0,5*	*0,3*	*0,7*	*0,2*
Papier, imprimerie	0,6	n.d.	n.d.	0,2
Bois, liège, meubles	0,3	n.d.	n.d.	0,2
Autres industries manufacturières	1,2	1,2	n.d.	1,1
Total, industries manufacturières	**2,5**	**2,9**	**2,6**	**6,4**

* Donnée partielle, mais vraisemblablement proche de la réalité.

Source : Conseil de la science et de la technologie

L'intensité de RDI est mesurée par le rapport entre les dépenses de R-D industrielle et la valeur ajoutée comme mesure de la production. Un ratio peu élevé signifie que les dépenses de R-D n'ont pas augmenté aussi rapidement que la production.

L'intensité des activités de R-D industrielle est nettement moins élevée au Canada, en Ontario ou au Québec que chez les principaux pays de l'OCDE (groupe témoin composé par l'intensité moyenne d'investissement de 8 pays de l'OCDE, soit : les États-Unis, le Japon, l'Allemagne (RFA) avant la réunification, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Suède et la Norvège). Cette performance est inférieure même pour les industries les plus intensives en R-D au Québec.

Tableau 6.2

Dépenses intérieures brutes de recherche-développement du secteur des entreprises (DIRDE), selon les secteurs d'activité économique au Québec, 1988.

	millions $	%
Avions et pièces	219	18,9
Matériel électronique	167	14,4
Matériel de transport	98	8,5
Bureaux d'études	75	6,5
Industries du bois	54	4,7
Matériel de bureau	48	4,1
Drogues et médicaments	48	4,1
Autres produits chimiques	48	4,1
Métaux semi-transformés	44	3,8
Services publics	40	3,5
Services informatiques	34	2,9
Machinerie	21	1,8
Aliments, boissons	19	1,6
Matériel scientifique et professionnel	15	1,3
Textiles	14	1,2
Autres appareils électriques	13	1,1
Autres produits manufacturiers	11	1,0
Produits métalliques	9	0,8
Mines	8	0,7
Caoutchouc et plastique	6	0,5
Autres services	167	14,4
	1 158	**100,0**

* Donnée partielle, mais vraisemblablement proche de la réalité

Source : Conseil de la science et de la technologie

Tableau 7

Caractéristiques des immigrants admis au Québec, 1986-1990*

Catégorie	1986	1987	1988	1989	1990*		1986-1990*	
					N	%	N	%
Indépendants	10 002	16 034	14 413	19 734	24 116	60,2	84 799	57,6
• retraités	290	311	328	402	470	1,2	1 801	1,2
• gens d'affaires	2 286	4 293	5 924	7 461	6 196	15,5	26 090	17,8
• travailleurs sélectionnés	6 443	10 263	6 971	9 806	14 096	35,2	47 579	32,5
Parents aidés	983	1 237	1 190	2 065	3 354	8,4	8 829	6,0
Famille	6 973	7 631	7 750	9 333	9 069	22,6	40 756	27,9
Réfugiés	2 484	3 157	3 626	5 104	6 891	17,7	21 262	14,5
Total	**19 459**	**26 822**	**25 789**	**34 171**	**40 076**	**100,0**	**146 317**	**100,0**

Continent de naissance	1986	1987	1988	1989	1990*		1986-1990*	
					N	%	N	%
Afrique	1 593	2 663	2 801	3 819	4 836	12,1	15 712	10,7
Amérique	5 965	6 897	5 104	6 043	7 044	17,6	31 053	21,2
Asie	8 369	12 260	12 399	17 081	21 686	54,1	71 795	49,1
Europe	3 495	4 960	5 456	7 191	6 481	16,2	27 583	18,9
Océanie	37	42	29	37	29	0,1	174	0,1
Total	**19 459**	**26 822**	**25 789**	**34 171**	**40 076**	**100,0**	**146 317**	**100,0**

Pays de naissance	1990*		Pays de naissance	1986-1990*	
	Nombre	%		Nombre	%
1. Liban	8 363	20,9	1. Liban	17 660	12,1
2. Haïti	2 053	5,1	2. Haïti	9 660	6,6
3. Viêt-nam	1 664	4,2	3. France	6 472	4,4
4. France	1 480	3,7	4. Viêt-nam	5 625	3,8
5. Hong Kong	1 452	3,6	5. Hong Kong	5 390	3,7
6. Syrie	1 314	3,3	6. Portugal	4 399	3,0
7. Maroc	1 300	3,2	7. Maroc	4 143	2,8
8. Chine	1 237	3,1	8. Pologne	4 083	2,8
9. Égypte	1 176	2,9	9. Syrie	4 068	2,8
10. El Salvador	1 113	2,8	10. Sri Lanka	3 953	2,7
Autres pays	18 924	47,2	Autres pays	80 864	55,3
Total	**40 076**	**100,0**	**Total**	**146 317**	**100,0**

* Données préliminaires en 1990

Tableau 7 (suite)

Caractéristiques des immigrants admis au Québec, 1986-1990*

Connaissance du français et de l'anglais[1]	1986	1987	1988	1989	1990*		1986-1990*	
					N	%	N	%
Français seulement	4 060	4 980	4 180	5 539	7 824	19,5	26 583	18,2
Français et anglais	2 730	3 593	3 427	4 111	6 996	17,5	20 857	14,3
Anglais seulement	5 966	8 423	6 297	7 576	8 311	20,7	36 573	25,0
Ni français ni anglais	6 703	9 826	11 884	16 932	16 857	42,1	62 202	42,5
Total[2]	**19 459**	**26 822**	**25 789**	**34 171**	**40 076**	**100,0**	**146 317**	**100,0**

1 Selon les déclarations des candidats lors de l'obtention du droit de résidence permanente

2 L'information n'est pas disponible pour 1 immigrant en 1988, pour 13 en 1989 et pour 88 en 1990

* Données préliminaires en 1990

Source : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration